

Le Plan de Relance de la Wallonie

Rapport annuel 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
VUE MACRO DU PRW.....	6
RÉALISATIONS DES PROJETS PRIORITAIRES	11
PAP 1 – SORTIR DE LA PRECARITE	14
PAP 2 – MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE FORTE ET DURABLE	24
PAP 3 – RENFORCER L’INDEPENDANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE	53
PAP 4 – FORMER.....	71
PNRR.....	91
PREREQUIS.....	140
RÉALISATIONS DES PROJETS HORS ACCORD	153
SUIVI BUDGÉTAIRE	156
PROGRAMME D’ÉVALUATION	168
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	173
TABLE DES MATIERES.....	184



I. Introduction

Adopté en octobre 2021, le Plan de Relance met en place des solutions structurelles pour s'attaquer aux **enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels, ainsi qu'aux impacts des différentes crises subies telles que les historiques inondations de juillet 2021**. Il constitue en cela **le document de référence des actions du Gouvernement wallon**.

L'une des caractéristiques distinctives de ce plan réside dans son processus de conception collaboratif et l'implication des partenaires sociaux et environnementaux dans sa gouvernance. En effet, en mars 2022, le Gouvernement et les partenaires sociaux et environnementaux (PSE) ont mis en place un **système de gouvernance inédit centré sur la co-construction de 42 mesures prioritaires** réparties au sein de 4 programmes thématiques appelés « Programme d'Actions Prioritaires » (PAP) : Sortir de la précarité, Mener une politique économique et industrielle forte et durable, Renforcer l'indépendance et la transition énergétique, et Former.

Bien qu'on ne soit pas encore au terme du Plan de Relance, ce deuxième rapport annuel constitue d'une certaine manière le « **bilan de la législature** » à l'approche du prochain scrutin régional.¹ Il dresse **l'état des lieux des avancées depuis le lancement du plan, jusqu'au 31 décembre 2023**. Après plus de deux années de mise en œuvre des projets, **le Plan de relance présente aujourd'hui un avancement qui s'élève à 60%**. Il montre que près de **deux tiers du chemin vers la réalisation des 417 projets a déjà été parcouru**, par l'action de la cinquantaine d'administrations partenaires du Plan.

À noter également qu'à la fin de l'année 2023, une campagne de communication externe d'envergure a été initiée. Cette campagne, qui comprend des vidéos informatives et la création d'un site internet dédié (www.wallonierelance.be), doté d'un outil Power BI allégé, vise à informer et sensibiliser le grand public aux avancées et aux objectifs du Plan de relance. L'utilisation de l'outil Power BI offre une interface interactive et conviviale pour présenter de manière transparente les données et les progrès réalisés dans le cadre du plan.

Le présent rapport est structuré en 3 parties.

La **première partie** détaille les réalisations **des projets prioritaires** :

- Projets **ciblés par les PSE** classés par Programme d'actions prioritaires (PAP) :
 - PAP 1 : Sortir de la précarité,
 - PAP 2 : Mener une politique économique et industrielle forte et durable,
 - PAP 3 : Renforcer l'indépendance et la transition énergétique,
 - PAP 4 : Former ;
- Projets **financés par l'UE** dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (PNRR) ;
- Projets **considérés comme des prérequis** au succès des autres mesures du Plan.

La **deuxième partie** présente **sous forme de tableau un état d'avancement des projets (hors PNRR) non ciblés dans l'accord avec les PSE**.

La **troisième partie** dresse l'état des **consommations budgétaires** ainsi qu'un état d'avancement des actions menées par l'IWEPS dans le cadre de **l'évaluation** du Plan.

¹ Une version synthétique de ce rapport est disponible.



II. Vue Macro du PRW

Le Plan de Relance pour la Wallonie comprend **417 projets** pour un budget d'un peu plus de **7 milliards d'euros**.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition de ces projets selon 2 clés :

➤ Par **thématique** :

1. **sortir de la précarité** ;
2. **politique économique et industrielle** ;
3. **transition énergétique** ;
4. **formation** ;
5. **transversale** (projets qui ne relèvent pas d'une des 4 thématiques spécifiques, mais contribuent au succès du Plan de manière transversale).

➤ Par **catégorie** :

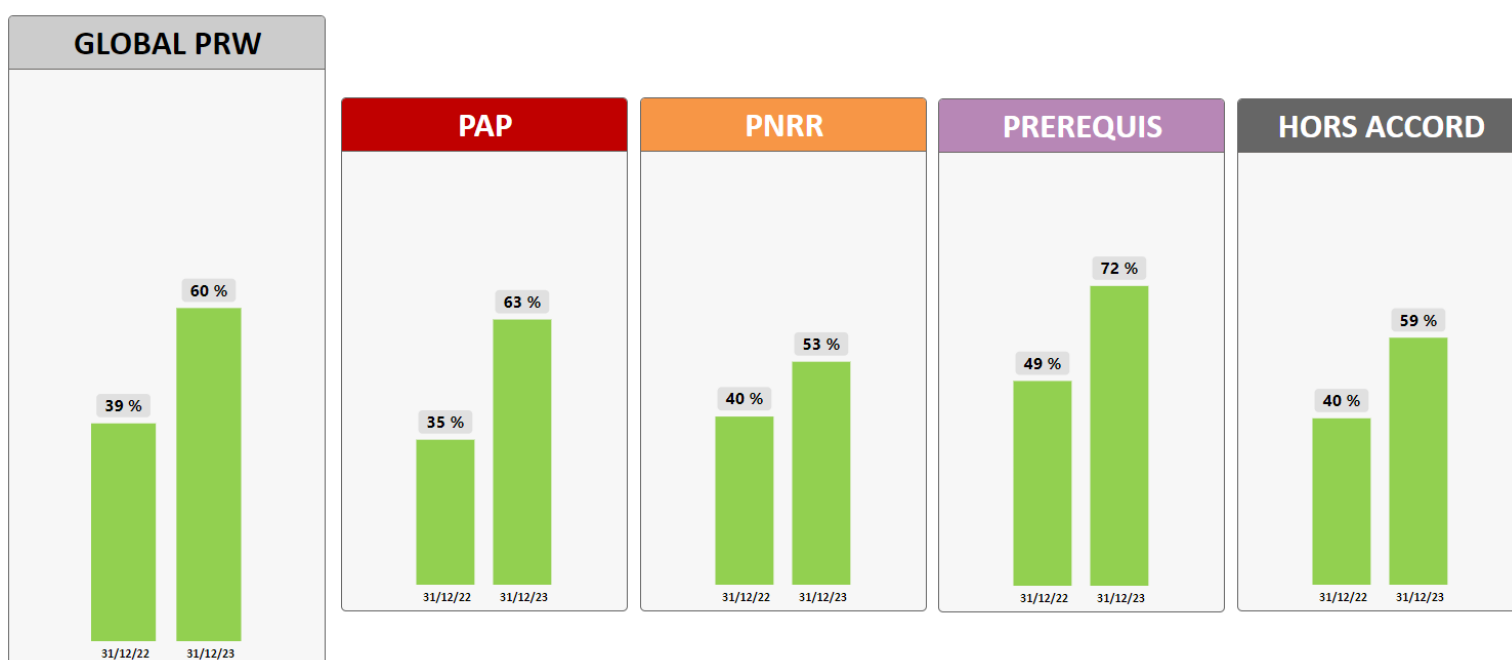
- PAP (Programme d'action prioritaire) : projets prioritaires ciblés dans l'accord avec les PSE,
- PNRR (Plan National de Relance et Résilience) : projets du PRW financés par l'UE,
- Prérequis : projets considérés comme des prérequis au succès du Plan,
- Hors accord : projets hors PNRR non ciblés dans l'accord avec les PSE.

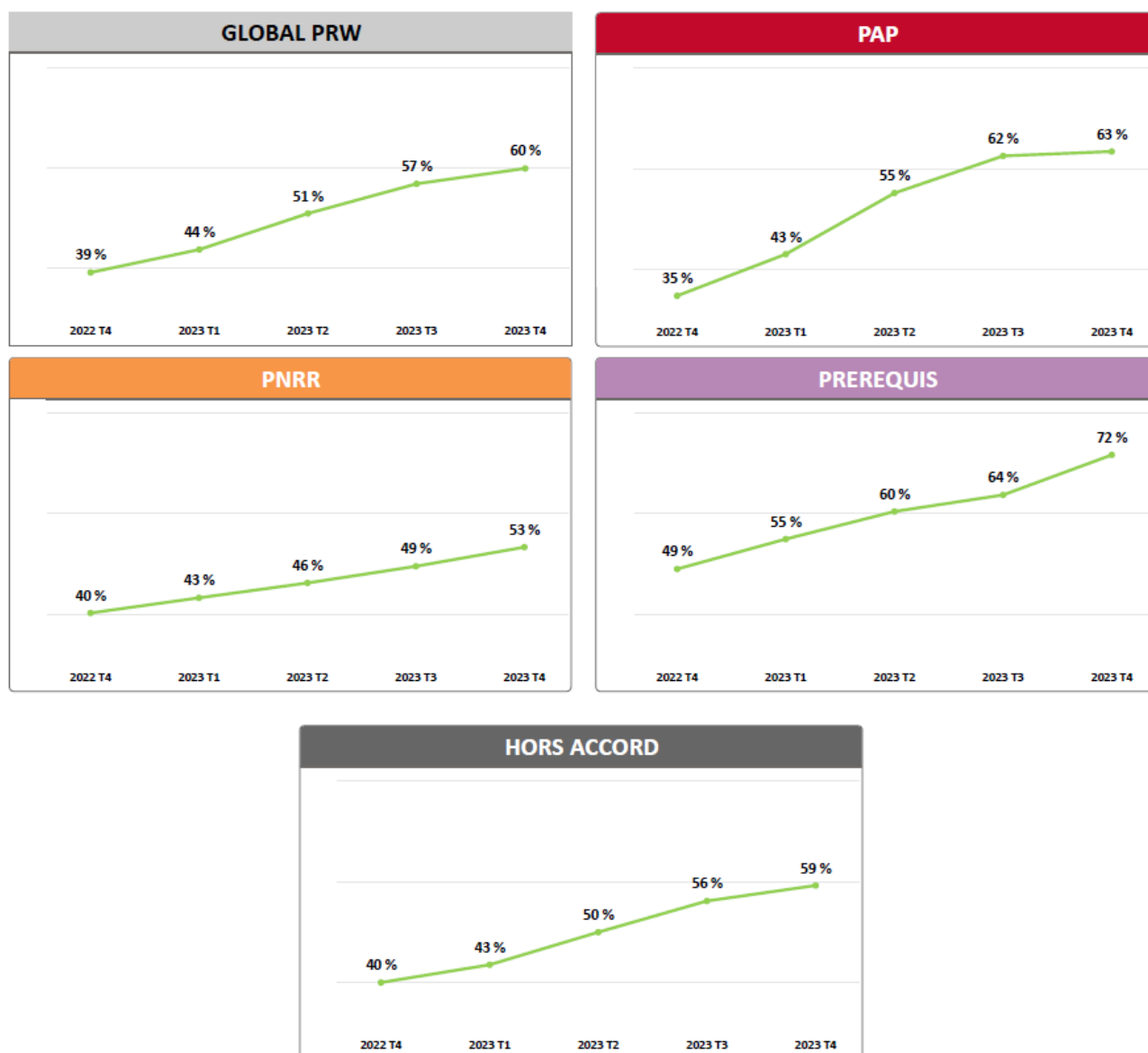
Une nette progression – **quasiment exponentielle** - de l'état d'avancement des projets prioritaires du Plan de relance de la Wallonie peut être constatée à la comparaison des données arrêtées respectivement aux 31 décembre 2022 et 2023. Ainsi, les programmes d'action prioritaires, ou PAP, ont évolué de **35% d'état d'avancement en 2022 à 63% en 2023** !

Celle-ci témoigne de la **dynamique positive de co-construction** des projets avec les partenaires sociaux et environnementaux, ainsi que du travail réalisé par les chefs de projets et l'administration dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des projets du Plan de Relance.

De plus, dans le cadre des projets liés au volet wallon du Plan National pour la reprise et la résilience (PNRR), la procédure de contrôle interne wallonne indique que **tous les jalons de la première demande de paiement sont atteints**. Ceux-ci n'ont, à l'heure actuelle, pas suscité de question complémentaire de la part de la Commission européenne dans le cadre de la procédure d'évaluation de la première demande de paiement.

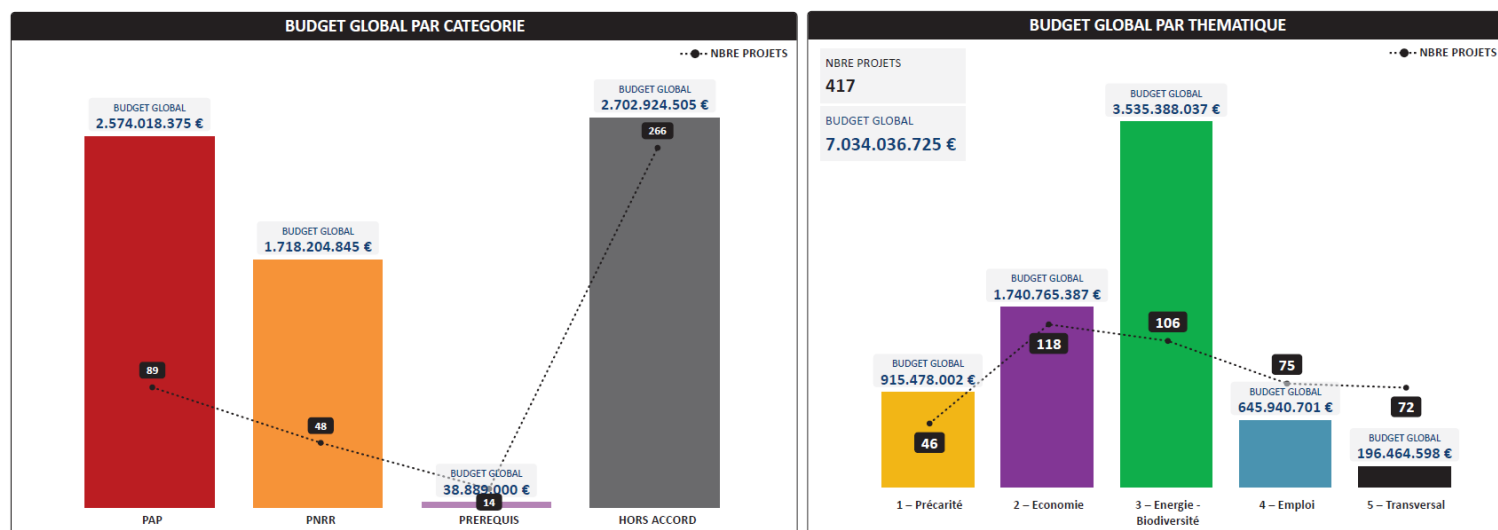
Finalement, bien que les programmes d'action prioritaires engrangent une progression importante, le reste du Plan de relance n'est pas en reste.



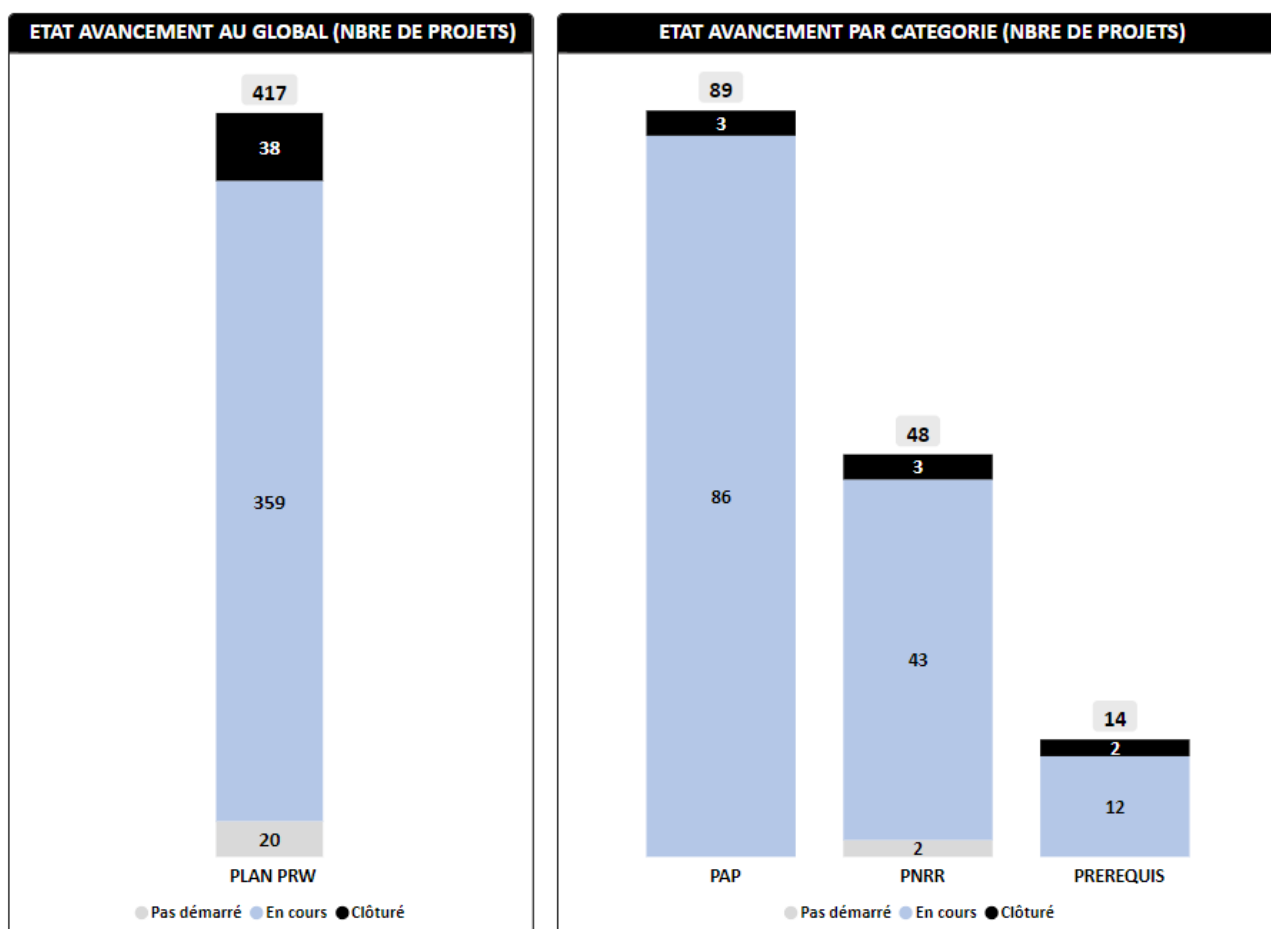


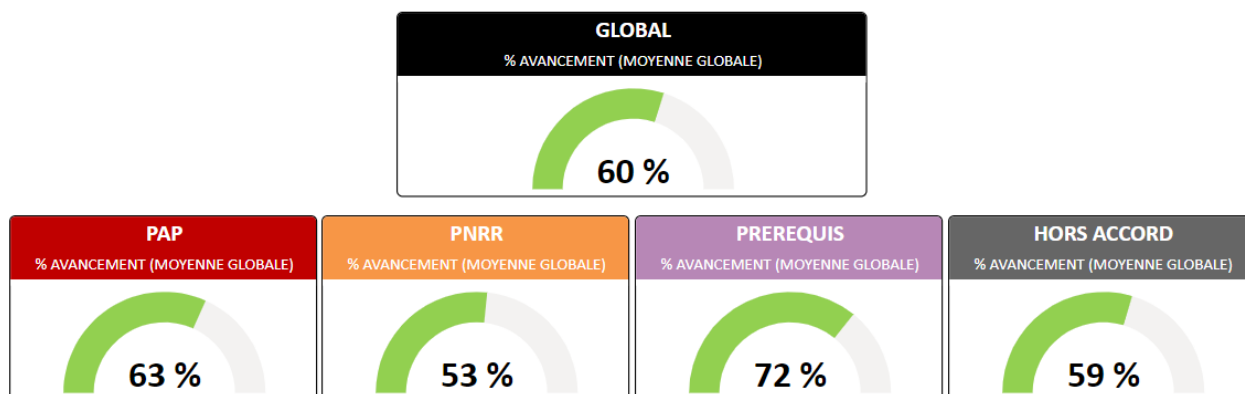
On observe une répartition relativement homogène du nombre de projets entre les différentes thématiques, même si l'économie et la transition énergétique prennent une part plus importante (respectivement 29% et 25%). En terme budgétaire, on retrouve la prédominance de ces 2 thématiques, avec toutefois une part nettement plus importante pour la transition énergétique.

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés).



On observe que l'ensemble des projets PAP ont démarré, conformément au focus qui a été placé sur les projets prioritaires dans le cadre de la démarche de co-construction initiée avec les partenaires sociaux et environnementaux.





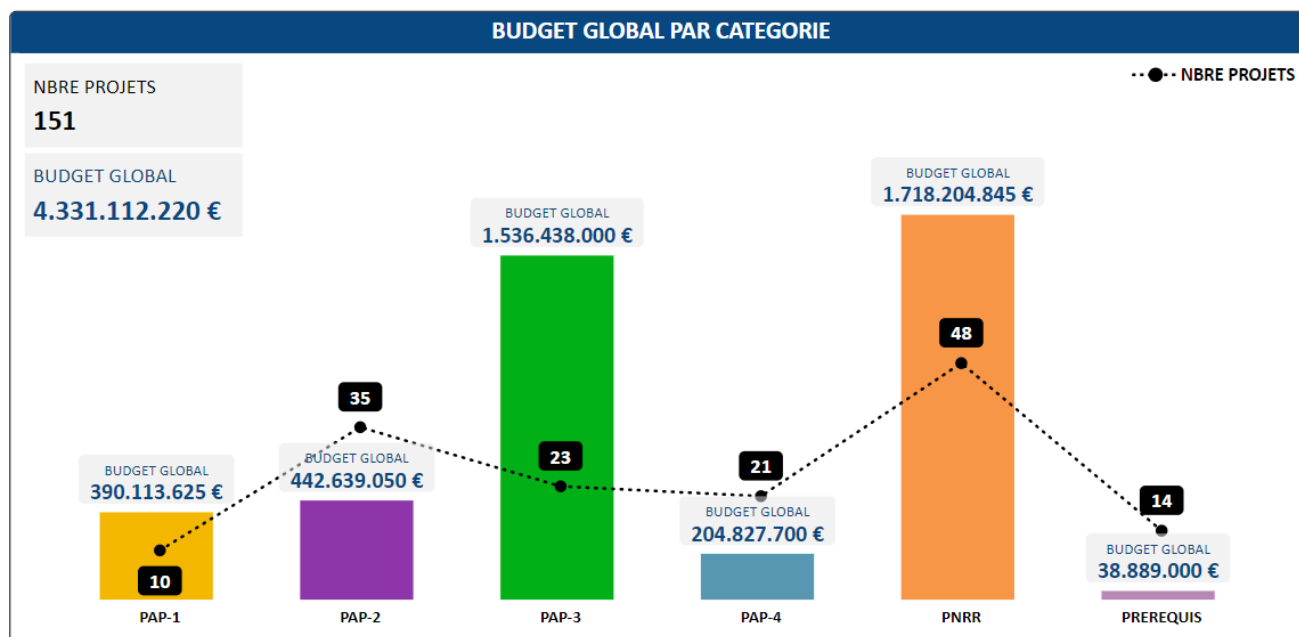


III. Réalisations des projets prioritaires

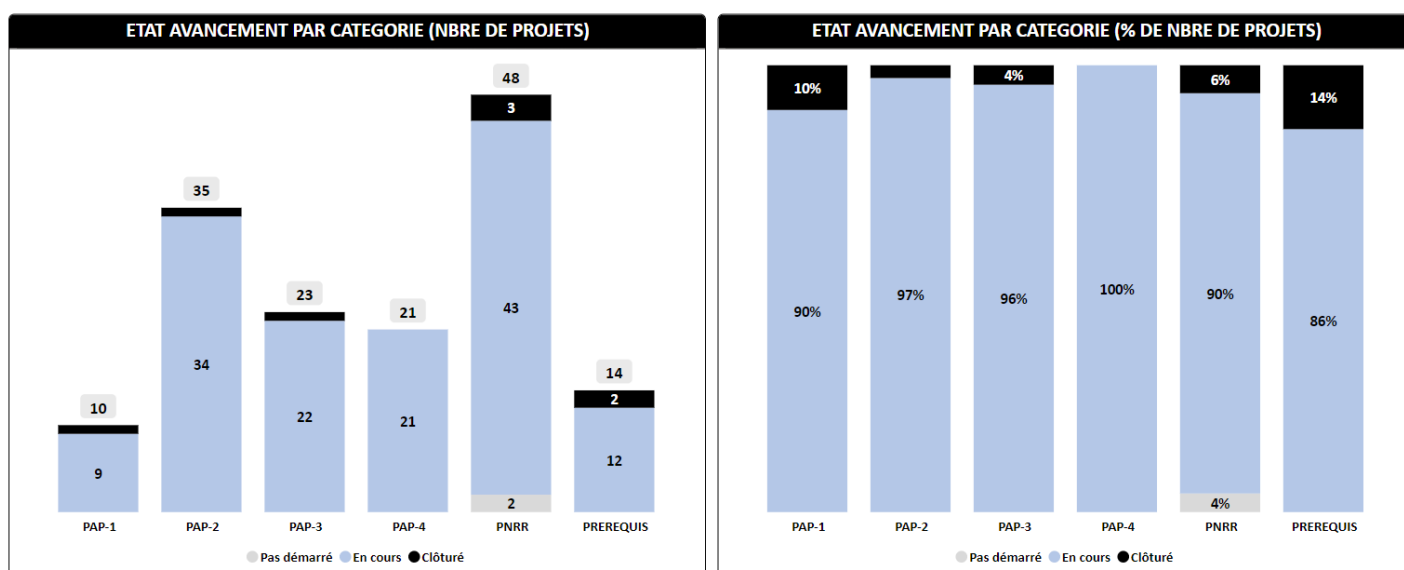
On trouvera dans cette première partie un **état d'avancement détaillé** des **151 projets** dits « **prioritaires** », représentant un budget d'un peu plus de **4 milliards d'euros**.

Ces projets sont considérés comme prioritaires :

- soit parce qu'ils ont été ciblés dans l'accord avec les PSE comme faisant partie d'un des 4 Programmes d'Actions Prioritaires (**PAP²**) ;
- soit parce qu'ils relèvent du financement européen dans le cadre du Plan National de Reprise et de Résilience (**PNRR**) ;
- soit encore parce qu'ils sont considérés comme des **prérequis** au succès des autres projets du Plan.

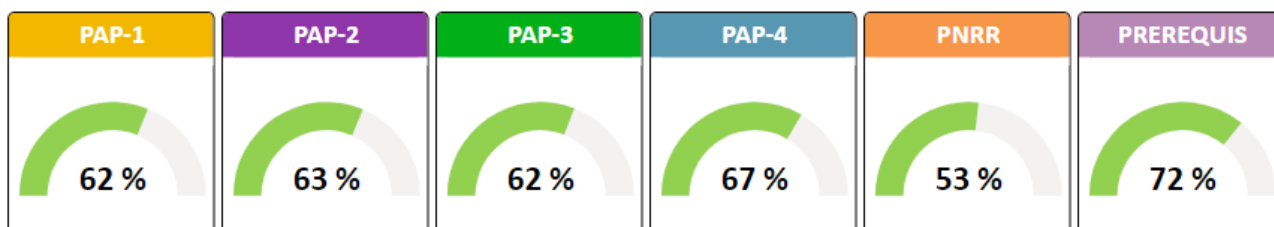
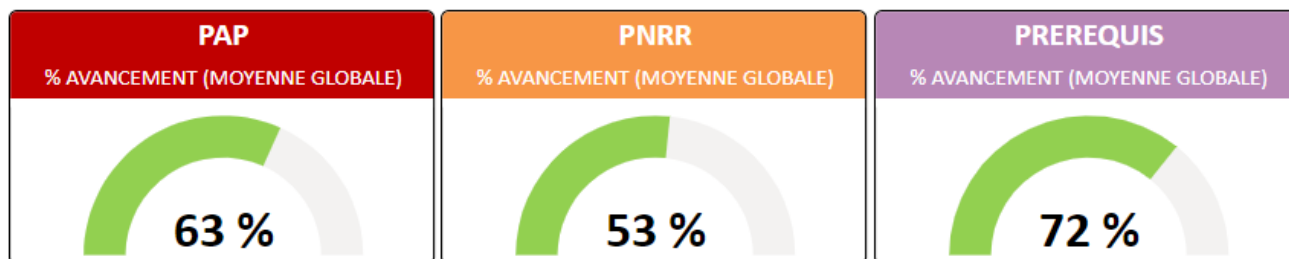


Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés). On remarquera que l'ensemble des projets prioritaires sont en cours de mise en œuvre ou déjà finalisés.



² PAP1 = Précarité ; PAP2 = Économie ; PAP3 = Transition énergétique ; PAP4 = Formation

Les graphiques ci-dessous présentent le taux d'avancement des projets globalement et par catégorie. Ce taux d'avancement représente une moyenne du taux d'avancement de chacun des jalons des projets. On observe que les **projets prérequis** présentent logiquement le **taux d'avancement le plus élevé (72%)**, tandis qu'en moyenne les **projets prioritaires** présentent un pourcentage d'avancement de 63%.



PAP 1

Sortir de la précarité



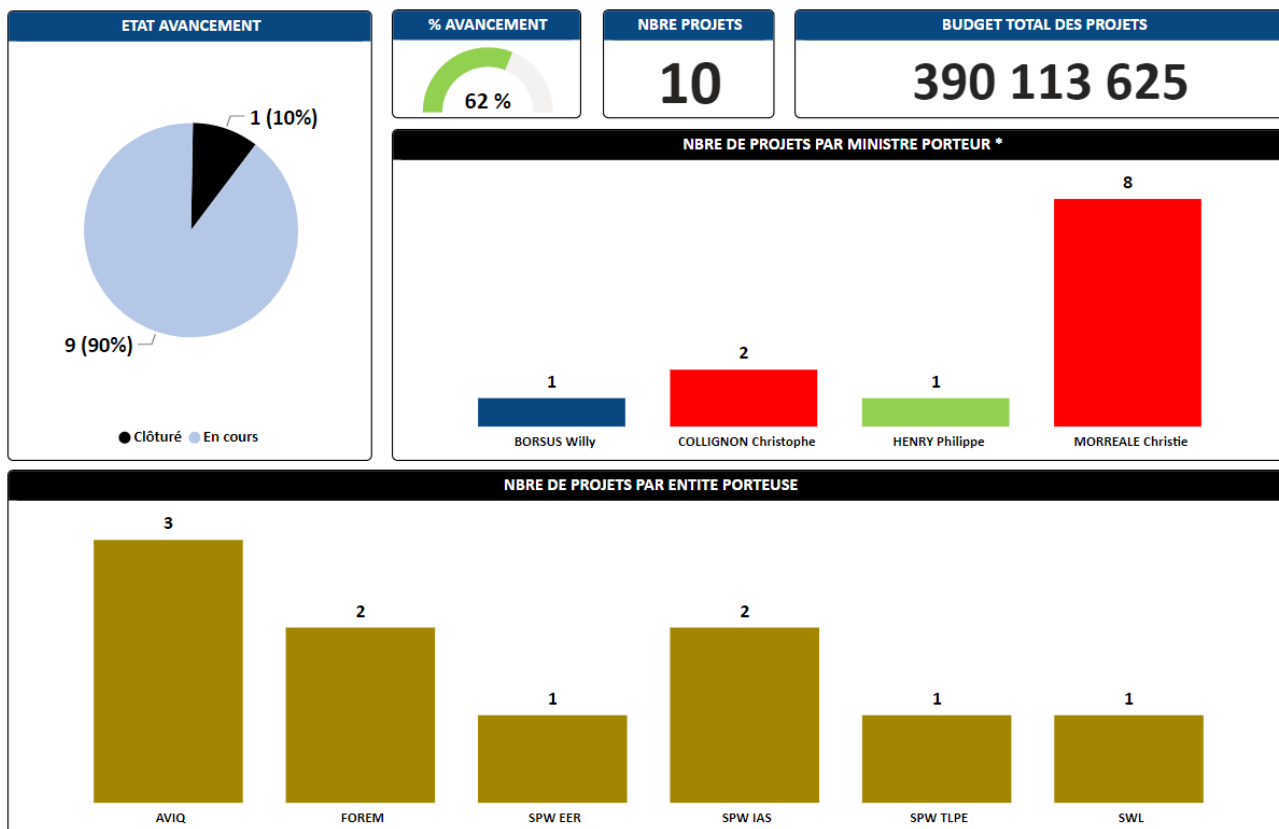


INTRODUCTION

La volonté du Gouvernement est de faire face à la paupérisation croissante de sa population en proposant à toutes les Wallonnes et tous les Wallons un emploi de qualité et un cadre de formation performant tout au long de leur vie. La crise sanitaire a également montré la nécessité de renforcer le système de santé en Wallonie. Ainsi, les mesures visées dans le **programme d'actions prioritaires « Sortir de la Précarité » (PAP1)** ont également pour finalité d'offrir des services coordonnés et intégrés qui permettront à tous les citoyens, sans distinction, de bénéficier du soutien nécessaire afin d'atteindre le meilleur état de santé possible et de l'accompagnement adéquat en cohérence avec leurs attentes, besoins et parcours de vie.

VUE MACRO

Le PAP 1 comprend **10 projets** pour un budget de **390 millions d'euros**. La majorité d'entre eux sont portés par la **Ministre Christie Morreale** et principalement mis en œuvre par **l'AViQ, le SPW IAS et le FOREM**. **L'ensemble des projets sont en cours**, et le **projet 278a relatif à la réforme décrétole de la Promotion de la Santé et Prévention** est quant à lui d'ores et déjà **clôturé**. Ce programme d'action prioritaire présente ainsi un **taux d'avancement** moyen de **62%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (12) est supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ce PAP 1 (390,113 millions d’euros) est essentiellement consacré à la création de logements d’intérêt public (161,705 millions d’euros - 41%) et à la politique intégrée de la ville dans son volet énergétique (125 millions d’euros - 32%).

Le reste du budget se répartit entre les 8 autres projets :

- Favoriser l’accès à l’emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost – 14,641 millions d’euros - 4% ;
- Améliorer l’inclusion de tous les wallons par la réduction de la fracture numérique – 5,035 millions d’euros -1% ;
- Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/Housing Led » sur tout le territoire wallon – 7,875 millions d’euros - 2% ;
- Initier des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri » – 25 millions d’euros - +6%
- Créer des « Pôles d’insertion » au niveau local pour les personnes en recherche d’emploi confrontées à des freins spécifiques – 1,600 millions d’euros – 0,4% ;
- Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l’élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux – 22,300 millions d’euros - 6% ;
- Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d’une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie – 26,957 millions d’euros - 7%.

ÉTAT D’AVANCEMENT PAR PROJET

Inclusion Sociale

230 - Améliorer l’inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS Christie MORREALE	5 035 000 €

Le plan d’inclusion numérique est mis en œuvre par le SPW EER en partenariat avec l’AdN. Il vise à mettre en place de la cohérence entre les actions existantes, créer des synergies entre tous les acteurs de l’inclusion numérique et favoriser la rencontre entre les accompagnements et les publics en développant la visibilité des structures et les parcours d’orientation. Il concerne tous les citoyens en décrochage numérique. Il touche donc notamment les demandeurs d’emploi, les seniors et les jeunes. Afin de rendre les actions plus efficaces, il s’adresse également aux « orienteurs » et « médiateurs numériques », à savoir les personnes en contact avec les personnes fragilisées sur le plan numérique. Il se compose avec le projet 33a de diverses actions en faveur de l’inclusion numérique destinées à répondre à la fracture numérique.

Diverses avancées peuvent ainsi être mises en valeur :

- **identification des parcours d’inclusion** : l’association WeTechCare, lauréat du marché public lancé par les Instances Bassins du Forem, a remis les résultats de son enquête lors d’un séminaire qui s’est tenu le 13 décembre 2023 ;
- **soutien aux acteurs en contact avec les publics fragilisés** : La récolte des besoins des agents de première ligne liés à la digitalisation des services numériques a été réalisée. Des actions de sensibilisation se poursuivront en 2024 ;
- **renforcement du maillage d’accompagnement et d'EPN** : 66 EPN avait obtenu en 2022 une subvention de 15 000 euros afin de développer le renforcement de leur offre de services. En 2023 et 2024, l’objectif est de renforcer d’autres EPN. 9 EPN ont ainsi été soutenus en 2023 et d’autres le seront en



2024. 60 nouveaux EPN (dont 36 dans des communes qui en étaient dépourvues) ont été créés et seront bientôt labellisés ;
- **déploiement d'un programme de formation aux compétences numériques de base** : une révision du décret est passée le 20 juillet 2022. Son arrêté d'exécution a été adopté par le Gouvernement le 14 septembre 2023. Le dispositif renommé « Digistart » entre en œuvre le 1er janvier 2024 ;
 - **développement et partage de contenus** : la récolte des besoins des opérateurs et médiateurs numériques se poursuivra en 2024 dans le cadre de la création d'un « Portail des médiateurs » qui sera une véritable plateforme permettant de retrouver les outils liés à l'inclusion numérique et visant à être un espace d'échanges pour la communauté de médiateurs numériques ;
 - **développement des compétences des aidants numériques** : un partenariat avec « Formaform » est mis en place afin d'ouvrir leur offre de services aux EPN, Espaces Wallonie et opérateurs DIGISTART ;
 - **validation et reconnaissance des compétences numériques** : Une épreuve de validation de compétences au métier de médiateur numérique a été créée en collaboration avec le Consortium de validation de compétences par la Commission de référentiel métier. Les premiers agréments pour les opérateurs qui feront passer ces épreuves sont en train d'être octroyés ;
 - **rassemblement des acteurs de l'inclusion numérique** : Le premier salon de l'inclusion numérique a réuni plus de 550 participants à Louvain-la-Neuve le 10 novembre dernier ;
 - **mise en place d'une gouvernance** : les organes de gouvernance assurent le copilotage des projets.

233 - Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First /Housing Led » sur tout le territoire wallon

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christie MORREALE	7 875 000 €

Le « Housing First / Housing Led » consiste à faire du logement la première étape de l'insertion sociale des personnes sans-abri les plus fragiles, c'est-à-dire au long parcours de vie en rue et cumulant des problématiques de santé physique, mentale et des assuétudes. Pour maintenir la personne en logement, le dispositif prévoit un accompagnement adapté aux besoins des bénéficiaires réalisé par une équipe spécialisée.

Ainsi, ce projet vise à développer les dispositifs « Housing First / Housing Led » sur l'intégralité du territoire wallon via :

- le renforcement des équipes existantes « Housing First / Housing Led » au sein des relais sociaux de Charleroi, Liège, Namur, Mons et Tournai ;
- la mise en place d'une équipe « Housing First / Housing Led » dans les relais sociaux qui en sont dépourvus, à savoir La Louvière, Verviers, Brabant wallon et Luxembourg ;
- la création de nouveaux dispositifs dans les zones non couvertes par des relais sociaux par l'intermédiaire d'organismes spécialisés comme les Associations de Promotion du Logement (APL).

Les subventions mobilisées pour ce projet ont été octroyées aux 9 relais sociaux, ainsi qu'aux 4 APL suivantes : ASBL Collectif Logement pour le territoire de Huy-Waremme, ASBL Logement et Insertion pour le territoire de Dinant, et ASBL Compagnons pour le territoire d'Ath, ASBL Château Mondron pour le territoire de Thuin-Philippeville. Les équipes dédiées au « Housing First / Housing Led » assurent désormais l'accompagnement des personnes sans-abri.

Ce sont ainsi 184 personnes qui ont d'ores et déjà bénéficié d'un suivi. À l'échéance du Plan de Relance, les 5 relais sociaux disposant préalablement d'une équipe dédiée au « Housing First/ Housing Led » accompagneront au total 150 personnes sans-abri, tandis que les 4 relais sociaux qui en étaient dépourvus avant l'entame du présent projet, de même que les APL, en suivront 120 au total.

235 - Initier des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christophe COLLIGNON Christie MORREALE	25 000 000 €

Ce projet est porté par « l'Observatoire du sans-abrisme ». Il consiste à mener des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri » dans des zones au sein desquelles des dénombrements de personnes sans-abris et mal-logées ont été menés ces dernières années.

Lors de sa séance du 23 juin 2023, le Gouvernement wallon a approuvé le lancement d'un appel à projets destiné aux opérateurs relevant d'un pouvoir local (commune, intercommunale ou CPAS), d'une ASBL, d'une association « Chapitre XII » au sens de la loi organique des CPAS, d'une fondation, d'un Organisme à Finalités Sociales ou d'un établissement d'utilité publique. Dans le but de diminuer fortement la prévalence du sans-abrisme dans les territoires sélectionnés, chaque expérience pilote doit apporter aux personnes visées une amélioration qualitative de leur situation, notamment en matière de logement, de projet de vie et d'insertion. Parallèlement, les projets doivent prévoir un encadrement concernant les difficultés liées aux assuétudes et à la santé mentale.

Le budget initialement consacré à cet appel à projets s'élevait à 19 150 000 euros. Pour répondre aux besoins conséquents exprimés par le secteur, le Gouvernement a finalement soutenu 10 porteurs de projet sur la base d'un budget de 34 150 000 euros. Ces opérateurs ont entamé la mise en œuvre de leur expérience pilote, qui devraient s'achever d'ici mi-novembre 2025.

Rénovations et créations de logements

060 - Stimuler la rénovation énergétique par quartier, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	125 000 000 €

La politique intégrée de la ville (PIV) se traduit par le lancement d'une opération transversale et pluriannuelle visant à apporter des moyens nouveaux aux villes de plus de 50 000 habitants.

Les villes étant au cœur de la transition énergétique, le présent projet s'intègre dans cette PIV dans le but de stimuler la rénovation énergétique des quartiers, poursuivre la réhabilitation urbaine et redynamiser l'économie des quartiers défavorisés.

Par ailleurs, par leurs investissements dans les secteurs de la construction ou des services, les villes contribuent activement au dynamisme de l'économie locale et régionale. L'enjeu est de relancer l'investissement public, en s'appuyant sur les territoires urbains comme "moteur de la relance territoriale et écologique".

Dans le cadre du budget alloué à la PIV, au moins 35% sont réservés à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'installation de systèmes économiseurs d'énergie. Les villes de Charleroi, Liège, Mons, La Louvière, Tournai, Seraing, Verviers, Namur et Mouscron bénéficient de moyens budgétaires dans ce contexte. Concrètement, au prorata de leur population respective, un droit de tirage leur est octroyé pour soutenir financièrement des projets regroupés au sein de plan d'actions locaux, mis en œuvre jusqu'en 2026.



En 2022, le Gouvernement a validé l'intégralité des plans d'actions des Villes. Les attributions des marchés et la réalisation des investissements au sein des 9 villes précitées ont débuté et devraient être finalisées d'ici 2026.

243 - Augmenter la rénovation et la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	161 705 000 €

Le projet ambitionne de renforcer l'offre de logements sur le marché wallon. Il s'agit ainsi de donner la possibilité aux opérateurs publics tels que les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP), les Communes, CPAS ainsi qu'à la Société Wallonne de Logement (SWL) d'étendre leur offre de logements, de constituer des réserves foncières et de leur permettre de mener de véritables politiques de redéploiement du logement public locatif ou acquisitif.

Par le biais d'appels à partenaires et de partenariats public-privé (PPP) en conception-réalisation (*design & build*), le projet vise à dépasser le schéma de montage classique de création de logements publics centré sur les marchés publics et sur la scission des phases de conception et de construction. À travers l'originalité de ces mécanismes, il s'agit d'étendre le spectre des entreprises en capacité de produire du logement conforme aux attentes publiques.

Concrètement, le projet comprend deux volets :

1. *le premier volet* consiste en la diffusion d'un appel à partenaires privés en vue d'acquérir des logements privés. **Les partenaires privés peuvent ainsi proposer à la SWL des ensembles de logements neufs déjà construits, en cours de construction ou sur plan, pour lesquels les permis ont été délivrés et sont en cours de validité. D'ici la fin du projet, il est prévu de subventionner l'acquisition d'un minimum de 550 logements ;**
2. *le deuxième volet* consiste à acquérir et valoriser des terrains. **À travers ces acquisitions de terrains, ce volet devrait déboucher sur la création de 1 000 logements.**

En décembre 2023, le Gouvernement a validé l'acquisition de 184 biens neufs (clé-sur-porte), l'acquisition d'un bien existant, la valorisation de 90 logements acquis par les SLSP dans le cadre de la gestion des conséquences des inondations de juillet 2021, et l'acquisition et la valorisation de terrains par les SLSP et les pouvoirs locaux avec un potentiel de 196 logements.

Emploi

036 - Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	14 641 625 €

Le projet « Coup de Boost » vise la remobilisation et l'accompagnement de jeunes de 18 à 29 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études (*Not in Employment, Education or Training*, en abrégé « NEETs »).

Concrètement, les dispositifs « Coup de Boost » se matérialisent par 10 sites répartis sur le territoire wallon et au sein desquels des conseillers et accompagnateurs sociaux développent un encadrement spécifique et intensif d’une durée de six mois auprès de jeunes NEETs wallons. En proposant un service adapté aux attentes et aux besoins des NEETs, les « Coups de Boost » visent à les remobiliser et les mener vers un emploi durable, la reprise d’études ou encore des formations qualifiantes. L’encadrement réalisé auprès des NEETs par les équipes des différents « Coups de Boost » comprend différentes actions :

- l’information sur le droit du travail et les droits sociaux,
- de l’accompagnement vers l’emploi par des activités collectives et des suivis individuels,
- de l’accompagnement pour réduire les freins psychosociaux,
- l’organisation de modules collectifs en matière d’estime de soi et de confiance en soi,
- de l’orientation vers des formations qualifiantes,
- la réalisation de visites d’entreprises et de centres de formation,
- la gestion des avantages financiers accordés aux jeunes.

L’ensemble des 10 « Coups de Boost » sont désormais opérationnels. Ils sont répartis sur l’ensemble du territoire wallon, à Mons, Charleroi, Namur, Arlon, Liège, La Louvière, Nivelles, Verviers, Tournai et Huy.

Chaque « Coup de Boost » accompagne une cinquantaine de NEETs par année. 289 jeunes ont bénéficié d’un accompagnement en 2023, ce qui porte le total des accompagnements à 574 depuis le lancement du projet. À l’échéance du Plan de Relance, ce sont 1 500 NEETs qui bénéficieront du dispositif.

268 - Créer des "Pôles insertion" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, ...) qui entravent leur recherche d'emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	1 600 000 €

Une partie de la population reste éloignée de l’emploi, sans emploi de longue durée, peu ou pas qualifiée, cumulant dans certains cas des problématiques sociales, financières, de logement ou encore de santé. Ainsi, afin de toucher les publics fragilisés et éloignés de l’emploi, le présent projet vise à expérimenter la mise en œuvre d’un modèle de guichets de proximité (*one-stop-shop*), virtuels ou physiques.

En tant que « pôles Insertion », ces guichets auront pour missions de dispenser gratuitement des informations de première ligne, de soutenir le public cible dans les premières démarches (virtuelles ou physiques selon le degré d’autonomie numérique de la personne), et le cas échéant, de mettre en lien les personnes avec les services spécialisés compétents pour en assurer le suivi.

Sur la base de ces différentes actions et de la modélisation, les guichets poursuivront les objectifs suivants :

- la réduction du non-recours aux droits dans un maximum de domaines ;
- la captation des publics plus fragilisés ;
- la facilitation de l’accès à l’information à travers sa centralisation et son individualisation ;
- dans les communes où un guichet unique est déjà en place, l’articulation et le renforcement de l’offre de service en concertation avec les acteurs présents ;
- l’articulation avec les services « Handi-contact » ou lorsque ceux-ci sont absents, la création de tel service.

À travers leur capacité à mener à bien un projet expérimental rapidement réalisable et activable, les communes d’Herstal et de Chapelle-lez-Herlaimont ont été choisies comme « pilotes ».

La première étape vise à construire un modèle qui sera par la suite généralisé à d'autres communes. Les marchés publics d'accompagnement à la construction et de mise en œuvre du modèle ont été attribués début 2023. Les réseaux rassemblant les acteurs actifs sur les territoires visés ont été identifiés et présentés sur la base de diagrammes d'environnement au départ des Maisons de l'Emploi. La phase de définition de la vision, des missions, des objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que des modalités de gouvernance et de financement a débuté et se poursuivra début 2024. Une mise en situation par le biais d'un « living lab » sera réalisée en février prochain afin de tester « grandeur nature » les services et outils des pôles Insertion. D'ici 2024, l'expérimentation auprès des deux communes précitées débouchera sur un modèle partenarial de gouvernance et de financement du dispositif « Pôle Insertion » qui pourra par la suite être mis en œuvre au sein d'autres localités.

Santé pour tous

273 - Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	22 300 000 €

La réforme dite « Proximité » consiste en la création de réseaux locorégionaux de première ligne intégrant la santé mentale. Elle est guidée par une série d'objectifs stratégiques tels que l'amélioration de l'expérience et des résultats des patients, du bien-être des professionnels de la santé et du social, de l'efficacité du système et de la justice sociale et de l'inclusion. Précisément, le rassemblement des acteurs par territoires contigus offrira à la population l'ensemble des services (promotion de la santé et prévention, première et deuxième ligne de soins, résidentiel, santé mentale, aide et soins à domicile) organisés de manière intégrée, en garantissant une proximité suffisante.

La première étape de cette ambition s'est matérialisée par l'organisation d'Assises de la première ligne et la concertation des acteurs dans le but d'identifier le meilleur maillage, l'organisation la plus adéquate et l'offre de services la plus cohérente. Elle s'est clôturée en décembre 2022 par la présentation de l'ensemble des travaux dans l'enceinte du Parlement wallon, en présence de l'intégralité des acteurs concernés, des représentants des organisations syndicales, des organismes assureurs et des membres des organes de l'AVIQ.

Durant le premier trimestre 2023, le Gouvernement a approuvé la note d'orientation rédigée sur la base des conclusions des Assises. Dans la foulée, des groupes de travail thématiques rassemblant les différentes parties prenantes se sont mis en place afin d'aboutir à l'établissement d'un Décret accompagné d'arrêtés d'exécution concrétisant une vision commune de la première ligne et l'articulation de ses acteurs.

Le projet de Décret a été adopté en première lecture en décembre dernier. Les deuxième et troisième lecture interviendront en 2024. Par ailleurs, afin d'exécuter ce Décret, les différents groupes de travail suivants poursuivront leurs travaux en 2024 :

- territorialisation : proposition d'un découpage territorial des organisations locales de santé (OLS) ;
- instances/gouvernance des futures OLS : proposition des modalités d'organisation des OLS ;
- articulation avec les réseaux hospitaliers : proposition d'articulation de la première et la deuxième ligne de soins ;
- médecine générale : proposition d'articulation des législations (Décret relatif à la médecine générale avec celui relatif à l'organisation des soins et de l'accompagnement).



278 (PROGRAMME) - REFORMER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION GRÂCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION STRUCTURÉE EN PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN WALLONIE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	26 957 000 €

Ce programme vise à :

- Structurer et renforcer le secteur de la promotion de la santé et de la prévention par la mise en application du Décret du 2 mai 2019 (projet 278a) ;
- Disposer pour la première fois en Wallonie d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention afin de rencontrer les objectifs de santé fixés par le Plan de prévention et de promotion de la santé (WAPPS)³ et renforcer les actions de promotion de la santé et la prévention en Wallonie (projet 278b) ;
- Renforcer la digitalisation de la direction « Prévention promotion de la santé » de l'AVIQ dans une optique d'amélioration continue du service public et un suivi efficace de la programmation en promotion de la santé et prévention (projet 278 b).

278a - Mise en application du décret Promotion de la Santé et Prévention du 2 mai 2019

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Depuis le transfert en 2014 de la compétence de promotion de la santé de la Communauté française de Belgique à la Wallonie, le Parlement wallon a adopté le 2 mai 2019 un décret visant à organiser le secteur. Celui-ci restait toutefois sans application en l'absence d'un arrêté du Gouvernement et les financements du secteur étaient ainsi « gelés » depuis la régionalisation de la compétence. Le présent projet visait à structurer et renforcer le secteur par la mise en application dudit décret. Une réécriture du projet pour en préciser certains points a fait l'objet d'une concertation étroite entre le Cabinet, l'AVIQ et les partenaires.

Le Parlement wallon a ainsi adopté le Décret le 2 février 2022 (modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et en ce compris la prévention. Au-delà de précisions légistiques, ce décret prévoit un cadre structurel pour les acteurs intervenant dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention en Wallonie. L'Arrêté du Gouvernement fixant le cadre d'application du décret est a été adopté le 19 juillet 2022. L'adoption des Agréments des acteurs par la Ministre a ainsi clôturé ce projet. Cette opérationnalisation du dispositif ancre définitivement le secteur dans le paysage wallon.

³ Le plan de prévention et de promotion de la santé présente le diagnostic de situation relatif à l'état de santé de la population wallonne, et fixe les objectifs de santé, guidant les actions et les stratégies à mettre en œuvre en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies.

278b - Construction et mise en œuvre d'une programmation en Promotion santé et Prévention pour rencontrer les objectifs de santé poursuivis par le WAPPS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet vise à disposer d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention afin de :

- mener des actions agissant sur l'ensemble des déterminants de la santé (modes de vie, environnement et milieux de vie) en structurant (pour la première fois) le secteur grâce à des objectifs précis ;
- appliquer de la transversalité pour répondre aux défis sanitaires et environnementaux ;
- renforcer le taux de couverture des programmes de médecine préventive via les programmes de dépistage de maladies chroniques (cancers et vaccination) ;
- organiser le pilotage de la programmation structurellement avec l'AVIQ en y associant l'ensemble des acteurs du secteur (mutuelles, administrations, pouvoirs locaux) ;
- renforcer l'articulation des acteurs de promotion de la santé et ceux de la prévention de première et seconde ligne.

Pour mettre en œuvre les actions de promotion de la santé en Wallonie, le Gouvernement s'est doté en septembre 2022 d'une programmation pour les 5 prochaines années. Elle décrit selon 5 axes (Modes de vie ; Santé mentale et bien-être ; Prévention des maladies chroniques ; Prévention des maladies infectieuses ; prévention des traumatismes et promotion de la sécurité) les objectifs et les stratégies de santé à mettre en œuvre pour l'amélioration de la santé des Wallons. Elle fixe également les priorités en matière de prévention et de promotion de la santé et servira de fil conducteur pour les acteurs en promotion de la santé. 74 opérateurs de terrain, 8 centres d'expertise, 9 Centres locaux de promotion de la santé et une fédération wallonne de promotion de la santé ont été désignés pour déployer cette large stratégie.

Ces acteurs nouvellement agréés par le nouveau dispositif décréteil sont tenus de fournir un plan d'actions pluriannuel s'inscrivant dans un ou plusieurs axes de la programmation. L'ensemble de ces plans d'actions doit être approuvé par la Ministre et analysé par un comité de pilotage.

À ce stade, les 74 opérateurs de terrain ont remis leur plan. Au 31 décembre 2023, 56 d'entre eux ont été validés et notifiés. Les 9 Centres locaux de promotion de la santé, les 8 Centres d'expertise et la Fédération wallonne de promotion de la santé doivent quant à eux remettre leur plan pour le début 2024.

PAP 2

**Mener une politique
économique et industrielle
forte et durable**



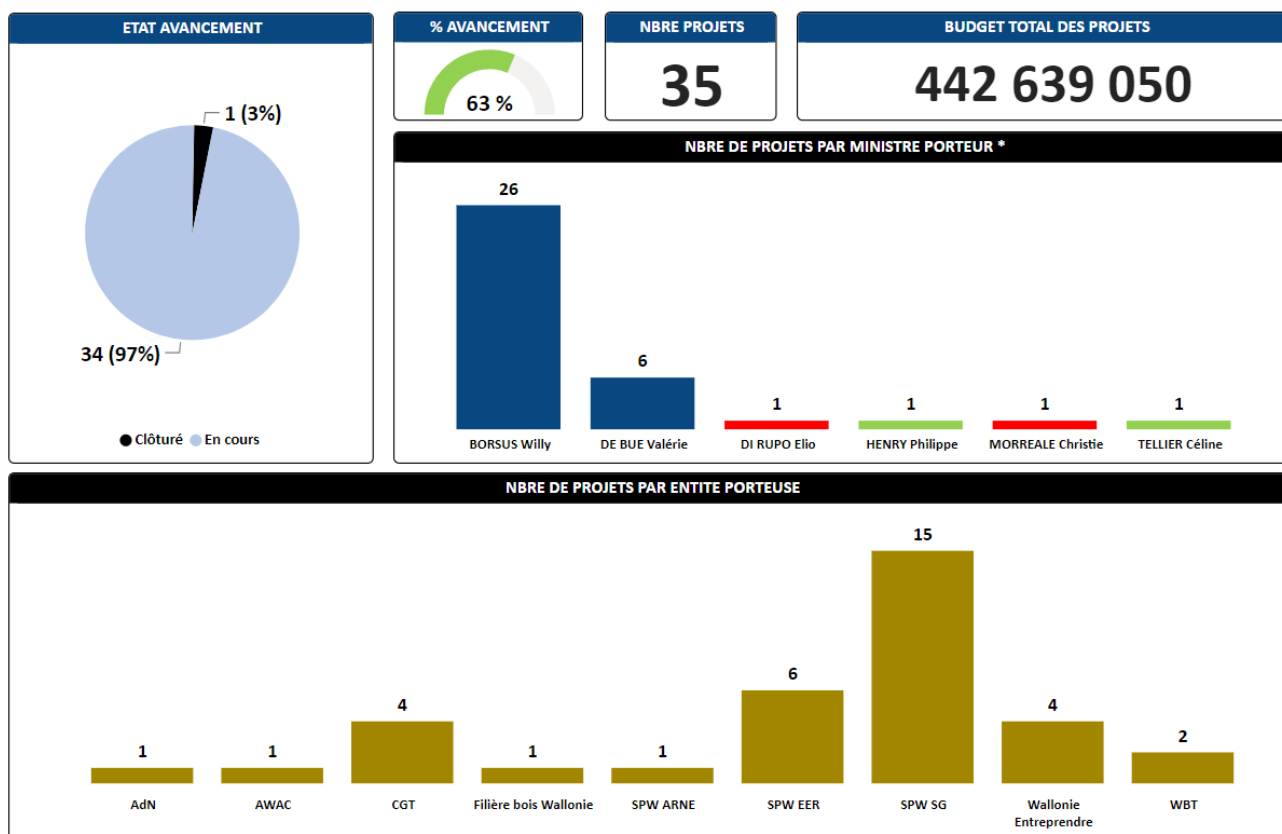
INTRODUCTION

La Wallonie a travaillé ces 20 dernières années à la reconversion du tissu productif ainsi qu'à la diversification des activités vers des secteurs industriels à haute valeur ajoutée (industrie pharmaceutique, aérospatial, génie mécanique...). Malgré ces évolutions, plusieurs défis restent à relever pour transformer le tissu économique wallon.

Ainsi, les mesures visées dans le programme d'actions prioritaires « Mener une politique économique et industrielle forte et durable » (PAP2) ont pour finalité de permettre à la Wallonie d'amplifier le développement de son économie en intensifiant la numérisation, en encourageant la politique industrielle, en favorisant l'économie circulaire, en développant le tourisme, en renforçant la souveraineté alimentaire et en investissant dans les territoires locaux.

VUE MACRO

Le PAP2 comprend 35 projets pour un budget de plus de 442 millions d'euros. La majorité d'entre eux sont portés par le Ministre Willy Borsus et principalement mis en œuvre par le SPW SG (15), suivi du SPW EER (6) et de Wallonie Entreprendre (4). Un projet est clôturé. Les 34 autres sont en cours, ce qui représente un taux d'avancement moyen de 63% pour ce PAP.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ce PAP2 (442,639 millions d'euros) est essentiellement consacré au développement de programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie (97,840 millions d'euros - 22%), à la mise en œuvre d'une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation S3 (83 millions d'euros - 19%), et au soutien de la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires

stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program (68 millions d’euros - 15%).

Le reste du budget se répartit entre plusieurs autres projets-phares :

- renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie – 55,4 millions d’euros - 13% ;
- lancer un appel à projets unique dans le domaine de la production, du reconditionnement et/ou du recyclage de batteries destinées au stockage d’énergie – 37,494 millions d’euros - 8% ;
- concrétiser le potentiel de l’économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia – 36,794 millions d’euros - 8% ;
- redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial – 15 millions d’euros - 3% ;
- soutenir le commerce dans son volet économique – 10,820 millions d’euros - 2%.

D’autres projets moins onéreux (pour un total de 38,291 millions d’euros - 9%) méritent également d’être mentionnés pour leur impact potentiellement basculant sur l’industrie et l’économie wallonnes : favoriser le déploiement des technologies de l’industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes, la gestion du CO² (capture, transport, ...), la valorisation du bois feuillu, l’accès des PME/TPE aux marchés publics, etc.

ÉTAT D’AVANCEMENT PAR PROJET

Développement des secteurs à hautes VA

038 - Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	68 000 000 €

Le projet vise à soutenir la recherche fondamentale stratégique en lançant des appels à projets tous les ans, alternativement dans les domaines des sciences de la vie et des sciences de l’ingénieur, de la chimie et de la physique. La mise en œuvre des appels à projets est assurée par l’ASBL **WEL Research Institute**.

L’objectif des AAP est de financer des équipes de recherche avec une perspective ambitieuse de valorisation des résultats, en lien avec les domaines d’innovation stratégique de la stratégie régionale d’innovation S3, à savoir une santé renforcée (WELBIO) et la transition durable (WEL-T).

Dans le domaine des sciences de la vie (WELBIO), l’appel 2021 a permis de sélectionner 23 équipes de recherche dont les travaux ont débuté en avril 2022. **L’appel 2023, lancé en septembre 2023, devrait connaître ses lauréats dans le courant du 1^{er} trimestre 2024. À ce stade, l’objectif cible de l’engagement de 20 équipes de recherche est atteint, voire dépassé, soit des résultats encourageants tenant compte du fait que l’appel 2023 n’est pas encore comptabilisé.**

Dans le domaine des sciences technologiques (WEL-T), **l’appel 2022 a permis de sélectionner 14 équipes de recherche. Le 2^e appel sera lancé à la fin de l’année 2024. Ici aussi, l’objectif cible de l’engagement de 6 équipes de recherche est largement atteint. Des résultats encourageants tenant compte du fait que l’appel 2024 doit encore être lancé.**

039 - Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	97 840 000 €

Ce projet comprend 3 volets.

1. *le premier volet*, relatif aux programmes d'excellence à destination des Universités, vise à financer des projets de recherche ambitieux dans les universités, en particulier dans des domaines jugés porteurs pour la Wallonie. Il encourage la collaboration entre les universités et les centres de recherche agréés pour aborder des thématiques prometteuses en termes de retombées économiques futures. L'objectif est de répondre aux besoins et attentes de l'industrie wallonne, en alignement avec la stratégie régionale d'innovation S3.

Trois appels ont été lancés dans le cadre du Plan de Relance de la Wallonie. En 2021 et 2022, ils ont conduit au financement de projet tels que CyberExcellence (cybersécurité), Win4Launch (technologies spatiales) et FOODWALL (chaîne agroalimentaire). **En 2023, le financement s'est concrétisé pour 4 nouveaux projets, totalisant un montant de 33 016 870 €. Ces projets incluent GT4Health (filiale thérapie génique), TiNTHyN (hydrogène), WAL4RX (expériences immersives et Interactives), et EFES (communautés d'énergie). 2024 devrait voir le financement de deux autres projets.**

2. *le deuxième volet*, relatif à la recherche collective à destination des Centres de Recherche agréés (CRA) vise à renforcer l'expertise et le savoir-faire des CRA dans des domaines d'activités utiles à un grand nombre d'entreprises wallonnes. À travers l'appel à projet 2022, les financements partiels suivants ont été possibles : LighFunc (développement de structures hybrides légères avec des éléments fonctionnels rapportés par impression 3D), PROCOPIDO (problématique des silos de données et applications pilotées par les données acquises en temps (quasi) réel) et SARE4BE (valorisation de sables issus du recyclage dans le béton). **En 2023, l'appel à projet a permis de financer, partiellement, à hauteur de 750.000€ les projets CARAPACE, TERESE, MICROMIC et PASSPORT. L'appel à projets 2024 vient d'être lancé.**
3. *le troisième volet* porte sur l'optimisation des centres de recherche agréés (CRA) et est complémentaire aux projets 40 « Mettre en place des nouvelles infrastructures de pointe et des plateformes d'excellence » et 157 « Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés » du Plan de Relance de la Wallonie. Concernant les évolutions relatives aux CRA, nous renvoyons le lecteur vers ce projet 157 « Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés » (projet prérequis).

042 - Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	55 400 000 €

Ce projet a pour objectif de renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech afin de consolider la position de leader de la Wallonie. Il se divise en trois volets. Le premier se concentre sur le renforcement des chaînes de valeur du secteur biotech en identifiant les potentiels de développement locaux et en attirant des sociétés étrangères complémentaires. Le deuxième soutient l'innovation au sein de ces chaînes de valeur en finançant la recherche et le développement pour favoriser le développement de solutions innovantes. Enfin, le troisième

soutient l'intégration de l'innovation dans le secteur médical, favorisant ainsi le développement et le déploiement de nouvelles modalités thérapeutiques.

Pour les volets 1 et 2, un Partenariat d'Innovation Technologique (PIT) a été constitué, associant une trentaine de bénéficiaires spécialisés dans le domaine des ATMP (Advanced Therapy Medicinal Products). Ces bénéficiaires, regroupés en consortia, réalisent 12 *workpackages* technologiques collaboratifs. Ces derniers couvrent différents aspects, de la conception à la validation des produits thérapeutiques, en passant par le développement préclinique *in vitro* et *in vivo* et les essais cliniques. Ces *workpackages*, subsidiés à hauteur de 48 410 480€, sont répartis en trois axes : produits de thérapie génique (11 bénéficiaires), produits de thérapie cellulaire (12 bénéficiaires) et ATMPs du futur (13 bénéficiaires).

Le troisième volet du projet implique le Wallonia e-health Living Lab et vise à stimuler l'innovation au sein des hôpitaux et du personnel médical. Il cherche à dynamiser la création de produits, services, outils et bonnes pratiques en mettant en relation le personnel hospitalier avec des ingénieurs capables de développer leurs idées. En 2023, trois Cellules d'innovation médicale (CIM) ont été créées respectivement à l'hôpital EPICURA, la Clinique Saint-Pierre d'Ottignies (CSPO), et le CHWAPI. En 2024, l'objectif est de renouveler le financement pour une année supplémentaire.

045 - Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	83 000 000 €

Ce projet offre un soutien spécifique à la mise en place de la gouvernance de la stratégie S3 ainsi qu'aux projets d'innovation s'inscrivant dans cette stratégie.

Une équipe opérationnelle S3 a été mise en place au sein du SPW EER pour piloter la stratégie. Des cellules de coordination ont également été mises en place pour accompagner le développement stratégique des 5 DIS (Domaine d'innovation stratégique⁴). Celles-ci sont constituées de représentants du SPW EER, des Pôles de Compétitivité, du Cluster Tweed et de l'AdN. **Des subventions spécifiques ont été allouées aux 6 Pôles de compétitivité et au Cluster Tweed pour assurer cette mission au sein des cellules de coordination. Tous les engagements budgétaires ont été faits, les subventions courent jusqu'en 2025.**

Concernant les appels pour la mise en œuvre des plans d'action des IIS, un appel à manifestation d'intérêt en 2021 a permis de sélectionner 19 IIS. **Trois appels à projets en 2023 ont soutenu le déploiement des IIS : le premier visant le soutien à la gestion des IIS et le soutien à la rédaction de projets européens (18 subventions allouées), le deuxième pour le soutien aux projets européens et d'internationalisation des IIS (8 subventions allouées) et le troisième pour le soutien à des projets d'innovation collaboratifs proches du marché et portés par des PME (COODEVIS, 17 projets financés).**

Un marché public a été attribué fin 2023 pour le développement d'un outil de visualisation des données relatives à la S3. Les travaux sont en cours et se poursuivront jusqu'en juin 2024.

En termes de perspectives, l'appel visant à soutenir les projets européens portés par les IIS est réouvert jusqu'au 1^{er} mars. En outre, des financements sont prévus en 2024 pour soutenir la participation régionale à des projets collaboratifs européens dans le cadre des Projets d'intérêt commun Européen (IPCEI), notamment dans les chaînes de valeur « hydrogène » et « santé ».

⁴ Les 5 DIS sont les matériaux circulaires, l'innovation pour une santé renforcée, les modes de conception et production agiles et sûrs, les systèmes énergétiques et habitats durables et la chaîne agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement.

Numérisation

137 - Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AdN	Willy BORSUS	9 790 000 €

Le projet “Industrie du Futur” a pour objectif à accélérer la transformation numérique des entreprises manufacturières wallonnes. Ce projet vise, au travers d’actions de sensibilisation, de diagnostic de maturité et d’appels à projets “Industries du futur”, à renforcer la position concurrentielle des entreprises, à faire émerger de nouvelles niches à dimension numérique au sein des domaines de spécialisation actuels, à fédérer pour atteindre des masses critiques au niveau européen, à maintenir et à renouveler le tissu industriel, à conserver l’emploi en Wallonie, voire à le relocaliser et/ou à le recréer.

Les 3 étapes clés de ce projet sont :

1. le lancement de deux appels à projets « Industrie du futur » pour soutenir les projets de rupture et de réindustrialisation du territoire. Sur les 7 projets sélectionnés, 4 sont en cours et permettent de toucher des entreprises manufacturières qui n’auraient pas encore été accompagnées par le Programme Industrie du Futur. Les 3 autres projets sont au stade de kick-off et vont bientôt démarrer.
2. L’augmentation et le renforcement des actions de sensibilisation menées auprès des entreprises cibles (ateliers, visites d’entreprises, conférences ...), principalement les TPE et le PME. **Les actions de sensibilisation sont en cours dans les 7 projets sélectionnés (voir ci-dessus). L’objectif étant de sensibiliser 800 entreprises d’ici fin 2024 ;**
3. l’évaluation de la maturité 4.0 de 1 400 entreprises manufacturières et l’accompagnement d’environ 40% de celles-ci dans l’identification des technologies et solutions à déployer. **L’objectif étant d’accompagner 580 entreprises d’ici fin 2024. À ce stade, 456 entreprises ont été accompagnées et 17 entreprises sont labellisées Factory of the Future.**

En outre, 2 événements ont été organisés en février 2023 :

1. **Une remise de prix pour les entreprises labellisées “Factory of the Future”.** Pour accéder au titre de Factory of the Future, les entreprises doivent être engagées sur les 7 transformations clés de la méthodologie Made Different. Les Factories of the Future fournissent aux clients des produits spécifiques à haute valeur ajoutée. Elles ont l’agilité nécessaire pour répondre de manière agile à l’évolution rapide de la demande du marché. Ouvertes aux nouveaux business modèles, elles s’engagent résolument sur la voie des procédés de production numériques, qu’elles utilisent au maximum tout en maintenant une approche humaine forte. **Lors de cet événement, 2 nouvelles entreprises ont été labellisées (SPADEL et PURATOS), 2 entreprises ont été “re-labellisées” pour la 3e fois (JTEKT et VALEO) et une entreprise a reçu le label pour la deuxième fois (ALSTOM). En février 2024, la 10e édition des Factory of the Future Awards sera organisée et permettra de récompenser 5 nouvelles Factory of the Future wallonnes ;**
2. **L’événement « Industrie du futur Digital Wallonia 2023 »** qui consiste en des parcours de démonstrations, le village technologique et des séances d’information. Cet événement annuel est organisé au bénéfice des entreprises manufacturières de Wallonie, des offreurs de solution 4.0 et des acteurs du numérique. L’objectif est de faire découvrir les dernières tendances technologiques au niveau industrie 4.0, sensibiliser aux outils et aides existants afin de permettre au secteur

manufacturier de se développer et d’être plus compétitif. **L’événement a rencontré un franc succès avec 220 participants et 300 étudiants des Écoles techniques liégeoises.**

179 - 183 (PORTEFEUILLE) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT VISITWallonia	Valérie DE BUE	3 570 000 €

Ce portefeuille comprend 6 projets liés à la transition digitale du secteur du tourisme :

- projet 179 : mettre en place un chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur ;
- projet 180 : mettre en place un outil de gestion des flux ;
- projet 181 : adapter la plateforme de VISITWallonia (projet géré par VISITWallonia) ;
- projet 182 : adapter la plateforme du CGT ;
- projet 183 : passer deux marchés publics pour l’accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie digitale :
 - projet 183a : passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT) ;
 - projet 183b : passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (VISITWallonia).

179 - Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	1 750 000 €

Ce projet vise à augmenter la maturité numérique des organismes et opérateurs touristiques wallons en mettant à leur disposition des vouchers (chèques) numériques leur donnant accès à des sessions d’accompagnement, de coaching ou de formation, individuelles ou en petits groupes. L’objectif est de les aider à accélérer leur transition numérique.

À cette fin, un marché public a été attribué, en décembre 2022, avec pour objectifs de réaliser un catalogue des formations déjà existantes, de développer des sessions d’accompagnement sur des sujets encore non couverts, de mettre en œuvre un outil de gestion et de suivi des vouchers et de former les animateurs numériques qui dispenseront les sessions d’accompagnement.

En 2023, une analyse approfondie des besoins numériques des organismes et opérateurs touristiques a été menée à travers des visites de terrain et une enquête en ligne. Le catalogue de formations a été établi, identifiant 200 formations existantes et créant 9 nouveaux modules, tels que l’audit des outils digitaux et le diagnostic de maturité digitale. Les sessions d’accompagnement ont démarré à l’issue d’une phase test. À la fin de l’année 2023, 216 sessions avaient été organisées, soit 21% de la cible fixée pour la totalité du projet.

Le site www.monbagagenumerique.tourismewallonie.be, lancé en octobre 2023 sous une forme actualisée, comptait 4200 visiteurs et 830 comptes activés fin 2023. Il permet aux opérateurs touristiques d’avoir accès aux informations sur le diagnostic de maturité, au catalogue de formations et aux vouchers.

En 2024, l’accent sera mis sur la communication et sur la réalisation de toutes les séances d’accompagnement/formation prévues d’ici décembre.

180 - Mettre en place un outil de gestion des flux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	300 000 €

Ce projet consiste à mettre en place un outil de gestion et d’information basé sur l’utilisation de données de type Big Data à destination des touristes.

Il s’inscrit dans le plan plus global de transformation digitale du secteur du tourisme. Il est donc étroitement lié aux projets 178, 182 et 183 du Plan de Relance.

Le marché public (commun aux projets 178a, 178b, 180 et 182) ayant pour objet la mise en place d’une plateforme digitale entre les administrations, les opérateurs et les organismes touristiques a été attribué fin décembre 2023, dans le respect du planning prévu. Il a permis de sélectionner un prestataire qui accompagnera le CGT et VISITWallonia dans la mise en place de cette plateforme et dans la digitalisation de tous les processus B2B au sein de l’écosystème touristique. La réunion de lancement a été organisée fin janvier 2024 et a permis, dans la foulée, le démarrage effectif des travaux.

181 - Adapter la plateforme visitwallonia.be

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
VISITWallonia	Valérie DE BUE	500 000 €

Dans le cadre de la stratégie digitale co-gérée par le CGT et VISITWallonia, le projet actuel est dans la continuité des projets 178b et 181. Il vise à remplacer la plateforme visitwallonia.be par une plateforme adaptée aux besoins des différents publics-cibles (individuels, loisirs ou tourisme d’affaires, professionnels du voyage). Cet outil sera au centre de la communication promotionnelle de la destination « Wallonie ». Il proposera une nouvelle expérience client autant inspirationnelle (idées de circuits, sélecteur d’expériences) que transactionnelle (réservation en ligne, brochure à la demande, ...) pour répondre à l’ambition « touriste connecté » et permettra d’évoluer vers une relation de plus en plus personnalisée avec le touriste grâce à un espace personnel (MyVISITWallonia.be), base du marketing relationnel. Cette nouvelle plateforme VISITWallonia.be sera alimentée par la base de données du tourisme wallon afin de proposer une offre intégrée, complète et actualisée.

En 2022, l’accent a été mis sur la définition du périmètre projet, en lien avec le plan global de transformation digitale du secteur touristique.

En 2023, des travaux approfondis ont précisé le design, les technologies, et assuré la durabilité du projet, alignant son intégration avec la base de données du Tourisme wallon. L’attribution du marché global en 2024, lié à la numérisation du tourisme (projet 180), promet des avancées notables pour ce projet spécifique.

182 - Adapter la plateforme du CGT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	300 000 €

Ce projet vise le développement d’une plateforme transactionnelle dédiée au secteur du tourisme afin de répondre aux ambitions des « administrations connectées » et de « l’écosystème touristique connecté ».

Il s’inscrit dans le plan plus global de transformation digitale du secteur du tourisme. Il est donc étroitement lié aux projets 178, 180 et 183 du Plan de Relance.

Cette plateforme permettra à chaque acteur soit d’introduire ses demandes (de subvention, de promotion, etc.) soit de les traiter, selon ses prérogatives. Toutes les données et opérations seront ainsi centralisées et visibles en temps réel par tous les intervenants autorisés.

Le marché public (commun aux projets 178a, 178b, 180 et 182) ayant pour objet la mise en place d’une plateforme digitale entre les administrations, les opérateurs et les organismes touristiques a été attribué fin décembre 2023, dans le respect du planning prévu. Il a permis de sélectionner un prestataire qui accompagnera le CGT et VISITWallonia dans la mise en place de cette plateforme et dans la digitalisation de tous les processus B2B au sein de l’écosystème touristique. La réunion de lancement a été organisée fin janvier 2024 et a permis, dans la foulée, le démarrage effectif des travaux.

183 (PROGRAMME) - PASSER DEUX MARCHES PUBLICS POUR L’ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DIGITALE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	720 000 €

Ce programme concerne l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale et comporte 2 projets :

- projet 183a : passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT) ;
- projet 183b : passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (VISITWallonia).

183a - Passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	Cf. programme

La mise en œuvre de la stratégie digitale pour le secteur du Tourisme nécessite un accompagnement du CGT. Ce projet consiste à passer un marché public afin de disposer de ressources et d’expertises complémentaires à celles dont dispose le CGT. Cet accompagnement permettra au CGT d’avancer plus rapidement et plus efficacement dans son plan global de transformation digitale.

Le marché public d’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale pour le CGT, a été attribué fin 2022. Plusieurs commandes ont été passées depuis mars 2023, pour des missions ponctuelles de consolidation de sources de données, d’analyse métier, de conseils en sécurité.

183b - Passer un marché public pour l’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (VISITWallonia)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
VISITWallonia	Valérie DE BUE	Cf. programme

La mise en œuvre de la stratégie digitale pour le secteur du Tourisme nécessitera un accompagnement de VISITWallonia (Wallonie Belgique Tourisme ASBL). Ce projet consiste à passer un marché public afin de disposer de ressources et d’expertises complémentaires à celles dont dispose VISITWallonia. Cet accompagnement permettra à VISITWallonia d’avancer plus rapidement et efficacement dans son plan global de transformation digitale.

Le marché public d’accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale pour VISITWallonia a permis la contribution d’experts aux projets 178b (transition digitale du secteur du tourisme) et 181 (plateforme VISITWallonia.be). Il permet l’accompagnement de plusieurs équipes dans la guidance méthodologique et opérationnelle en matière de projets digitaux orientés web pour permettre de répondre aux besoins statistiques, besoins rédactionnels et de gestion des médias dans le cadre des projets.

Économie Circulaire

067 - Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO₂ et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWAC	Philippe HENRY	8 000 000 €

Ce projet consiste en un appel à projets de recherche en développement expérimental (c’est-à-dire des projets pilotes ou proches de la phase de commercialisation/exploitation).

Il a pour objectif de permettre la mise en place de projets pilotes industriels et une amélioration de l’expertise des unités de recherche actives dans les technologies de capture, de transport, de stockage ou d’utilisation du CO₂. Il est en effet nécessaire de compléter l’arsenal de mesures visant à lutter contre le réchauffement climatique par ce type de technologie afin de diminuer les stocks de carbone de l’atmosphère et espérer pouvoir respecter l’Accord de Paris.

Les techniques de transport et de conditionnement, le stockage, l’utilisation ou la neutralisation définitive du carbone, le tout dans une approche respectueuse de l’environnement, sont les technologies visées par le présent appel à projets de recherche.

L'appel à projets a été clôturé en été 2023, ce qui permet le financement des 3 projets suivants :

1. le projet CapCO₂, avec comme chef de file Heidelberg Materials,
2. le Projet Chrysalide, avec comme chef de file TechForLime,
3. le projet Waste2Emission0, avec comme chef de file Ipalle.

Les projets financés concernent le captage de CO₂ au sein des process industriels. Ces 3 projets s'étendent sur une durée de 2 à 4 ans maximum, avec un co-financement public-privé. Une évaluation des projets en 2024 et 2025 permettra d'assurer le bon déroulement de la recherche et d'obtenir les premiers résultats. Les résultats de ces recherches permettront d'approfondir les connaissances sur les processus de ces secteurs et leurs émissions, en qualité comme en quantité.

071 - WAIÉnergie et le dispositif de financement zéro carbone

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	3 000 000 €

Actuellement, l'industrie wallonne contribue aux émissions de gaz à effet de serre à concurrence de plus ou moins 30% par an, soit près de 11 millions de tonnes équivalent CO₂. Toutes les entreprises industrielles sont aujourd'hui engagées dans des réflexions et des actions visant à réduire leur impact carbone en faisant évoluer leur processus de production et en verdissant l'énergie utilisée. Néanmoins, il apparaît que trop peu d'actions sont mises en œuvre par les entreprises. Parmi les raisons évoquées, le manque de compétences en interne au niveau technique et organisationnel est souvent cité, ainsi que le manque de financements appropriés.

Ce projet consiste donc à accompagner gratuitement les entreprises industrielles wallonnes en Accord de branche ou en Communauté Carbone (c'est-à-dire les entreprises engagées volontairement avec le Gouvernement wallon dans un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique en contrepartie de réductions sur leur facture énergétique), dans leur transition énergétique et bas-carbone. Dans ce cadre, plusieurs actions sont proposées aux entreprises :

- une analyse des rapports d'Accord de branche (ou tout autre rapport sur l'efficacité énergétique) et une visite du site de production de l'entreprise avec l'aide de deux ingénieurs énergéticiens ;
- une orientation en matière de subsides à l'investissement ou à la recherche ;
- une analyse de la rentabilité des investissements envisagés ;
- une possibilité d'accès, si pertinent, aux moyens de financement de Wallonie Entreprendre.

Depuis mars 2023, l'équipe projet composée de quatre ingénieurs et d'une analyste financière, se concentre sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, les sources d'énergie renouvelable et les nouvelles technologies de transition bas-carbone. L'objectif est d'accompagner 230 sites d'entreprises de 2022 à 2025, en leur fournissant à l'issue de l'accompagnement un rapport détaillé sur les actions possibles, les coûts d'investissements, les gains énergétiques et les options de financement. À fin 2023, 137 entreprises avaient manifesté leur intérêt, 51 avaient été visitées, et 7 faisaient l'objet d'une étude pour un financement de 92 millions d'euros par Wallonie Entreprendre. En 2024, le projet s'alignera sur la nouvelle politique wallonne de Communauté Carbone et il est prévu que WalÉnergie accompagne au moins une vingtaine de nouveaux sites d'entreprises industrielles.

107 - Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Filière bois Wallonie	Willy BORSUS Céline TELLIER	8 000 000 €

La Wallonie assiste à un phénomène croissant d'exportation de ses bois laissant ainsi échapper une matière première dont elle perd toute la valeur ajoutée.

Afin d'aborder le virage de la valorisation des produits forestiers issus d'une forêt plus résiliente et d'insuffler une redynamisation de la filière bois, la Région wallonne a décidé d'apporter un soutien aux entreprises de transformation du bois dans l'identification d'opportunités de marché pour les produits à base de bois feuillus locaux, par l'aide à l'innovation et à la R&D (Recherche et Développement) dans la filière bois, par le développement de nouvelles solutions à la mobilisation du bois en forêt résiliente ainsi que par une commercialisation plus efficace sur le marché du bois.

Au service de cet objectif, 2 appels à projets ont été lancés :

- le premier est destiné à soutenir la R&D pour la valorisation locale du bois feuillu. Cet appel est scindé en deux volets :
 - La recherche industrielle au niveau des unités de recherche d'universités et hautes écoles ou des centres de recherche.
 - Le développement expérimental au niveau des entreprises.

En résultat de ces appels à projets, 9 candidats ont été retenus et ont bénéficié des fonds du PRW.
- le second est destiné à soutenir les investissements dans les entreprises, leur permettant de moderniser et diversifier leur équipement et leurs produits de manière innovante afin de les rendre plus compétitives et concurrentielles sur les marchés qu'elles occupent ou sur de nouveaux marchés. En résultat des 2 appels à projets lancés en 2022 et 2023, 34 projets ont bénéficié de fonds du PRW.

L'objectif de subventionner au moins 5 projets en R&D et au moins 30 projets d'investissement a donc été largement dépassé.

Au-delà de ces appels à projets, le Gouvernement wallon a approuvé deux axes d'actions complémentaires visant à valoriser les bois feuillus. Le premier axe se concentre sur le développement d'actions essentielles, telles que le classement de trois essences de bois (frêne, bouleau, peuplier), la création de Déclarations environnementales Produit (EPD) pour stimuler l'utilisation du bois feuillu en construction, et le développement de produits finis en Bois Modifié Thermiquement (BMT). Le deuxième axe vise la construction d'un bâtiment exemplaire, représentatif du savoir-faire wallon et des avancées technologiques liées aux bois feuillus, servant de vitrine pour démontrer les qualités intrinsèques de ces bois en termes de durabilité, résistance, performances énergétiques et esthétique, mais également témoigner du savoir-faire local et du dynamisme du secteur bois en Wallonie. L'année 2024 sera notamment mise à profit pour l'élaboration et le lancement de la procédure de marché de travaux et de conception du projet qui prendra la forme d'un « Design and build ».

150 - Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	37 494 800 €

Dans une optique de relocalisation et de réindustrialisation, il a été décidé de lancer, au départ de Wallonie Entreprendre, un appel à projets visant à identifier, engager et soutenir un ou plusieurs acteurs économiques porteurs de projets de production, de reconditionnement et/ou de recyclage des batteries ou de cellules de batteries destinées au stockage d'énergie pour les applications stationnaires ou mobiles.

Au niveau européen, les usines de fabrication de cellules ou d'assemblage de modules et de packs sont aujourd'hui insuffisantes pour couvrir la demande croissante et qui restera soutenue pendant de nombreuses années.

Pour les industriels, la production et le recyclage de batteries restent toutefois des activités à risque, car celles-ci exigent une grande part d'innovation. Et c'est précisément la raison d'être de cet appel à projets qui vise à créer un cadre et les conditions idéales de déploiement pour ce type d'activités à la fois pour la production, mais aussi pour la réutilisation ou le recyclage de batteries de stockages fixes ou mobiles, en ce compris pour les sous-produits (composants, métaux rares, etc.). L'inclusion de la réutilisation et du recyclage doit notamment permettre aux industriels producteurs de rencontrer les obligations en matière de reprise, soit en investissant directement dans des outils ad hoc, soit en nouant des partenariats de proximité.

L'objectif est ici d'implémenter des installations industrielles en Wallonie en participant au financement d'actifs corporels qui contribueront à renforcer la création de valeur ajoutée et d'emplois. À noter que les projets qui concernent une partie de la chaîne de valeur liée à la production ou au recyclage des batteries sont aussi éligibles, à condition toutefois qu'ils s'insèrent comme l'un des maillons au sein d'un écosystème complet. De même, les initiatives industrielles qui visent le traitement des déchets dangereux issus des batteries lithium-ion (un secteur actuellement très peu développé) ont également été examinées.

L'appel à projets a été lancé officiellement en avril 2023. En décembre 2023, le Gouvernement wallon a approuvé la sélection des sept lauréats retenus par un jury composé d'experts de Wallonie Entreprendre, des principaux partenaires qui représentent les stakeholders industriels de la filière et d'experts indépendants: 2 projets industriels structurants de fabrication de composants adressant le marché en forte croissance des batteries Lithium-Ion, 3 projets industriels de recyclage des batteries et 2 projets de startups en pleine croissance de reconditionnement de batteries pour des applications de stockage stationnaire avec des batteries de seconde vie, provenant essentiellement des véhicules électriques. Les porteurs de projets ont été informés de leur sélection et seront contactés début 2024 afin de lancer le montage financier et industriel de leur projet.

Les modalités d'intervention et le type de financement (il s'agira de prises de participation et/ou de prêts sous formes diverses) seront différents pour chaque projet, tenant compte des demandes des porteurs et des besoins des projets.

Outre cet appel à projets, le Gouvernement a également approuvé le portefeuille BatFactory. Il s'agit d'un ensemble de projets de recherche de TRL 3 à 6 et d'acquisition d'équipements de pointe et/ou démonstrateurs-pilotes visant la production de batteries et de composants de batteries pour le stockage d'énergie électrique stationnaire et les applications collectives.

Les activités de BatFactory, visent, d'une part, à mobiliser les compétences de R&I en Région wallonne, en faveur des acteurs privés wallons au service du développement économique, environnemental et sociétal.

D'autre part, elles visent à produire comme livrable final des matériaux haute performance pour batteries de stockage instrumentées, par des procédés respectueux de l'environnement, intelligents, et facilitant la circularité. Ces objectifs se décomposent en 7 jalons, déclinés en 10 « work packages » témoignant de l'interdisciplinarité des objectifs et du maillage des partenaires de recherche : UNamur, UMONS, ULiège, UCLouvain, ULB, Materia Nova, CRM, et CENAERO. Le portefeuille BatFactory vient nourrir et compléter les développements qui seront portés par les projets sélectionnés par l'appel à projets mis en œuvre par Wallonie Entreprendre.

161 (PROGRAMME) - CONCRÉTISER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE CIRCULAR WALLONIA

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	36 794 250 €

Le programme 161 intitulé « Concrétiser le potentiel de l'économie circulaire à travers la mise en œuvre de Circular Wallonia » consiste à mettre en œuvre 14 des 61 projets de la Stratégie Wallonne de déploiement de l'économie circulaire, Circular Wallonia, adoptée le 4 février 2021 par le Gouvernement wallon. La stratégie Circular Wallonia vise à faciliter la transition circulaire des entreprises grâce à une meilleure visibilité et à un renforcement des dispositifs en matière d'accompagnement, de financement et de soutien.

La Cellule de coordination de la Stratégie est composée de la Direction du Développement durable (SPW SG) et de la Direction de la Politique économique (Département de la compétitivité et de l'Innovation du SPW EER). Cette Cellule est en charge du pilotage opérationnel, de la coordination des actions, de la gestion budgétaire et administrative ainsi que du secrétariat des organes de gouvernance.

Les 14 projets mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie consistent à :

- adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire - projet next + projet « opérationnalisation de la chaîne de valeur eau » (projet 161a) ;
- renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire (projet 161 b) ;
- accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique (projet 161 c) ;
- favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant (projet 161 d) ;
- développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie (projet 161 e) ;
- assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs (projet 161 f) ;
- chaîne de valeur de la construction : développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire (projet 161 g) ;
- chaîne de valeur construction : mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire (projet 161 h) ;
- chaîne de valeur construction : lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires (projet 161 j) ;
- chaîne de valeur plastiques : améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – rdi projet 161 k) ;

- chaîne de valeur métallurgie : stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications (projet 161 l) ;
- chaîne de valeur textiles : soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – rdi (projet 161 m) ;
- chaîne de valeur industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire (projet 161 n) ;
- chaîne de valeur biobasé - organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen (projet 161 o).

On trouvera ci-dessous un résumé de l'état d'avancement de chaque projet. Pour des informations plus détaillées, nous encourageons le lecteur à consulter le rapport de suivi complet de la stratégie Circular Wallonia.

161a - Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire (Projet NEXT + Projet Opérationnalisation de la chaîne de valeur eau)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet consiste principalement au renforcement du dispositif de financement NEXT, mission déléguée confiée à B.E.FIN (filiale de WE). Ce dispositif de financement permet de soutenir financièrement des projets d'économie circulaire en phase de croissance.

Dans le cadre du PRW, ce dispositif a été renforcé par une nouvelle enveloppe de 6,3 millions d'euros dédiée à des interventions en capital, l'octroi de prêts, la prise en charge du coût d'études devant faciliter la prise de décisions d'investissement ainsi que les frais de fonctionnement de la mission déléguée.

Un site internet qui explique précisément le dispositif Next a été créé⁵. Les dossiers pour demande d'octroi de financement sont en cours d'analyse : 11 entreprises ont été analysées en 2022 et 8 entreprises au premier semestre 2023.

Au-delà de NEXT, le projet 161a consiste également en la coordination et l'opérationnalisation de plusieurs mesures de la chaîne de valeur eau de la stratégie Circular Wallonia. Ce projet est coordonné par le cluster H2O en collaboration avec la SPGE.

On trouvera ci-dessous à titre d'illustration quelques actions phares de ce plan d'actions.

- **un événement a été co-organisé par les Clusters TWEED et H2O, Fevia Wallonie et Wagraim sur les solutions énergie et eau durable dans le secteur agroalimentaire ;**
- **deux études viennent de démarrer : la réalisation d'une cartographie du potentiel de stockage d'énergie par pompage/turbinage en Région wallonne et une étude des dispositifs économes dans les bâtiments, y compris essais grandeur nature. Les résultats de ces études sont attendus pour mi-2024 ;**

⁵ <https://next.circularwallonia.be>

- concernant la filière de valorisation des matières contenues dans les eaux résiduaires, une étude technico-économique des composants à récupérer et des technologies adaptées au contexte wallon (cellulose, polymères, ...) est en cours de réalisation. Les résultats sont attendus pour mi-2024 ;
- l'accompagnement de projets d'aménagement dans des ZAE est en cours afin de promouvoir la circularité de l'eau au travers des usages et des sources alternatives, y compris des tests de solutions prospectives. Deux projets sont en cours d'accompagnement : le zoning de Ghlin-Baudour et Noshag Dynamo (ZAE Angleur).

161b - Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet de croisement d'une approche territoriale avec les objectifs de l'économie circulaire consiste à mettre en place de nouvelles organisations du territoire, en repensant la gestion des flux de matière et de la mobilité, en privilégiant des approches transversales à différentes échelles géographiques. L'approche territoriale vise à amplifier les liens entre les entreprises, leurs activités économiques et les territoires, à créer plus de valeur économique à l'échelle locale et à réduire l'impact sur l'environnement.

Ce projet est composé de 3 sous-projets :

1. le projet « Go Circular » consiste en appels à des projets d'économie circulaire. Les lauréats bénéficient d'un accompagnement personnalisé dans la mise en œuvre de leur projet ainsi qu'un subside allant de 20 000 à 120 000 €. **Les projets des 24 lauréats sélectionnés sont en cours de mise en œuvre ;**
2. le projet « Symbioses industrielles » consiste en un appel à manifestation. Pour la mise en place de facilitateurs en symbiose industrielle au sein des Agences de développement territorial (ADT). En pratique, la symbiose consiste en des échanges entre les acteurs d'un territoire (entreprises, collectivités, infrastructures hospitalières, agriculteurs, ...) où le co-produit ou « déchet » de l'un est une matière première de l'autre. Elle peut aussi permettre de mutualiser des équipements ou des achats. **L'appel à manifestation permettait de sélectionner 5 candidatures subventionnées pour un montant total de 2 106 904,45 € (il s'agit des candidatures d'IDEA, IDELUX, BEP, InBW et IDETA). Uniquement les agences de développement territorial pouvaient répondre à cet appel ;**
3. Le projet en « Circular Design » de Wallonie Design consiste notamment en un accompagnement au design circulaire permettant aux entreprises wallonnes d'utiliser le plein potentiel des stratégies du design pour mettre en place une dynamique circulaire dans leurs projets et produits.

Un premier plan d'actions a été approuvé en 2022, comprenant notamment des actions comme de la sensibilisation, des conférences et workshops, et la réalisation d'un recensement des initiatives internationales sur les méthodes du design circulaire. Nous renvoyons le lecteur au rapport Circular Wallonia pour une vue plus complète et détaillée.

Suite aux résultats encourageants de ces trois actions menées, le Gouvernement wallon a validé un second plan d'actions, en décembre 2023, complémentaire au premier.

161c - Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet consiste à accélérer le déploiement de l'économie circulaire et la résilience des chaînes d'approvisionnement à travers la transition numérique.

Ce projet porte principalement sur la mise en œuvre du programme d'actions « Digital 4 Circular Wallonia » qui vise à développer l'utilisation et l'intégration de technologies porteuses pour l'économie circulaire, assurer une bonne connaissance et une mobilisation de l'écosystème wallon et de ses acteurs et visibiliser l'écosystème et les actions qui en découlent en Wallonie et à l'international.

Différents types d'actions sont réalisées pour atteindre les objectifs mentionnés. On trouvera ci-dessous la description de quelques-unes de ces actions et nous renvoyons le lecteur au rapport Circular Wallonia pour une vue plus complète et détaillée.

- une étude menée en 2023 a exploré le potentiel des technologies numériques pour renforcer le déploiement de l'économie circulaire en Wallonie, en mettant particulièrement l'accent sur les six chaînes de valeur prioritaire de la stratégie wallonne dédiée à l'économie circulaire. Bien que l'étude soit complète, le rapport est en cours de révision et les résultats seront publiés en 2024.
- la création d'un outil digital appelé "Écosystème Circulaire", coordonné par le SPW EER. Alimenté par la base de données Data4Wallonia, cet outil vise à valoriser les bonnes pratiques, les acteurs et les projets en économie circulaire. En cours d'encodage, il ambitionne de mettre en avant les principaux acteurs et projets innovants, favoriser les collaborations, visualiser les écosystèmes en Wallonie, identifier des maillons manquants, et soutenir le suivi stratégique et le développement des filières circulaires. Cette action s'articule également avec le projet 150 relatif à la mise en place d'un outil d'intelligence territoriale. L'outil devrait être mis en ligne courant du premier semestre 2024.
- des appels à projets, tels que "ImplementIT4Circularity", sont initiés pour renforcer l'intégration des technologies numériques dans l'économie circulaire en Wallonie. Le premier appel a financé 6 démonstrateurs dans les domaines de la construction, de l'eau et de la métallurgie. Le deuxième appel a pour but d'accompagner les entreprises dans leur découverte des technologies numériques à mettre en œuvre afin de booster une approche circulaire. Cette deuxième édition couvre la totalité des chaînes de valeurs, 9 démonstrateurs sont financés depuis décembre 2023.

161d - Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	Cf. programme

Afin de créer un environnement propice à l'innovation circulaire, la Wallonie va intégrer davantage l'économie circulaire au sein des dynamiques d'innovation existantes. Pour ce faire, elle favorisera notamment la mise en réseau, la créativité, l'incubation de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant. Cela passera par différentes actions telles que des marchés publics pilotes innovants (partenariats publics innovants et achats publics avant commercialisation) dans des thématiques des chaînes de valeur prioritaire.

Le projet mis en œuvre dans ce cadre consiste à mettre en place un cadre in vivo pour aider les entreprises rencontrant des obstacles technico-juridiques dans le développement de projets circulaires. Il a été décidé

de faire appel à un prestataire externe pour mener à bien cette mission dont le démarrage est prévu début 2024.

161e - Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet consiste à mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'économie circulaire adaptées aux différents publics cibles. Cette stratégie de communication donnera aux citoyens et aux entreprises l'envie de s'impliquer dans l'économie circulaire, mais également améliorera la valorisation des actions déjà menées au sein de la Région wallonne.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre courant des années 2022 et 2023 :

- le site Internet dédié à l'économie circulaire² a été retravaillé et renforcé. Celui-ci met en valeur les initiatives existantes, les diverses actions des acteurs et les bonnes pratiques ;
- une campagne de communication, comprenant des spots radio et des publications sur les réseaux sociaux, a été mise en place en 2022 pour promouvoir les avantages qu'ont les entreprises à adopter l'économie circulaire ;
- la première édition de la Quinzaine de l'économie circulaire s'est déroulée du 30 mai au 10 juin 2022, organisant plus de 50 événements à travers la Wallonie. La réussite de cet événement a été marquée par la participation de 1 200 personnes, citoyens et professionnels de divers secteurs. L'événement a été l'occasion de rencontres, de partages de bonnes pratiques, d'échanges de solutions, ... ;
- la deuxième édition de la Quinzaine de l'économie circulaire s'est tenue en juin 2023, offrant plus de 65 événements sur la thématique de l'économie circulaire. Avec 1 700 participants, cette deuxième édition a rencontré encore davantage de succès que la première ;
- la troisième édition de la Quinzaine de l'économie circulaire est en cours de préparation et aura lieu courant du 2e semestre 2024.

161f - Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet correspond aux mesures 16 et 17 de la Stratégie Circular Wallonia visant à assurer une veille stratégique et politique sur l'économie circulaire, à assurer le suivi des actions, à renforcer la coordination et à maintenir une dynamique d'engagement des acteurs.

Deux actions ont été lancées dans le cadre de ce projet :

- la première action a été entreprise pour étudier le potentiel de développement d'une filière de valorisation de la laine, visant à créer une plus-value économique sur le territoire, promouvoir l'économie circulaire et diversifier les sources de revenus des agriculteurs. Cette étude, réalisée en 2022, vise à évaluer la faisabilité économique propre à notre réalité territoriale, incluant un cadastre des acteurs, l'analyse des marchés actuels et potentiels, l'identification des freins et des recommandations d'actions.

À ce stade, 3 procédés industriels font l'objet de cette étude : extraction de kératine, pellets de laine à usage agronomique et utilisation de la laine comme matériau isolant.

- la deuxième action en cours vise à analyser et évaluer l'économie circulaire en Wallonie. Lancée à la fin 2023, cette étude se poursuivra tout au long de 2024. Elle comprend 3 volets : **une mesure de l'évolution de l'économie circulaire en Wallonie avec un tableau de bord et une actualisation du baromètre de l'économie circulaire, le développement d'une méthode d'analyse des impacts socio-économiques et environnementaux des dispositifs de Circular Wallonia, et l'identification des défis futurs sur la base de l'analyse des freins actuels et des enjeux européens en matière d'économie circulaire.**

161g - Chaîne de valeur Construction : Développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet a pour objectif de concevoir une méthode simplifiée et accessible permettant la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) dédiées à la création de Déclarations Environnementales de Produit (EPD) spécifiquement pour les matériaux de construction en Belgique, avec une focalisation particulière sur les entreprises wallonnes. L'approche adoptée vise à réduire les coûts associés à ces procédures tout en éliminant les barrières à l'entrée, surtout pour les PME, tout en stimulant l'adoption de pratiques de construction durable. Ces EPD pourront ensuite alimenter l'outil Totem, qui sert à évaluer la performance environnementale des bâtiments.

Le projet démarrera début 2024.

161h - Chaîne de valeur Construction : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet correspond à la mesure 25 de Circular Wallonia qui consiste à mettre en place des dispositifs d'accompagnement de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire au travers des leviers des marchés publics, de la sensibilisation, de la formation, de la collaboration belge et du financement.

On constate en effet que le secteur de la construction durable et circulaire est composé d'une pluralité d'organismes, d'acteurs et d'expertises spécifiques ou généralistes. Les questionnements des organismes privés ou publics sont également très diversifiés et touchent généralement plusieurs domaines (juridique, économique, technique, ...). Actuellement, lorsqu'un porteur de projet (public ou privé) a une question ou un besoin spécifique dans la thématique de construction circulaire, il doit chercher par lui-même l'organisme le plus à même de l'aiguiller. Les différents acteurs sont chacun actifs dans un périmètre bien déterminé et avec des moyens limités pour accompagner les demandes qui sont très diverses en la matière. Le dispositif permettra ainsi de créer un point de contact unique, soutenu par un réseau d'experts « facilitateurs » pour répondre aux questions et accompagner les publics cibles (les pouvoirs publics wallons, les maîtres d'ouvrages privés et les auteurs de projets et les professionnels du bâtiment) vers plus de durabilité et de circularité.

L'accompagnement des pouvoirs adjudicateurs et des entreprises est en cours depuis juin 2023 et est prévu pour une durée de 3 ans. Sur la base des demandes reçues lors des accompagnements, il sera possible de mettre en place un outil reprenant des clauses types.

161j - Chaîne de valeur Construction : Lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	Cf. programme

En 2021, une première édition pilote de l'appel à projets "Chantiers et services circulaires" a été lancée en dehors du plan de relance, finançant 8 projets pour un total de 432 000 €. Des enseignements ont été tirés, notamment sur l'importance de la qualité des dossiers et la nécessité d'un accompagnement spécifique des candidats. La deuxième édition, financée par le plan de relance, a été lancée en 2023 avec 13 lauréats sélectionnés en juillet. Un Comité des pratiques circulaires a été créé pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les lauréats des deux éditions.

161k - Chaîne de valeur Plastiques : Améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet a pour objet le « Circular Design » (conception circulaire) dans la chaîne de valeur plastique. Il concerne les mesures 53 et 56 de la Stratégie Circular Wallonia. La conception circulaire vise à intégrer dès la conception du produit les principes de l'économie circulaire et contribue ainsi au développement d'une économie durable. Plastiwin (cluster wallon de l'industrie des (bio)-plastiques, des composites, du caoutchouc et des textiles synthétiques) est le coordinateur de cette action. Il est soutenu par les différents membres de la TaskForce plastique pour la mise en œuvre : Essenscia (Fédération belge de l'industrie chimique et des sciences de la vie), Greenwin (Pôle de Compétitivité wallon des Cleantechs), Denuo (Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets) et Canopea (Fédération d'associations environnementales) collaborent pour la mise en œuvre de ce projet.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées, dont une conférence de lancement du projet lors de la Quinzaine de l'économie circulaire de 2022, l'organisation d'ateliers thématiques et la mise à disposition d'experts pour réaliser des diagnostics techniques auprès des entreprises, leur permettant de mettre en place des pratiques de design circulaire.

Un deuxième plan d'actions 2023- 2026, dirigé par Plastiwin et Canopea, inclut la suite des diagnostics mentionnés ci-dessus, la capitalisation des connaissances via un MOOC (Massive Open On-line Courses) et un guide, ainsi que le soutien à la formation et au développement des métiers STEM des polymères et de la plasturgie. L'accent est mis sur l'économie circulaire, la conception circulaire et la durabilité pour former les talents de demain au Circular Design.

161I - Chaîne de valeur Métallurgie - Stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

L'économie circulaire représente un enjeu important pour la filière métallurgique en Wallonie, avec un fort potentiel de valorisation des métaux présents au sein des déchets locaux et importés, provenant à la fois de la consommation locale et des activités industrielles wallonnes.

Ce projet en cours vise à opérationnaliser les 5 mesures suivantes de la chaîne de valeur « métallurgie » inscrites dans la stratégie Circular Wallonia.

- mesure 40 « Mise en œuvre des partenariats d'innovation collaboratifs » : Cette action consiste à construire un programme de recherche sous la forme d'appels à projets qui devront s'inscrire dans la roadmap construite avec les différentes parties prenantes de l'écosystème (entreprises, centres de recherche, universités) sous la coordination du Pôle MecaTech. Le Pôle MecaTech a contribué dans le cadre du Plan de Relance à l'appel à projets Économie Circulaire pour la chaîne de valeur Métallurgie, Batterie et Transport qui a permis le financement de 5 projets majeurs (ECWALI, PYROTECNIC, CISTEMEEC, REMADE, PLANUM) pour un budget d'investissement total de 91,5 millions d'euros dont +/- 53 millions d'euros de subsides. Ces projets rassemblent une trentaine de partenaires industriels, universités et centres de recherche.
- mesure 41 « Stimuler la recherche en économie circulaire des métaux par la mise en œuvre d'un portefeuille d'actions soutenant la recherche en amont » : mise en place des Chaires en Économie Circulaire au sein de trois universités wallonnes : l'ULiège, l'UCL et l'UMons. La thématique de recherche s'axe autour de la transition des industries actives dans le secteur de l'extraction, de l'élaboration et de la mise en œuvre des matériaux vers des modèles d'affaires plus circulaires. Qui plus est, cette action collabore avec l'IIS Win4C de la S3 se focalisant sur trois piliers thématiques (un par université) : les métaux (ULiège, les minéraux (l'UMons) et les polymères (l'UCL).
- mesure 42 « Cartographie intelligente des ressources et des besoins » : cette mesure comporte deux sous-actions :
 - création de l'observatoire des métaux critiques en Wallonie via une cartographie des flux des métaux » : **Une cartographie des métaux critiques a été réalisée par l'Université de Liège et Artesia. Il s'agit d'une étape préliminaire dans l'hypothèse de la création d'un observatoire des matériaux critiques.**

- « stimulation de la collaboration intersectorielle et la symbiose industrielle : Réalisation d'étude de faisabilité symbiose industrielle » : **Deux études ont été réalisées : l'une sur le déploiement des symbioses industrielles et l'autre sur l'identification des zones à privilégier pour mener des actions de symbiose industrielle. Un plan d'actions pour favoriser les symbioses entre entreprises en termes de matières métalliques a été élaboré.**
- mesure 43 « Prolongation du projet pilote relatif au Circular Design » : À travers la poursuite de la mise en œuvre de la méthodologie « CIRCO », **une cinquantaine d'ateliers (workshop, formation, mise en œuvre de projets) ont été organisés en 2023. Ceux-ci permettent aux entreprises de s'approprier la méthodologie afin de l'appliquer au sein de ses propres processus pour y développer des pratiques en design circulaires.**
- mesure 44 « Création et animation d'un réseau Wallon focus Batteries afin de capter les financements européens » : **la création du réseau s'est faite en continu à travers notamment la mise en œuvre du « parcours Europe ». Des activités (liées à des rapprochements stratégiques, collaborations, détection d'opportunités internationales et européennes, ...) ont été réalisées courant 2023.**
- mesure 44 « Participation de la Wallonie à plusieurs événements (EIT Raw Materials, ERMA, ...) » :
 - **deux éditions du « Circular Wallonia Days » ont été organisées en 2022 et 2023.**
 - **participation à EIT Raw Materials³ qui propose un accompagnement des entreprises dans le développement de leurs projets de transition vers des business models innovants et des financements pour booster l'innovation.**
- mesure 45 « Création et mise en œuvre d'un programme de promotion et de détection d'investisseurs étrangers dédiés à la CDV métallurgie et batteries en partenariat avec l'Awex » : le Pôle MecaTech est intervenu en support de l'AWEX pour instruire les projets d'investissements des entreprises suivantes : ABEE, AZA Batteries, Watt4EVER et Nuode. Le Pôle a également organisé deux missions technico-économiques en Norvège/Suède et au Pays basque pour promouvoir le savoir-faire wallon. L'organisation du Circular Wallonia Days s'est également inscrite en support de la promotion de la Wallonie à l'international. Le pôle MecaTech est également intervenu dans le cadre de l'appel à projets de Wallonie Entreprendre dans le cadre du Plan de Relance Wallon. Le rôle du pôle est d'apporter son expertise dans l'instruction des dossiers et la sélection. Le pôle MecaTech proposera également un accompagnement aux projets sélectionnés afin de construire avec eux un réseau de collaboration avec des acteurs wallons de l'écosystème des batteries.

161m - Chaîne de valeur Textiles : Soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Afin de contribuer au déploiement de l'économie circulaire dans la chaîne de valeur textile, 4 actions ont été lancées dans le cadre de ce projet :

1. la première action vise à offrir un soutien (non financier) aux micro-entreprises textiles dans leur transition circulaire, afin de stimuler des collaborations, mieux comprendre les difficultés, confronter les idées et approches et assurer une montée en compétences circulaires ciblée et rapide pour ces entreprises. **Cette action est en cours : 25 entreprises ont été accompagnées à ce stade ;**
2. la seconde action consiste en une étude axée sur la réparation, la réutilisation et les nouveaux business modèles pour prolonger la durée de vie des textiles. **La réalisation de cette étude a été confiée à Centexbel (Centre scientifique et technique de l'industrie textile belge). Un plan d'actions, qui sera présenté en 2024, mettra en œuvre les recommandations de l'étude ;**

3. la troisième action consiste en l'évaluation de l'impact de l'évolution du recyclage sur les entreprises de collecte et de tri. **Cette action est en cours : la recherche initiale de données et l'identification des acteurs clefs ont commencé ;**
4. la quatrième action consiste en une analyse des flux de textiles en fin de vie, incluant des textiles techniques et les pertes des producteurs ou distributeurs. Certains de ces flux, tels que les retours d'invendus ou les uniformes professionnels, présentent un potentiel important, en raison de leurs volumes et standardisations. Cette action vise à étudier les différents flux de produits et matières textiles pour explorer des possibilités de traitement telles que la revalorisation et le recyclage. **La première étape d'identification des acteurs clés et des sources de données est en cours.**

161n - CdV Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Afin de contribuer au déploiement de l'économie circulaire dans la chaîne de valeur alimentation, deux actions ont été lancées dans le cadre de ce projet :

1. la première action concerne la mise en œuvre de la mesure 58 de la chaîne de valeur « Alimentation » de la Stratégie Circular Wallonia, axée sur le développement de filières agroalimentaires locales, circulaires et porteuses, avec un accent particulier sur les protéines végétales. Wagralim, en collaboration avec le CRAW et le CEPICOP, coordonne cette action. L'objectif majeur est de développer des méthodes rapides pour évaluer le taux de protéine avant et après la récolte, en mettant l'accent sur la filière des protéines végétales. **La première étape, visant à créer ces méthodes, est en cours de finalisation avec des résultats attendus au premier trimestre 2024. La validation de ces méthodes est réalisée en parallèle par des essais. La mise en œuvre et l'analyse de la robustesse des méthodes validées sont en cours et se poursuivront en 2024 ;**
2. la deuxième action concerne la mise en œuvre de la mesure 59 de la chaîne de valeur « Alimentation » de la Stratégie Circular Wallonia. Après une étude en 2022 identifiant quatre flux de co-produits agroalimentaires, Wagralim a reçu une nouvelle subvention en 2023 pour coordonner l'action. L'objectif est de créer un proof of concept (POC) démontrant la viabilité économique de nouvelles valorisations de biomasse via un outil industriel mutualisé. Le projet vise à valider techniquement, économiquement et commercialement la pertinence de la mutualisation pour la stabilisation et la valorisation des quatre coproduits. **La première étape débutera en 2024, affinant les résultats de la première étude et les confrontant à un plus large éventail d'entreprises pour ajuster et compléter l'étude.**

161o - CdV Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet, relevant de la mesure 9 de Circular Wallonia, vise à optimiser les chaînes de valeur existante et à développer des voies de valorisation complémentaires pour les industries wallonnes utilisant de la biomasse. Il vise également à renforcer l'accompagnement des acteurs pour stimuler la demande de produits biobasés et circulaires.

L'industrie de l'extraction végétale en Région wallonne, bien que suscitant un intérêt croissant, demeure peu développée, en particulier dans la valorisation d'extraits de coproduits. Le projet, mené par Valbiom, vise à créer une filière d'extraction axée sur la valorisation des coproduits, en se concentrant sur le bois et le chanvre textile. L'étude a examiné trois essences de bois (douglas, épicéa, chêne) et sept variétés de chanvre textile. **À ce jour, 8 acteurs du secteur du bois et de la chimie ont démontré un intérêt pour la filière d'extraction, et une vingtaine d'acteurs sont intéressés par la covalorisation du chanvre textile. Le projet a été clôturé fin 2023.**

Fin 2023, Valbiom a reçu une nouvelle subvention pour lancer deux autres actions :

1. l'action "ExtraWAL" vise à renforcer et valider les résultats sur l'utilisation potentielle des extractibles provenant des coproduits étudiés précédemment, tels que les sommités fleuries du chanvre et les écorces d'essences forestières. Il s'agit également d'analyser de nouveaux types d'extractibles, notamment ceux des feuilles de chanvre et de la silphie (plante). **Actuellement, l'extraction et les dosages des molécules d'intérêt de la silphie sont en cours. Les analyses et dosages des molécules d'intérêt des feuilles de chanvre ont été réalisés, et les résultats sont attendus début 2024 ;**
2. la seconde action concerne l'analyse du potentiel de développement et de diversification du secteur de l'oléochimie (l'oléochimie convertit des huiles végétales en produits utilisés dans les cosmétiques, les peintures et les encres, les produits pharmaceutiques, les plastiques, etc.). **L'objectif est de dresser un état des lieux et de prospecter en profondeur le potentiel du renforcement de cette filière en Wallonie. Deux pistes de nouveaux marchés ont déjà été étudiées fin 2023. Deux autres pistes sont en cours de développement.**

Investissement dans les territoires locaux/soutien aux commerces et entreprises

149 (PROGRAMME) - SOUTENIR UNE STRATÉGIE DE REBOND DES ENTREPRISES

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	2 540 000 €

Ce programme comprend 2 projets :

- projet 149a : doter la Wallonie d’une cellule de veille et anticipation ;
- projet 149b : amplifier et monitorer la sensibilisation et l’accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie.

149a - Doter la Wallonie d’une cellule de « Monitoring & Stratégies »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	Cf. programme

L’un des objectifs de la réforme des outils économiques et financiers wallons consiste en la mise en place d’une cellule de veille et d’anticipation stratégique renforcée, capteur de l’évolution de l’environnement et des besoins des entrepreneurs wallons et déclencheur d’une offre de services qui répondent à ces objectifs.

L’équipe a été renforcée grâce en l’entrée en fonction de 3 nouveaux profils, lesquels permettent le fonctionnement optimal de la Cellule qui a été renommée « Cellule de Monitoring & Strategies ».

La cellule constitue un véritable centre d’excellence dans l’analyse des tendances économiques actuelles, pour orienter et aligner au mieux la politique économique, d’accompagnement et de financement de la Région, de même que la stratégie des entreprises eu égard aux besoins évolutifs du marché et des chaînes de valeur.

Par ailleurs, en assurant une veille permanente du tissu wallon, la cellule doit permettre de détecter suffisamment tôt les entreprises « à risque » nécessitant un accompagnement spécifique pour intervenir davantage en amont, ou encore les filières présentant un potentiel spécifique voire une menace à laquelle elles seraient confrontées à plus ou moins brève échéance. Les conséquences de la pandémie ou plus récemment la guerre en Ukraine et ses conséquences délétères sur notre économie illustrent parfaitement cette nécessité.

149b - Amplifier et monitorer la sensibilisation et l’accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	Cf. programme

Selon l'IWEPS, 23% des entreprises wallonnes font face à un processus de vieillissement, impactant potentiellement environ 100 000 emplois à temps plein d'ici 2020-2025. Les très petites entreprises (TPE) présentent une exposition plus marquée, avec une anticipation moins claire de cet enjeu. Une étude de Belfius

en 2021 révèle que jusqu'à 82% des entreprises familiales pourraient rencontrer des difficultés à céder leur activité, notamment les petites entreprises familiales.

Au sein de Wallonie Entreprendre, la business unit « Cession et acquisition » a pour mission de sensibiliser les entrepreneurs wallons à ces enjeux, d'accompagner les cédants/repreneurs, de faciliter la mise en relation entre cédants et repreneurs potentiels et l'accès au financement de projets de reprise.

Le présent projet vise à renforcer les initiatives de transmission d'entreprises par une campagne de communication, avec une attention particulière pour les TPE et entreprises familiales. Il inclut également une réflexion autour de l'expérience utilisateurs des plateformes existantes de mise en relation entre cédants et acquéreurs (mission de « Design Thinking »).

Suite à l'approbation par le gouvernement en juillet 2023 du périmètre et des modalités d'implémentation des activités, 2 marchés publics ont été lancés et attribués au dernier trimestre de 2023.

L'opérationnalisation du marché public lié à la communication a déjà été menée dès 2023, avec la conception de la stratégie et les réservations/achats d'espaces médias par le prestataire sélectionné, en prévision d'une campagne qui sortira ses effets en mars 2024. En parallèle, WE a acquis une base de données de contacts pour disposer d'une liste d'entreprises et d'indépendants. Cela permettra de cibler les actions de communication et de mener des opérations de prospection via les conseillers de terrain.

224 - Soutenir le commerce dans son volet économique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	10 820 000 €

Ce projet consiste en un appel à projet intitulé « Objectif Proximité » qui a pour but de développer ou redéployer le commerce physique dans les centralités urbaines et villageoises de Wallonie. Il comprend deux volets :

1. « Je m'installe » : visant à soutenir l'installation **de nouveaux commerces** dans des cellules commerciales vides sur base d'une identification des besoins non rencontrés réalisée par les communes participantes.
2. « Je me réinvente » : destiné aux **commerçants existants** désirant se repositionner et faire évoluer leur business model afin de pérenniser leur présence dans les centralités, d'attirer une nouvelle clientèle, le tout en répondant à un besoin identifié de la centralité.

Ce projet a démarré courant du dernier trimestre 2022 avec l'appel à projets « Objectif Proximité » à destination des 262 communes wallonnes, dont 100 communes ont été sélectionnées.

Les jurys sur les différentes communes ont débuté à la mi-mai 2023 permettant la sélection des candidats commerçants. ». En date du 31 décembre 2023, des primes ont été allouées à 58 bénéficiaires répartis en 42 primes pour le volet « je m'installe » et 16 primes pour le volet « je me réinvente ».

Dans le courant du premier semestre 2024, une première évaluation du succès de la mesure sera réalisée.

La clôture du mécanisme est prévue à la fin 2025.

De plus, afin de renforcer l'efficacité et le succès de la prime « Je me réinvente » du dispositif « Objectif Proximité », un budget de 860.000 € a été octroyé au Centre de compétence Forem Business permettant de déployer l'accompagnement personnalisé du projet Formation-Commerces (PRW 226) dans plusieurs centralités wallonnes. En effet, l'outil d'autodiagnostic est complémentaire au volet « Je me réinvente » du dispositif « Objectif Proximité » et rencontre des objectifs identiques, à savoir le soutien à la transformation

des commerces existants et la reconquête des centralités par le commerce de proximité. 15 villes et communes ont été sélectionnées pour un coaching personnalisé, 42 autodiagnostic ont été réalisés sur l'ensemble du territoire, dont 35 commerçants qui sont établis dans l'une des 15 villes ciblées.

227 - Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
APAQ-W SPW ARNE	Willy BORSUS	15 000 000 €

Ce projet entend rencontrer les besoins des territoires ruraux en matière commerciale, tout en favorisant la consommation des produits locaux. L'accessibilité aux commerces de détail constitue une plus-value pour la majorité des consommateurs, particulièrement en milieu rural.

En 2023, trois projets ont été approuvés, les deux premiers concernent la transmission d'exploitations agricoles avec un objectif de développement du commerce local (volet 1) et sont gérés par le SPW ARNE. Le troisième est géré par l'APAQ-W et est destiné à soutenir les commerces en circuits courts via une campagne d'information télévisée et une campagne d'influence (volet 2).

Concernant le volet 1, deux projets de soutien à la transmission d'exploitations agricoles sont mis en œuvre : Transmiferme de la FWA et un projet commun du consortium FJA-FUGEA et Terre-en-Vue. Ces initiatives ont pour objectif d'assurer le renouvellement des générations en agriculture et le développement du commerce local. Un café transmission a été organisé le 3 octobre 2023, permettant aux agriculteurs de rencontrer des cédants à la recherche de repreneurs. Des présences lors de salons et de foires ont également été réalisées, et des conférences sur la thématique de la transmission sont organisées afin d'établir des contacts directs avec les agriculteurs. L'objectif est de réaliser 62 transmissions effectives d'ici le 30 juin 2026.

Concernant le volet 2, 6 vidéos de mise en avant des points de vente en circuit court ont été réalisés dont 4 avec des personnalités : Adrien Devyver, Bénédicte Deprez, Julien Lapraille, Mélanie Guisset. Celles-ci ont été diffusées en télévision (La Une, Tipik) et en digital de la mi-novembre à la fin décembre 2023.

En outre et toujours dans le volet 2, une campagne d'influence a été lancée fin 2023 via les comptes Facebook et Instagram Jecuisinelocal⁶ La campagne s'est articulée autour de plusieurs axes :

- **le Food Tour Local : le temps d'une journée des influenceurs (Julien Lapraille, etc.) accompagnés de followers ont suivi un food tour organisé par un chef « Table de Terroir » et ont été à la rencontre de divers producteurs pour sélectionner les produits qui ont servi à confectionner le repas préparé avec le chef.**
- **les rencontres locales : Adrien Devyver et Mélanie Guisset ont passé une journée dans la vie d'un producteur en circuit court.**
- **6 recettes à moins de 20€ dont les produits ont été achetés à moins de 20 km, ont été réalisées par des influenceurs et partagées par leur communauté.**
- **La soupe locale et sociale : pour clôturer la campagne et célébrer la fin d'année de façon éthique, les influenceurs ont cuisiné des produits locaux pour des personnes dans le besoin.**

⁶ [#jecuisinelocal - YouTube](#)

Outre ces actions, la Région wallonne a approuvé un projet de convention avec les Agences de Développement Territorial visant à produire un diagnostic territorial dans chacune des 253 communes de langue française de la Région wallonne. Ce diagnostic servira dans un premier temps à aider les communes et leur bureau d'étude agréé à mettre en œuvre le Schéma de développement du Territoire (SDT) en finalisant leur analyse contextuelle et en adoptant un Schéma de développement communal (SDC) thématique sur l'optimisation spatiale.

237 - Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	3 200 000 €

Ce projet vise à booster la création, la transmission, le développement et la croissance des nouvelles sociétés coopératives grâce à un soutien financier au démarrage de l'activité au travers de la bourse d'amorçage et via un accompagnement personnalisé, professionnel et de terrain en cohérence avec le projet d'incubateur en économie sociale (projet PRW n°236).

En collaboration avec les Agences-conseil en économie sociale et la SA W.Alter, filiale de la SRIW active dans le financement des entreprises d'économie sociale et coopérative, le projet comporte 3 volets :

1. l'évaluation et l'amélioration du dispositif Braserio (dispositif de soutien financier aux coopératives). **L'étude terminée depuis septembre 2021 a permis de dégager 9 recommandations ;**
2. deux appels à projets visant à soutenir la pré-crédation, la création et la diversification des sociétés coopératives agréées en Wallonie actives dans les secteurs d'activités prioritaires d'Alternative'ES Wallonia (circuits courts alimentaires, énergie renouvelable, immobilier social, réutilisation des biens et matières, culture) ont vu le jour.
 - **le premier appel à projets** a été lancé en juillet 2022 : 161 projets ont été réceptionnés et **30 ont été sélectionnés. Ils sont actuellement accompagnés et financés via la bourse d'amorçage, de création, de diversification et de transformation.**
 - au vu du succès de ce premier appel, **un second a été lancé** en juin 2023. Cet appel est assorti d'une enveloppe fermée de maximum 2,5 millions d'euros permettant de financer des porteurs de projet et des entrepreneurs sociaux via des bourses coopératives allant de 25 mille euros et 75 mille euros. **Le jury a sélectionné 43 lauréats parmi les 134 dossiers de candidature réceptionnés. Les premiers kick-off de démarrage des projets débutent fin janvier 2024.** Le suivi des bourses d'amorçage est réalisé en collaboration avec l'incubateur en économie sociale iES!.
3. la création et la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement visant à soutenir la création et la croissance des entreprises d'économie sociale en Wallonie via un chèque économie sociale. **Ce dispositif est en cours de réflexion et est prévu pour la fin de cette année 2024.**

302 - Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	190 000 €

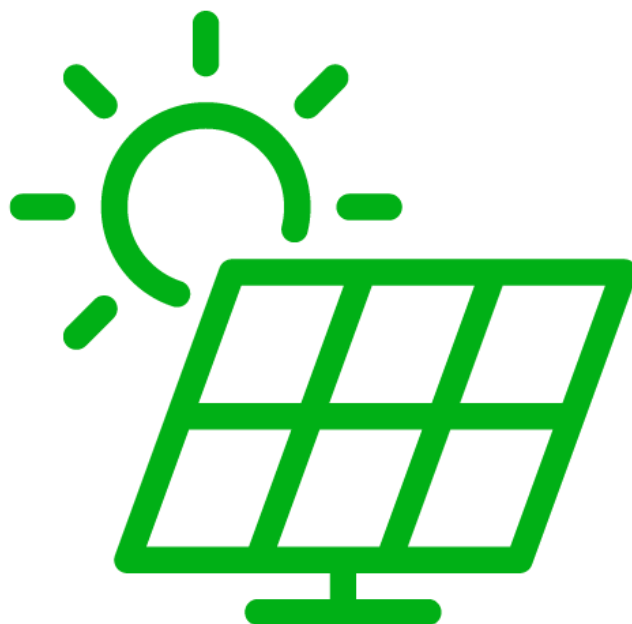
Le projet consiste à améliorer l'accès des PME/TPE aux marchés, en professionnalisant les acheteurs publics et en accompagnant les entreprises dans leur participation aux marchés publics. En effet, alors que le paysage économique wallon est composé majoritairement de PME et de TPE, trop peu d'entre elles remportent des marchés lancés par des acheteurs publics. Les PME et TPE mettent en avant plusieurs freins à leur participation aux marchés publics : manque d'information ou de connaissance, des formalités administratives trop lourdes, des documents peu lisibles, ou encore des délais de paiement trop longs.

Afin de remédier à ce constat et *in fine* renforcer la participation des PME/TPE aux marchés publics, plusieurs initiatives sont entreprises, lesquelles s'inscrivent dans la "Stratégie Wallonne de la commande publique responsable". Ci-après sont décrites quelques-unes de ces initiatives :

- une nouvelle version du portail des marchés publics a été mise en ligne en juillet 2023 afin d'améliorer son accessibilité par les différents publics cibles. Un formulaire de contact et une FAQ ont également été mis en place.
- la mise en réseau des acheteurs publics en Wallonie s'est améliorée, notamment grâce à l'organisation d'ateliers thématiques, roadshows et rencontres entre acheteurs publics et entreprises.
- en septembre 2023, lors de la sortie de la nouvelle plateforme e-Procurement, des démonstrations live ont été organisées à destination des entreprises et des pouvoirs adjudicateurs. Le tout, accompagné d'un helpdesk et de tutos.
- douze canevas de cahiers spéciaux des charges orientés entreprises ont été validés par le Gouvernement et rendus obligatoires à partir du 1er novembre 2023. Ils couvrent la grande majorité des procédures de marchés utilisées par les pouvoirs adjudicateurs wallons. Ces canevas sont digitalisés et implémentés dans les logiciels de gestion des marchés publics afin que tous les pouvoirs adjudicateurs puissent les utiliser et gagner du temps.
- une campagne de communication "sensibilisation et démystification" des marchés publics a eu lieu du 10 novembre au 4 décembre 2023 (radio, réseaux sociaux, etc.). Elle sera suivie par une seconde campagne dans le courant 2024 qui portera sur les actions concrètes à disposition des publics-cibles (outils, formations, roadshows, etc.).
- la cellule d'accompagnement des acheteurs publics est opérationnelle tandis que la cellule d'accompagnement des PME/TPE est en cours d'élaboration car elle découle logiquement de toutes les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Stratégie.
- il est prévu de mettre en œuvre en 2024 une offre de formation interne "acheteur public" pour renforcer les compétences des agents réalisant les achats. À l'été 2023 des rencontres avec un panel d'entreprises ont été organisées pour comprendre leur vécu de la participation aux marchés publics. Cela a mené à un rapport et des recommandations à suivre pour améliorer leur participation. Certaines de ces recommandations sont déjà inscrites dans la Stratégie de la commande publique et d'autres sont en cours de déclinaison en actions concrètes.

PAP 3

Renforcer l'indépendance et la transition énergétique



INTRODUCTION

La Wallonie poursuit un développement à la fois respectueux des limites de son environnement et qui contribue activement à la préservation de la biodiversité et du climat. L'ambition est double : offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens et réduire les inégalités liées au cadre de vie tout en limitant les effets de nos activités sur les évolutions climatiques.

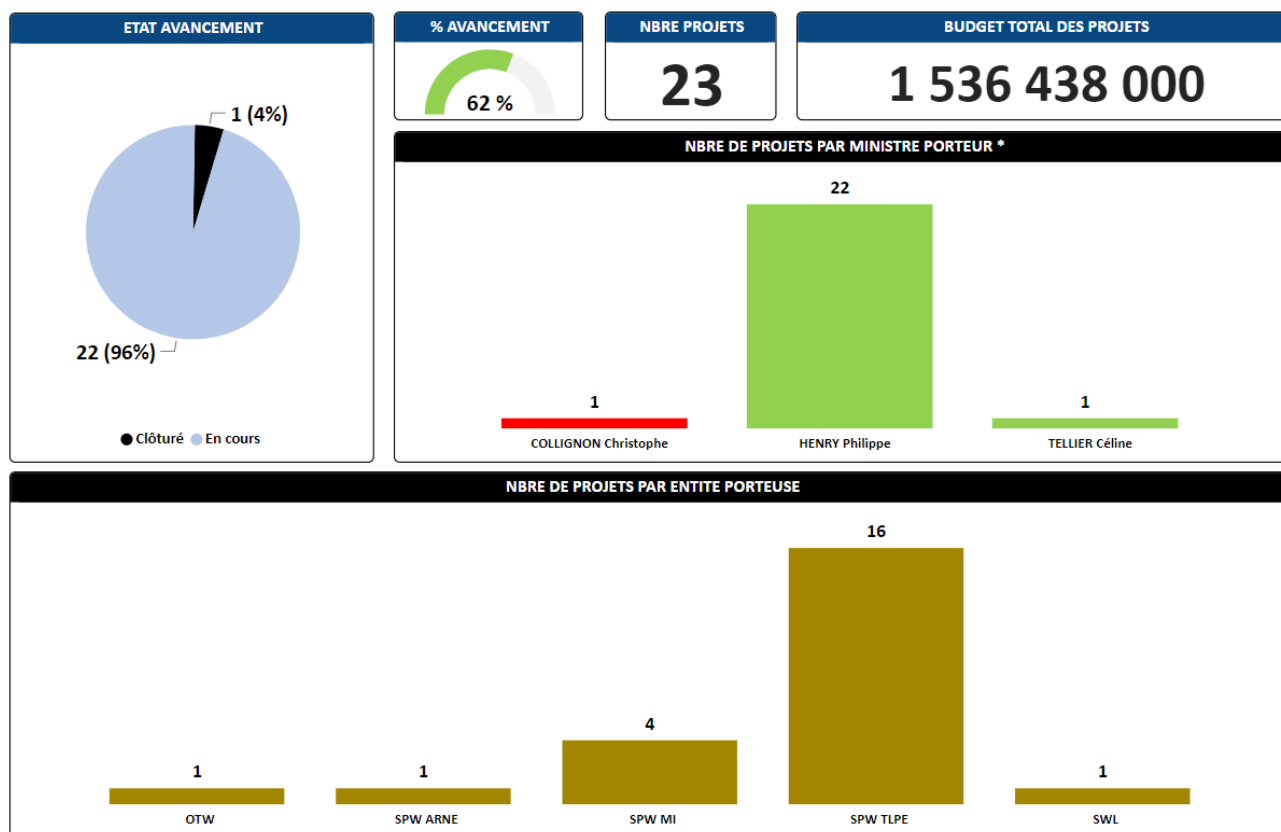
Les projets de ce **programme d'actions prioritaires « Renforcer l'indépendance et la transition énergétique » (PAP3)** s'inscrivent dans cette politique ambitieuse, agissant notamment sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des polluants, une mobilité plus partagée et la protection de la nature.

Les 3 projets suivants font désormais partie du PAP 3 à la suite de la révision du PNRR :

1. projet 055 : réformer UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels,
2. projet 083a : implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Mons-Borinage,
3. projet 083b : extension du tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal.

VUE MACRO

Le PAP 3 comprend **23 projets** pour un budget de **1,536 milliard d'euros**⁷. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Philippe Henry** et mis en œuvre principalement par le **SPW TLPE**. **96%** des projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **62%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

⁷ Hors budget des projets 083a et b qui est repris au niveau du Programme 083



Le budget de ce PAP3 (1,536 milliard €) est essentiellement consacré à la rénovation énergétique du bâti (585,736 millions € - 38%) et de 20 000 logements d'utilité publique (721 millions € - 47%). Le reste du budget se répartit entre 6 autres projets-phares :

1. soutenir les communes pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé (56,292 millions € - 3,5%),
2. soutenir les communes dans le cadre du plan Wallonie cyclable (45 millions € - 3%),
3. implémenter des Mobipôles (43 millions € - 3%),
4. soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière (45,410 millions € - 3%),
5. soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation) (30 millions € - 2%),
6. soutenir la création de communautés d'Energie renouvelable (CER) et citoyennes (10 millions d'euros - 0,5%).

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

Stimuler la rénovation énergétique

050 - Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 6 000 euros

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	51 000 000 €

Le Gouvernement a décidé d'accélérer la mise en conformité et la rénovation énergétique des bâtiments privés en instaurant, à partir du 1^{er} mai 2022, une prime plus facilement accessible pour les travaux d'isolation de toiture et pour les petits travaux d'amélioration énergétique des logements.

Désormais, il est possible d'obtenir cette prime ⁸ sans devoir réaliser un audit préalable ou passer obligatoirement par un professionnel.

Les travaux éligibles couvrent un large éventail, allant du remplacement de la couverture du toit à son isolation, à la mise en conformité de l'électricité et du gaz, du raccordement à l'égouttage, aux investissements dans les systèmes de chauffage et à divers travaux de salubrité.

Les travaux réalisés depuis le 1^{er} mai 2022 sont éligibles et peuvent faire l'objet d'une demande de prime, dont le montant de base peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus du demandeur, de la composition de son ménage et des travaux entrepris.

Afin d'inciter un maximum de citoyens à entreprendre des travaux de rénovation énergétique et de les soutenir face à l'augmentation des coûts, le régime de prime a été modifié à partir du 1^{er} juillet 2023, ciblant désormais les travaux de moins de 6 000 euros. Les montants de base des primes ont été augmentés de 40% et le plafond a été relevé de 80% (jusqu'au 30 juin 2023) à 90% du montant de la facture.

Au 31 décembre 2023, 2 067 demandes avaient pu être traitées et des primes pour un montant total de 1,738 million d'euros avaient été octroyées. Le montant moyen des primes attribuées s'élève actuellement à 1 500 euros.

⁸ <https://energie.wallonie.be>

051 - Mettre en place une prime « chauffage » spécifique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	4 000 000 €

À travers ce projet, le Gouvernement a permis aux victimes des inondations de juillet 2021 de soumettre des demandes de prime pour le remplacement de systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, avec une échéance prolongée par rapport au système de prime classique. Les demandes pouvaient être introduites jusqu'au 30 juin 2023, avec des factures finales des travaux effectués entre le 14 juillet 2021 et le 31 décembre 2022. L'audit requis pour cette prime avait été temporairement suspendu.

Le montant de base de la prime pouvait être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus et de la composition de ménage, avec un plafond de 70 % de la facture.

Au 31 décembre 2023, 416 demandes avaient été introduites, toutes traitées et versées, totalisant un budget de 418,720 milliers d'euros. Le montant moyen de cette prime s'élève à 1 300 euros.

052 - Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	15 949 000 €

Dans le contexte de la crise des prix de l'énergie, ce projet a pour objectif de suspendre temporairement l'obligation d'audit pour l'obtention d'une prime « chauffage »⁹, tout en incitant les citoyens à réaliser des audits énergétiques. Cette initiative vise également à améliorer le rendement des systèmes de chauffage des Wallons en les encourageant à remplacer les systèmes obsolètes ou défectueux par des systèmes durables.

Le Gouvernement a voulu rendre plus accessible son régime d'aide en :

1. suspendant temporairement l'obligation d'audit pour l'obtention d'une prime pour le remplacement d'un système de chauffage obsolète ou défectueux à destination de tous les ménages (contrairement à la prime habitation qui nécessite un audit du logement) ;
2. augmentant le montant de la prime de base à l'audit afin de le rendre plus accessible.

Les demandes de primes peuvent être introduites depuis le 1^{er} juin 2022. En cohérence avec le projet 50, le Gouvernement a décidé à partir du 1^{er} juillet 2023 de prolonger la suspension temporaire d'obligation d'audit jusqu'au 31 décembre 2025, tout en augmentant les montants de base des primes d'environ 40%.

En parallèle, le montant de base de la prime audit Logement est passé de 110 à 150 euros jusqu'au 1^{er} juillet 2023 puis à 190 euros à partir de cette date. Ce montant de base peut être multiplié par 1, 2, 3, 4 ou 6 en fonction des revenus et de la composition de ménage.

Au 31 décembre 2023, environ 16 200 demandes de prime pour l'installation d'un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire sans audit avaient été introduites dont 4 900 avaient été traitées. Le montant moyen des primes accordées s'élève actuellement à 1 200 euros et un montant total de 4,072 millions d'euros a déjà été liquidé.

⁹ <https://energie.wallonie.be>

053 - Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	30 000 000 €

Les logements wallons sont responsables de 16% des émissions de gaz à effets de serre (GES) en Wallonie et 45% d'entre eux sont de véritables « passoires énergétiques », avec un label PEB G ou F. La rénovation énergétique de ces logements étant prioritaire pour le Gouvernement des moyens et des aides ont été prévus pour soutenir les propriétaires qui en ont le plus besoin.

Ce projet a en effet pour but d'octroyer des aides pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques dont les propriétaires occupants n'ont actuellement pas accès au crédit en raison de revenus trop faibles.

Selon les données de 2020 issues des baromètres des précarités énergétique et hydrique, plus d'un ménage sur cinq en Région wallonne fait face à des dépenses énergétiques excessives par rapport à son budget. En conséquence, environ 3,7% des ménages wallons, soit près de 58 000 ménages, doivent restreindre leur consommation en deçà de leurs besoins essentiels, et environ 10 % craignent de ne pas avoir les moyens de se chauffer correctement.

Sous forme d'une expérience pilote, le projet consiste à octroyer un subside en capital aux ménages très précaires, afin de les rendre éligibles au dispositif Rénopack. Ce dernier consiste en un prêt à tempérament à 0% octroyé par la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS), avec un montant empruntable allant de 1 000 euros à 60 000 euros.

Le projet a été présenté au Gouvernement le 22 février 2024 et sera réalisé à travers une mission déléguée à la SWCS. Cette mission implique l'évaluation et le suivi des dossiers de demandes, la mise en place d'actions de communication, la proposition d'un accompagnement personnalisé et, dans certains cas, l'initiation de démarches auprès des ménages précarisés afin de les informer, les accompagner et les aider à introduire leurs demandes.

054 - Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	19 500 000 €

Dans le cadre du dispositif MEBAR (ménages à revenu modeste), la Région wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Cela peut être le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, ... Si le demandeur est locataire et si la nature des travaux l'exige, il doit obtenir au préalable l'accord du propriétaire.

Pour obtenir cette subvention, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune. C'est le travailleur social qui veillera à réunir les documents nécessaires à l'introduction du dossier et qui lancera la procédure via l'administration. Par ce projet, le Gouvernement veut améliorer et renforcer ce dispositif MEBAR en révisant le montant de l'aide octroyée, en augmentant le seuil de revenu des ménages bénéficiaires et en renforçant la diffusion vers les associations qui accompagnent les ménages à revenu modeste.



Depuis le 13 juin 2022, le montant maximum de la subvention est de 2 000 euros. La subvention peut, dans certains cas, être doublée moyennant certaines conditions relatives à la nature des travaux. Les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur et ses revenus ne peuvent excéder les revenus d'intégration sociale (RIS) majorés de 30%.

En 2022, 1 727 dossiers avaient été réceptionnés (soit une augmentation de 32% par rapport à l'année précédente) et 1 494 ménages ont pu bénéficier de la subvention (soit une augmentation de 42% observée sur l'année 2022). 1 528 dossiers ont été envoyés en 2023 (soit une augmentation de 16% par rapport à l'année de référence de 2021) et 1 378 ménages ont bénéficié de la subvention (soit ici, 29% d'augmentation par rapport à l'année de référence 2021).

055 - Réforme UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	192 415 000 €

Le dispositif UREBA est un outil de rénovation du bâti public destiné à réduire la consommation énergétique des bâtiments. L'idée du projet de réforme est d'élargir l'accès au dispositif UREBA aux zones de secours et de les rendre éligibles à l'accompagnement proposé aux instances publiques. De la sorte, la rénovation énergétique des bâtiments publics et du non marchand sera facilitée pour atteindre l'objectif de la Déclaration de politique régionale (DPR) de rénovation de 2 500 bâtiments publics.

La révision du dispositif classique pour créer des « UREBA exceptionnels » propose un élargissement du public cible ainsi que du taux de subventionnement. Ainsi, contrairement au dispositif UREBA classique, les primes « UREBA exceptionnels » couvrent jusqu'à 70% des dépenses éligibles contre 30 % pour les primes classiques.

Un premier appel à projets « UREBA exceptionnel » a été lancé en 2022, **suivi de 2 autres vagues d'appels à projets en 2023.**

En 2022, le Gouvernement wallon a validé la sélection des projets de la première vague pour un total de 319 projets sélectionnés (soit quelques 470 000 m² et un montant global de 77 millions d'euros) et en 2023, **225 nouveaux dossiers ont été acceptés pour un total de 58 millions d'euros pour le 2^e appel à projets (le 3^e appel à projet étant encore en cours de traitement).** Les projets proposés portent essentiellement sur des travaux d'isolation qui vont de la toiture aux façades, en passant par les planchers des bâtiments, allant jusqu'à des rénovations complètes du bâti permettant ainsi d'importantes économies d'énergie.

Les projets sélectionnés prévoient l'utilisation de matériaux dits « biosourcés » ou issus de matière organique renouvelable.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet se poursuit dès lors dans le cadre du PRW.

056 - Stratégie de rénovation du SPW MI

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	31 825 000 €

Le patrimoine immobilier géré par le SPW MI est composé de 958 bâtiments répartis sur 237 implantations. Il s'agit principalement de bâtiments techniques abritant des équipements ou infrastructures nécessaires à l'exploitation des routes et autoroutes ainsi que des voies hydrauliques (régies routières, autoroutières, ateliers territoriaux, postes de commande, ateliers hydrauliques, silos, hangars à sel, remises à matériel, etc.).

Ce parc immobilier, également composé de quelques bâtiments de bureaux et de 235 maisons éclusières, présente divers problèmes en termes de sécurité, salubrité, étanchéité, confort et stabilité.

Ces différents éléments affectent directement le quotidien, la sécurité et le bien-être de nombreux agents/ménages occupant ces bâtiments ou maisons éclusières.

La direction des bâtiments du SPW MI, par son support et son expertise, accompagne les districts et régies à la mise en œuvre du projet dont le budget devrait permettre de financer la rénovation de 110 bâtiments.

Au total, 19 marchés de services et travaux ont déjà pu être lancés et attribués, les 1^{ers} travaux de rénovation énergétique concernant 3 régies routières, un dépôt territorial et 6 maisons éclusières (pour environ 6 000 m² de bâtiments) ont débuté en 2022.

En 2023, une étude d'autoproduction d'électricité, des missions de *commissioning*¹⁰, d'audits, des travaux de rénovation énergétique, de mise en ordre des installations électriques et de placement d'autoproduction d'électricité dans les régies routières et autoroutières ont été réalisés. Vu l'inflation, un montant de 5 millions d'euros complémentaire a aussi été octroyé lors du conclave budgétaire fin avril 2023 afin de permettre la réalisation de l'ensemble des projets.

057 - Élargir les missions de RENOWATT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	10 000 000 €

Le programme RenoWatt, lancé en 2018 par le Gouvernement, vise à soutenir la transition énergétique des bâtiments publics, qui représentent plus de 40% de la consommation d'énergie de la Communauté européenne.

Étendu jusqu'en 2026, RenoWatt a pour objectif annuel de rénover 170 bâtiments publics, couvrant 340 000 m², conformément à l'objectif de l'Union européenne de rénover 3% de bâtiments publics chaque année.

Tous les pouvoirs publics peuvent solliciter RenoWatt en tant que guichet unique pour la réalisation d'audits, l'analyse des besoins et la passation des marchés.

Le programme offre un accompagnement complet, de la sélection des bâtiments à la signature des contrats avec les adjudicataires des marchés publics. En plus de réduire la consommation énergétique, RenoWatt vise à promouvoir la circularité, à créer des emplois locaux, et à favoriser les entreprises de l'économie sociale.

¹⁰ Ensemble des tâches qui visent à s'assurer que le niveau de performance énergétique prévu est atteint dans un bâtiment.

Des clauses éthiques et sociales sont intégrées dans les cahiers de charges, et la taille des lots des marchés peut être limitée pour encourager la concurrence, l'accès aux PME, et la flexibilité dans le planning des travaux

S'agissant d'un projet de longue haleine, la société B.E.FIN, en charge de la gestion de RenoWatt, a vu sa mission prolongée de 4 ans depuis le 1^{er} juin 2022.

Au 31 décembre 2023, 16 pouvoirs publics avaient signé une convention avec RenoWatt, 526 bâtiments publics avaient été étudiés, des marchés publics concernant la rénovation de 273 089 m² avaient été publiés et 2 marchés prévoyant la rénovation de 6 bâtiments publics (soit 12 366 m²) avaient été attribués.

059 (PROGRAMME) - DÉPLOYER L'ALLIANCE CLIMAT EMPLOI RÉNOVATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ISOLATION DES BÂTIMENTS (ACER)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	35 957 000 €

Par ce programme, le Gouvernement souhaite déployer l'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) avec les parties prenantes de l'isolation des bâtiments (ACER), créant ainsi des partenariats concrets pour contribuer à la mise en œuvre des actions de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT). Il entend donc réunir les acteurs de terrain, les entreprises, les syndicats, les associations, les chercheurs et les pouvoirs publics dans le but de dialoguer, établir des partenariats, stimuler la demande par des mesures d'accompagnement, ainsi que renforcer quantitativement et qualitativement l'offre proposée.

Ce programme entre dans le cadre des défis à relever pour préparer les bâtiments aux exigences fixées à l'horizon 2050 et réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Il représente une belle opportunité pour la création d'emplois, le développement économique local, la qualité des logements.

Depuis 2022, une série d'initiatives ont été entreprises pour dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments. Les 16 groupes opérationnels ont abordé des thèmes variés, tels que la rénovation des bâtiments publics et privés, le financement, et l'offre de rénovation énergétique, en rassemblant divers acteurs du secteur. De plus, une trentaine de groupes de travail plus spécifiques ont été lancés depuis 2022. Pour l'année 2024, au moins quatre nouveaux groupes opérationnels et de travail sont prévus. Parallèlement, une stratégie de communication grand public est en cours d'implémentation pour informer et sensibiliser la population sur les solutions disponibles.

Le programme se compose de 4 projets, décrits, ci-après.

059a - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments publics

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

Actuellement, une série de barrières entravent l'augmentation des rénovations des bâtiments en Wallonie, compromettant ainsi la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).



La rénovation du parc de bâtiments tertiaires (dont les bâtiments publics) est confrontée à divers défis en raison de la diversité des bâtiments à rénover et de leurs modes d’utilisation variés. Les changements d’affectation rendent complexe l’élaboration d’un plan de rénovation à long terme et les décisions d’investissements sont souvent motivées par des temps de retour à court terme, ce qui entrave la réalisation de rénovations énergétiques approfondies.

Les consultations des parties prenantes menées pour la préparation de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT) ont souligné la nécessité de développer des outils pour stimuler la rénovation énergétique.

Ce projet vise à mettre à la disposition des pouvoirs adjudicateurs des outils pour stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments publics. Certains outils existants, tels le cahier des charges type bâtiment 2022 (CCTB) et l’outil d’évaluation de la durabilité (GRO) seront développés davantage, et de nouveaux outils seront déployés en fonction des besoins identifiés.

En décembre 2022, l’intercommunale Ecetia s’est notamment vue désignée afin d’accompagner la mise en œuvre d’un instrument de stratégie immobilière pour les rénovations énergétiques des bâtiments publics et suite à la concertation des parties prenantes, les clauses techniques ainsi que le cahier des charges types bâtiments 2022 (CCTB) seront renforcés. En 2024, l’outil d’évaluation de la durabilité (GRO) sera également mis à disposition des pouvoirs publics.

059b - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments privés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

Parmi les barrières qui entravent l’augmentation du taux et de la qualité de rénovation des bâtiments privés en Wallonie, on retrouve notamment la méconnaissance par les citoyens des (co)bénéfices potentiels d’une rénovation énergétique et la complexité inhérente à ce processus.

Le morcellement des mécanismes de soutien (compétences multiples, conditions d’accès non harmonisées, ...) et la complexité de leur répartition entre les différents niveaux de pouvoir rendent difficile l’analyse financière. De plus, peu de solutions innovantes voient le jour pour inciter à l’investissement.

Ces obstacles entravent la mise en place d’un projet global de rénovation pour l’ensemble du bâtiment, comme une « feuille de route » intégrée à l’audit logement, ainsi qu’une vision à long terme et globale, intégrant des critères tels que le confort, l’énergie et la salubrité.

La situation actuelle reflète donc l’importance d’une vision à long terme et globale du bâtiment via notamment la mise à disposition d’outils techniques à destination des citoyens (comme p. ex. une « feuille de route » et un « calendrier » des rénovations à entreprendre) et de solutions pratiques d’accompagnement de ces derniers dans leur démarche de rénovation.

Il ressort notamment des échanges dans le cadre de l’élaboration de la Stratégie Rénovation à Long Terme des bâtiments (SRLT) que formuler un calendrier de renforcement des exigences minimales en matière de PEB des bâtiments existants est une condition sine qua non au déclenchement de la rénovation au rythme et au niveau de qualité requis.

Des plateformes visant à identifier et accompagner activement les candidats à la rénovation tout au long du processus ont notamment été mises en place jusqu’au 31 décembre 2024. Celles-ci doivent également renforcer les compétences des entreprises du bâtiment en formant des clusters locaux capables de proposer des offres de rénovation globale de qualité.



Afin de faciliter l'auto-rénovation au sein des copropriétés, des écoles et des publics en précarité énergétique, une étude juridique pour développer des outils de soutien a été lancée.

Une subvention a été octroyée au consortium Embuild Wallonie, Buildwise et Greenwin pour accélérer la rénovation de logements privés en Wallonie et proposer des solutions de massification de la rénovation vers la transition zéro carbone.

Le développement d'une cartographie du potentiel solaire des bâtiments est aussi actuellement en cours.

Enfin, une concertation sur la rénovation des bâtiments privés, les bâtiments publics ainsi que son financement est menée avec les parties prenantes.

059c - Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de rénovation énergétique durable

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

L'actuelle fragmentation de l'offre des entreprises actives dans la rénovation énergétique durable, le manque d'innovation, de formation et la qualité de mise en œuvre représentent des obstacles au développement de la rénovation des bâtiments en Wallonie.

C'est ainsi que par ce projet, le Gouvernement souhaite renforcer qualitativement et quantitativement cette offre pour les bâtiments privés que publics,

Le Gouvernement a pris acte en juillet 2023 de la stratégie de sensibilisation, orientation et formation à la rénovation durable visant à augmenter la main-d'œuvre dans le secteur de la rénovation énergétique.

Une subvention a été octroyée à Embuild Wallonie pour définir de nouveaux outils et mettre en place des actions pour renforcer les entreprises.

059d - Opérationnaliser une Gouvernance participative de l'ACER

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

Ce projet vise à mettre en place une gouvernance participative de l'Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER). En effet, celle-ci est indispensable pour faciliter des interactions efficaces et structurées, parvenir à des décisions claires, orienter les actions et passer à leur mise en œuvre.

Un marché de services a été attribué pour mettre en œuvre une structure de gouvernance et communiquer sur l'ACER. Une stratégie de communication grand public afin d'informer et sensibiliser la population sur les outils à leur disposition a été proposée en 2023 et est en cours de mise en œuvre.

062 - Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	172 000 000 €

Ce projet vise à promouvoir et renforcer les mécanismes de financement de la rénovation énergétique des bâtiments. Il répond à la nécessité d'accélérer le rythme des rénovations, et dans cette optique, le Gouvernement souhaite soutenir divers moyens de financements.

Il est en effet nécessaire de pouvoir augmenter à grande échelle la demande de rénovation énergétique pour certains bâtiments dans le but d'atteindre un rythme annuel d'au moins 3% du bâti existant. Cette massification de la demande faciliterait la planification des besoins de rénovation et la mise en place d'un financement adéquat pour soutenir leur réalisation.

Le projet a pour but de faciliter et soutenir financièrement les particuliers dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Cela passe notamment par le renforcement des moyens de financements existants dans la politique de prêts à taux 0 distribués par le Fonds du Logement de Wallonie (FWL) et la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS).

En 2022 30 millions d'euros avaient été octroyés à la SWCS et au FWL. En 2023 75,761 millions d'euros ont été octroyés à la SWCS pour financer les prêts rénovation à 0%.

063 - Rénovation énergétique bâtiments exemplaires – Appels à projets

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	23 090 000 €

Ce projet entend soutenir financièrement les projets, outils et mécanismes ambitieux et innovants qui permettent de lever divers freins à la rénovation. Cela inclut l'augmentation du taux de rénovation énergétique des bâtiments, la promotion de l'innovation dans l'offre de rénovation énergétique ainsi que la mise en œuvre de projets de démonstration contribuant à la sobriété énergétique.

Le projet doit contribuer à l'émergence de solutions concrètes et structurelles pour faire face à la crise énergétique. Il soutient les projets qui agissent sur les factures énergétiques en réduisant les besoins en énergie et/ou les consommations.

Le 1^{er} volet du projet, Rénobatex.ID, consiste en un appel à projets qui proposent de contribuer, tester et améliorer le déploiement de solutions innovantes pour la rénovation énergétique du bâti résidentiel wallon ou pour la sobriété énergétique. **Le 7 décembre 2023, le Gouvernement a approuvé la sélection et l'octroi de subventions aux 12 projets lauréats de la première vague. Le 30 décembre 2023, les dossiers de candidatures pour la deuxième vague de l'appel à projets ont été réceptionnés.**

***Le 2^e volet* du projet qui portera sur la rénovation énergétique de bâtiments exemplaires (Démonstration) sera développé ultérieurement.**



251 - Rénover énergétiquement 20.000 logements d'utilité publique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	721 000 000 €

Afin de permettre à tous de pouvoir s'inscrire dans les grands changements sociétaux pour construire une société durable, le Gouvernement a souhaité par ce projet de rénovation de logements d'utilité publique :

- offrir aux locataires des conditions de vie favorables et leur assurer des charges financières (loyer et charges énergétiques) supportables ;
- mettre à disposition des logements sains et économes en énergie ;
- permettre à ces logements de perdurer dans le temps.

Ces 20.000 logements à rénover, sur la période 2020-2025, devront avant tout être salubres, leurs installations (gaz, électricité, ascenseur, ...) être conformes et la présence d'amiante et/ou de plomb devra avoir été traitée.

Chaque logement devra aussi être rénové dans une logique de rénovation profonde, en assurant l'atteinte effective, dans un premier temps, d'un label PEB de niveau B minimum et à terme d'un label de niveau A.

Dans l'objectif d'accélérer des démarches naturellement chronophages, le projet vise à minimiser la durée des procédures, via leur dématérialisation, une collaboration renforcée entre les acteurs du processus immobilier et un recours aux centrales d'achat...

Il est important de noter que le projet a dû faire face à la hausse des coûts des matériaux, aux difficultés pour les Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) de recruter du personnel technique et à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de revoir les conditions de rénovation des logements et d'allonger d'un an l'échéance du projet.

Fin 2023, 8 729 logements avaient au moins un dossier techniquement approuvé, 3 253 logements avaient au moins un marché attribué et 213 avaient totalement été rénovés.

Création d'espaces verts

095 - Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Philippe HENRY Céline TELLIER	56 292 000 €

Les changements climatiques impactent la vie de chacun en multipliant notamment les vagues de chaleur et de sécheresse, mais aussi les risques d'inondations. La végétalisation de nos villes, quartiers et communes est un levier majeur pour renforcer la résilience de notre territoire à ces phénomènes.

En lançant 4 appels à projets, le Gouvernement veut donc renforcer l'adaptation au changement climatique en végétalisant notre territoire.



Ceux-ci sont destinés aux villes et communes, éventuellement en partenariat avec des acteurs privés, afin de multiplier les espaces verts, d’accentuer la présence de la nature et améliorer la résilience de notre territoire face au changement climatique, la qualité de vie et la santé des habitants. Les projets sélectionnés doivent notamment permettre de :

- lutter contre les îlots de chaleur par la plantation d’arbres et autres végétaux à potentiel d’ombrage et/ou d’évapotranspiration qui agissent sur la température locale ;
- contribuer à la régulation du cycle de l’eau qui permet de lutter contre les inondations et/ou la sécheresse ;
- garantir un accès aisé à un espace vert pour tous.

Les projets ancrés dans la nature, caractérisés par une faible demande en entretien et une consommation modérée de ressources sont encouragés. Ces derniers doivent être élaborés selon les principes de sobriété et de gestion écologique, facilitant une organisation simple et aisée de leur maintenance. L’amélioration du couvert végétal, au travers de la plantation d’arbres, la création de bosquets, de taillis, de haies et de vergers, ainsi que l’aménagement de plans d’eau et de zones humides doivent également être intégrés aux différents projets.

Depuis 2021, 55 projets ont été sélectionnés via les 3 premiers appels à projets :

1. **17 dans le cadre du premier appel consacré aux parcs en milieu urbain. Pour certains d’entre eux, les travaux sont bien entamés, les autres en sont au stade de l’étude et de l’élaboration du dossier d’exécution, voire de la demande de permis d’urbanisme ;**
2. **16 pour le maillage vert et bleu en milieu urbain. La plupart des communes ont validé leur avant-projet auprès du jury en décembre 2023 ;**
3. **22 pour le maillage vert et bleu en milieu rural. Ceux-ci sont au stade de l’étude. Une présentation de l’état d’avancement de ces derniers projets a été faite aux membres du jury en janvier 2024.**

Le 4^e appel à projets « Végétalisation à l’échelle d’un quartier » a été présenté au Gouvernement le 22 février 2024, il sera lancé sous la forme d’un droit de tirage et proposé aux 262 communes de Wallonie.

Promouvoir la mobilité durable en milieu urbain

081 - Implémenter des mobipôles

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	43 000 000 €

Face à la nécessité d’une mobilité repensée et à l’évolution des usages, il convient de renforcer l’offre de transports en commun, la mobilité active (vélo, marche, ...) et les formes partagées de mobilité (covoiturage, vélos partagés, ...).

Le Gouvernement a donc voulu encourager l’intermodalité en soutenant les pouvoirs locaux dans la création de « mobipôles », ces lieux où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée.

Ce projet a donc pour but de créer des « mopipôles » qui vont faciliter le quotidien des usagers qui passent d’un moyen de transport à un autre pour optimiser leurs déplacements. Ce sont des lieux où peuvent converger différentes offres et infrastructures de mobilité, comme une gare autobus ou SNCB, une station de voitures partagées, un parking de covoiturage, un RAVEl, du stationnement vélo,



En complément des montants prévus par le PRW, le budget total du Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI) est de 210 millions d’euros. Le tout forme un droit de tirage unique, commun avec le projet 093 WACY3, à destination des 262 communes de Wallonie.

Fin 2023, parmi les 236 plans d’investissements (soit 90% des communes de la Région) approuvés par le Ministre, on retrouvait 315 projets d’intermodalité susceptibles d’être financés dans le cadre du PIMACI.

083 (PROGRAMME) - RENFORCEMENT OFFRE ET ATTRACTIVITÉ TEC

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW SPW MI	Philippe HENRY	394 657 000 €

Ce programme vise à renforcer l’offre de transport en commun et son attractivité afin de réduire la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements.

Initialement composés de 5 projets, pour un montant total de 394,657 millions d’euros, les 3 projets suivants avaient été intégrés dans le PNRR :

- projet 083a : implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Mons-Borinage ;
- projet 083b : extension du tram de Liège jusqu’à Seraing et Herstal ;
- projet 083c : extension du métro léger de Charleroi jusqu’au Grand Hôpital de Charleroi (en cours de construction).

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l’Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir, les deux premiers projets (083a « Implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Mons-Borinage » et 083b « extension du tram de Liège jusqu’à Seraing et Herstal » du cadre PNRR. Ces deux projets se poursuivent dès lors dans le cadre du PAP 3.

083a - Implémentation de bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	Cf. programme

La N51 (tronçon Mons, Boussu et Saint-Ghislain) connaît d’importants problèmes de mobilité liés à une congestion intense et continue. Il en découle, outre les aspects directement liés à la mobilité que l’on peut qualifier d’inefficace, des retombées néfastes sur l’environnement et sur le cadre de vie des riverains. À la suite d’études menées entre 2012 et 2015, il a été conclu qu’une amélioration importante pouvait être obtenue via l’implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) sur un tronçon de 7 km de la N51 qui traverse le Borinage et va de Mons à Boussu-Hornu.

Plus concrètement, il s’agit de l’aménagement d’une voirie existante en une voirie pouvant accueillir un BHNS et de la reprise/rationalisation des diverses lignes de bus classiques actuellement présentes sur la N51.

Un marché public d'études (mobilité et aménagements publics) a été attribué fin décembre 2022. Il vise à compléter l'étude réalisée entre 2012 et 2015 en tenant compte des changements apparus sur le territoire depuis lors, tels que de nouveaux logements, des commerces, un hôpital, des écoles, ... qui vont influencer les différents flux multimodaux (véhicules, piétons, cyclistes, ...).

Il n'y a actuellement pas d'accord des parties prenantes sur l'avant-projet relatif aux aménagements des espaces publics (trottoirs, pistes cyclables, voiries et espaces verts).

Une fois l'accord, il pourra être procédé à l'introduction des demandes de permis d'urbanisme et à la rédaction des cahiers des charges de travaux. Ce sera également l'occasion d'ajuster les budgets qui y sont liés.

À noter que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir ce projet du cadre PNRR qui se poursuit dès lors dans le cadre du PAP 3.

083b - Etendre l'infrastructure du tram de Liège

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW	Philippe HENRY	Cf. programme

Ce projet concerne l'extension de la première ligne de tram de l'agglomération liégeoise, actuellement en construction. Initialement limitée à la Ville de Liège pour des raisons budgétaires, une étude de mobilité et de pertinence territoriale a démontré que le tracé optimal devrait couvrir une zone plus étendue. Le projet 083b vise à réaliser les études techniques, à déposer les permis et à financer les infrastructures pour cette extension, englobant également la rénovation de l'espace public jusqu'à Seraing (Jemeppe, partie sud du projet) et Herstal (place Licourt, partie nord du projet). En tout, il s'agit de la construction de 5,5 km de voies.

Pour l'extension de la partie nord (côté Herstal), le marché de travaux a été attribué et le permis d'urbanisme obtenu. Pour la partie sud (côté Jemeppe), les marchés de travaux ont été lancés et le permis d'urbanisme octroyé.

À noter que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir ce projet du cadre PNRR qui se poursuit dès lors dans le cadre du PAP 3.

093 - Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	45 000 000 €

Depuis plusieurs années, le Gouvernement a décidé de soutenir activement l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien. En effet, le choix du vélo comme mode de déplacement au quotidien s'avère extrêmement efficace sur le plan de la mobilité, mais aussi au niveau économique, environnementale et de la santé.

Pour y parvenir, de nombreuses initiatives ont été mises en place, parmi lesquelles un plan vélo régional global (WACY3 - Plan d'actions Wallonie cyclable 2030) qui vise à augmenter le nombre de déplacements quotidiens à vélo et propose un ensemble cohérent de dispositions offrant une approche structurée de la politique cyclable au sein de la Wallonie.



Par ce projet, le Gouvernement a donc souhaité poursuivre son soutien aux communes dans leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux. L’objectif est d’augmenter le nombre de kilomètres d’infrastructures cyclables de qualité au travers de l’ouverture d’un droit de tirage, commun avec le projet 081 (*Implémenter des mobipôles*), à destination des pouvoirs locaux et qui s’étend sur 3 ans.

Les deux projets font partie du Plan d’investissement mobilité active communal et intermodalité (PIMACI).

L’enjeu est de relancer l’investissement public rapidement, en s’appuyant sur les pouvoirs locaux comme moteur de la relance territoriale et écologique. Les budgets sont anticipativement versés aux villes/communes qui doivent remettre un plan d’investissement, élaborer les projets, rédiger les cahiers spéciaux des charges, attribuer les marchés publics pour pouvoir les utiliser. Les marchés de travaux seront attribués par les collèges communaux au plus tard le 31 décembre 2024. La mise en œuvre des projets se poursuivra les années suivantes (jusqu’en 2030 au plus tard).

En 2023, sur les 236 plans d’investissements qui ont été approuvés par le Ministre (soit 90% des communes de la Région), on retrouvait 584 projets d’infrastructures cyclables, 531 projets d’infrastructures piétonnes et 315 projets d’intermodalité.

Promouvoir les énergies renouvelables locales

061 - Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d’habitation)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	30 000 000 €

À l’horizon 2050, la consommation d’énergie thermique dans le secteur résidentiel devra diminuer presque de moitié. Dans les secteurs tertiaire et industriel toutefois, on s’attend à une consommation à peu près équivalente. Il est donc impératif de passer à une source de chaleur renouvelable et durable.

Bien que les réseaux d’énergie thermique aient un fort potentiel, de nombreux acteurs écartent cette technologie lorsqu’il s’agit d’équiper leurs bâtiments. En effet, ce système est plus complexe à mettre en place et nécessite l’intégration de nombreux consommateurs.

La stratégie chaleur actée par le Gouvernement en 2022 a cependant démontré que la longue durée de vie de ces réseaux les rend financièrement compétitifs à moyen terme (10-15 ans). De plus, ils présentent des atouts indéniables dans le déploiement rapide de solutions de décarbonation, surtout quand les travaux de rénovation sur le bâti sont difficiles à justifier économiquement ou complexe techniquement. En lançant un appel à projets pour la mise en place de réseaux de chaleur, le Gouvernement veut donc promouvoir cette technologie d’approvisionnement en énergie thermique peu souvent sollicitée.

En Wallonie, malgré la présence de nombreux projets de réseaux d’énergie thermique, leur plein potentiel n’est pas exploité. La priorité doit être donnée à la création de projets de grands réseaux ou à l’optimisation des projets existants visant à augmenter le nombre de consommateurs.

Un appel à projets a été lancé en octobre 2023, 19 candidatures ont été déposées en janvier 2024. Les projets sélectionnés devraient permettre une augmentation d’au moins 50% de l’énergie thermique véhiculée par les réseaux de chaleur en Wallonie. Par ailleurs, les études de faisabilité pour la création, la densification ou l’extension de ces réseaux ont été intégrées à la réforme des aides aux audits et aux études. Son entrée en vigueur est prévue en mars 2024 sous le nom d’AMUREBA.

076 - Soutenir la création de Communautés d'énergie Renouvelables (CER) et citoyennes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	10 000 000 €

Par ce projet, le Gouvernement entend augmenter la production d'énergie renouvelable en Région wallonne et encourager l'appropriation des questions liées à l'énergie par les citoyens, les entreprises et les autorités locales.

Le projet comprend notamment un appel à projets qui vise à soutenir le partage d'électricité par la création de communautés d'énergies renouvelables (CER) et/ou citoyennes. Cet appel à projets vise le partage d'électricité au sein des communautés d'énergie et s'adresse aux personnes morales tant du secteur privé que public. Il a pour objectifs de :

- développer une expertise à l'échelle de la région par la compilation et l'échange des pratiques et outils efficaces issus des retours d'expérience ;
- sensibiliser et communiquer autour de ces structures collectives de partage et valorisation d'énergie peu connues du grand public ;
- accélérer le déploiement et l'intégration des énergies renouvelables en Région wallonne.

L'appel a été lancé et les candidatures doivent être remises au plus tard le 15 mars 2024.

Via ce projet, le Gouvernement a également approuvé en avril 2023 les modalités de mise en œuvre de la troisième phase du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable) visant la création de 30 CER pérennes dans 30 parcs d'activité économique (PAE) afin de valoriser les productions locales d'énergie pour minimiser les pertes d'énergie au sein du réseau de distribution et de transport à l'échelle du territoire wallon.

Durant cette phase, les 30 CER vont effectivement être mises en place et pour cela, 450 entreprises vont pouvoir confirmer leur intérêt et fournir leurs données de consommation et production d'énergie. Des compteurs communicants seront installés dans les entreprises participantes qui n'en sont pas encore équipées.

Les entreprises bénéficiaires de ce projet peuvent bénéficier d'un accompagnement économique, sociologique et scientifique. Il est par ailleurs prévu de développer un outil de simulation intégrant des profils d'entreprises alimentés en basse tension ainsi qu'un outil de dimensionnement des communautés d'énergie renouvelable et des infrastructures liées afin d'envisager les énergies renouvelables à mobiliser, le stockage éventuel à installer et de mettre en évidence le lien avec la mobilité verte. Cet outil devra également permettre une modélisation de l'incertitude liée à la production d'origine renouvelable, soumise aux aléas météorologiques et au comportement des consommateurs.

Les enseignements tirés de ce projet pourront ensuite être réutilisés au profit d'autres projets en parcs d'activités économiques ainsi que dans le monde académique.

079 - Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	45 410 000 €

Afin d'augmenter sa production d'énergies renouvelables et contribuer de ce fait à une plus grande autonomie énergétique, le Gouvernement a souhaité soutenir des appels à projets ainsi que des projets pilotes de développement de géothermie en Wallonie.

La géothermie, exploitant l'énergie du sous-sol, est déjà utilisée dans certains logements grâce à des pompes à chaleur et peut également être développée à grande échelle pour répondre aux besoins d'entreprises et de collectivités.

Cette source d'énergie renouvelable, locale et respectueuse de l'environnement, offre des avantages en termes de performance énergétique et économique, avec la capacité de fournir chauffage, refroidissement, stockage de chaleur et de froid de manière constante. En outre, la géothermie présente un faible impact visuel et environnemental car elle émet peu de CO₂, et contribue à la décarbonation à long terme des activités, en particulier dans les secteurs de l'économie et du résidentiel.

Via ce projet, un marché de caractérisation des sites miniers de Liège et Mons a été attribué. Les premiers résultats de cette caractérisation indiquent que les sites les plus propices pour une étude de faisabilité in situ sont Glain (Liège) et Hornu (Mons).

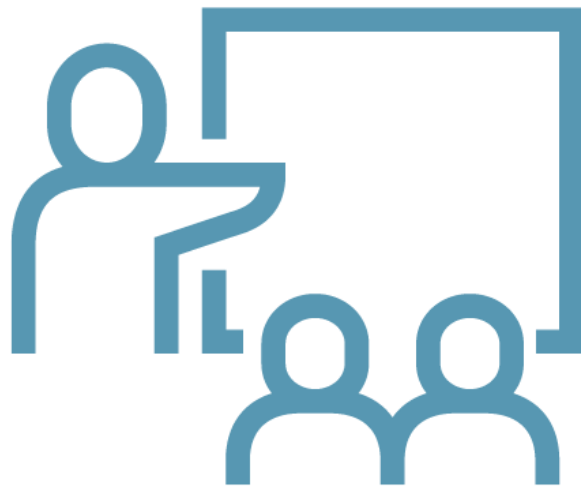
Dans le cadre de sa politique énergétique wallonne à l'horizon 2030, le Gouvernement avait déjà lancé un premier appel à projets pour la géothermie peu profonde en juillet 2021 et le projet du nouvel Hôpital d'Ottignies avait alors été sélectionné pour un budget de 2,326 millions euros.

Un deuxième appel à projets pour la géothermie peu profonde a été lancé en juillet 2022, permettant de sélectionner 33 projets pour un budget global de 30,5 millions d'euros. Deux projets sont d'ores et déjà clôturés, les Urgences du CHR à Namur et le Mundo à Louvain-la-Neuve. Les 32 autres projets sont en cours de réalisation.

Enfin, un marché est en cours d'attribution pour la caractérisation du sous-sol wallon et le développement de la géothermie profonde. L'objectif de cette mission est la réalisation des campagnes de prospection géophysique au niveau de 4 zones en Wallonie (Charleroi sud, Verviers/Eupen, Liège et Wavre Louvain-la-Neuve).

PAP 4

Former



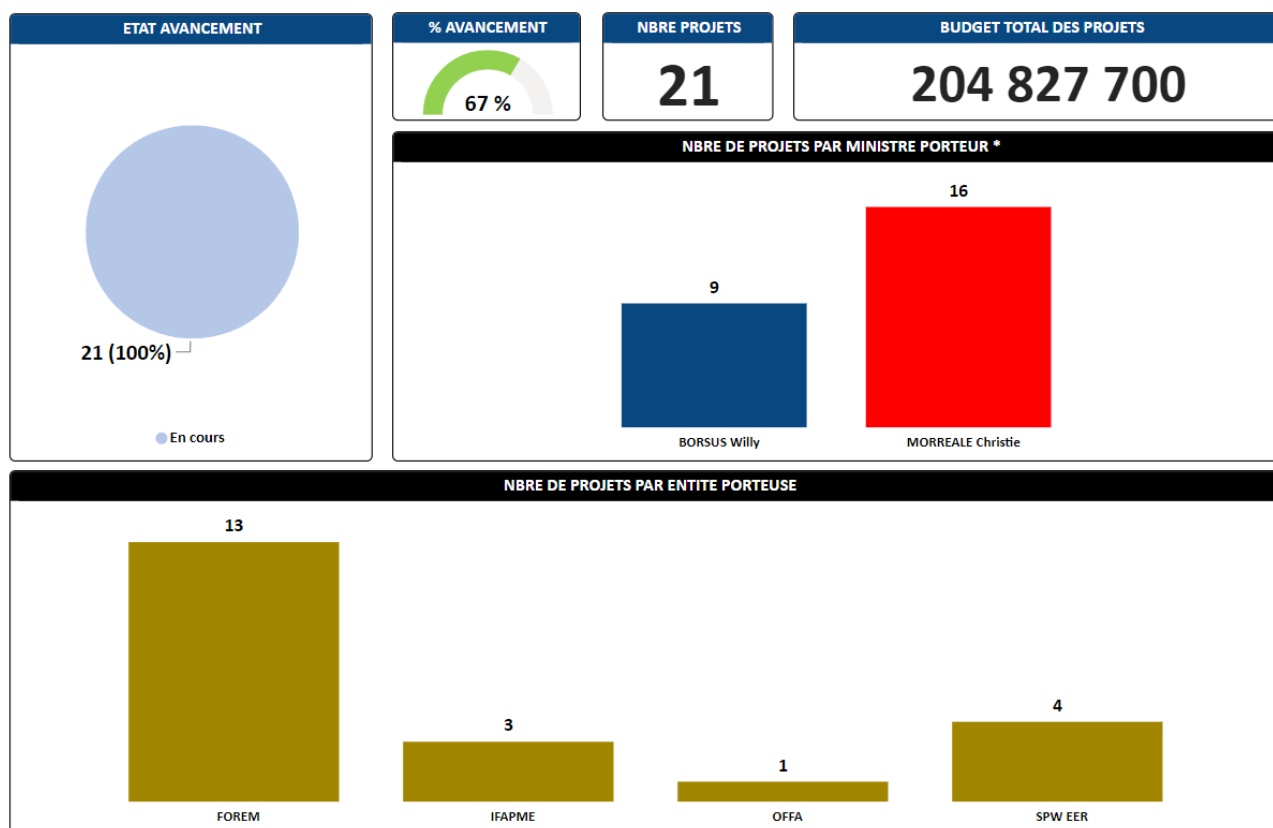
INTRODUCTION

La plus grande richesse de la Wallonie est sa jeunesse. Elle regorge aussi de nombreux talents. Il faut donc continuer à les développer en mettant en place les conditions pour mener une politique de formation coordonnée qui permette de déboucher sur des perspectives positives en termes d'emploi durable et de qualité, de répondre à l'ensemble des besoins des entreprises et surtout d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie, en particulier chez les jeunes.

Dans le cadre du programme d'actions prioritaires « Former » (PAP4), la Wallonie entend créer un maximum de synergies entre les acteurs de la Formation et de l'Enseignement, s'engager dans une réforme de l'alternance, renforcer le tutorat ou encore investir dans les infrastructures et équipements de formation. Elle entend également lutter contre la pénurie dans certains métiers, notamment ceux liés aux activités scientifiques et à l'évolution des technologies.

VUE MACRO

Le PAP 4 comprend **21 projets** pour un budget de **204,827 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par la Ministre Christie Morreale et mis en œuvre principalement par le FOREM. Tous les projets sont en cours et présentent un taux d'avancement moyen de 67 %.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ce PAP 4 (**204,827 millions d'euros**) est essentiellement consacré à la **réforme des aides à la formation** (67,170 millions d'euros - 33%) et **aux investissements dans les infrastructures et les équipements de formation** (55,436 millions d'euros - 27%), le reste du budget se répartit entre 7 autres projets-phares :

- pérenniser « Tremplin 24 mois+ » – 35,946 millions d’euros - 17% ;
- mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d’emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique – 16,345 millions d’euros - 8% ;
- augmenter l’attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME – 9,707 millions d’euros - 5% ;
- améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie – 7,420 millions d’euros - 4% ;
- réformer le tutorat – 5,863 millions d’euros - 3% ;
- développer l’offre de formations pour l’enseignement dans les Centres de compétence – 6,400 millions d’euros - 3% ;
- porter la réforme de l’alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans – 540 millions d’euros - 0,002%.

ÉTAT D’AVANCEMENT PAR PROJET

Améliorer la formation initiale et réorganiser l’alternance pour en faire une filière d’excellence

001 (PROGRAMME) - PORTER LA RÉFORME DE L’ALTERNANCE POUR LES JEUNES DE 15 A 25 ANS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Cabinet BORSUS Cabinet MORREALE FOREM, IFAPME, OFFA	Willy BORSUS Christie MORREALE	540 000 €

L’objectif de ce programme consiste à prendre des mesures à court, moyen et long terme visant à faire de l’alternance une filière d’excellence.

Une note d’orientation relative à la méthodologie à mettre en œuvre en vue d’un renforcement transversal de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, et en particulier de l’alternance, a été adoptée en avril 2022 par les gouvernements et collèges des 4 entités francophones (Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire francophone).

La méthodologie proposée repose sur une approche de moyen et long terme et une autre de court terme, menées simultanément, correspondant respectivement aux deux projets composant le programme. À moyen et long terme, le projet 001a consiste à réaliser un état des lieux transversal de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en mettant particulièrement l’accent sur l’alternance. L’objectif est d’établir une compréhension commune des réalités actuelles. À partir des principaux constats identifiés, il s’agit de définir et lancer la mise en œuvre d’une feuille de route d’amélioration transversale.

En février 2023, l’ASBL « Agir pour l’enseignement » a présenté la synthèse « État des lieux pour un renforcement transversal de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l’alternance » aux gouvernements des 4 entités concernées. Cette synthèse met en lumière divers freins au développement de l’alternance, tels que l’absence de consensus sur une vision partagée de ce type de formation, son positionnement structurel dans les parcours d’enseignement et de formation qualifiants ou encore l’absence de dispositif proactif d’orientation positive vers les formations en alternance. Elle offre également une vue d’ensemble relative à la formation professionnelle et à l’enseignement qualifiant. Les travaux préparatoires à de futures réformes ont été poursuivis en 2023.

Parallèlement et à court terme, le projet 001b porte sur la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à apporter une réponse rapide aux problématiques identifiées. Des chantiers ont été lancés permettant d'améliorer dès à présent la filière de l'alternance. Ils concernent en particulier l'établissement d'une meilleure reconnaissance des acquis d'apprentissage des apprenants et des certifications délivrées par l'IFAPME et son homologue bruxellois ainsi que la création d'un outil de matching des offres et demandes de stages. Cet outil est finalisé et mis à disposition du public depuis juin 2023.

001a - Réaliser un état des lieux de la filière de l'alternance dans le paysage global de la formation et de l'enseignement et organiser les États généraux de l'Alternance

Entité gestionnaire / Ministre Porteur	Budget – enveloppe globale
Willy BORSUS Christie MORREALE	Cf. programme

Entre mai et décembre 2022, les travaux relatifs à la réalisation de l'état des lieux ont été menés, sous l'égide d'un Comité de pilotage intergouvernemental composé des représentants des Ministres-Présidents et des Ministres compétents et de l'asbl Agir Pour Enseignement (APE), en associant avec les acteurs et les partenaires sociaux.

La prise d'acte du rapport complet de l'état des lieux par les gouvernements et collège des 4 entités francophones a eu lieu en février 2023. Cette prise d'acte inclut les premières lignes méthodologiques relatives à la suite des travaux à mener au sein de chaque gouvernement et entre entités, dans le but d'identifier les réformes de court terme, dont certaines sont déjà initiées, et les réformes de moyen et de long terme. Le rapport complet a également été communiqué pour avis aux partenaires sociaux.

L'état des lieux a permis de dégager une vue d'ensemble et d'établir des constats relatifs à la formation en alternance en Wallonie et à Bruxelles, à la formation professionnelle en Wallonie et à l'enseignement qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En juillet 2023, le gouvernement wallon, en concertation avec le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a également décidé de renouveler la collaboration avec l'ASBL APE jusqu'au 31 décembre 2024. L'objectif est, sur la base de l'état des lieux, d'établir d'ici la fin du premier semestre 2024 des propositions de scénarios permettant d'aboutir à une ou plusieurs visions de réformes. Pour ce faire, un comité de pilotage intergouvernemental composé de représentants des Ministres-Présidents et des Ministres compétents a été mis en place. En Wallonie, il est prévu de tenir régulièrement informé des travaux le comité de suivi, composé des représentants ministériels, des partenaires sociaux et environnementaux cosignataires de l'accord sur les priorités du Plan de Relance et du CESE Wallonie.

L'ASBL APE a débuté ses travaux par des entretiens réalisés avec les acteurs concernés par la formation professionnelle et l'alternance. Ceux-ci ont été amenés à s'exprimer quant aux suggestions de scénarios de réforme. In fine, les propositions de scénario identifiées comporteront, pour chacun des chantiers visés, une méthode de travail adaptée concernant le périmètre des travaux, les objectifs stratégiques, les entités fédérées impliquées, l'organisation et la gouvernance des travaux, ainsi que les modalités d'implication et de concertation des différents acteurs, dont les partenaires sociaux, dans ce travail.

001b - Mettre en œuvre un plan d'action à court terme

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME FOREM OFFA	Willy BORSUS Christie MORREALE	Cf. programme

Un Groupe de Travail Interministériel (GTI) a été constitué, réunissant l'ensemble des Ministres compétents sous la houlette des Ministres-Présidents. Plusieurs réunions du GTI ont eu lieu, permettant de définir un premier plan d'actions prioritaires pour l'alternance.

Ce plan d'actions prioritaires, approuvé fin 2022 par les 3 autres entités, a été présenté pour approbation au gouvernement le 9 février 2023, parallèlement à l'état des lieux transversal (projet 001a). Il vient particulièrement en appui du projet 007 « Garantir les effets de droits des certifications et le continuum de l'apprentissage » et intègre le projet 011 « Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stage » du Plan de Relance de la Wallonie. Il a été transmis pour avis aux partenaires sociaux.

Les actions prioritaires identifiées ont comme principaux objectifs de :

- favoriser, dans une logique d'articulation et de complémentarité entre les opérateurs, les passerelles et synergies entre l'enseignement en alternance, les opérateurs de formation, l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur ;
- simplifier les procédures et encourager la valorisation des acquis entre les opérateurs d'enseignement et de formation afin de garantir le continuum de l'apprentissage ;
- améliorer les outils informatiques permettant de faire coïncider les offres et les demandes de stage en collaboration avec les différents intervenants ;
- promouvoir et déployer les filières d'enseignement et de formations en alternance porteuses d'emploi durables et de qualité ;
- multiplier les démarches auprès des secteurs professionnels afin de stimuler l'offre de stages ;
- poursuivre la mise en œuvre du cadastre des équipements, afin de garantir une meilleure utilisation des moyens disponibles et ainsi permettre un investissement dans des équipements pédagogiques de qualité en phase avec la réalité du monde du travail.

Dans cette lignée, plusieurs initiatives ont été lancées en 2023, avec des prolongements prévus en 2024, permettant d'améliorer dès à présent la filière de l'alternance. Parmi ces actions :

- une analyse comparative des référentiels de cours généraux de l'IFAPME et du SFPME avec ceux de l'enseignement de plein exercice et de l'enseignement de promotion sociale donnant accès au CESS. Ce travail a pour objectif de mettre sur pied un accès facilité au certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.) pour les diplômés de l'IFAPME et du SFPME, par le biais d'une demande de valorisation automatique ;
- la simplification de l'homologation des diplômes délivrés par l'IFAPME et le SFPME, avec l'adoption de textes réglementaires modificatifs par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- la révision du système de correspondance par la FWB du certificat d'apprentissage délivré par l'IFAPME et le SFPME au certificat de qualification (CQ) délivré par l'enseignement ;
- la mise en œuvre du Certificat de Compétence Professionnelle (CQP), prévue dès l'adoption par les entités concernées de l'accord de coopération établissant les bases juridiques de celui-ci ;
- l'identification et le renforcement de mesures visant le « raccrochage » des jeunes en décrochage scolaire, avec la tenue d'un séminaire en novembre 2023 rassemblant divers acteurs du secteur de l'éducation et de la formation et des parties prenantes. Des propositions d'actions ont émergé et sont à l'analyse pour un déploiement en 2024 ;

- **l'analyse des systèmes de certification au sein de l'Union européenne, comprenant une visite en France à l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes prévue au premier semestre 2024.** Parallèlement, un travail d'analyse du système d'évaluation et de certification de l'IFAPME sera entrepris, dans une perspective de simplification et d'harmonisation et dans le respect des objectifs fixés dans le Contrat de gestion de l'IFAPME 2023-2028.

002 - Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	6 400 000 €

Ce projet de développement de l'offre de formations pour l'enseignement dans les centres de compétence comprend trois volets : le développement de l'offre de formations pour l'enseignement dans les centres de compétence, la réponse aux besoins structurels de ces centres en matière de sensibilisation et d'information à destination des jeunes (actions kids & teens) et l'élaboration de parcours de formation au sein des centres de compétence, conçus de manière plus intégrée aux cursus des élèves, des apprenants et/ou des étudiants.

Les deux premiers volets ont débuté dès 2022. Les projets notifiés aux centres de compétence ont déjà permis de réaliser 47 239 heures de formation et de sensibiliser 8 519 jeunes. Ces projets sont au bénéfice des publics de l'enseignement et répondent aux besoins de compétence et de formation rencontrés par le tissu socio-économique.

Au niveau du 3^e volet, les grandes orientations des parcours intégrés de formation au sein des centres de compétence ont été définies en concertation avec les partenaires sociaux. Des métiers nécessitant une intégration accrue des capacités formatives des centres de compétence dans le parcours de l'élève de l'enseignement qualifiant ont été identifiés. Une expérience novatrice en électromécanique débutera dès la prochaine rentrée scolaire, offrant un parcours diplômant intégrant à la fois des cours à l'école, une formation en centre de compétence et en entreprise.

003 - Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS Christie MORREALE	9 707 500 €

Grâce à ce projet, le gouvernement entend renforcer l'attractivité de la Convention de stage, conclue entre l'employeur et le stagiaire. L'objectif est également d'encourager plus d'entreprises à former des apprenants dans la filière de formation de Chef d'entreprise et de Coordination et Encadrement (FCE/COEN) sous convention de stage pour les publics adultes en formation.

Pour renforcer cette attractivité, le projet prévoit plusieurs mesures visant tant les demandeurs d'emploi, que les entreprises et les pouvoirs locaux.

Dès la rentrée 2022, l'IFAPME a initié d'importantes actions visant à renforcer l'attractivité de la formation en alternance et plus particulièrement, dans la formation d'adultes. La première mesure a consisté à rembourser les frais d'inscription (qui sont en moyenne de 300€) pour les formations d'adultes conduisant à des métiers

en pénurie ou des fonctions critiques. Depuis le début du projet, l'IFAPME a octroyé 7 567 remboursements de frais d'inscription.

En 2023, l'IFAPME a enregistré une hausse de 39% du nombre de remboursements de frais d'inscription.

La deuxième mesure a consisté en l'octroi d'une incitation financière de 750 € aux entreprises formatrices. D'une part, cet incitant est destiné aux nouvelles entreprises sans travailleur qui s'engagent dans la formation en alternance et d'autre part, aux entreprises accueillant un stagiaire en alternance durant au moins 270 jours. Cette prime a pour objectif de couvrir les frais d'accompagnement du stagiaire durant sa première année de formation, ainsi que les démarches administratives liées à la conclusion de sa convention de stage. Le nouvel arrêté du Gouvernement wallon relatif à la convention de stage et aux stages en entreprise organisés par l'IFAPME intègre les bases réglementaires relatives à l'octroi de l'incitant en faveur des entreprises formatrices. Il est entré en application au 1er septembre 2023. Sur cette base, les processus internes de versement de prime ont été établis. Le remboursement des frais d'inscription des demandeurs d'emploi sous convention de stage a également été opéré en intégralité pour les apprenants dans les conditions d'octroi. Depuis le démarrage du projet, 6 141 droits ont été identifiés pour l'octroi de primes aux entreprises formatrices.

Enfin, dans le but d'accroître le nombre de stagiaires sous convention de stage IFAPME parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, des consultations ont été engagées avec la Fédération des CPAS et le Conseil Régional de la Formation (CRF). Un constat avait révélé une faible utilisation par les bénéficiaires des CPAS des opportunités de formation, notamment sous convention de stage. Des actions de communication et d'information ont été entreprises en collaboration avec la Fédération des CPAS pour sensibiliser ces derniers et encourager la signature de nouvelles conventions partenariales locales. Ces initiatives se poursuivront en 2024.

008 (PROGRAMME) - REFORMER LE TUTORAT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
IFAPME FOREM	Willy BORSUS Christie MORREALE	5 863 000 €

Ce programme a pour objectifs de renforcer les formations au tutorat tout en menant une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les parties prenantes.

Il comporte deux projets :

- projet 008a : « Tutorat Alternance IFAPME » ;
- projet 008b : « Tutorat dans le cadre des FMT (Formations en Milieu de Travail) » qui a été modifié en « Mener une réflexion globale sur le tutorat et la décliner en plan d'action ».

Ce programme a fait l'objet d'un groupe de travail avec les partenaires sociaux, qui ont souhaité faire évoluer le périmètre du projet 008b à partir de 2023. L'objectif du programme a donc été élargi :

Au niveau de l'IFAPME, l'objectif est de proposer des formations au tutorat différenciées en tenant compte :

- du public en formation en entreprise – adolescents ou adultes ;
- des spécificités sectorielles ;
- de l'évaluation de la capacité pédagogique du tuteur à transmettre les savoirs et compétences utiles à l'exercice d'un métier (formation de base pouvant être complétée de modules de formation de perfectionnement).

Au niveau du FOREM, l'objectif est de déployer un dispositif adapté de soutien aux entreprises formatrices.

En soutien aux actions de l'IFAPME et du FOREM, une réflexion transversale sur le tutorat/mentorat est menée avec les parties prenantes.

008a - Tutorat Alternance IFAPME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS	Cf. programme

L'IFAPME organise des formations au tutorat depuis de nombreuses années. Ces formations sont également liées à l'octroi d'un l'incitant financier pour les entreprises qui forment un apprenant en alternance sous contrat d'alternance.

En formation d'adultes, dans les filières IFAPME Chef d'Entreprise (FCE) et Coordination Encadrement (COEN), l'IFAPME souhaite augmenter encore la qualité de la formation en entreprise en renforçant la formation des tuteurs. En effet, la formation au tutorat proposée par l'IFAPME vise la maîtrise de compétences pédagogiques dans l'accueil de l'apprenant, son intégration en entreprise, l'établissement de son plan de formation, son encadrement tout au long de la formation ainsi que l'évaluation de l'acquisition des compétences de l'apprenant. Dans cette dynamique, l'IFAPME souhaite élargir l'offre de formation au tutorat et les outils de supports, notamment en les numérisant, pour améliorer la formation en entreprise et ainsi aider les tuteurs dans la réalisation de leur importante mission de transmission de leur savoir.

Les référentiels et supports pédagogiques pour le module de base et les modules de perfectionnement sont en cours de révision. Une phase de test portant sur les modules révisés démarrera en 2024.

L'IFAPME a renforcé la qualité des formations au tutorat en collaborant avec des secteurs professionnels tels qu'EDUCAM - automobile, Commerce Training et Construction. En 2022, trois formations spécifiques à la mobilité ont été dispensées, suivies en 2023 par 13 sessions sectorielles formant 135 tuteurs, avec des partenariats étendus à divers secteurs. En 2024, de nouvelles collaborations sectorielles sont prévues pour poursuivre le développement des formations au tutorat.

Dans le cadre de la réflexion globale sur le tutorat/mentorat mise en place avec le projet 008b, porté par le FOREM, l'IFAPME a formé 302 tuteurs avec un volume approximatif de 280 heures de formation. Ce sont également 120 référents IFAPME qui ont été formés à l'attitude coach pour un total de 240h de formation en 2023. La formation se poursuivra en 2024 et elle sera étendue à l'aspect pédagogique du suivi en entreprise.

008b - Mener une réflexion globale sur le tutorat et la décliner en plan d'action

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Un groupe de travail associant le FOREM, l'IFAPME, les cabinets des Ministres MORREALE et BORSUS et les partenaires sociaux et environnementaux a été mis en place en novembre 2022. Ce GT a décidé en 2023

d'élargir le périmètre du projet, afin de mener préalablement une réflexion globale sur le tutorat/mentorat avec les opérateurs de formation et les parties prenantes.

À cet effet, plusieurs actions d'envergure ont démarré dont, en préalable, la finalisation en mai 2023, d'une cartographie des parties prenantes, de leurs rôles et besoins respectifs ainsi que d'un inventaire des outils de formation.

Parallèlement, les adaptations juridiques visant à harmoniser les conditions relatives au tutorat dans les textes légaux et dispositifs wallons ont pu démarrer. Il s'agit des textes relatifs à la convention de stage (CS), la convention de stage de pratique professionnelle (SPP), la formation alternée (FALT) ainsi qu'aux conditions à prévoir pour le Plan Formation Insertion (PFI).

Des propositions d'amélioration portant sur la formation de base et la formation continue de tuteur ont pu émerger grâce aux échanges avec les fonds sectoriels et les partenaires sociaux et environnementaux. La mise en place d'un coaching pour les tuteurs a permis à ce jour de former 21 agents FOREM à l'attitude coach. De façon complémentaire, la réflexion sur la valorisation de la fonction de tuteur a été initiée au 2e trimestre 2023. Avec une attention particulière portée à la diversité des profils (indépendant, TPE-PME, grandes entreprises), des actions additionnelles telles que des interventions pédagogiques du tuteur et des actions de communication sont prévues pour 2024.

Il est prévu en 2024 de poursuivre les collaborations avec les secteurs professionnels et partenaires pour caractériser la formation Tutorat, de poursuivre le développement du programme de coaching des tuteurs ainsi que le développement et l'organisation d'une offre de formation continue par secteur d'activité, thème et public cible.

Améliorer la formation initiale et renforcer l'attractivité des filières steam

012 - Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	7 420 000 €

Le projet visait initialement à mener une réflexion sur les incitants à la formation qui permettraient d'être plus impactant sur la participation des demandeurs d'emploi à la formation aux métiers en pénurie, en vue de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers concernés.

En juin 2022, les partenaires sociaux ont proposé de ne pas développer de nouvel incitant à la formation, mais de développer une approche intégrée, avec des actions conjointes sur plusieurs axes de travail. Dans cette optique, plusieurs chantiers ont été menés, des rencontres avec les fonds sectoriels ont eu lieu, l'adoption de la base légale permettant la revalorisation de la prime horaire perçue par les stagiaires en formation et enfin, le démarrage des négociations dans le cadre de la plateforme interfédérale sur la question du cumul des indemnités de formation et sur le gel de la dégressivité des allocations de chômage. L'objectif de ces négociations est de lever une partie des freins administratifs et financiers à l'entrée en formation.

En 2023, dans l'optique d'une approche intégrée, plusieurs actions ont été menées. La thématique des métiers en pénurie a été intégrée, à la fois dans les plans d'action des comités stratégiques sectoriels ainsi que dans les appels à projets "promotion des métiers", lancés dans le cadre du projet 013 du PRW. Parallèlement, une réflexion portant sur l'amélioration de l'interface de la base de données des besoins de main-d'œuvre a démarré. L'objectif est de faciliter son utilisation. Une expérience pilote est en cours d'organisation afin d'améliorer la méthodologie d'élaboration de la liste des métiers en pénurie. Certains

métiers en pénurie ont déjà pu être ajoutés à la liste. Enfin, dans le but d'entamer l'évaluation des incitants financiers, un travail d'extraction, de nettoyage et de consolidation des données a démarré.

En 2024, il est prévu de mettre en ligne un « Portail statistique dynamique » permettant d'accéder et de visualiser rapidement et de manière « intuitive » des données relatives à la situation de la réserve de main-d'œuvre et des offres d'emploi (dont les métiers en pénurie) en Wallonie. Par ailleurs, le travail de détection des fonctions critiques et métiers en pénuries et de diffusion de l'information sera complété par de nouvelles sources, dont la réalisation d'une enquête visant à identifier les besoins des entreprises, permettant la mise à jour annuelle, mais également de comprendre la nature et les causes des tensions décelées pour ces métiers en pénurie.

013 - Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS Christie MORREALE	16 345 000 €

Ce projet vise à renforcer l'attractivité des filières porteuses d'emploi, des métiers, des compétences et des disciplines d'études associées aux STEAM et au numérique et ainsi à contribuer à la résorption des pénuries et à l'augmentation du taux d'emploi.

Une initiative majeure visant à promouvoir les métiers porteurs d'emploi et à sensibiliser aux sciences a été menée, englobant une série d'actions coordonnées. Dans un premier temps, un cadastre des acteurs de la promotion des métiers et de la sensibilisation aux sciences a été établi, représenté sous forme de mindmap. Une cartographie détaillée des acteurs et des actions, intégrée au portail internet en développement depuis fin 2023, sera rendue accessible au grand public.

Simultanément, au cours de l'année 2022, deux initiatives ont été lancées : un appel à projets axé sur la "Promotion des métiers porteurs d'emploi" et un appel à manifestation d'intérêt portant sur le "Parcours de sensibilisation aux STEAM". Ces démarches ont abouti à la concrétisation de respectivement 7 et 5 projets. En 2023, le Département de l'Emploi Formation et de la Recherche ont conjointement initié un appel à projets multi-partenariaux intitulé « Promotion des métiers porteurs d'emploi et sensibilisation aux STEAM et au numérique ». Cette initiative a conduit à la sélection de 24 projets, contribuant ainsi au Plan coordonné de promotion des métiers et de sensibilisation aux STEAM et au numérique. Pour promouvoir cet appel, un événement spécifique réunissant les acteurs concernés a été organisé en avril 2023.

Deux autres événements d'envergure ont marqué l'année 2023 : une journée dédiée aux familles lors des Startech's days en novembre et une journée des acteurs en juin.

En novembre 2023, un groupe de travail a été instauré pour définir les conditions d'un troisième appel à projets, lancé le 26 janvier 2024. Un événement a été mis sur pied le 29 janvier afin de le promouvoir, réunissant 120 personnes. Les projets retenus seront déployés sur deux années, de septembre 2024 à août 2026.

Parallèlement, le groupe de travail a amorcé la réflexion et la conception du plan d'action coordonné, qui s'appuiera sur les différents appels à projets, les propositions de l'administration, des cabinets, des partenaires sociaux et environnementaux, ainsi que du Haut Conseil Stratégique. Cette démarche vise à

créer une synergie robuste et pérenne pour la promotion des métiers et la sensibilisation aux domaines STEAM et au numérique.

Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements

026 - Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs non-standards, en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	67 170 000 €

Le marché wallon de l'emploi et de l'économie voit émerger de nouveaux travailleurs, en dehors des statuts standards (salariés, indépendants, étudiants). Ce projet propose d'analyser et comprendre comment fonctionne ce nouvel écosystème socio-économique et d'identifier une amélioration de son fonctionnement, tant en termes d'avantages économiques que de droits individuels et collectifs.

Sur la base des travaux d'évaluation concernant les dispositifs d'aides à la formation - Chèque-formation, Crédit-adaptation, Congé-Education payé et Fonds de l'Expérience professionnelle - menés par une société de consultance, plusieurs scénarios de réforme ont été présentés et ont fait l'objet de concertations avec le Groupe des Partenaires sociaux de Wallonie (GPSW) et le Conseil économique, social et environnemental (CESE W) d'avril 2021 à juillet 2023.

L'avant-projet de décret relatif au Chèque-formation et au Crédit-Adaptation et l'avant-projet de décret réformant le Congé-Éducation payé et abrogeant la loi du 1er juillet 1963 portant instauration de l'octroi d'une indemnité de promotion sociale ainsi que le Fonds de l'Expérience professionnelle sont passés en première lecture au gouvernement en juillet 2023. L'objectif était de simplifier le cadre existant (décret incitant et loi CEP) et de viser une digitalisation maximale des 3 dispositifs en place. En outre, la mise en œuvre opérationnelle devrait permettre de concrétiser les objectifs de réduction des délais, de cohérence et rationalisation des processus et de visibilité de l'offre de formation.

Les nouvelles négociations, nécessaires pour donner suite à la réception de l'avis du CESE Wallonie et du Comité de gestion du FOREM et ainsi permettre le passage en 2e lecture au gouvernement, n'ont pas permis d'aboutir à un accord. En conséquence, un groupe de travail, mis en place dès janvier 2024, a pour mission d'évaluer l'impact de l'abandon de cette réforme, son implication budgétaire et l'adaptation du projet 027 du PRW « Mise en place d'un outil reprenant l'offre de formation continue » qui y est lié.

029 (PROGRAMME) - INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE FORMATION

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS Christie MORREALE	55 436 200 €

Ce programme, qui regroupait au départ 13 projets d'investissement dans les infrastructures et équipements de formation, a été présenté aux partenaires sociaux en juillet 2022.

De mai 2022 à juillet 2023, le gouvernement a acté l'opérationnalisation des projets suivants :

- projet 029a : la création d'un « Eco-Centre » de formation à Belgrade (volet RH) ;
- projet 029b : la création d'un Centre des Eco-Technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons (volet RH) ;
- projet 029c : le life long digital training – fonctionnement (volet RH) ;
- projet 029e : le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique ;
- projet 029f : déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable ;
- projet 029g : l'extension du centre Constriform de Verviers ;
- projet 029h : mettre en place un point de contact wallon (wcp) « emploi-formation » ;
- projet 029i : transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales ;
- projet 029j : développer les comités stratégiques sectoriels ;
- projet 029k : renforcer les compétences et l'accompagnement en matière d'autocréation d'emploi ;
- projet 029m : garantir la qualité des formations dans les Centres de compétence du FOREM et les Centres de formation de l'IFAPME par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures.

NB : Le projet 029l - Projets pilotes « générateur STEAM » et 029n « Garantir la qualité des formations des centres FOREM et CISP » ont été supprimés.

029a - La création d'un « Eco-centre » de formation à Belgrade.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet est complémentaire au projet 031a « Eco-centre Belgrade » (PRW/PNRR) : il s'agit ici de développer la capacité formative du centre et à assurer les ressources humaines nécessaires au projet, tandis que le 031a concerne la construction d'un écocentre de formation à Belgrade. Ce centre vise à répondre aux besoins en formation pour les métiers en pénurie et les fonctions critiques (2020) dans les domaines de la construction, de l'industrie et du secteur tertiaire.

Singulièrement pour le secteur « construction » des activités qui y seront déployées, l'offre de services est à adapter compte tenu des évolutions dans ce secteur, notamment en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente et ses domaines d'activités, tels que les « Systèmes énergétiques et habitat durables », « Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs » et « Matériaux circulaires ». La stratégie de formation dans le cadre de la politique de construction/rénovation durable du gouvernement (stratégie de rénovation à long terme, Alliance Climat Emploi Rénovation - ACER) sera notamment ancrée dans ce nouveau centre.

Les procédures de recrutement de 6 formateurs sont toujours en cours, compte tenu de la difficulté à recruter ces profils correspondant eux-mêmes à des métiers en pénurie. Deux formateurs « techniciens de chantier » ont été recrutés en 2023. Les activités prévues sont menées actuellement par le personnel en place, chargé d'élaborer les référentiels de formation et de poursuivre l'organisation de formations à Saint-Servais et à Floreffe, dans l'attente de la construction du nouveau bâtiment.

029b - La création d'un centre des Éco-technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet vise à développer des programmes de formation pour le Centre des Éco-Technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons, afin de développer une capacité formative de pointe dans le secteur des Nouveaux Matériaux pour les domaines suivants : construction, efficacité énergétique, mobilité et biomédical. Il s'agit dans ce projet d'assurer les ressources humaines nécessaires au projet 031h « Centre technologies innovantes » (PRW/PNRR) qui concerne la construction de deux bâtiments passifs - une plateforme technologique sur les espaces de l'UMons et un centre de formation en éco-technologie du FOREM à Jemappes. Au-delà de la volonté de créer un centre majeur de formation dans les nouveaux matériaux au sein d'une région disposant dans ce domaine d'un écosystème unique reconnu à l'échelle nationale, ce projet vise aussi à utiliser des techniques innovantes de formation basées sur la simulation et la virtualisation (interactions avec le Centre de Compétence Technocité). Le Centre des Éco-Technologies Contemporaines s'inscrira plus particulièrement dans la stratégie wallonne de spécialisation intelligente et ses domaines d'activités stratégiques « Systèmes énergétiques et habitat durables », « Innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs », « Innovation pour une santé renforcée » et « Matériaux circulaires ». Il se préoccupera également des enjeux de la circularité de l'économie et du recyclage industriels. En phase avec les orientations et décisions du gouvernement, une attention particulière sera notamment réservée à la réhabilitation des friches industrielles, au recyclage des avions en fin de vie, recyclage des batteries usagées, obligation de reprise et recyclage des véhicules hors d'usage, recyclage des huiles usagées, recyclage des panneaux photovoltaïques usagés, ainsi qu'au développement y afférent des compétences. Ce Centre des Éco-Technologies Contemporaines fera l'objet de synergies fortes entre opérateurs représentatifs, parmi lesquels les Centres de compétence FOREM Environnement, ConstruForm, TechnoCampus, WAN, FOREM Logistique Hainaut-département AutoTECH, FOREM Secteurs Verts, et avec les acteurs sectoriels représentatifs.

Le présent projet consiste donc à engager les ressources destinées à définir et construire l'offre de formation pour le centre de formation du FOREM, ainsi qu'à identifier les différents types de besoins à rencontrer pour assurer son déploiement.

Dans ce cadre, un chef de projet a été engagé en septembre 2022 et un expert en stratégies innovantes est entré en fonction en septembre 2023. La définition de l'offre et des besoins est en cours. Les formations pourront démarrer dès que le centre sera opérationnel en 2026.

029c - Le life long digital training - fonctionnement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet vient en complément au projet 033c « Life Long Digital Training » (PRW/PNRR) qui vise à renforcer la formation numérique en Wallonie et la digitalisation des formations via la mise en place de 9 Digital Factories ainsi que le développement d'une plateforme de recherche et développement, bureau d'ingénierie en digital learning. Le présent projet a fusionné avec le projet 029d (Le life long digital training – équipement) et vise à

compléter les besoins en termes de ressources humaines et d'équipement du projet « Life Long Digital Training ».

Premièrement, il s'agit d'assurer la composition des équipes pédagogiques, le management et la gestion quotidienne des activités qui seront déployées dans les 9 Digital Factories et la plateforme d'ingénierie. Les recrutements sont envisagés progressivement, en amont de la mise en service des infrastructures de manière à rendre celles-ci opérationnelles dans les meilleurs délais. Concrètement, il s'agit de l'engagement de 18 formateurs pour les Digital Factories, soit 2 par implantation, et de 4 experts pour la plateforme (1 ingénieur technico-pédagogique ; 2 concepteurs de contenus pédagogiques numériques et 1 concepteur de contenus multimédia).

Dans un deuxième temps, il s'agit de l'acquisition de pièces de mobilier pour les infrastructures dont du mobilier non conventionnel destiné à créer un environnement propice aux « new ways of learning », ainsi que d'équipements IT pédagogiques et non pédagogiques.

Au niveau des ressources humaines, une réserve de recrutement de formateurs a été constituée et les 4 experts pour la plateforme ont été recrutés en 2023. La maintenance fonctionnelle évolutive et corrective de Moodle, Learning Management System qui supporte la création de cours et parcours, leur distribution et suivi auprès des apprenants, a pu être effectuée. Au niveau des équipements et contenus, des licences pour l'utilisation de contenus pédagogiques numériques sur étagère ont été achetées et un projet de développement de contenu pédagogique numérique « immersif » : laiterie industrielle a été initié.

En 2024, il est prévu de poursuivre les recrutements et d'initier l'acquisition de petits équipements complémentaires de manière à permettre de démarrer les actions dès la finalisation des travaux, prévue de mi 2024 à juin 2026.

029e - Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet vise à remettre à niveau les équipements et l'infrastructure du centre de compétence Logistique Hainaut par l'acquisition d'un terrain d'environ 15 000 m² situé près de l'aéroport de Charleroi appartenant à Igretec, et à la construction :

- d'un entrepôt dédié à la formation dans la logistique et e-commerce sur +- 4 500 m²,
- de plusieurs locaux de cours sur +- 600 m²,
- d'un espace de démonstration à l'e-logistique sur +- 1 500 m²,
- d'espaces administratifs.

Cet investissement visera également à favoriser les synergies entre le Centre de compétence Logistique Hainaut (FOREM), l'IFAPME et son réseau de Centres de formation. Le FOREM collaborera avec l'IFAPME dans la mise en place de formations au sein de la nouvelle infrastructure. Par ailleurs, le partenariat avec Logistics in Wallonia, pôle de compétitivité dédié au transport, logistique et mobilité sera renforcé.

Le compromis pour l'acquisition de la parcelle de Jumet a été signé et le paiement d'un acompte relatif à l'achat du terrain a été réalisé. Le bureau d'études a été désigné et le lancement de la mission a eu lieu en mars 2023. Le permis d'urbanisme a été déposé en décembre 2023, l'étude du projet est à présent terminée et les études techniques vont pouvoir commencer. La passation de l'acte est prévue en avril 2024. Il est prévu que le centre soit opérationnel fin 2025.

029f - Déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet vise à déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable. Elle abordera, notamment, les métiers de l'isolation du bâtiment en matière de PEB (Performance énergétique des Bâtiments), rénovation énergétique du bâtiment, de l'utilisation de matériaux biosourcés et de la gestion rationnelle et intelligente des énergies (eau, électricité...).

Ce projet s'inscrit en soutien des projets relatifs aux programmes 059 « Déploiement Alliance Climat Emploi Rénovation (ACER) » et 161 « Opérationnalisation Circular Wallonia (CW) ». Ces trois initiatives impliquent une coordination pour développer et mettre en œuvre des actions cohérentes et intégrées en matière de sensibilisation, d'orientation et de formation à la rénovation durable. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été mis sur pied dès 2022, rassemblant des opérateurs de l'écosystème de formation, afin d'identifier les besoins et les projets déjà existants ainsi que de définir une stratégie cohérente et intégrée, avec des priorités de travail.

Cette stratégie, présentée au gouvernement en juillet 2023, s'articule autour de 4 grands axes définis en matière d'orientation, promotion, sensibilisation et formation à la rénovation durable ainsi que d'engagement de la part des entreprises.

Dix actions couvrant ces axes ont démarré, certaines sont clôturées. Ces actions impliquent à la fois le FOREM, les SCES, l'Interfédération des CISP (centres d'insertion socioprofessionnelle) et FormaForm. Parmi ces actions, on note par exemple la réalisation d'un projet de série documentaire portant sur la rénovation (Reno +), mené par Buildwise, une formation pilote de formateurs portant sur les isolants biosourcés au sein des CISP ou encore une sensibilisation aux enjeux environnementaux et au concept d'économie circulaire et matériaux biosourcés proposée par Formaform.

En 2024, il est prévu de démarrer l'activité « Préparation des futures formations à destination des auteurs d'inventaires déchets-matériaux (déchets de construction-démolition) » qui est liée à la directive-cadre « déchets » dont les dispositions ad hoc ont été transposées dans le récent décret relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique (adopté le 8 mars 2023) et son arrêté d'exécution favorisant la hiérarchie des déchets (adopté en 1re lecture). L'objectif de l'activité est de préparer ces formations, au regard du futur AGW.

029g - Répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d'une extension du construfarm (antenne de Verviers)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	Cf. programme

Le projet vise à répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d'une extension du Construfarm (antenne de Verviers). Il souhaite rassembler sur un même site l'ensemble des filières de formation – construction du bassin de Verviers et optimiser la gestion de l'activité en y regroupant toute l'équipe pédagogique du FOREM. Cette extension vise également à favoriser les synergies et les partages d'équipements entre l'activité construction de l'IFAPME de Verviers et celle du FOREM.

Concrètement, cette extension permettra d’accueillir deux nouvelles sections de formation dans les domaines de la couverture et du plafonnage ainsi que l’aménagement de locaux communs. Les équipements et l’infrastructure du Centre de compétence Constriform qui seront financés dans le cadre de ce projet seront utilisés par un large public comprenant les bénéficiaires des Centres de compétence, notamment des demandeurs d’emploi, des étudiants, des élèves, des professeurs, des formateurs, des apprenants et des travailleurs.

En 2023, le travail avec les bureaux d’étude a été poursuivi. L’avant-projet a été validé et les études sont en cours. Le permis d’urbanisme a été introduit en mai 2023 et octroyé en décembre 2023. Les prochaines étapes sont les phases de travaux et d’aménagement. Selon le planning du projet, le bâtiment devrait être opérationnel pour la fin 2025.

029h - Mettre en place un point de contact wallon (wcp) « emploi-formation »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet consiste à développer une expertise en matière de montage de projets européens pour augmenter la participation des acteurs et opérateurs wallons de l’emploi et de la formation professionnelle (FOREM, IFAPME, CISP, SAACE, MIRE, centres de compétences, réseau EPN, etc.) aux appels à projets lancés directement notamment par la Commission européenne (opportunités hors fonds structurels). Le WCP Emploi-Formation, piloté et hébergé au sein du SPW Économie Emploi Recherche (SPW EER) devient le point de contact central pour la veille et la recherche d’opportunités, la diffusion d’informations synthétisées et l’aide à la rédaction de dossiers de candidature des opérateurs wallons.

Un projet dynamique a été amorcé en 2022 et intégré pleinement dans la feuille de route « Compétences » du marché « Stratégie européenne » du SPW EER, démarrant par la réalisation d’un cadastre des opportunités européennes et d’un benchmarking des bonnes pratiques. Ces démarches ont évolué en 2023 avec la mise à jour du cadastre des opportunités, à la suite de l’entrée en fonction de 2 agents début 2023, et permettant la priorisation de 10 fonds (contre 2 en 2022).

Une modélisation du WCP a été construite et une campagne de communication a été réalisée en 2023, afin d’informer les opérateurs à l’aide de mailings « WCP Alerte » présentant de manière ciblée les opportunités, mais également lors de 4 événements soutenus par des publications sur le site et la page LinkedIn SPW Emploi-Formation: deux séminaires rassemblant plus de 90 participants abordant les opportunités européennes comme les opportunités de « Mobilité » du programme Erasmus+ ou les projets de petite échelle Interreg France-Wallonie-VLanderen, une mise en relation d’acteurs wallons (CISP + Mire) et d’acteurs vosgiens et un séminaire co-construit avec le SPF Emploi sur les prochaines opportunités du programme EaSI.

Dix-sept rencontres d’opérateurs publics et assimilés du paysage de l’emploi-formation professionnelle de Wallonie, organisées d’avril à juin 2023, ont affiné les besoins et fait évoluer le périmètre du projet. Aujourd’hui, le projet se concentre tant sur la mise en œuvre d’actions de « matchmaking » entre acteurs wallons et européens, accentuant ainsi la dimension réseau que sur les actions de soutien à la concrétisation de candidatures (3 candidatures Erasmus+ « Mobilité courte » en cours de finalisation, 1 projet Interreg EUR accepté).

Deux personnes dédiées au point de contact au sein du SPW EER ont commencé leur mission en février 2023, contribuant activement à la gestion du dispositif et à l'approfondissement des programmes européens prioritaires dans la cartographie du WCP « Emploi-Formation ».

En 2024, la stratégie de « matchmaking » sera poursuivie et amplifiée, solidifiant ainsi la position du projet en tant que catalyseur efficace de collaborations européennes dans le domaine de l'emploi et de la formation.

029i - Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet poursuit 3 objectifs que sont l'actualisation de l'offre de formation du FOREM aux métiers de bureau, répondant aux besoins du marché de l'emploi et tenant compte des compétences portées par le demandeur d'emploi ainsi que de son objectif professionnel ; le développement d'une offre en compétences transversales, en ce compris à des fins de remédiation, permettant aux demandeurs d'emploi de suivre toutes les formations proposées par le FOREM et ses partenaires ; et enfin la possibilité aux demandeurs d'emploi de valider/certifier leurs compétences métiers et/ou transversales afin de pouvoir les porter sur le marché de l'emploi.

Ce projet a tout d'abord permis d'engager un expert dès septembre 2022, avec pour mission de définir et construire l'offre de formation du FOREM aux métiers de bureau. La procédure d'engagement d'un « instructeur principal » répond également à ce besoin et devrait aboutir dans le courant du premier trimestre 2024.

Le développement et l'augmentation de l'offre de formation en compétences transversales incluant toutes les compétences transversales, dont les langues et le numérique, pour les demandeurs d'emploi en formation sont désormais en cours de déploiement. En parallèle, la formation aux métiers de base et de perfectionnement dans les domaines de l'accueil et du secrétariat est mise en œuvre dans tous les territoires. L'offre de service « Bureau Secrétariat Langues » est en cours de déploiement dans les centres construction, industrie, transport, etc., y compris dans les Centres de compétence en ASBL. Depuis le début du projet, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à une formation dans un centre « Bureau Secrétariat Langues » s'élève à 13 214 et à 7 026 pour l'année 2023. Par ailleurs, la conception d'un module de remédiation en français pour la construction est terminée. Le développement suivant concernera les formations en nettoyage professionnel et titres-services.

En ce qui concerne l'objectif de validation/certification, le développement et l'intégration dans l'offre de service du processus d'auto-positionnement a démarré et se poursuivra jusqu'en décembre 2024. La certification des compétences transversales en lien avec les métiers de bureau est opérationnelle, en ce compris un test ELAO (test de niveau des langues). La certification relative à la fonction d'Agent accueil et celle de collaborateur administratif est validée et déployée dans les centres depuis novembre 2023. Depuis cette année, le site du Val benoit à Liège est également certifié comme centre de validation de compétences.

En 2024, il est prévu de poursuivre ces différents chantiers et plus particulièrement de réaliser une phase de test relative au test de positionnement aux compétences transversales. En fonction des résultats obtenus, le déploiement sur l'ensemble de la Région wallonne de ce module pourra ensuite s'envisager tout comme l'accompagnement des formateurs et tuteurs en entreprises formés aux méthodes d'auto-positionnement.

029j - Développer les comités stratégiques sectoriels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet vise à développer des réponses concrètes, spécifiques, agiles et rapides aux besoins des secteurs, tant en termes d'emploi qu'en termes de formation, pour soutenir la relance post-Covid, ainsi qu'une gouvernance conjointe pour en assurer la mise en œuvre et le monitoring.

Les comités stratégiques sectoriels rassemblent les partenaires sociaux des secteurs concernés ainsi que le FOREM, l'IFAPME et Wallonie Compétences d'Avenir. Ils permettent d'identifier les difficultés rencontrées par les secteurs et de discuter des réponses à y apporter. Des plans stratégiques sont élaborés, suivis et évalués.

L'objectif est de renforcer les comités stratégiques existants et de développer de nouvelles conventions avec les secteurs, assorties d'objectifs spécifiques mesurables et d'engagements, en ce compris financiers.

Dès septembre 2021, ce projet a permis l'engagement de ressources humaines pour piloter, animer et suivre les comités stratégiques sectoriels. La synthèse des réalisations relatives aux différents comités stratégiques sectoriels a été présentée au Comité de gestion du FOREM en novembre 2022. À ce jour, 7 périmètres économiques font l'objet d'un comité stratégique, et pour 6 d'entre eux, un plan d'action est établi et suivi. Le thème de la lutte contre les pénuries de main-d'œuvre a été intégré dans les plans d'action 2023. Un 8e périmètre - l'économie sociale - est en cours de prise en charge.

Cette dynamique se poursuivra en 2024 en vue de la constitution d'un plan d'action structuré. Les membres du comité de gestion du FOREM ont souhaité la présentation d'un nouveau point de situation et celui-ci est prévu lors d'une séance organisée début 2024.

029k - Renforcer les compétences et l'accompagnement en matière d'autocréation d'emploi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Christie MORREALE	Cf. programme

Les S.A.A.C.E. (Structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi) sont agréées en Région wallonne pour accompagner les porteurs de projets d'autocréation d'emploi et leur permettre, le cas échéant, de tester leur projet en bénéficiant d'un encadrement et d'une protection des droits liés à leur statut de demandeur d'emploi. Parallèlement, le dispositif « chèques formation à la création d'entreprises » permet aux demandeurs d'emploi (entre autres) de recevoir un accompagnement durant le lancement de leur activité, en particulier pour renforcer les compétences des candidats entrepreneurs. Le projet 029k vise à mener une réflexion afin d'identifier des synergies entre les deux dispositifs, dès lors que les S.A.A.C.E. sont les principales utilisatrices du chèque-formation à la création d'entreprises. Il vise également à renforcer l'accompagnement et la formation des porteurs de projets désireux de lancer leur activité.

Les réflexions menées pendant la réforme ont permis d'assurer la synergie entre les deux dispositifs S.A.A.C.E. et chèque-formation à la création d'entreprise. Le décret S.A.A.C.E. est entré en vigueur au 1er janvier 2023.

Intervenant en remplacement du financement du Fonds social Européen + en 2022 et en complément de la subvention décrétole SAACE en 2023, ce projet a ainsi permis d'octroyer ces deux dernières années une subvention complémentaire aux SAACE pour l'accompagnement des porteurs de projet.

Les travaux en vue de la création d’une structure représentative des S.A.A.C.E, « Starter Wallonia », ont démarré. L’objectif de cette structure est d’assurer le développement d’outils, de pratiques et de méthodologies mutualisées, mais également de renforcer, professionnaliser et visibiliser les actions des S.A.A.C.E.. Elle devrait voir le jour début 2024.

029m - Garantir la qualité des formations dans les centres de compétence du Forem et les centres de formation de l’ifapme par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet 29m vise à soutenir les Centres de compétence (CDC) et Centres IFAPME en leur permettant de disposer d’infrastructures et d’équipements afin de garantir la qualité de l’offre de formation professionnelle ainsi que son adaptation aux besoins du marché de l’emploi.

Dans ce cadre, l’objectif est plus particulièrement de combler les besoins liés aux formations dans les secteurs en pénurie, à haute croissance et d’innovation (biotechnologie, manufacture avancée, métiers verts, construction et transition écologique, etc.) et haute valeur sociétale (énergie, mobilité et logistique, économie circulaire, etc.).

Plusieurs appels à initiatives ont été lancés dans le but d’identifier les besoins des centres et de financer ceux-ci en termes d’équipements pédagogiques et/ou d’infrastructures. Ce sont donc 6 centres de compétence qui ont bénéficié d’équipement ou d’un soutien pour les infrastructures en 2022. En 2023, 5 centres de compétence et 4 centres IFAPME ont été subsidiés, à hauteur respectivement de 1 580 000 € et 420 000 €. Il s’agit par exemple de matériel de réalité virtuelle, d’équipements pour les sections boulangerie, mais également de la réalisation de travaux d’extension. Les équipements et les infrastructures financés seront utilisés par un large public comprenant notamment des demandeurs d’emploi, des étudiants, des élèves, des professeurs, des formateurs, des apprenants et des travailleurs.

En termes d’équipements, de nouveaux marchés sont encore prévus pour l’année 2024, après une nouvelle priorisation et sélection des besoins des centres.

En ce qui concerne les travaux d’infrastructure des 4 centres de formation IFAPME, les travaux ont commencé dans 2 des centres, à Arlon et Villers-le-Bouillet. Il est prévu que les travaux du centre de Marloie démarrent dans le courant du premier trimestre 2024 et de l’été 2024 pour le centre de La Louvière.

Développer les perspectives d'emploi et de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi

262 - Pérenniser « tremplin 24 mois+ »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – Enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	35 946 000 €

Le projet « Tremplin 24 mois+ » vise à augmenter le taux d'emploi des demandeurs d'emploi de longue durée en octroyant une prime de 1 000 € par équivalent temps plein pendant 24 mois aux employeurs. Initialement conditionnée par une durée d'inoccupation minimale de 24 mois et une formation préalable, la mesure a été ajustée pour éliminer la condition de formation et inclure les secteurs de l'Horeca, du tourisme et des maisons médicales. Fin 2021, la mesure avait créé 146 emplois. Pour intensifier son impact, le gouvernement a prolongé celle-ci en 2022, créant 600 postes supplémentaires, ouverts cette fois à tous les employeurs du secteur privé ou des pouvoirs publics locaux. En 2022, 1 859 postes ont été octroyés pour 1 151 engagements réels (le décalage entre l'octroi et l'engagement réel s'explique par le fait que l'employeur dispose de 6 mois pour procéder à l'engagement).

En 2023, ce sont 1 200 postes supplémentaires qui ont été ajoutés à l'appel à projets. La limite des crédits budgétaires disponibles et les 2 400 postes ayant été atteints, le FOREM a clôturé l'appel à projets en octobre 2023. Ce sont donc 2 052 travailleurs qui ont pu retrouver un emploi grâce à « Tremplin 24+ » en 2023. 750 postes complémentaires sont à nouveau accessibles depuis début 2024.

L'évaluation des premiers contrats, arrivés à échéance après 2 ans, a pu commencer et permettra notamment d'identifier le taux d'insertion durable des travailleurs. Les employeurs bénéficiaires ressortent principalement des secteurs de la Construction (19%), du Commerce (16%) et du secteur de l'Horeca (12%). 66,32 % des entreprises bénéficiaires sont des employeurs comptant moins de 10 travailleurs qui ne pourraient se permettre d'engager un travailleur supplémentaire sans l'aide Tremplin. Seuls 7,58 % des entreprises bénéficiaires sont des entreprises de 50 travailleurs et plus. Près de 71 % des contrats octroyés aux demandeurs d'emploi sont des contrats à durée indéterminée.

La pérennisation du dispositif doit passer également par l'adoption de textes légaux pour lesquels des discussions en concertation avec les partenaires sociaux ont eues lieu en 2023. Ce dispositif existe à travers un arrêté des Pouvoirs spéciaux ayant valeur de décret et est donc pérennisé sous sa forme initiale. Les différents cavaliers budgétaires ayant permis de faire évoluer cette mesure seront pérennisés à travers un décret programme. Celui-ci est passé en première lecture en novembre 2023.

En lien avec la nécessaire transition digitale du FOREM, des développements informatiques pour la gestion des primes Tremplin, démarrés en 2023, s'achèveront en 2024.

PNRR



INTRODUCTION

Plus de 200 projets de construction de logements sociaux écoresponsables, des milliers de m² de bâtiments publics rénovés dans les pouvoirs locaux en vue de diminuer leur empreinte carbone et de renforcer leur résilience énergétique, jusqu'à 5 nouvelles infrastructures favorisant les filières agroalimentaires wallonnes permettant la traçabilité de l'étable à la table, sans oublier la création de nouvelles places de crèches ou d'hébergements neufs pour les sans-abris ainsi que le renforcement de l'offre de formation pour les métiers en pénurie grâce à l'édification de nouveaux bâtiments dédiés aux apprentissages : autant de projets qui caractérisent le **Plan national de reprise et de résilience (PNRR)** en cours de mise en œuvre !

Ce Plan ambitieux constitue le volet européen de la réponse wallonne à la relance. En effet, depuis juillet 2021, les efforts de relance du Gouvernement wallon peuvent s'appuyer sur la solidarité européenne qui s'exprime au travers du Plan de reprise et de résilience pour l'Europe, **Next Generation EU**. Concrètement, c'est plus de **1,27 milliard d'euros** de subsides européens dont la Wallonie pourra bénéficier d'ici 2026 pour financer une partie de son Plan de relance.

Ce Plan européen résolument tourné vers les résultats, est fondé sur une logique de **performance**. Cet outil impose aux États membres de se conformer aux exigences prévues dans le Règlement européen fixant le cadre et le fonctionnement du FRR pour obtenir les fonds correspondants. Dès lors, tous les projets du PNRR wallon sont assortis d'objectifs de mise en œuvre clairs et ambitieux, faisant l'objet d'un suivi rigoureux au quotidien. Ce suivi implique le respect des engagements pris par le Gouvernement en termes de jalons et de cibles à atteindre dans des délais fixés, ainsi que le respect des engagements visant à ne pas porter atteinte de manière significative à six objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm* -DNSH).

Le respect de ces conditions rend le suivi des projets du PNRR une entreprise exigeante, parsemée de nombreux défis.

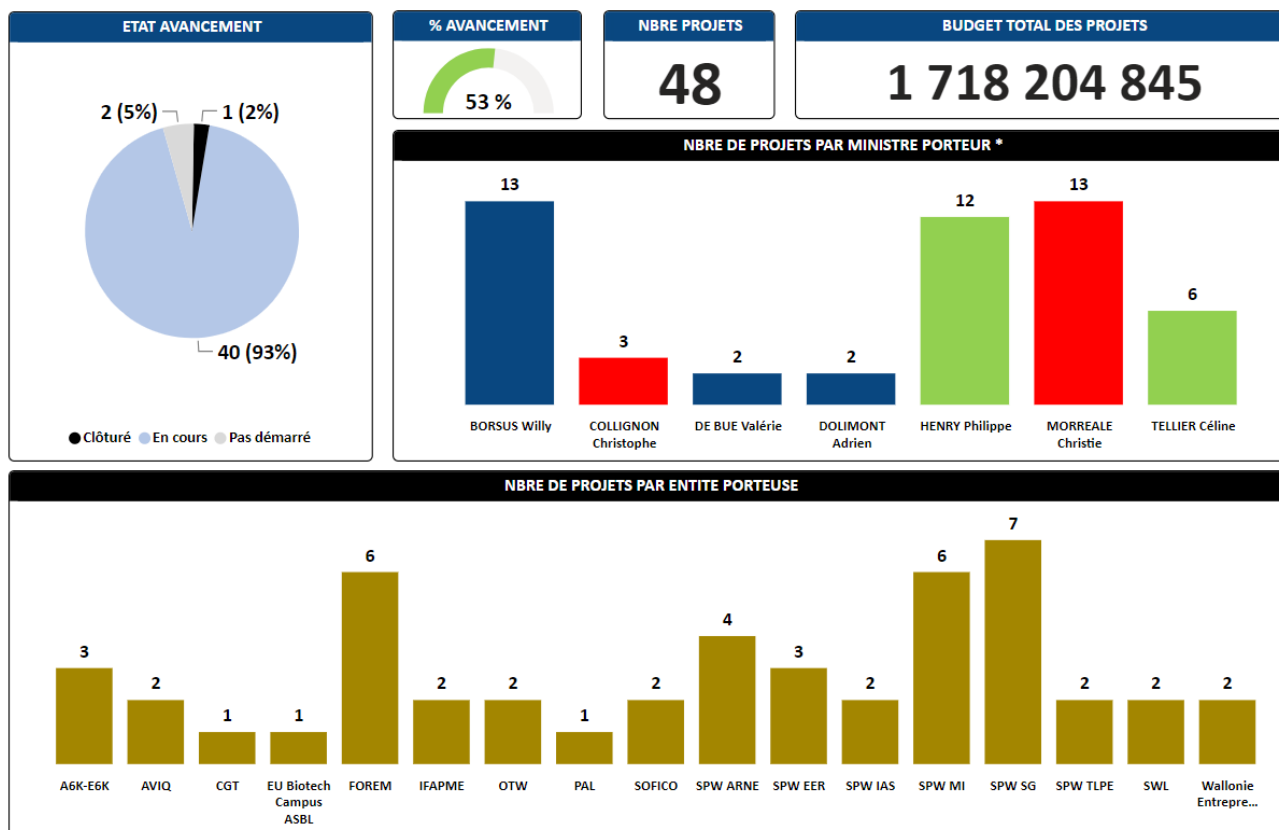
L'année 2023 a été marquée par ces défis :

- L'adoption par le Conseil de l'Union européenne le 8 décembre 2023 de la proposition de révision du Plan initial belge ;
- L'ajout d'une nouvelle réforme et de nouveaux projets liés à la décarbonation des industries et au développement des énergies renouvelables avec la mise en place du **Plan REPowerEU** inspiré par la volonté européenne de réduire sa dépendance à l'égard des importations de combustibles fossiles russes.

VUE MACRO

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de **48 projets** qui sont portés par la Wallonie à la suite de la révision du PNRR et l'intégration des mesures REPowerEU, pour un total de presque **1,7 milliard d'euros**. Concrètement, 1,32 milliard d'euros proviennent de subsides issus de la FRR et du plan RepowerEU, les 400 millions restants sont financés au travers du budget régional. Quatre ministres se partagent la majorité des projets : les **Ministres Willy BORSUS, Christie MORREALE, Philippe HENRY et Céline TELLIER**. Les projets sont portés autant par les UAP que par les administrations wallonnes.

Enfin, **20 projets** ont été pointés par les PSE comme en lien direct avec les **4 programmes d'actions prioritaires (PAP)**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Ces projets qui devront **tous être clôturés d'ici la mi-2026**, constituent un ensemble cohérent de mesures touchant 6 thématiques définies au niveau européen :

1. climat, durabilité et innovation,
2. transformation numérique,
3. mobilité,
4. social et vivre-ensemble,
5. économie du futur et productivité,
6. finances publiques.

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

Climat, durabilité et innovation

R-1.06 - Réforme CO₂

Entité gestionnaire / Ministre porteur

Philippe HENRY

Pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE d'ici 2030, il est essentiel de procéder au déploiement des technologies de captage des émissions de CO₂ au niveau des sources d'émission. À ce stade, le captage, le stockage et la réutilisation du CO₂ n'ont été envisagés que dans une perspective environnementale en Belgique. Les trois régions belges ont mis en œuvre la directive 2009/31/CE relative au stockage géologique du CO₂. L'arsenal législatif existant est cependant immature pour assurer le plein déploiement d'un marché du CO₂.

Dès lors, toutes les autorités belges (fédérales et régionales) dans le cadre du PNRR répondront à la nécessité d'une révision législative pour mettre en place un cadre plus élaboré. Les éléments réglementaires sont déterminants pour la viabilité financière des applications industrielles du CO₂. La cohérence et l'utilité de l'ensemble du cadre réglementaire seront donc examinées et adaptées pour permettre à ces technologies de contribuer de manière optimale à la réduction des émissions. Cette réforme contribuera à réduire les risques liés aux investissements et facilitera l'accès au financement basé sur le marché, permettant également un effet de levier plus important du soutien privé.

Concrètement, cette réforme consiste en une révision législative afin d'établir un cadre réglementaire plus détaillé pour le fonctionnement des marchés du CO₂, couvrant des sujets tels que la surveillance, l'accès non discriminatoire aux réseaux de transport et la fixation des redevances d'accès au réseau. Les nouvelles dispositions légales adoptées par le Gouvernement wallon entreront en vigueur le premier semestre 2024.

R-7.04 - Réforme accélération de la transition énergétique

Entité gestionnaire / Ministre porteur

Philippe HENRY

Face aux troubles et aux défis du marché mondial de l'énergie liés à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Commission européenne met en place en mai 2022 le plan REPowerEU, intégré au PNRR. Ce plan vise à réduire rapidement la dépendance des États membres aux combustibles fossiles russes en accélérant la transition vers une énergie plus propre, favorisant ainsi un système énergétique résilient et une véritable union des États membres autour de l'énergie. Il repose sur quatre piliers dont le troisième vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables afin d'atteindre un objectif rehaussé de 45% d'énergie renouvelable dans la consommation en 2030. Afin de permettre cette accélération, l'Union Européenne propose une simplification et une accélération de l'octroi des permis tant pour les unités de production d'énergie renouvelable que pour les infrastructures nécessaires.

En effet, la lenteur et la complexité des procédures d'octroi de permis sont considérées comme un obstacle majeur pour l'avènement de la révolution des énergies renouvelables et pour la compétitivité de ce secteur.

L'obtention d'un permis peut prendre jusqu'à 9 ans pour les projets éoliens et atteindre 4,5 ans pour les projets photovoltaïques au sol.

Afin de soutenir une accélération des procédures d'octroi de permis pour les projets en matière d'énergie renouvelable et les infrastructures connexes, le Gouvernement wallon entend réviser le cadre de référence éolien afin d'adapter les balises encadrant les projets éoliens.

Concrètement, la proposition de réforme sera constituée de 3 volets :

- *le premier volet* vise à réviser le cadre de référence éolien ;
- *le second* porte sur la révision du cadre d'aménagement et d'obtention de permis/réforme du permis d'environnement ;
- *et le troisième* concerne l'interdiction programmée de placement de chaudière au mazout dans les bâtiments rénovés et nouveaux.

Les textes sont en cours d'élaboration sous le contrôle d'une task force qui s'est réunie durant le second semestre 2023. L'ambition du Gouvernement wallon est de faire valider les différents volets de cette réforme au Gouvernement wallon d'ici la fin de l'année 2024.

047 - Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	87 420 000 €

Pour atteindre la neutralité climatique en 2050 et atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2030, la Wallonie a l'ambition de déployer des technologies basées sur un hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelables. Ce projet vise à créer une filière wallonne "hydrogène", englobant la production d'hydrogène vert et diverses applications telles que l'e-méthane, l'e-méthanol et l'e-kérosène ainsi que l'adaptation de dispositifs pour permettre son utilisation et sa valorisation.

Les principaux objectifs consistent à réduire l'empreinte carbone des entreprises, des industries, du secteur des transports et du résidentiel/tertiaire en Wallonie, tout en créant des emplois dans cette nouvelle filière. Il répond également aux besoins de flexibilité des énergies renouvelables, contribue à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées, et soutient l'excellence scientifique, technique et industrielle en Wallonie.

Le projet a débuté en février 2020 avec un appel à manifestation d'intérêt pour des projets PIIEC/IPCEI hydrogène. Deux projets, Columbus (Electrabel et Carmeuse Technologies) et JCH2 (John Cockerill Hydrogen), ont reçu le soutien de la Région wallonne.

Columbus vise à produire de l'e-méthane à partir de CO₂ et d'hydrogène vert, évitant jusqu'à 162 000 tonnes d'émissions de CO₂ par an

JCH2, mené en France et à Seraing, teste des électrolyseurs alcalins pressurisés pour l'hydrogène décarboné.

En février 2023, le Gouvernement wallon a validé le conventionnement des entreprises lauréates dans le cadre du projet. Les premiers rapports semestriels ont pu faire état des premières avancées des recherches, confidentielles à ce stade.

048 - Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	12 960 915 €

Pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès 2030, la Wallonie a l'ambition de déployer des technologies basées sur un hydrogène produit à partir de sources d'énergie renouvelable. Dans le contexte de la crise énergétique et climatique, la relocalisation des activités stratégiques sur le territoire wallon et la diversification du mix énergétique sont essentielles. L'hydrogène est une pièce maîtresse dans la transition vers un mix énergétique composé majoritairement d'énergies renouvelables. Les projets soutenus visent à positionner la Wallonie comme un acteur majeur de la filière de l'hydrogène à l'échelle européenne et mondiale. Il est important de noter que ce projet est intimement lié au projet 47, qui vise à contribuer à ce défi en déployant une filière wallonne de l'hydrogène.

Dans le cadre de ce projet, c'est le soutien à l'intégration de l'hydrogène vert dans le secteur du transport qui est plus précisément mis en avant. Concrètement, l'hydrogène vert est celui obtenu par l'hydrolyse de l'eau en ayant recours à des énergies renouvelables telles que l'éolien ou le photovoltaïque. Suite au lancement d'un appel à projet, 2 projets¹¹ ont été sélectionnés pour une enveloppe globale de près de 13 millions d'euros : H2C-Mouscron (Hydrogène Circulaire Mouscron) et W2T (Wind2Truck).

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. La mesure se poursuivra dès lors dans le cadre du PRW. *Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 2 « Politique économique ».*

049 - Rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux Pouvoirs locaux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Christophe COLLIGNON	103 000 000 €

Ce projet consiste à mettre en œuvre un plan de rénovation des bâtiments publics des collectivités locales. L'objectif est de diminuer massivement l'impact environnemental des bâtiments publics en améliorant leur performance énergétique. Les collectivités locales constituent à ce sujet un maillon incontournable pour la mise en œuvre des politiques de transition énergétique, tout en contribuant à la relance en leur qualité de premier investisseur public.

L'appel à projets a été lancé en 2022, avec des candidatures rentrées fin du 3^e trimestre 2022.

Pour être éligibles, les dossiers devaient comprendre notamment un audit énergétique et prouver que le projet répondait aux critères de réduction de consommation d'énergie et d'émission de CO₂.

La majorité des projets rentrés concernent la rénovation des administrations communales, les bureaux des CPAS, les bureaux des services techniques ou encore des salles polyvalentes communales. La priorité a été donnée aux projets les plus énergivores.

¹¹ Deux autres projets ont été sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets sur fonds KYOTO à savoir : WalHycO et ZELLIE

En 2023, 116 dossiers ont été retenus, totalisant 118 millions d'euros de subsides et 176 752 m² à rénover.

Fin 2023, 60 bénéficiaires avaient rentré leur dossier d'avant-projet complet, totalisant 104 259 m² et 20 bénéficiaires avaient rentré leur dossier de projet approuvé, totalisant 26 681 m².

Les études sont donc en cours, les dossiers d'avant-projets et de projets continuent à rentrer au sein de l'administration pour validation. La plupart des dossiers d'attribution des marchés de travaux devraient être rentrés avant septembre 2024, comme prévu dans l'appel à projets, de manière à commencer les travaux au plus vite.

Tous les candidats retenus se sont engagés à réceptionner les travaux avant le 31 mars 2026.

058 - Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Adrien DOLIMONT	80 662 180 €*

Le projet répond à un double besoin : d'une part, il répond aux besoins des gestionnaires d'infrastructures sportives confrontés à la nécessité d'investissements importants dans un parc vieillissant datant majoritairement des années 70. D'autre part, étant donné la forte consommation énergétique des infrastructures sportives et l'efficacité des investissements consentis pour réduire les émissions de CO₂, il est apparu indispensable de soutenir, via le Plan de relance, la rénovation énergétique de ces infrastructures de manière complémentaire aux dispositifs classiques existants.

Ce projet ambitionne de rénover plus de 84 000 m² d'infrastructures sportives. Pour être éligibles, les dossiers devaient, notamment, atteindre une réduction des consommations énergétiques globales de minimum 35% au stade de la candidature. Ils devaient également s'inscrire dans une démarche de durabilité environnementale.

À la suite d'un appel à projets lancé en octobre 2021, 85 dossiers ont été sélectionnés et ont reçu un accord de principe. Cet appel à projets, qui fut un succès, totalise au final une surface à rénover bien supérieure à l'objectif initial.

À terme, ce projet permettra la rénovation d'infrastructures sportives à travers toute la Wallonie et **plus précisément de 68 halls sportifs (dont 2 démolitions/reconstructions), 11 complexes de foot, 3 complexes de tennis, 2 piscines et 1 salle de balle pelote**. Afin d'améliorer le niveau de performance énergétique des infrastructures, 3 types de travaux seront majoritairement effectués : la rénovation de la toiture, l'isolation globale du bâtiment et le remplacement des chaudières. Sur base des dossiers de candidatures, la moyenne de réduction des consommations énergétiques tend vers 60% alors que l'objectif à atteindre est fixé à minimum 35%.

En 2023, la majorité des porteurs de projet ont envoyé leur dossier technique à l'administration. Une fois ceux-ci approuvés, ils peuvent ainsi solliciter les entreprises via le lancement de marchés publics. À ce jour, les travaux ont débuté dans le centre sportif de Thulin, dont le projet a pour objectif de rénover près de 2 000 m².

L'année 2024 s'annonce donc intense pour les lauréats puisque la majorité des travaux débiteront au cours de cette année. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour fin 2025.

*Les moyens européens dans le cadre de l'enveloppe PNRR pour ce projet s'élève à 66 762 180 €.

072 - Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	48 808 622 €

Les entreprises industrielles wallonnes reprises dans l'ETS (Emission Trading System) émettent près de 10 millions de tonnes équivalent CO₂ chaque année. Elles sont très représentées dans différents secteurs comme la chaux, le ciment, la brique, l'industrie technologique, la sidérurgie, la production d'électricité, la chimie ou encore le bois.

Les principaux défis en matière de décarbonation auxquels la Wallonie est confrontée et auxquels le présent projet tend à répondre sont les suivants :

- atteindre les engagements de la Wallonie pour se rapprocher de l'objectif européen de neutralité carbone en 2050 en décarbonant les industries à forte intensité énergétique (notamment les secteurs du verre, de la chaux, de la chimie et de la sidérurgie) qui représentent 29% des émissions CO₂ wallonnes) ;
- réindustrialiser la Wallonie en améliorant la compétitivité de ses grands sites industriels et en créant de nouvelles activités à fort potentiel dans le domaine de la transition « bas carbone »

Concrètement, le projet poursuit les 2 objectifs complémentaires suivants :

1. répondre aux besoins des industriels wallons en matière de transition énergétique et bas carbone en menant des projets spécifiques qui prennent appui sur l'expérience et la compétence collective (action sur la demande) ;
2. amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs/pilotes (pré-)industriels (action sur l'offre).

Suite à l'appel à projets lancé en 2021, 7 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés et labellisés par le Gouvernement en mars 2022.

En 2022, les équipes ont travaillé sur la sélection des meilleures pistes technologiques et des paramètres associés, en vue de concevoir les premiers pilotes en 2023. Des comités de pilotage sont organisés semestriellement pour assurer le bon suivi des différentes phases de recherche et les résultats obtenus y ont présentés et discutés, mais encore confidentiels à ce jour.

En parallèle, le projet vise à établir une roadmap de décarbonation de l'industrie wallonne. Cette activité portée par WE vise à identifier des trajectoires de décarbonation pour chaque entreprise, combinant différentes technologies, et à élaborer une stratégie de déploiement systémique à l'échelle de la Wallonie. La méthodologie de travail pour l'élaboration de cette roadmap a été présentée en Comité de suivi et le rapport final sera disponible en juin 2024. Il appartiendra ensuite à chaque entreprise, sur base des outils développés dans le cadre de l'étude roadmap, de s'approprier les scénarii et d'identifier sa trajectoire.

096a - Soutenir la régénération de forêts résilientes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	5 050 000 €

Avec plus de 560 000 ha, les forêts représentent le tiers du territoire wallon. 60% des essences qui la composent montrent toutefois des signes de faiblesse face aux effets des changements climatiques et des dérèglements de la biodiversité.

La forêt wallonne doit donc inévitablement être plus robuste pour affronter ces menaces. C'est en cela que le présent projet soutient la régénération de forêts résilientes, constituées d'essences diversifiées et adaptées aux changements climatiques à l'œuvre (<https://foretresiliente.be/>).

À cet effet, les propriétaires forestiers publics (volet 1 du projet) et privés (volet 2 du projet) sont soutenus par l'octroi de moyens financiers pour régénérer leurs forêts, en donnant davantage de place à la biodiversité. Au-delà, le projet vise également à soutenir les aspects économiques des forêts, par la production de bois de qualité. Les moyens financiers sont octroyés sur la base de montants forfaitaires allant de 1 500 à 3 000 euros à l'hectare en fonction du degré de diversité des essences et de l'importance accordée à la biodiversité.

Les modalités de soutien tiennent compte des connaissances et recherches menées notamment dans le cadre du Plan quinquennal de Recherches forestières, qui a permis la révision des essences auxquelles les gestionnaires forestiers peuvent recourir pour réaliser leur peuplement. Concrètement, les propriétaires sont libres de choisir leur « itinéraire technique », pourvu qu'à terme leur peuplement soit composé d'au moins trois essences adaptées au changement climatique. Cet itinéraire est en réalité un programme de travail de gestion des parcelles s'étalant sur 10 ans. Les moyens financiers sont octroyés annuellement via un appel à projets pour les propriétaires privés, et par le biais d'un droit de tirage pour les propriétaires publics.

En 2023, dans le cadre de la révision du PNRR, le volet "forêts privées" du projet a été retiré des actions financées par les deniers européens. Suivant ce changement, le volet « public » du projet reste du ressort du PNRR tandis que le volet « privé » appartient désormais uniquement au PRW. L'appel à projets 2023 a permis de soutenir 691 hectares de forêt qui s'additionnent aux 657 précédemment soutenus. En 2024, le cahier des charges du nouvel appel à projets sera modifié avant son lancement prévu au premier trimestre.

097 - Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	22 000 000 €

Ce projet vise à renforcer le maillage d'aires protégées en Wallonie afin d'assurer la survie des espèces rares et/ou menacées et assurer la conservation de leurs habitats.

Ce renforcement passe par :

- l'acquisition ou la maîtrise foncière (achat en pleine propriété ou acquisition de droits réels ou personnels de longue durée) d'hectares (ha) de terrains à haute valeur biologique ;
- la restauration d'habitats naturels ou semi-naturels et d'habitats d'espèces ou des actions de monitoring des travaux ou d'amélioration des connaissances en lien avec les actions de restauration ;

- la valorisation de ces espaces par des actions de communication destinées à mieux faire connaître les aires protégées de Wallonie (itinéraires balisés, installation de panneaux didactiques et signalétiques visant à améliorer l'accès aux zones concernées, brochures,...).

De manière générale, les actions mises en œuvre visent soit à agrandir les réserves naturelles existantes (ex. : par l'acquisition de parcelles contiguës) soit à en créer de nouvelles.

Les mesures envisagées sont mises en œuvre avec le soutien d'associations actives dans la conservation de la nature. Ainsi, 9 associations réunies en consortium et reconnues par la Région wallonne ont jusqu'à présent contribué à des opérations ciblées d'acquisition foncière et/ou à des actions de restauration et de valorisation telles que détaillées ci-avant. Une subvention couvrant la période 2022 à 2026, sera octroyée à ces associations partenaires pour financer les actions d'acquisition, de restauration et de valorisation des espaces protégés.

Faisant suite à une demande de révision du projet en raison notamment de la hausse de l'inflation sur les différents postes concernés (personnel, travaux et foncier), un accord est intervenu avec les instances européennes sur la diminution des surfaces protégées à créer. Il est donc maintenant prévu d'acquérir, restaurer et valoriser quelque 1 737 ha d'aires protégées en Wallonie d'ici à juin 2026.

Au 31 décembre 2023, peuvent déjà être comptabilisées : 299 ha de surfaces acquises, 202 ha d'aires protégées à valoriser par le biais d'itinéraires balisés et de panneaux didactiques ainsi que 10 ha d'aires à restaurer.

098 - Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	28 000 000 €

Ce projet vise à valoriser le patrimoine naturel d'exception à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique. Avec la création de deux parcs nationaux, le Gouvernement wallon veut promouvoir de vastes espaces naturels remarquables en Wallonie et les doter d'un outil leur permettant de se renforcer. De cette manière, les parcs nationaux de Wallonie pourront contribuer à une meilleure protection de la nature tout en apportant une contribution importante au développement local, notamment via le tourisme durable (sur ses trois piliers : économique, social et environnemental).

Concrètement, un appel à projets a été initié en juillet 2021. En décembre de la même année, une première sélection a permis de retenir 4 des 7 candidatures reçues : l'Entre-Sambre-et-Meuse, la Forêt d'Anlier, les Hautes Fagnes et la Vallée de la Semois. Ces 4 candidats ont alors été invités à élaborer les plans opérationnels et directeurs.

Pour désigner les deux lauréats finaux, ces plans opérationnels et directeurs ont été évalués par un comité d'experts indépendants. Le rapport de ce comité a été remis au Gouvernement en novembre 2022 qui, sur cette base, a désigné le parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse et celui de la Vallée de la Semois.¹²

Le premier s'étend sur les communes de Viroinval, de Couvin, de Chimay, de Froidchapelle et de Momignies. Cette superficie de plus de 22 000 ha proposera trois zones bio-géologiques distinctes (la Fagne, la Calestienne ainsi qu'une partie de l'Ardenne).

¹² Les sites web des deux parcs sont disponibles aux adresses www.parc-national-esem.be et www.semois-parcnational.be

Construit sur la base d'un partenariat avec le WWF-Belgique, le deuxième parc représente quant à lui près de 29.000 ha, sur les communes de Bertrix, Bouillon, Chiny, Florenville, Herbeumont, Paliseul et Vresse-sur-Semois. L'ambition est le maintien et la restauration de l'habitat naturel de certains mammifères emblématiques, tels que la loutre ou encore le lynx.

En 2023, la mise en œuvre des plans opérationnels et directeurs (comprenant 94 actions pour le parc de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et 75 pour le parc de la Vallée de la Semois) a démarré et se poursuivra jusqu'en 2026.

099 - Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	19 000 000 €

Les zones humides et les cours d'eau sont des atouts majeurs du patrimoine naturel de la Wallonie. Des écosystèmes aquatiques en bonne santé constituent des leviers essentiels pour anticiper et réduire les impacts négatifs des dérèglements climatiques, en particulier des phénomènes météorologiques extrêmes.

Ainsi, le présent projet vise à mettre en place des zones d'immersion temporaire (ZIT) et de reméandration dans le lit majeur de cours d'eau tels que les fleuves, et les rivières de 1re, 2e et de 3e catégorie. L'objectif est de couvrir un équivalent d'au moins 180 hectares sur lesquels des mesures de gestions *ad hoc* ont été appliquées.

Concrètement, en répondant à l'appel à projets « Résilience Biodiversité-Climat », les communes, provinces, parcs naturels, contrats de rivière, intercommunales et associations de conservation de la nature peuvent ainsi obtenir un soutien financier pour mettre en œuvre leurs aménagements à l'échéance de 2026.

Une première sélection de 7 aménagements a ainsi été validée par le Gouvernement en mars 2023 pour un montant de 6,4 millions d'euros. Une seconde sélection de 10 projets est intervenue en juillet dernier pour un montant de près de 12 millions d'euros complétés avec des crédits fonctionnels de la Ministre. Une troisième a enfin permis de soutenir en décembre 2023, 5 projets pour un montant d'un peu plus de 5 millions d'euros, financés hors crédits PNRR. Ces projets apportent ainsi des solutions de lutte contre les inondations, renforcent la résilience des territoires et leur biodiversité et contribuent aux besoins sociétaux en matière d'espaces naturels de délasserment. Via ces projets de reméandration, il est prévu de protéger 180 ha wallons, contre les inondations, d'ici à juin 2026.

Transformation numérique

132 - Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOFICO	Willy BORSUS	15 000 000 €

La Wallonie a nourri de grandes ambitions à travers son plan stratégique de déploiement de la fibre optique sur son territoire en vue d'équiper rapidement la totalité des 292 zones d'activités économiques (ZAE) d'une connectivité à Très Haut Débit (THD). En effet, au travers du plan stratégique de la SOFICO, l'ambition était de câbler 154 Parcs d'activités additionnels, en plus des 103 Parcs déjà partiellement ou totalement couverts par la SOFICO, pour atteindre une couverture totale finale de 257 Parcs sur un déploiement d'une distance totale de 1.494 km.

Ce projet soutenu par le PNRR ajoute donc les 35 Parcs d'Activités Economiques (PAE) manquants aux 257 prévus et permet dès lors de couvrir la totalité des 292 PAE wallons. Il consiste en l'amélioration de la connectivité numérique THD par le déploiement de la connectivité fibre optique en lien direct avec le programme Giga Region Digital Wallonia de l'AdN. L'amélioration de la connectivité permettra d'augmenter l'attractivité de ces 35 PAE en vue d'attirer les investisseurs. La fibre optique sera déployée et limitée en voirie publique et permettra la connexion ultérieure de toutes les entreprises des 35 PAE.

Le marché de travaux pour ce projet a été attribué en juin 2022. Les travaux de câblage des zonings ont débuté en 2023, avec le déploiement de 3 parcs d'activités économiques (PAE) à Leuze 1, Saintes-Ode, et Vaux-sur-sure. À ce stade, les études ont été lancées pour 15 PAE et les matériaux ont été approvisionnés pour leur déploiement. L'objectif est de réaliser les 20 études restantes en 2024, de câbler 25 PAE supplémentaires en 2024 et les 7 derniers en 2025.

134 - Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN	Willy BORSUS	72 000 000 €

La Wallonie a la volonté d'amplifier la connectivité interne de 1 350 implantations scolaires (soit 45% des implantations) afin de mettre en œuvre la stratégie d'enseignement numérique et de réduire la fracture sociale entre écoles et entre élèves (notamment liés à leur indice de maturité numérique ainsi qu'à leur indice socio-économique).

Plus précisément, ce projet ambitieux vise à doter les implantations scolaires (tant de l'enseignement fondamental que du secondaire) d'équipements numériques (tablettes, imprimantes 3D, etc.) plus efficaces, mais aussi d'une infrastructure de réseau LAN principalement sans-fil (Wi-Fi) durable et sécurisée.

Pour ce faire, la mise en œuvre de la connectivité des écoles s'appuiera sur l'expertise engrangée lors d'un projet pilote d'équipement de 200 implantations scolaires déployé en 2016-2019 (EN-WiFi). L'AdN apporte son expertise et son support au lancement de ce projet en collaboration avec la cellule École Numérique du SPW EER.

Un inventaire des équipements et de la qualité des connexions réseau dans les écoles a été initié début de l'année 2023, avec une collecte de données achevée en mars. Cette analyse a facilité la hiérarchisation des interventions nécessaires. Ensuite, la mise en place de la centrale d'achat pour les équipements numériques scolaires a été complétée, permettant ainsi les premières acquisitions de matériel en décembre 2023.

Par conséquent, 350 écoles seront équipées de ce matériel numérique dès le premier trimestre 2024. Deux séries de commandes supplémentaires sont prévues pour le printemps et l'automne 2024, étendant la portée actuelle du programme à 1 000 établissements scolaires.

Pour la partie du réseau interne (WiFi), les marchés publics ont été soit attribués, soit sont en cours d'examen. Les travaux initiaux liés à cet aspect sont prévus pour le premier semestre 2024 avec un objectif de 50 écoles équipées/mois.

À la fin du projet, en juin 2026, des équipements LAN et WAN seront installés dans 1350 écoles en Wallonie, améliorant ainsi leur connectivité interne. Par ailleurs, 675 écoles wallonnes bénéficieront d'un soutien technique et pédagogique pour développer un projet d'école numérique adapté à leurs besoins pédagogiques spécifiques.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 2 « Politique économique et industrielle ».

135 - Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
ADN	Willy BORSUS	15 010 000 €

En respect de la Déclaration de Politique Régionale, le gouvernement souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une véritable politique transparente et ambitieuse d'aménagement numérique du territoire wallon ainsi que se doter des technologies de télécommunications les plus modernes et respectueuses de la santé. À cette fin, afin d'assurer le développement de la 5G, des appels à projets "Proof of Concept 5G" ont été mis en place par l'AdN en lien direct avec le programme Giga Région Digital Wallonia et en collaboration avec le SPW EER.

De manière plus précise, des *proof of concept* (POC) ont été mis en œuvre pour tester des cas d'usages réalistes et pratiques qui mobilisent la technologie 5G « grandeur nature ». Ces tests sont opérés de sorte à confronter des hypothèses techniques, commerciales, sanitaires, économiques et environnementales. Il s'agit d'une étape importante qui permettra de valider certaines orientations fonctionnelles en amont ou en parallèle du déploiement du réseau 5G. Plusieurs thématiques ont été retenues en fonction des ambitions du Gouvernement wallon : l'industrie du futur, la ruralité connectée, la mobilité et la logistique et l'e-santé.

Dix projets lauréats ont été désignés suite à l'appel à projet POC 5G de 2022 (sur les thématiques de l'industrie du futur et de la ruralité connectée)¹³. En 2023, l'appel à projets a porté sur les quatre thématiques et a abouti sur la sélection de 7 lauréats¹⁴. Les lauréats sont des consortiums de plusieurs sociétés. Les 10 premiers projets se sont clôturés fin 2023, tandis que les 7 suivants seront mis en œuvre pour fin de l'année 2024.

La valorisation des POC 5G portera d'une part sur les cas d'usages potentiels dans les secteurs identifiés comme étant vecteurs de connaissances en matière de technologie et pour lesquels la 5G peut avoir des applications pratiques immédiates constitutrices d'une plus-value. Ces expérimentations devraient permettre de mieux

¹³ Résultats du premier appel à projets PoC's 5G. Industrie du Futur | DigitalWallonia.be ; Résultats du premier appel à projets PoC's 5G. Ruralité connectée | DigitalWallonia.be

¹⁴ Appel à projets PoC's 5G 2023. Résultats et lauréats | DigitalWallonia.be

appréhender le champ des possibles, améliorer les usages et trouver de nouveaux modèles d'affaires. La valorisation des POC 5G est effectuée via les publications sur la plateforme Digital Wallonia¹⁵, ainsi que via la Plateforme régionale de connectivité¹⁶.

Au-delà des aspects techniques inhérents à chaque POC 5G, d'autres impacts seront également analysés. Les impacts potentiels en termes économiques ou sociaux seront également pris en compte.

Enfin, les facteurs sanitaires et environnementaux feront également l'objet d'une analyse, notamment à l'éclairage des campagnes de mesures mises en œuvre par l'ISSEP pour les antennes extérieures, en respect des nouvelles normes d'émissions approuvées par le Gouvernement wallon fin 2022. Le résultat de ces évaluations sanitaires et environnementales permettra de nourrir la réflexion sur l'amélioration des usages et des processus de déploiement. L'ensemble de ces paramètres participera à valider ou invalider certaines hypothèses et contribuera à l'amélioration des connaissances en la matière.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 2 « Politique économique et industrielle ».

290 - Digitalisation du secteur public wallon

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Valérie DE BUE	10 300 000 €

Le projet vise à apporter un support aux projets visant la refonte des solutions IT et la montée en compétence du personnel, basée sur une vision cible et une stratégie commune.

Parmi les actions, on compte celles qui concernent le portail « Mon Espace ». Créée en 2016, cette plateforme permet aux citoyens et entreprises de mener leurs démarches administratives en ligne. Le projet vise à faire de ce guichet une plateforme de services digitaux comparable aux meilleurs exemples européens, tels que la Finlande, à l'horizon 2025. Ceci permettra de mieux servir les citoyens et entreprises de Wallonie, tout en accélérant la simplification et la digitalisation de l'Administration. À terme, la plateforme intégrera non seulement les services de la Wallonie, mais aussi d'autres services de manière à constituer la plateforme digitale de référence en Wallonie pour les citoyens et les entreprises, qui sera rebaptisée pour l'occasion ma.Wallonie.

Au-delà de la plateforme Mon Espace, la stratégie de transformation digitale a pour ambition de simplifier l'architecture applicative et de la structurer autour de ses missions principales, notamment par la mise en œuvre de plateformes applicatives transversales

Enfin, la réussite de cette transformation digitale nécessite que les agents des services publics soient des acteurs du numérique pour l'Administration et donc pour ses usagers. Pour ce faire, il est indispensable que les agents disposent des compétences numériques adaptées suivant la constante évolution des métiers.

Au travers de cette approche et d'autres projets du Plan de relance, ont été lancés des chantiers d'envergure tels la plateforme « Aides financières – SAMPO », la plateforme « Sanctions – SCARA », la transformation de « Mon espace » en « Ma Wallonie », la maintenance et la réduction de la dette technologique, l'approche Data Centric et Open Data, ...

¹⁵ <https://www.digitalwallonia.be/fr/programmes/giga-region/>

¹⁶ <https://prc.digitalwallonia.be/pages/5g/>

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 5 « Transversal ».

292 (PROGRAMME) - DÉPLOYER LA PLATEFORME ET ACCÉLÉRER LA DÉMATÉRIALISATION : « PERMIS D'ENVIRONNEMENT –PERMIS D'URBANISME »

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Valérie DE BUE Willy BORSUS Céline TELLIER	8 600 000 €

Le projet vise la mise en œuvre d'une plateforme de communication dématérialisée avec les citoyens et les entités concernées pour les demandes de permis d'environnement (PE) et/ou de permis d'urbanisme (PU). Il implique la mise en place d'une gouvernance commune entre les entités du SPW concernées (TLPE et ARNE), centralisée par le SPW Digital. La nouvelle structure de gouvernance à 3 pans ainsi que la nouvelle feuille de route ont été validées début 2023. Les activités du programme ont été réparties sur une quinzaine de projets allant de la création de formulaires à la création de modules de fonctionnalités communes en passant par l'accompagnement au changement. Des groupes de travail spécifiques consacrés aux aspects juridiques ont été également mis en place pour assurer la sécurité juridique de l'ensemble.

Les équipes sont maintenant pratiquement complètes et la mise en œuvre du programme suit bien la nouvelle feuille de route qui court jusqu'à fin 2025.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 5 « Transversal ».

301 - Soutenir la transition numérique des Pouvoirs locaux

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christophe COLLIGNON	1.652.893 €

Ce projet est né d'un constat initial mettant en évidence une offre parcellaire, morcelée et inadaptée de services en ligne pour les utilisateurs, souvent associée à une infrastructure obsolète. De plus, la connectivité n'étant pas assurée sur tout le territoire, certains citoyens sont privés d'un accès facile aux services administratifs en ligne.

C'est la raison pour laquelle il était envisagé d'investir massivement dans la refonte de l'architecture et des solutions IT des Pouvoirs locaux, en vue :

- d'améliorer l'état de l'infrastructure informatique locale ;
- d'investir dans la connectivité du territoire ;
- de former les agents et les élus ;
- de développer des solutions digitales sur le territoire en vue d'améliorer la qualité de vie et les services aux citoyens et aux entreprises ;
- d'accroître l'interopérabilité et la mutualisation.

Toutefois, l'enveloppe budgétaire prévue pour ces vastes chantiers s'est révélée insuffisante pour lancer les appels à projets initialement prévus par le Plan de digitalisation des Pouvoirs locaux.

Le projet 301 a dès lors fait l'objet d'une demande de retrait PNRR, validée par le Conseil de l'Union européenne le 8 décembre 2023, avant d'être retiré du Plan de Relance wallon.

Mobilité

083 (PROGRAMME) - RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET SON ATTRACTIVITÉ

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW	Philippe HENRY	394 657 000 €

Ce programme vise à renforcer l'offre de transport en commun et son attractivité afin de réduire la part modale de la voiture individuelle dans les déplacements.

Initialement composé de 5 projets, pour un montant total de 394 65 millions d'euros seuls les projets suivants avaient été intégrés dans le PNRR :

- projet 083a : implémentation de bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région Mons-Borinage ;
- projet 083b : extension du tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal,
- projet 083c : extension du métro léger de Charleroi jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi (en cours de construction).

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Les projets 83a « Implémentation du bus à haut niveau de service (BHNS) dans la région de Mons-Borinage » et 83b « extension du tram de Liège jusqu'à Seraing et Herstal » seront versés dans la catégorie PAP3 « Renforcer l'indépendance et la transition énergétique ».

083c - Extension du Métro de Charleroi

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
OTW	Philippe HENRY	Cf. programme

Dans son tracé initial, l'antenne de Châtelet comportait 11 stations desservant les quartiers à forte densité d'habitat. Certains travaux ont été réalisés entre 1975 et 1985. Mais depuis 1986, plus aucun investissement d'infrastructure n'a été consenti sur cette antenne, sa mise en service en l'état n'a donc pas été réalisée.

L'objectif de ce projet consiste donc à rénover les infrastructures déjà réalisées et à prolonger le tracé de l'antenne jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi (GHDC) en cours de construction. Cette antenne sera constituée de 8 nouvelles stations pour une longueur totale de 5,5 km et devrait être opérationnelle en 2026.

Concernant la rénovation des voies existantes (rails et ballastes) et sa signalisation ferroviaire (entre les stations Waterloo et Centenaire), le travail est en cours depuis le 2e semestre 2022 et devrait se terminer fin mars 2024. Ces voies existantes font également l'objet de travaux de démolition qui ont débuté mi-novembre 2023 (avec les stations Neuville et Chet) et qui sont toujours en cours.

Quant à la prolongation du tracé de l'antenne jusqu'au Grand Hôpital de Charleroi, les travaux ont commencé mi-novembre 2023 avec une fin des travaux estimée au 31 décembre 2025. En ce début 2024, les travaux de fondations de la future station de GHDC sont en cours et les gros travaux seront terminés au plus tard le 30 août 2024. Les travaux de préparation des voiries en droit du Cora pour la prolongation du tunnel Cora sont en cours.

084 - Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic- feux intelligents)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	26 640 000 €

Ce projet vise à moderniser et à centraliser la gestion de l'ensemble des feux tricolores régionaux. L'objectif du projet est d'assurer la priorisation des transports en commun et des usagers actifs à ces feux de signalisation. En favorisant le franchissement des carrefours pour les cyclistes, les piétons et les bus ou trams, la mobilité active et collective sera renforcée. En effet, les transports en commun, notamment, ont une vitesse moyenne nettement inférieure à celle de la voiture, ce qui les rend moins attractifs.

En travaillant sur les temps d'arrêts nécessaires à la régulation du trafic en paramétrant le passage au vert des feux à l'approche des véhicules de transport en commun, ces derniers peuvent se rapprocher du temps de parcours des voitures et devenir plus attractifs.

En 2022, une grosse partie de l'état des lieux a été réalisé et la base de données a été mise à jour. Un choix des premiers carrefours à feux devant être rénovés a donc pu être fait. Le marché de travaux a été notifié et a débuté en avril 2023. En 2024, 120 carrefours devraient être modernisés. Au total ce seront 400 carrefours qui seront modernisés.

Le poste central de gestion des carrefours (PCGC) a été développé et est en fonction pour les 19 carrefours réalisés depuis fin novembre 2023.

086 (PROGRAMME) - Augmenter les investissements dans les zones portuaires et réformer les ports autonomes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	26 430 000€

Ce programme consiste d'une part à dynamiser la politique portuaire wallonne, d'autre part, à renforcer le transport multimodal sur les voies d'eau afin de contribuer au report modal de la route vers la voie d'eau. Le programme est composé de 3 projets différents (dont les 2 derniers sont financés dans le cadre du PNRR):

- projet 086a : « Réformer les ports autonomes » ;
- projet 086b : « Relever 3 ponts et installer une signalisation fluviale sur un 4e pont du canal Albert »;
- projet 086c : « Extension du Trilogiport ».

086b - Relever 3 ponts et installer une signalisation fluviale sur un 4e pont du canal Albert

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	Cf. programme

Les enjeux climatiques et les problématiques de congestion du réseau routier et de pollution de l'air rencontrés actuellement invitent à repenser la manière de transporter les marchandises. À travers ce projet, le Gouvernement s'inscrit dans la politique européenne de favoriser le report modal et la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports.

En effet, le canal Albert transporte près de 40 millions de tonnes de marchandises par an et est la voie navigable (intérieure) la plus importante de Belgique. Un navire de 1 200 tonnes remplace 50 camions. Cela permet d'éviter chaque jour que 8 000 camions se retrouvent dans les embouteillages, ce qui représente annuellement 2 millions de camions en moins.

Le projet vise concrètement à relever la hauteur de 3 ponts et installer une signalisation fluviale sur un 4^e pont du canal Albert, afin d'assurer une navigation avec une hauteur libre de 9,10 mètres entre Anvers et Liège. Cela permettra la navigation avec 4 couches de containers et renforcera la capacité de transbordement des containers de la voie d'eau vers les modes de transport routier ou ferroviaire à Liège.

Cela représente une augmentation de la capacité de 25 %. La hauteur sous les ponts permettra aussi d'être conforme sur l'ensemble du canal Albert d'Anvers à Liège à la classe VIb de la résolution CEMT 92/2¹⁷ relative à la nouvelle classification des voies navigables.

Sur le territoire wallon, l'opération concerne donc l'élévation de 3 ponts (Lixhe, Haccourt et Hermalle-sous-Argenteau) et la mise en place d'une signalisation fluviale complémentaire permettant de diriger les bateaux vers une zone d'une hauteur libre de 9,10 mètres sous le pont de Lanaye. L'intégration des modes doux sur les quatre ponts est également étudiée dans ce projet.

Les premières études pour les marchés de travaux ont été lancées en août 2021. Pour les ponts de Lanaye, Lixhe et Hermalle-sous-Argenteau, l'étape des esquisses étant terminée, les avant-projets ont commencé et la demande de permis d'urbanisme pour le pont de Hermalle-sous-Argenteau a été introduite en octobre 2023.

Pour le pont de Haccourt, une analyse des coûts supplémentaires est nécessaire puisque l'une des esquisses prévoit l'expropriation partielle d'une parcelle et la résiliation de trois concessions à long terme établies. Les études d'avant-projet ont donc été mises en attente.

086c - Etendre le Trilogiport

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
PAL	Philippe HENRY	Cf. programme

Ce projet est intimement lié au projet 086b, décrit par ailleurs, puisqu'il consiste à augmenter la superficie du terminal à conteneurs de la plateforme multimodale de Liège Trilogiport qui a été réalisée au cours de ces dix dernières années.

¹⁷http://voies-hydrauliques.wallonie.be/opencms/export/sites/met.dg2/fr/infos/SeineEscaut/enquete_publicque/pdf/annexe4-6-1.PDF

Notons que Liège Trilogiport dispose depuis décembre 2020 d'une liaison ferroviaire opérationnelle et que cette année-là la plateforme multimodale avait traité plus de 80 000 containers (équivalents vingt pieds - EVP) et approchait la limite de capacité de son infrastructure qui était de 100 000 containers (EVP). L'objectif de ce projet a donc pour but de faire passer la capacité de Liège Trilogiport de 80 000 containers (EVP) en 2020 à 200 000 en 2024.

Pour cela, il était nécessaire d'étendre la superficie de la dalle du terminal à conteneurs de la plateforme multimodale en :

- augmentant sa superficie de 5,8 ha,
- aménageant un parking pour camions transporteurs,
- réalisant les fondations pour les chemins de roulement d'un futur portique à containers,
- réalisant de nouveaux bollards.

Concrètement, les travaux ont débuté en mars 2022 et devaient durer 300 jours ouvrables. En 2022, le parking pour camions transporteurs avait déjà totalement été livré à l'opérateur de la plateforme et était en service. Le 15 septembre 2023, les travaux ont été eux réceptionnés provisoirement et le nouveau revêtement était désormais opérationnel.

090 (PROGRAMME) - DÉVELOPPER PLUSIEURS CORRIDOS VÉLOS

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	51 240 000€

Ce programme vise à développer plusieurs corridors vélos, notamment la N275 et l'E411, et également à compléter les investissements stratégiques au niveau de la connectivité des infrastructures cyclables. L'objectif est d'effectuer un bond de rattrapage dans la mise en place d'un réseau cyclable de qualité, essentiel au transfert modal.

Il se compose de 2 projets :

- projet 090a : développer les corridors vélos N275 et E411,
- projet 090b : réalisation de la Vesdrienne, entre Dohain et Ensival, à proximité de Verviers.

090a - Projet Développer les corridors vélos N275 et E411

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	21 240 000 €

Le projet fait partie du programme qui vise à développer plusieurs corridors vélos (ou cyclostrades) dans l'objectif de rattraper le retard dans la mise en place d'un réseau cyclable de qualité essentiel au transfert modal.

Ce projet a pour but de développer un réseau express cyclable du Brabant wallon vers Bruxelles qui traversera les territoires des Régions wallonnes, flamande et de Bruxelles-Capitale. Il s'agit concrètement de 2 itinéraires, l'un longeant l'autoroute E411 venant de Overijse puis la N4 jusque Louvain-la-Neuve sur un tronçon d'environ 10 km et l'autre longeant la N275 de Hoeilaert à Rixensart, et ensuite suivant un tracé encore à étudier pour rejoindre la gare d'Ottignies, sur un tronçon d'environ 15 km. Soit un total de 27 km (dont 11,57 km financés par le PNRR).

Plusieurs phases de travaux sont ainsi concernées :

- travaux N275 – Phase 1 (*les 2 phases suivantes se feront hors PNRR*),
- travaux E411-N4 – Phase 1 : Wavre-LLN,
- travaux E411-N4 – Phase 2 : Overijse-Wavre,
- travaux E411-N4 – Phase 3 : Wavre (passage Vallée de la Dyle).

Les travaux de la 1^{re} phase de la cyclostrade N275 se sont clôturés au printemps 2023. Pour la cyclostrade E411-N4, les travaux de la phase 1 ont démarré en janvier 2024. Les marchés des phases 2 et 3 seront respectivement attribués en mai et juin 2024.

091 (PROGRAMME) - DÉVELOPPER ET DÉPLOYER DES BORNES DE CHARGEMENT

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Cabinet HENRY	Philippe HENRY	24 000 000 €

Dans le cadre de la transition vers une décarbonation du transport, le déploiement de l'électromobilité est essentiel. Les tendances sur le moyen terme montrent une électrification croissante du transport qui pourrait atteindre un optimum en 2035 avec de nouvelles obligations en la matière.

Ce programme vise ainsi à garantir un déploiement harmonisé d'infrastructures de chargement à l'échelle territoriale en répondant à des besoins clairement identifiés.

Disposer d'un cadre réglementaire et de soutien complet était un prérequis au déploiement des infrastructures de chargement. Ce cadre s'apparente en réalité à un plan de déploiement. L'objectif actuel est d'implémenter 4 708 équivalents points de charge accessibles au public à l'échéance 2026.

Concrètement, ce programme est opérationnalisé au travers de trois projets :

- projet 91a : lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public ;
- projet 91b : mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises ;
- projet 91c : déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO.

091a - Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW MI	Philippe HENRY	Cf. programme

Le projet vise à aider les communes à mettre en place des bornes de rechargement sur des terrains en concession. L'objectif final est l'installation de 2 000 points de chargement pour 2025 et 2 000 de plus d'ici 2026.

Afin d'installer les bornes dans des zones adéquates en termes de connexion sur le réseau basse tension et de fréquentation automobile, une cartographie a été élaborée par les Agences de Développement territorial (ADT) et les Gestionnaires de Réseau de Distribution (GRD). Ensuite, un appel à intérêt a été initié afin de déterminer, pour chaque zone d'intérêt, si les communes sont favorables au développement des bornes. L'appel visait par ailleurs à déterminer le cas échéant l'entité responsable (commune ou ADT) de la prise en charge du marché de concession. 1 700 localisations pour 2 528 bornes ont ainsi été identifiées.

Un soutien au déploiement est prévu pour le concessionnaire des bornes installées en cohérence avec la cartographie établie. Il consiste concrètement en la couverture par la Région du déficit d'autofinancement des bornes installées.

Un cahier des charges type reprenant les clauses administratives et techniques minimales sera mis à disposition des communes, ce qui permettra le lancement des marchés de concession dès validation par le Gouvernement. Le cabinet poursuit ses consultations sur les aspects techniques de la proposition de cahier spécial rédigée par l'administration.

091b - Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	Cf. programme

L'objectif de ce projet est le déploiement, sur le domaine privé accessible au public, de 2000 points de chargement équivalent d'ici juin 2025.

Le déploiement des bornes (en tout ou en partie) se fera sur une base volontaire par les propriétaires ou gestionnaires de parkings de grandes surfaces ou centres commerciaux ainsi que sur les stations-services. Il sera réalisé sur des sites existants exclusivement, étant donné l'assujettissement des nouveaux sites aux obligations du Décret relatif à la performance énergétique des bâtiments.

Le soutien public se fera en collaboration avec l'autorité fédérale via la prise en compte de l'incitant fiscal et du support apporté par les services publics fédéraux.

091c - Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOFICO	Philippe HENRY	Cf. programme

L'objectif de ce projet est le déploiement de bornes rapides sur les voiries structurantes pour un total de 1 000 points de chargement (donc une puissance disponible de 11 000 kW) équivalent d'ici le 30 juin 2026.

L'objectif des 1 000 points de recharge équivalents (donc une puissance disponible de 11 000 kW), assigné à la SOFICO, est en passe d'être atteint courant 2024 à l'appui des développements en cours. L'indicateur actuel est à 80% de l'objectif, soit 8 700 kW cumulés disponibles en bornes de recharge rapides sur le réseau autoroutier wallon, via les aires concédées existantes qui proposent ainsi un mixte de carburants fossiles et de points de recharge électrique. Une cartographie des aires – régulièrement actualisée - existe sur le site internet de la SOFICO. Il est à noter que d'autres discussions se poursuivent pour faire émerger une offre additionnelle, dans le respect d'une confidentialité induite par ce marché concurrentiel.

323 - Verdir la flotte de bus

Entité gestionnaire	Ministre porteur
OTW	Philippe HENRY

Le présent projet est issu de la révision du PNRR et remplace celui de l'extension du Tram de Liège qui, à la suite de ladite révision, a basculé dans la PAP3.

Le projet d'électrification de la flotte de bus du réseau de Liège répond à cinq défis principaux :

- diminuer l'impact environnemental du transport par la suppression des émissions de CO₂ ;
- augmenter l'attractivité des transports publics et ainsi inciter au transfert modal de la voiture vers les modes alternatifs ;
- accroître la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine ;
- renforcer l'intermodalité ;
- stimuler la politique d'aménagement de l'espace public.

Le projet comprend l'acquisition et la mise en service de 32 bus à propulsion 100% électrique sur deux lignes de BHNS (bus à haut niveau de service) de l'agglomération liégeoise et la construction et la mise en service d'un nouveau dépôt-centre de maintenance baptisé Mobi'Park pour accueillir la nouvelle flotte électrique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Régionale de Mobilité de la Région wallonne qui a pour ambition de diminuer la part modale des voitures individuelles d'un tiers d'ici 2030. En parallèle, la part modale des transports en commun passera de 13 à 25% à l'horizon 2030. Le développement d'alternatives, dont le renforcement de l'offre en transport en commun, est à la mesure de l'ambition affichée.

En l'état actuel :

- le marché pour l'acquisition de 14 bus articulés full électriques et de leur équipement de charge a été attribué et la fourniture des véhicules est prévue en 2024 et 2025 de façon à disposer des véhicules pour le 31 janvier 2025 ;
- le marché pour l'acquisition de 18 bus bi-articulés full électriques et de leur équipement de charge doit encore être rédigé. L'objectif est de disposer des véhicules pour mi-2026 ;
- le nouveau dépôt-centre de maintenance dédié aux bus full électriques devrait voir le jour sur l'ancien site de Chimeuse (à cheval sur les communes de Saint-Nicolas et Liège) ;
- les acquisitions foncières sont en bonne voie avec tous les accords de principe nécessaires des propriétaires la procédure d'instruction du permis a été précédée d'une étude d'incidence sur l'environnement qui a débuté par une réunion publique d'information.

Social et vivre-ensemble

R-5.05 - Réforme accompagnement demandeurs emploi

Entité gestionnaire / Ministre porteur

Christie MORREALE

La Réforme d'accompagnement des demandeurs d'emploi a été publiée au Moniteur belge le **7 décembre 2021** avec pour but d'améliorer l'efficacité de l'activation des chercheurs d'emploi en adaptant notamment le Décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi.

Via des outils digitaux performants, ce nouveau dispositif veut accompagner tous les chercheurs d'emploi, à exploiter l'ensemble des informations disponibles, vérifier leurs compétences dès leur inscription et optimiser les collaborations entre le Forem et les partenaires d'accompagnement afin de gérer les parcours à distance pour les chercheurs d'emploi plus autonomes, tout en renforçant le soutien en vis-à-vis pour ceux qui en ont le plus besoin. Entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2023 la Réforme a notamment permis de :

- réorganiser les équipes du Forem avec désormais :
 - une équipe de e-conseillers qui s'occupe, à distance, des chercheurs d'emploi considérés comme proche du marché du travail ;
 - des équipes qui s'occupent en vis-à-vis des chercheurs d'emploi plus éloignés du marché du travail avec :
 - d'une part les conseillers sectoriels, spécialisés sur un secteur d'activité, qui se chargent des demandeurs d'emploi positionnés sur des métiers relevant du secteur d'activité concerné ;
 - d'autre part les conseillers spécialisés en accompagnement socio-professionnelle qui prennent en charge les chercheurs d'emploi confrontés à des difficultés qui dépassent les obstacles d'ordre strictement professionnel.
- prévoir une mobilisation plus soutenue des demandeurs d'emploi (notamment avec des entretiens plus réguliers et une objectivation des compétences dans les plus brefs délais suivant l'inscription) ;
- développer des nouveaux outils pour :
 - déterminer, au moment de l'inscription, les probabilités d'insertion à court, moyen et long terme du chercheur d'emploi et qui détermine la modalité d'accompagnement à laquelle le chercheur d'emploi est affecté lors de son inscription ;
 - gérer le parcours des chercheurs d'emploi, utilisé par les conseillers du Forem en charge de l'accompagnement et qui permet de suivre le parcours du chercheur d'emploi ;
 - tester les compétences du chercheur d'emploi en confrontant ses compétences déclarées aux compétences et qualifications nécessaires ou attendues pour les métiers sur lesquels le chercheur d'emploi est positionné ;
 - faire *matcher* offre et demande d'emploi et permettre au chercheur d'emploi de recevoir automatiquement les offres d'emploi répondant à son profil, accompagné d'un rapport de correspondance entre l'offre d'emploi et son profil de chercheur d'emploi. Depuis mi-janvier 2023, le chercheur d'emploi a également la possibilité de postuler en ligne.

La mise en œuvre de la réforme s'est clôturée au 2^e semestre 2023, avec la mise en place du nouveau dispositif de collaboration entre le Forem et les partenaires de l'accompagnement.

250 - Création logements utilité publique – Filières locales et écoresponsables

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	75 116 000 €

Ce projet vise la création de logements publics à haute performance environnementale en conception-réalisation (*Design and build*), sur les terrains de la Société Wallonne du Logement (SWL) ou des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP). À travers ces créations de logements, le projet poursuit trois objectifs :

1. contribuer à l'augmentation du nombre de logements d'utilité publique ;
2. initier un mouvement de transformation du processus immobilier dans ses concepts et sa production vers des pratiques en phase avec le développement durable et répondant de manière appuyée aux objectifs énergétiques et environnementaux de l'Europe à l'horizon 2050 ;
3. créer les conditions minimums nécessaires à l'expérimentation à grande échelle de filières alternatives à la construction traditionnelle.

Depuis son lancement, ce projet ambitieux a dû relever de nombreux défis, dont celui de l'inflation qui a mené à une augmentation importante des coûts dans le secteur de la construction. Lors de la révision du PNRR le financement des 805 logements écoresponsables a donc dû être revu. 312 de ces logements seront désormais financés par le PNRR et les autres par la Région.

Un appel à projets a été lancé à destination des SLSP, conduisant à la sélection de 54 projets, ce qui représente la création de 805 logements publics écoresponsables.

La SWL a ensuite attribué un accord-cadre de conception-construction en écoconstruction à 6 entreprises qui peuvent être directement consultées par les SLSP pour mettre en œuvre les projets de création de logements sélectionnés.

Compte tenu de la possibilité que certaines de ces 6 entreprises choisissent de ne pas soumettre d'offre aux SLSP, la SWL a également préparé un marché ouvert qui peut être publié par les SLSP pour désigner d'autres entreprises. Ce marché a d'ailleurs déjà été utilisé avec succès par plusieurs SLSP.

Comme pour l'ensemble des projets de construction dans la conjoncture actuelle, les défis en 2024 restent nombreux. Chacune des 6 entreprises impliquées doit être en mesure de relever le défi de gérer simultanément un nombre conséquent de projets afin de respecter les délais ambitieux imposés par la Commission européenne. Cette exigence est par ailleurs cruciale face à l'aggravation des difficultés d'accès à un logement décent pour la population wallonne. Ainsi, d'ici juin 2024, les opérateurs devront avoir attribué les marchés de travaux pour la création de 280 logements à loyer modéré. À la fin de 2023, 222 logements ont un marché de travaux attribué.

252 (PROGRAMME) - ACCROÎTRE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES (PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES, ETC) ET CRÉER DES HABITATS INCLUSIFS ET SOLIDAIRES POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE, DANS UNE LOGIQUE DE DESINSTITUTIONNALISATION ET DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christophe COLLIGNON Christie MORREALE	85 800 000 €

Ce programme vise de manière transversale une désinstitutionnalisation de publics vulnérables et/ ou en perte d'autonomie, au travers d'un renforcement d'une offre diversifiée de logements implantés dans la communauté et d'équipements spécifiques.

Les places ainsi créées permettront d'éviter ou de retarder :

- les entrées au sein des structures d'hébergement dédiées aux personnes en situation de handicap ;
- les entrées au sein des maisons de repos ;
- les hospitalisations (en ce compris en milieu psychiatrique) et d'en écourter leur nombre et leur durée.

Ce programme regroupe les activités et projets suivants :

- définition d'une stratégie wallonne pour la désinstitutionnalisation, état des lieux et recommandations pour opérationnaliser la stratégie. **Cette stratégie a été adoptée le 10 février 2022 par le gouvernement et est disponible sur le [site de l'AVIQ](#)¹⁸;**
- projet 252a : lancement d'un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires ;
- projet 252b : rénovation et création de places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal logés ;
- projet 252c : équipement du domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations.

252a - Lancer un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet prévoit le développement de 125 unités de logements inclusifs et solidaires équipés des dernières technologies permettant d'assurer aux personnes en perte d'autonomie (en raison de l'âge et/ou d'un handicap) de vieillir dans leur habitation.

La création d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires vise à répondre aux enjeux suivants :

- permettre d'anticiper son vieillissement et de choisir son mode de vie,

¹⁸ [Parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie | AVIQ](#)

- faciliter le « vivre chez soi »,
- construire et vivre dans un habitat de proximité de manière autonome et solidaire entre les générations,
- développer des réseaux solidaires d'acteurs.

Cette formule d'habitats contribue à fournir une réponse innovante au manque de structures d'hébergements de type maison de repos et de structures à destination des personnes en situation de handicap. Elle constitue une alternative à l'institutionnalisation et une diversification de l'offre des lieux de vie.

Ce projet répond aux objectifs et recommandations établis au sein de la stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie (cf. supra).

Les logements devront notamment répondre aux conditions suivantes : accessibilité universelle et adaptabilité, utilisation de la domotique, accès au numérique et développement durable (notamment une haute performance énergétique et un respect élevé de l'environnement ainsi que l'exigent les normes de financements européens).

Deux appels à projets ont été lancés et ont permis au gouvernement de sélectionner 9 porteurs de projets, afin d'atteindre l'objectif de 125 logements. Ces 9 projets d'habitats incluent chacun 15 logements et sont répartis sur les Province du Hainaut, de Liège, du Luxembourg et du Brabant wallon.

Parmi ceux-ci, 1 porteur de projet a vu son avant-projet être approuvé en ce début d'année 2024 et 4 autres avant-projets seront approuvés dans le courant du premier trimestre de l'année 2024. Trois demandes de permis ont été déposées en 2023. Les porteurs de projet rédigent leurs cahiers des charges pour les marchés publics de construction. Ces derniers seront lancés dans le courant de l'année 2024 et l'attribution de l'ensemble de ceux-ci est attendue pour la fin de l'année 2024. Les 125 logements devront être finalisés pour le 31 août 2026.

252b - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal-logés

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet entend s'attaquer aux conséquences sociales de la crise sanitaire (notamment en matière de santé mentale) qui touchent particulièrement les personnes en situation de précarité. La crise a exacerbé les risques de basculement vers le sans-abrisme, accroissant ainsi les menaces d'exclusion sociale des individus (perte d'emploi et de liens sociaux) ainsi que la tendance à l'institutionnalisation.

La vétusté des structures d'accueil existantes et le manque de places ne permettent pas aux acteurs concernés de prendre en charge cette problématique et d'accompagner le public cible dans de bonnes conditions. Au travers d'un appel à projets, ce projet vise concrètement à octroyer des subsides à l'infrastructure pour rénover les structures existantes ou construire de nouvelles structures afin d'augmenter de 775 le nombre d'unités de logement disponibles pour ce public cible. Pour être sélectionnés, outre la création de nouvelles places, les projets doivent prévoir des accompagnements de qualité et privilégier la mise en œuvre d'espaces numériques visant, in fine, une sortie vers un logement durable. Les logements doivent de plus répondre à des critères élevés en termes de durabilité environnementale ainsi qu'en matière d'accessibilité.

31 dossiers ont été sélectionnés, correspondant à la création des 775 places en structures d'accueil visées. La majorité des opérateurs sélectionnés ont réalisé leur avant-projet et un opérateur a démarré ses travaux en juin 2023. Les travaux devront être terminés afin de pouvoir ouvrir au plus tard les nouvelles places en août 2026.

252c - Equiper le domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	Cf. programme

Le projet vise, conjointement avec le projet 253 du PRW à “Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile”. Il s’agit d’installer 15 000 dispositifs d’assistance digitale au domicile des personnes en perte d'autonomie (soit en raison de l'âge soit en raison d'un handicap), mais aussi de former et d’accompagner le personnel d’aide et de soins entourant les bénéficiaires ainsi que les bénéficiaires eux-mêmes. Le projet 252 c vise spécifiquement l’installation de 5 000 dispositifs d’assistance digitale.

Un système d’assistance digitale se caractérise par le placement, au domicile des personnes, de capteurs environnementaux connectés à une box (intelligence artificielle) qui analyse le rythme de vie de la personne à travers un logiciel d’apprentissage automatique. Le système analyse les données récoltées concernant les activités journalières de la personne. Ainsi, en cas de situation anormale, l’alerte s’enclenchera via la base centrale de transmission pour prévenir la centrale et appeler si nécessaire un proche. Les données seront ainsi centralisées par l’installateur du dispositif, chargé de garantir la protection des données, et pourront être communiquées aux proches et faire l’objet d’un suivi avec le soutien du personnel d’accompagnement et de soins.

Ces dispositifs permettront aux personnes de vivre à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité.

Un appel à projets a été lancé en septembre 2022. À l’issue de celui-ci, le gouvernement a décidé de sélectionner 5 prestataires et de partager entre les candidats le nombre de boîtiers d’assistance digitale à installer. À la suite d’un recours, un sixième porteur de projet a rejoint les prestataires en 2023.

En 2023, une première phase a permis de tester 120 solutions digitales sur le territoire wallon : 48 en province de Liège, 10 en Brabant wallon, 35 en province du Hainaut, 9 en province du Luxembourg, 18 en province de Namur. Cette phase de test a permis d’identifier les solutions technologiques disponibles sur le marché, avec une attention particulière réservée aux dispositifs proposés par des entreprises belges voire idéalement wallonnes, et de les comparer en termes de prix, de disponibilité et de potentiel en matière de maintien à domicile. Cette étape a abouti à une sélection de solutions technologiques utiles à l’expérimentation.

Un modèle de prestations de services et la conception des modules de formation à destination des prestataires de services sont en cours d’élaboration. Ces étapes seront finalisées lors de l’attribution des marchés publics, prévus dans le courant du premier semestre 2024. Le déploiement des dispositifs pourra ensuite être initié.

255 - Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW IAS ONE	Valérie DE BUE Christie MORREALE	119 824 945 €

L'objectif de ce projet est de créer 3 143 places subventionnées supplémentaires en crèche en Wallonie en atténuant les disparités importantes dans l'offre d'accueil subventionné de la petite enfance entre les communes et en réduisant les écarts entre les différentes catégories de population.

Ce projet est mis en œuvre au travers d'un appel à projets ouvert aux pouvoirs publics et aux secteurs associatifs en vue de construire et rénover des milieux d'accueil permettant d'accueillir les nouvelles places. Ces nouvelles constructions ou rénovations devront répondre à des normes environnementales élevées, notamment en termes de performances énergétiques.

L'appel à projets comprend deux volets :

1. *le premier volet*, ouvert à 39 communes spécifiques qui connaissent cumulativement un faible taux d'emploi des femmes, un taux élevé de ménages de type monoparental, un faible revenu par habitant et un taux de couverture faible (sous les 33% de places subventionnées), est financé, pour la partie infrastructure, par les fonds européens du PNRR ;
2. *le second volet*, ouvert aux autres communes wallonnes de langue française est financé, pour la partie infrastructure, par la Wallonie.

La Wallonie finance, en outre, l'emploi subsidié pour les deux volets. L'ONE complète le financement dans sa sphère de compétence.

L'appel à projets a permis de sélectionner des projets pour 1 975 places pour le premier volet et 1 593 places pour le second volet.

En 2023, 91 places ont été ouvertes pour le volet 1 et 87 places pour le volet 2. À noter que 6 projets ont été abandonnés, correspondant à 83 places. Celles-ci seront réattribuées début 2024 à des projets qui n'ont pas été retenus en 2022 et qui maintiennent leur candidature.

En 2024, les travaux pour la création de plus de 250 nouvelles places seront en cours. Les 3 143 nouvelles places devront être ouvertes pour le 31 août 2026 au plus tard.

Économie du futur et productivité

R-2.03 - Introduction de la 5G - Plan national

Entité gestionnaire / Ministre porteur
Willy BORSUS

Cette réforme fait partie du Plan national pour le haut débit fixe et mobile. Ce plan permettra d'atteindre les objectifs européens en matière de connectivité d'ici 2025.

Une des contributions nécessaires de la Région wallonne dans ce plan était d'étudier, et si nécessaire réviser, les normes régionales de rayonnement afin de permettre un déploiement efficace du spectre 5G pour un usage tant privé qu'industriel.

Dans ce cadre, en février 2021, un groupe d'experts multidisciplinaire 5G (GE5G) remettait au Gouvernement wallon son rapport et ses recommandations relatifs aux futurs déploiements de la 5G en Wallonie. Sur cette base, le 14 juillet 2021, le gouvernement wallon a adopté une note visant à avancer sur les premières étapes du déploiement de la 5G en reprenant les balises et les mesures d'accompagnement inspirées des recommandations de ce premier groupe d'experts.

En sa séance du 14 octobre 2021, le gouvernement a désigné les membres d'un deuxième groupe d'experts chargé de remettre des recommandations concernant plus spécifiquement la révision des normes d'émissions des ondes. Sur la base des éléments repris dans le rapport final déposé par ce groupe d'experts et dans le respect du principe de précaution, il a été proposé d'adapter le décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires.

Ce projet a donc été clôturé le 7 décembre 2022 par l'adoption du décret par le Parlement, ouvrant la voie au déploiement sous conditions de la 5G en Wallonie, a été adopté par le Parlement le 7 décembre 2022.

031 (PROGRAMME) - UPGRADER LES CENTRES DE FORMATION

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS Christie MORREALE	84 279 000 €

Le programme « Upgrader les centres de formation » vise à favoriser les synergies entre opérateurs de la formation professionnelle. L'objectif est de rendre le paysage de la formation plus lisible et plus efficient tout en répondant à une demande en nouvelles compétences toujours plus pointues et utilisant les outils pédagogiques les plus innovants.

Globalement, le programme entend renforcer les infrastructures d'une série de centres de formations et de compétence wallons par l'entremise de projets de construction, d'agrandissement et de rénovation. L'objectif est à la fois d'augmenter les capacités afin d'accroître l'offre de formation pour des métiers en pénurie, mais aussi de pourvoir ces bâtiments en équipements modernes, à la pointe de l'innovation pédagogique allant de la réalité augmentée aux équipements de simulation.

Dans le cadre de ces projets essentiellement infrastructurels, une attention permanente est accordée à l'intégration de matériaux écoresponsables et à l'autonomisation énergétique des bâtiments.

Le programme « Upgrader les centres de formation » comporte 6 projets spécifiques visant essentiellement l'amélioration des infrastructures de formation en Wallonie :

1. la construction d'un Eco-centre de formation, en partenariat IFAPME, à Belgrade près de Namur (projet 31a) ;
2. l'aménagement en équipements du Centre de compétence Aptaskil à Seneffe et à Liège (projet 31b) ;
3. l'extension du bâtiment du Centre de compétence Technocité à Mons (projet 31c) ;
4. la rénovation du Centre de compétence Technifutur à Liège (31d) ;
5. l'extension des infrastructures des Centres de formation du FOREM à Arlon et Mornimont (Pôle Bois et Pôle Usinage à Arlon et Centre expert en sécurité routière à Mornimont – projet 31g) ;
6. la création d'un centre des Eco-technologies contemporaines et de la formation continue comportant une plateforme technologique sur les espaces de l'UMons ainsi qu'un Centre de formation du FOREM sur le site des anciens Laminoirs à Jemappes (projet 31h).

Au total, ce sont plus de 35 000 m² d'espaces de formation de pointe qui seront construits ou rénovés et/ou équipés en outils pédagogiques de pointe d'ici à juin 2026.

Tous ces projets sont maintenant en phase de croisière, la plupart des études de faisabilité étant clôturées, les permis de bâtir ou d'environnement nécessaires à la construction et/ou rénovation étant déposés ou obtenus, et certains marchés de construction étant en phase de lancement ou d'attribution.

À noter qu'avec la révision du PNRR avalisée en décembre 2023 par le Conseil de l'Union européenne, les objectifs du programme 31 ont été revus à la baisse en raison de l'inflation et de l'augmentation des prix des matières premières. Entre-temps (2022), l'extension du Centre de Compétence AutoFORM à Liège (31e) et du Centre « Secteurs Verts » à Ath (31f) avait déjà été supprimée pour des raisons budgétaires.

Le détail de l'évolution des projets figure ci-après.

031a - Eco-centre Belgrade

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS Christie MORREALE	Cf. programme

Avec ce projet, l'IFAPME, en collaboration avec le FOREM, entend construire un Eco-Centre sur le site de l'ancienne caserne militaire de Belgrade près de Namur.

Cette nouvelle implantation dédiée aux apprenants et aux stagiaires de l'IFAPME et du Forem, a pour vocation d'atteindre les 2 objectifs suivants :

- regrouper sur un site unique les activités de formation localisées actuellement dans plusieurs bâtiments confrontés à des problèmes de vétusté, de contraintes environnementales ou d'exiguïté ;
- répondre aux évolutions constantes de l'offre de formation avec des ateliers et/ou salles de cours adaptés utilisant les outils pédagogiques les plus innovants (multimédia, réalité virtuelle et augmentée ...) ou encore la pédagogie par projet (espaces modulables, learning labs...).

Doté d'une surface de 16 000 m², le nouvel Eco-Centre permettra de répondre aux besoins d'au moins 1 200 apprenants-stagiaires/an couvrant les métiers en pénurie suivants :

- construction (+ de 30 métiers) : ouvrier de voirie, maçon, plafonneur/plaquiste, couvreur, carreleur, électricien, monteur en sanitaire et chauffage, menuisier, peintre en bâtiment, dessinateur de la construction, métreur-deviseur... ;
- soins aux personnes : coiffure, esthétique, pédicure, réflexologue, masseur ... ;
- soins aux animaux (toiletage) et gestionnaire de pension animalière ;
- mobilité : mécanique, carrosserie, garagiste, ...
- métiers de bouche : restaurateur et traiteur, boulanger/pâtissier, ...
- tertiaire : aide-ménager, technicien de surface, agent d'entretien, ... ;
- ferronnerie et maréchalerie ;
- entrepreneur et agent des pompes funèbres ;
- commerçants de vente au détail et agent commercial ;
- agent administratif ;
- opérateur de maintenance informatique et gestionnaire de projets en digital marketing.
- industrie : soudeur, électricien en maintenance industrielle ;
- secteur tertiaire : aide-ménager, technicien de surface, agent d'entretien.

Le volet des nouvelles technologies étant en constante évolution, l'offre de formation dans ce secteur pourrait encore croître en fonction des besoins.

Après l'achat du terrain en 2022 et l'attribution du marché d'architecture pour définir les contours du futur bâtiment, **l'année 2023 a été marquée par le dépôt du permis de bâtir et le lancement du marché de construction du bâtiment. Les travaux débiteront en 2024 pour une livraison de l'infrastructure en 2026.**

031b - Centre de compétence Aptaskil (Cefochim)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet s'inscrit dans la politique régionale de réindustrialisation de la Wallonie et du renforcement de sa position de leader international en tant que « Wallonia Biotech Valley ». Il permettra à Aptaskil (anciennement Cefochim) de promouvoir des formations dans le secteur des biotechnologies et du biopharma en Wallonie via la création d'une antenne de formation sur le site de LégiaPark (à proximité de l'hôpital du MontLégia) et de l'extension ainsi que de l'aménagement de nouveaux locaux à Seneffe.

L'objectif pour Aptaskil est d'augmenter sa capacité exploitable de 35 à 50 % d'ici mi-2026 afin de permettre à quelque 4 500 apprenants/an de bénéficier de dispositifs pédagogiques à la pointe.

Globalement, les deux antennes d'Aptaskil ont vu leur aménagement infrastructurel progresser, de telle sorte que fin 2024 l'ensemble des sites puissent être pleinement opérationnels. Ainsi, les travaux d'équipement en dispositifs pédagogiques digitaux du site de Liège (LégiaPark) devraient être achevés au printemps 2024 et les travaux d'aménagement du hall 3 du site de l'Institut de formation aux métiers de l'industrie (bio)-pharmaceutique et chimique de Seneffe devraient s'achever fin 2024.

031c - Centre de compétence TechnocITé

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	Cf. programme

Avec ce projet, le Centre de compétence TechnocITé augmentera ses capacités de 1 449 m² afin de répondre aux besoins en matière de compétences IT et ICC (Industries Culturelles et Créatives). Le premier objectif de ce projet était d'acquérir la deuxième moitié du bâtiment que le centre partageait avec IDEA à Mons, **ce qui est désormais chose faite.**

Ces espaces permettront de développer des environnements adaptés aux pédagogies actives, favoriser l'incubation de projets (Fablab immersif), susciter l'entrepreneuriat dans les ICC (Maker Space & Entrepreneur Center), l'upskilling des travailleurs (Comptoir numérique) et des enseignants (EDU Centre).

Le projet a été marqué par le lancement d'une étude d'incidence en 2023. Celle-ci a mis évidence quelques écueils logistiques et techniques sur le plan de l'infrastructure qui sont désormais levés. L'installation des panneaux photovoltaïques sera lancée en 2024, permettant au site d'être complètement autonome sur le plan énergétique. Le bâtiment sera entièrement équipé et opérationnel fin décembre 2025.

031d - Centre de compétence Technifutur

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Willy BORSUS	Cf. programme

Les infrastructures du centre de compétence Technifutur nécessitaient une rénovation afin d'en améliorer les performances énergétiques. L'objectif est d'accueillir dans les meilleures conditions les différents publics-cibles tels que demandeurs d'emploi, élèves et enseignants, travailleurs des entreprises...

La rénovation se concentre sur une partie du bâtiment principal du Centre à Seraing et vise à réduire d'au moins 30 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

De manière générale, les études pour l'accomplissement des travaux sont désormais achevées et le permis d'urbanisme a été introduit. La réalisation des travaux s'étalera jusque fin 2025 pour une utilisation de l'infrastructure à la mi-2026.

031g - Infrastructures du FOREM

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

L'objectif du projet est d'améliorer les possibilités de formation ainsi que les performances de 3 centres de formation classiques du FOREM : le Pôle Industrie et le Pôle Bois d'Arlon, ainsi que le Centre expert en sécurité routière pour poids lourd et bus/car de Mornimont.

La construction de ces nouvelles infrastructures permettra de dispenser d'ici fin 2025, des formations dans un spectre élargi de domaines allant des métiers de la construction à ceux de l'industrie ou du transport.

Concrètement,

- le Pôle Bois à Arlon verra sa surface de formation accrue dès 2024, en respectant les contraintes environnementales les plus exigeantes en matière de construction ;
- le Pôle Usinage d'Arlon étendra ses espaces de formation en matière de maintenance électromécanique et d'usinage ;
- le Centre expert en sécurité routière pour poids lourds et bus/car de Mornimont verra ses infrastructures aménagées afin de créer une piste de glisse pour camions unique en Europe. Ce projet intégrera en outre une offre de formation en matière d'écoconduite.

031h - Centre technologies innovantes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

L'objectif principal du projet est de créer un centre d'excellence ou « Centre des écotechnologies contemporaines et des nouveaux matériaux » visant à assurer la formation aux métiers de la transition écologique. L'objectif est de coupler la recherche scientifique, l'innovation, le développement, les acteurs économiques et la formation afin d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre peu qualifiée.

Ce projet de construction passive est constitué de deux volets :

1. la construction et l'équipement par l'UMons d'une plateforme technologique sur le site de l'Université, à Nimy. Ce bâtiment accueillera, outre des chercheurs et des étudiants, des formateurs et apprenants en formation du FOREM ;
2. la construction par le FOREM d'un centre de formation à Jemappes.

Cet outil pédagogique très complet permettra de développer des projets en lien avec les besoins des TPE/PME, des chercheurs ou des demandeurs d'emploi peu qualifiés. L'association entre une plateforme technologique de pointe en collaboration avec les industriels (volet pédagogique) et des Centres de recherche (volet pratique) est aussi un lieu privilégié pour développer des projets multi-niveaux de formation ou multidisciplinaires (design, conception, ...) et la création de projets innovants.

En 2022, l'UMons a lancé et attribué un marché d'études pour la construction de la plate-forme technologique. **Le permis de bâtir a été octroyé en décembre 2023 et le démarrage des travaux est prévu pour le premier trimestre 2024.**

En ce qui concerne le projet du FOREM à Jemappes, le permis de bâtir a été octroyé en décembre 2023. L'attribution du marché de construction est prévue pour 2024 et la réception provisoire du nouveau bâtiment du FOREM est prévue pour 2026.

032 - Mettre sur pied une EU Biotech Campus

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
EU Biotech Campus ASBL	Christie MORREALE	24 800 000 €

Ce projet vise à maintenir le secteur de la biotechnologie et la biopharmacie wallons au premier plan de l'offre internationale dans ce secteur. Il s'agit en effet d'un domaine clé pour l'économie, la prospérité et l'emploi en Wallonie. La question de la gestion des talents et des compétences constitue l'un des facteurs indispensables de succès pour réaliser cet objectif et la EU Biotech School entend compléter/renforcer les acteurs de qualité déjà actifs sur ces sujets en Wallonie.

À cet égard, le budget prévu dans le cadre du PNRR permet d'amorcer les premiers leviers de création de l'infrastructure de la EU Biotech School à Gosselies, d'installer des équipements et d'assurer le développement commercial du programme de formation du campus.

Concrètement, la [EU Biotech School](#) est un projet inclusif qui prend la forme d'un nouveau centre de formation professionnelle multi-opérateurs et multi-partenarial sur le campus, ainsi qu'un accélérateur d'entreprises dédié au développement des talents et des compétences dans le secteur de la biotechnologie et de la santé.

Ce projet vise à accueillir des fournisseurs de formation (locaux, mais aussi européens) et des accélérateurs d'entreprises dans un lieu phare à guichet unique. Ils développeront ensemble des programmes de formation pour les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les étudiants, et proposeront des services d'accélération des activités des indépendants débutants et des PME

À ce jour, la structure de gouvernance de la Biotech School s'est étoffée grâce aux divers recrutements (tant sur le plan administratif qu'opérationnel). Le projet infrastructurel (bâtiment de 5 500 m² uniquement dédié à la gestion des talents, attraction aux métiers de la biotechnologie, organisation de formations et conférences) est bonne voie d'avancement, avec le lancement des premiers marchés publics de construction. Le volet commercial est amorcé, avec la création des premiers partenariats de formation et de gestion des compétences.

Avec l'octroi, fin 2023, d'une subvention de 19,84 millions d'euros au titre du PNRR, le bâtiment et son équipement avec des outils pédagogiques de pointe, devrait être finalisé d'ici à l'automne 2025.

033 (PROGRAMME) - LANCER LIFE LONG DIGITAL TRAINING

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME FOREM	Willy BORSUS Christie MORREALE	41 900 000 €

Le programme « Lifelong digital training » répondait au départ au double défi d'assurer l'égalité d'accès au numérique et réduire la fracture numérique pour l'ensemble de la population (1) et de former les jeunes, les seniors, les travailleurs, les demandeurs d'emploi aux dernières évolutions digitales, dans un processus de formation/orientation tout au long de la vie (2). Afin de répondre à ce double défi, ce programme comprenait initialement les projets 033a, 033b et 033c. À la suite de la révision du PNRR validée par la CE en décembre 2023, le projet 033a « Inclusion numérique » visant notamment à cartographier et qualifier l'offre de services existante, identifier les besoins non rencontrés est sorti du PNRR pour intégrer le programme 230 du PRW.

Ce programme 033 vise donc désormais à renforcer la formation numérique en Wallonie et se décline en 2 projets :

- digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique (033b) ;
- digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories, création et aménagement des sites de formation (Digital Factories et Plateforme ré-ingénierie & STEM) (033c).

Concrètement, dans le cadre de ces deux projets, des équipements numériques seront fournis pour la création de 39 espaces de formation immersive de l'IFAPME (22 centres de formation et 17 sites de services locaux). Les besoins de base en formation numérique seront intégrés dans les programmes de formation actuels ainsi que dans les programmes de formation nouvellement élaborés dans le secteur des technologies de l'information, en fonction des besoins du marché du travail, et, sur cette base, 10 000 heures de formation pédagogique pour la transition numérique seront dispensées au personnel enseignant et aux stagiaires. D'autre part, au moins 6 000 m² d'infrastructures de formation accueillant des formations aux compétences numériques seront construits ou adaptés. Cela correspond concrètement à la construction de 5 nouveaux sites de formation du FOREM, la mise sur pied d'un site équipé comme une plateforme de "réingénierie et métiers STEM" et la rénovation de 4 sites existants. Des équipements numériques permettant la création de ces 9 espaces immersifs d'apprentissage ("Digital Factories") et la numérisation de la "plateforme de réingénierie et des métiers STIM" seront également fournis.

Les bâtiments, équipements et formations devront être opérationnels pour juin 2026.

033a - Egalité d'accès au numérique et réduction de la fracture numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER AdN	Willy BORSUS Christie MORREALE	Cf. programme

L'inégalité de l'accès au digital et la fracture numérique sont une réalité pour une trop grande partie des citoyens wallons.

Composé de 5 volets, ce projet comporte les avancées significatives suivantes :

- 1) **Cartographier et qualifier l'offre de services existante** : Mise à disposition de l'ensemble des acteurs de l'inclusion et du grand public d'une application de type web et mobile permettant d'identifier facilement les lieux ressources de l'inclusion numérique et les activités susceptibles d'aider les personnes en fracture numérique. Le résultat de cette cartographie a été proposé en novembre 2023 au [Salon du Numérique](#)¹⁹ notamment avec l'application [MaCartoNum](#)²⁰ qui permet à un citoyen d'identifier, à partir de sa localisation, l'offre en services numériques dans un rayon de 15 kilomètres autour de lui (par exemple un EPN ou une formation en matière numérique).
- 2) **Visibiliser et promouvoir l'offre de service** : plan de communication structuré destiné à faire connaître au grand public les dispositifs de formation et d'aide au numérique, les acteurs et les ressources existantes. L'objectif est de déployer une nouvelle identité visuelle pour l'inclusion numérique en Wallonie. Celle-ci a été présentée lors du [Salon du Numérique](#)²¹ en même temps que les autres actions menées dans ce contexte (supports de communication, capsules vidéo promotionnelles, spots radio, etc.). Un marché public de communication a été lancé en 2023 dont l'exécution s'étale jusque fin juin 2024.
- 3) **Soutenir l'équipement numérique des ménages précarisés ou autres publics** insuffisamment équipés en leur permettant d'avoir accès à un outil digital de base (via la récupération et le reconditionnement d'ordinateurs, par exemple). Ce volet du projet n'a finalement pas été opérationnalisé en 2023 en raison d'un manque de ressources.
- 4) **Mobiliser et soutenir les acteurs de proximité** en lançant des appels à projets permettant d'appuyer leurs actions auprès des publics fragilisés numériquement (seniors, femmes en fracture numérique, jeunes, personnes en situation de handicap, etc.), soutien dans leurs missions d'approche, de diagnostic, d'orientation et d'accompagnement vers l'autonomie numérique. Le SPW EER a lancé un appel à projet en 2023 spécifiquement tourné vers les seniors. 49 projets ont été sélectionnés. Un nouvel appel à projets est attendu en 2024.
- 5) **Animer et coordonner le projet d'inclusion numérique** afin de maximiser les partages de compétences et de ressources, soutenir les synergies et de renforcer les complémentarités. Un chef de projet a été recruté à cet effet en 2022 via un marché de sous-traitance afin de mieux coordonner l'ensemble du réseau en 2023 et de renforcer la mise en œuvre de certaines actions liées.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir ce projet du cadre PNRR. Le projet se poursuivra dès lors dans le cadre du PRW et sera versé dans la PAP 1 "Sortir de la précarité". Il sera englobé dans le projet PRW230 « Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique » pour constituer un seul et unique projet d'Inclusion numérique mené par le SPW EER en partenariat avec l'AdN.

¹⁹ [Le salon wallon des acteurs de l'inclusion numérique | DigitalWallonia.be](#)

²⁰ [Trouvez un lieu d'aide au numérique en Wallonie | MaCartoNum](#)

²¹ [Le salon wallon des acteurs de l'inclusion numérique | DigitalWallonia.be](#)

033b - Digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IFAPME	Willy BORSUS	Cf. programme

Afin de pouvoir développer de nouveaux parcours métiers et d'upskilling des compétences numériques des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs qui choisissent la filière de la formation en alternance ou qui souhaitent créer leur propre entreprise, l'IFAPME investit dans des équipements numériques ainsi que dans des outils et logiciels permettant d'élaborer une offre de formation en alternance 4.0. Dans l'objectif de rendre ces investissements les plus efficaces possibles, des outils et ressources pédagogiques sont développés et un soutien au développement de compétences numériques est mis en œuvre via un coaching des équipes éducatives et des apprenants dans la transition numérique. In fine, l'objectif est d'élaborer une offre de formations innovantes où la pédagogie s'appuie sur la plus-value que le numérique apporte aux apprentissages et à l'accrochage en formation.

Dans ce cadre, le projet porté par l'IFAPME vise l'installation de 39 espaces immersifs d'apprentissage et la réalisation de formations pédagogiques pour la transition numérique.

Les objectifs visés seront opérationnalisés par la mise en œuvre des trois activités et d'un volume d'heures de formation :

- déployer une stratégie de pédagogie numérique innovante autour d'une plate-forme numérique en ligne transversale à l'ensemble du réseau IFAPME ;
- doter le Réseau IFAPME d'une infrastructure et d'équipements numériques de pointe ;
- acquérir et développer des outils numériques et des ressources pédagogiques ;
- dispenser 10 000 heures de formation pédagogique pour la transition numérique au personnel enseignant et aux stagiaires.

L'IFAPME a acquis, en 2022 et, pour l'ensemble de son Réseau, la plateforme pédagogique ItsLearning. À ce jour, plus de 17 500 apprenants et 2 500 formateurs ont été formés à son utilisation.

Concernant l'infrastructure et les équipements, les 39 espaces – centres de formation et Services Alternance – bénéficient d'équipements numériques de pointe tels que notamment des bornes interactives (33), des classes (31) et auditoriums virtuels (4), des équipements de réalité virtuelle (46 simulateurs métier et 18 casques VR) ou encore un laboratoire numérique. Les formations à l'utilisation des outils ont démarré.

Afin de pouvoir offrir aux équipes pédagogiques une approche innovante dans la dispense des formations, un centre de ressources pédagogiques sur la plateforme ItsLearning a été développé, au travers de 175 projets de conception de supports, menés en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques. En outre, diverses bibliothèques numériques proposant une multitude de ressources pédagogiques ont été acquises et mises à disposition sur ItsLearning, spécifiques aux secteurs de l'alimentation et de la mobilité.

Parallèlement, ce sont 4 031 heures de formation pédagogique pour la transition numérique qui ont déjà été dispensées au personnel pédagogique et aux apprenants.

En 2024, il est prévu de poursuivre l'acquisition des équipements numériques, leurs configurations ainsi que la formation des équipes encadrant leur utilisation.

033c - Digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
FOREM	Christie MORREALE	Cf. programme

Ce projet répond à la fois au besoin de digitalisation des formations via la mise en place de 9 Digital Factories et au développement d'une plateforme de recherche et développement.

Les Digital Factories sont des infrastructures spécifiquement dédiées au développement des compétences numériques, notamment par la mobilisation de pratiques pédagogiques variées permettant de répondre aux besoins du marché dans le contexte de la transformation numérique. **Les lieux d'implantation des 9 Digital Factories (Liège, Namur, Mons, La Louvière, Tournai, Huy, Verviers, Louvain-La-Neuve et Arlon) sont désormais identifiés :**

- la convention d'occupation de la Digital Factory de Liège est en cours de conclusion et le chantier a également démarré ;
- pour la Digital Factory de Namur, la convention entre la Ville de Namur et le FOREM est signée et la publication du marché public design & build a été effectuée. L'analyse des offres en cours ;
- les acquisitions de parcelles pour les Digital Factories de Mons et de La Louvière sont en cours tout comme les études permettant de concrétiser les avant-projets. Le dépôt des permis est prévu en mars 2024 ;
- les études d'aménagement en vue de l'introduction du permis d'urbanisme de la Digital Factory de Huy ont démarré ;
- en ce qui concerne la Digital Factory de Tournai, le FOREM est déjà locataire du bâtiment et les études d'aménagement intérieurs sont en cours ;
- pour Arlon et Verviers, la faisabilité juridique et financière des scénarios envisagés a été confirmée et la signature des baux emphytéotiques est en cours. En ce qui concerne Verviers spécifiquement, le permis d'urbanisme a été obtenu par le promoteur et la phase d'étude d'aménagement est en cours.
- pour Louvain-La-Neuve, le scénario est défini et la faisabilité juridique et financière est en cours d'analyse.

Les chefs de projet sont désignés et opérationnels et un groupe de travail est en action afin d'affiner une offre de services adéquate. Le recensement des équipements technologiques est également en cours.

La plateforme de recherche et développement permet quant à elle la mise en commun d'expertises, la mutualisation d'équipements et d'outils, avec pour objectif de soutenir le déploiement d'une offre en digital learning, non seulement dans le domaine numérique, mais également dans les autres domaines de formation, en ce compris les filières STEM (Science Technology Engineering Mathematics). Il s'agit concrètement de la création à Liège d'un espace de travail, de formation, de co-ingénierie de l'ordre de 1 500m², à la pointe en matière de numérique (par exemple en termes de connectivité). Cette plateforme permettra la mise à disposition d'un environnement informatique, d'équipements et d'outils spécifiques aux nouvelles modalités d'apprentissage : plateformes d'apprentissage, logiciels, contenus et modules e-learning (webinaires, MOOCs, etc.). **En 2023, le bail emphytéotique pour la plateforme a été signé, l'inventaire des besoins en équipements techniques et aménagements de l'infrastructure est terminé et le chantier est en cours. L'inauguration de la plateforme et de la Digital Factory de Liège est attendue dans le courant du premier semestre 2024.**

034 (PROGRAMME) - ÉTABLIR UN HUB D'INNOVATION ET DE FORMATION NUMÉRIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET CONSOLIDER TOUTES LES STRATÉGIES EXISTANTES DE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE EN VENANT COMPLÉTER L'OFFRE EXISTANTE (CITE DES MÉTIERS, CAMPUS UNIVERSITAIRE, ETC.)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie MORREALE	86 800 000 €

A6K-E6K est un laboratoire du renouveau industriel et technologique de Charleroi. Le projet vise à développer des activités liées à l'éducation, l'innovation, l'incubation au travers d'espaces dédiés (classes, ateliers, bureaux, espaces R&D, espaces de coworking et fonctions mutualisées). L'ensemble de ces activités sont actuellement localisées dans l'ancien tri postal de Charleroi qui au terme de ce projet sera rénové. Par ailleurs, à la rénovation de cet espace s'ajouteront de nouveaux bâtiments à construire pour une surface de minimum 25.000 m², situés à proximité directe de la Gare de Charleroi-Sud.

- A6K (Atelier 6000) – Advanced Engineering Center est un centre multidisciplinaire dédié aux sciences de l'ingénieur qui co-localise en un même lieu des équipes d'entreprises industrielles, de start-ups, d'universités et centres de recherche pour stimuler l'innovation et la transformation industrielle en Wallonie. Chacun de ces partenaires y loge des équipes de recherche et de transformation à travers une location immobilière ;
- E6K (École 6000) - Tech Education Center est une plateforme physique innovante regroupant différents opérateurs de l'éducation technologique et numérique (public/privé) proposant des formations variées en contenu et en durée. Ces opérateurs développent également de nombreux partenariats avec les acteurs économiques composant A6K favorisant la mise à l'emploi des personnes formées.

Ce projet entend répondre à différents défis :

- offrir un parcours de formation numérique et technologique à la population de la région, en particulier les NEET²² ;
- multiplier les projets d'innovation liés aux thématiques de la transition énergétique, la communication industrielle et la transformation opérationnelle des processus des entreprises (« Industrie 4.0 ») ;
- renforcer et améliorer les conditions et les services disponibles pour accueillir les entreprises sur le territoire de Charleroi ;
- stimuler l'entrepreneuriat dans la région ;
- permettre aux PME de répondre aux mutations technologiques, dont la digitalisation et la transition énergétique ;
- rendre accessible des ressources humaines et technologiques au plus grand nombre en les concentrant et en les mutualisant dans un lieu unique pour son accessibilité, en plein cœur de la ville et à proximité immédiate d'un pôle multimodal (gare ferroviaire, gare de bus et de métros, bus à haut niveau de service, etc.).

²² NEETs : de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »

Le projet A6K-E6K a pour but de consolider et d'accélérer, dans un lieu emblématique, la dynamique de croissance des secteurs numérique et technologique qui ont démontré leur capacité à recréer de l'emploi sur le territoire.

Concrètement pour atteindre les objectifs précités, ce programme est composé de 3 projets :

- le projet 34a : innovation, Incubation et Education,
- le projet 34b : rénovation du tri postal,
- le projet 34c : construction des nouveaux bâtiments.

034a - Volet Innovation, Incubation, Education

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie MORREALE	Cf. programme

Avec près de 4 ans d'existence (inauguration le 5 janvier 2020), le projet A6K-E6K a structuré un écosystème dédié à l'innovation, l'incubation et l'éducation dans les thématiques numériques et technologiques. L'attractivité de cet écosystème contribue à générer de nouvelles activités économiques sur le territoire (Aero Spacelab, Alstom U, NRB, SEAFAR, start-ups, partenariat Quartier du Futur...). Le premier volet de ce programme a permis en 2023 d'accueillir 61 organisations sur un total de 7 500m² de surface occupée et de former 1 100 personnes.

Pour ce faire, l'équipe A6K-E6K a mis l'accent en 2023 sur le renforcement de ses effectifs pour atteindre leurs objectifs dans les domaines de l'Innovation, de l'Incubation et de l'Éducation. Les efforts ont principalement été concentrés sur ce volet, dans le but de répondre aux attentes de la Commission européenne à savoir la réalisation des étapes de développement commercial pour établir le Hub d'Innovation et de Formation Numérique et Technologique.

Ainsi, A6K-E6K offre désormais une gamme complète de services d'accompagnement et d'accélération destinés aux PME. Cette offre d'accélération fait référence à l'ensemble de services, de ressources et de soutiens fournis par A6K-E6K aux entreprises soutenues dans le but de stimuler leur croissance et d'accélérer leur développement.

L'équipe a également lancé ses premiers appels à projets thématiques à destination des acteurs industriels. Et enfin, de nouveaux espaces de travail partagés et de démonstrateurs ont été développés conformément au calendrier établi, à travers des procédures de marché public.

034b - Infrastructures - Volet rénovation du tri postal (bâtiment A)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie MORREALE	Cf. programme

Comme décrit ci-dessus, A6K-E6K a pour mission de dynamiser l'Innovation et l'Incubation dans les domaines technologiques de la région de Charleroi. Pour ce faire, le deuxième volet de ce programme vise à rénover le bâtiment du tri postal (10.000 m²) situé au centre de Charleroi de manière à développer des espaces dédiés à l'Innovation et l'Incubation (ateliers, bureaux, espaces R&D, espaces de coworking et fonctions mutualisées). Pour ce faire la demande de permis unique, conjointe aux volet 2 (rénovation) et volet 3 (construction) de ce

programme, a été déposée en septembre 2023. L’attribution des marchés de travaux est prévue en mai 2024 avec une finalisation de ceux-ci en juin 2026.

034c - Infrastructures - Volet construction neuve (bâtiments B, C, D et E)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
A6K-E6K	Christie MORREALE	Cf. programme

Au-delà de la rénovation du tri postal, il est prévu via le volet 3 de ce programme la construction de nouvelles surfaces, à minima 15 000 m², de manière à soutenir le développement des activités d’A6K-E6K. Pour ce faire la demande de permis unique, conjointe aux volet 2 (rénovation) et volet 3 (construction) de ce programme, a été déposée en septembre 2023. L’attribution des marchés de travaux est prévue en mai 2024 avec une finalisation de ceux-ci en juin 2026.

162 - Mettre en place des partenariats d’innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	64 942 098 €

Ce projet a été initié dans un environnement de post-crise sanitaire qui a provoqué une récession économique inédite pour notre pays. Dès lors, il était primordial de lancer au plus vite des projets qui permettraient à la fois de relancer l’économie et en même temps d’accélérer la transition de notre pays vers une croissance plus durable, résiliente et inclusive. La Région wallonne a donc lancé en septembre 2021 un appel à projets en matière de recherche, développement et innovation afin de donner un coup d’accélérateur pour développer l’industrie à faible émission de carbone.

Ce projet se concentre plus précisément sur la recherche et le développement, en établissant des partenariats d’innovation au sein des 2 chaînes de valeur prioritaires, à savoir la métallurgie et les matériaux de construction, telles que définies dans la réforme Circular Wallonia. Ce projet doit permettre d’accélérer le développement d’une plateforme d’excellence industrielle, technologique, scientifique et de support opérationnel afin de positionner la Région wallonne comme pôle d’excellence. Il sera mis en œuvre sur base d’une procédure de type “pôles de compétitivité” adaptée pour l’occasion. Les projets éligibles seront des projets de type partenariat d’innovation (R&D) et viseront à amener la majorité des technologies identifiées à l’échelle du démonstrateur/pilote (pré-)industriel.

Les projets de recherche seront centrés sur la circularité (réutilisation, upscaling et recyclage) des métaux, batteries et minéraux, en ce compris les batteries de véhicules électriques et hybrides et les matériaux issus du démantèlement d’avions hors d’usage.

Suite à l’appel à projets lancé en 2021, 11 projets rassemblant des équipes de recherche et des industriels ont été sélectionnés et validés par le gouvernement wallon fin mars 2022.

Les développements technologiques des premiers pilotes sont en cours mais encore confidentiels à ce jour. Des comités de pilotage sont organisés semestriellement et les résultats obtenus y sont présentés et discutés.

Les projets suivent leurs cours et les premiers résultats industriels sont en œuvre. Une étude des impacts des projets est en cours.

163 - Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'écodesign, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectif des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaire

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW ARNE	Céline TELLIER	13 240 000 €

L'appel à projets « Déchets-Ressources » a été lancé en décembre 2021 et son objectif est de soutenir les pratiques innovantes et la transition vers de nouveaux modes de gouvernance, de business modèles, de prévention et de gestion opérationnelle des déchets et ainsi d'encourager la transition de la Région wallonne vers une économie circulaire. Il vise des acteurs économiques aussi bien publics (communes, intercommunales, CPAS, etc.) que privés (asbl, entreprises, etc.), de toutes tailles, sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de relancer l'économie et de diminuer durablement l'impact environnemental des activités, la production des déchets évitables, non réemployables, non recyclables et non recyclés, ainsi que la dépendance externe de la Wallonie en énergie et matières premières. Les projets étaient, selon les sujets, finançables à hauteur de maximum 100 000 euros ou 500 000 euros.

Au mois de juillet 2022, un total de 68 projets a été retenu par le Gouvernement wallon dans le cadre d'un appel à projets d'un total de 13 millions d'euros, pour une durée allant de 12 à 44 mois. La majorité des projets ont démarré en fin 2022.

Pratiquement, les projets reflètent une grande diversité de sujets et ont des ampleurs et ambitions très variables, allant de la récupération de chrysanthèmes dans les cimetières communaux ou d'une offre de contenants réutilisables au prétraitement de pâles d'éoliennes, en passant par les technosols, une recherche pour augmenter la durabilité des balles de tennis, la récupération et le recyclage de plaques de bus, la collecte sélective de déchets de chantiers spécifiques ou la création de matériauuthèques. La liste des projets retenus, leur répartition par thématique, le montant de la subvention, les catégories de bénéficiaires (public/privé/institutions de recherche et universités) et le résumé du projet est disponible sur le [site suivant](#)²³.

Notons que deux projets ont déjà pris fin en 2023 à savoir :

- l'empoteuse qui propose de remplacer tout type d'emballage à usage unique par des solutions réutilisables. Ce projet a été financé à hauteur de 36 800 euros ;
- yogurt Kitchen fait basculer le yaourt dans l'ère de l'économie circulaire. À travers un dispenser éco-conçu, Yogurt Kitchen propose de servir un yaourt bio et belge dans les magasins vrac (« retail ») et sur les buffets de petit déjeuner d'hôtel (« HoReCa »), en éliminant les déchets alimentaires et d'emballage de 95% et les émissions de CO₂ d'au moins 50%. Ce projet a été financé à hauteur de 100 000 euros.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 3 « Transition énergétique ».

²³ [Déchets Ressources \(genial.ly\)](https://genial.ly/dechets-ressources)

164 - Créer une filière de démantèlement d'avions

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SOWAER	Adrien DOLIMONT	28 900 000 €

Ce projet s'inscrit dans le développement de l'écosystème aéronautique belge, impliquant les aéroports régionaux, la SOWAER, des partenaires industriels, des acteurs publics et institutionnels ainsi que des centres de recherche, et contribue au maintien et au développement de compétences industrielles en Europe dans des secteurs stratégiques.

Le projet vise à développer des activités de démantèlement d'avions et à assurer la formation en vue de favoriser la réinsertion et la réorientation professionnelle dans des zones en reconversion. L'objectif est également de se placer au plus proche de la chaîne de création de valeur au sein des aéroports afin de bénéficier des différentes expertises et ressources.

De manière plus précise, le projet consiste à créer une filière de recyclage des avions en capitalisant sur l'expertise complémentaire des partenaires locaux, pour permettre le recyclage jusqu'à 90% du poids des avions en fin de vie en réduisant les déchets. Ce processus de recyclage permet le phase-out durable des avions les plus polluants. Précisons également que les textiles d'équipements électriques et électroniques, les machines hydrauliques et les systèmes électroniques rentrent dans les flux de déchets traités.

Après le lancement d'un 1^{er} appel à projets en janvier 2022, un travail de remodelisation et de réorientation du projet a été effectué en 2023. Le terrain préalablement identifié, en zone nord de l'aéroport de Charleroi, ne répondait plus aux exigences et besoins techniques. Par conséquent, le Gouvernement wallon a marqué son accord le 23 novembre 2023 pour une relocalisation du projet au sud de l'aéroport de Charleroi et a confié une nouvelle mission déléguée à la SOWAER pour sa mise en œuvre. Un nouvel appel à projets a dès lors été lancé le 4 décembre 2023. L'objectif est de désigner en mai 2024 l'opérateur industriel qui sera chargé de créer et d'exploiter une unité de démantèlement et de recyclage d'aéronefs sur l'aéroport de Charleroi Bruxelles Sud.

À noter enfin que le 8 décembre 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition du Gouvernement wallon de sortir le projet du cadre PNRR. Le projet sera versé dans la catégorie hors accord de la thématique 3 « Transition énergétique ».

178 (PROGRAMME) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	3 345 000 €

Le programme 178 pour but d'assurer la transition digitale du secteur touristique wallon et comporte trois activités clés : le développement d'une base de données unique pour le tourisme wallon, le déploiement de l'outil régional de commercialisation et le développement du pilotage coordonné du secteur du tourisme en s'appuyant sur des sources de données big data.

La 1^{re} activité est étroitement liée au projet 178a et prévoit de poursuivre les efforts entamés par le CGT depuis 2009 pour fournir des données touristiques authentiques et de qualité pour la Wallonie. Quant aux 2 autres activités, elles sont en lien direct avec le projet 178b.

178b - Assurer la transition digitale du secteur du tourisme

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
CGT	Valérie DE BUE	2 345 000 €

Le tourisme en Wallonie représente un poids économique important qui a été fortement impacté par la crise sanitaire. Il est dès lors primordial de renforcer la résilience du secteur, notamment au travers de la digitalisation des outils de gestion et du renforcement des capacités digitales des acteurs le composant.

En effet, l'enjeu pour les opérateurs est de répondre aux attentes du touriste d'aujourd'hui. Celui-ci s'attend non seulement à pouvoir s'informer sur Internet, mais également à poser un acte d'achat à tout moment et dans un environnement sécurisé. Cette dynamique est encore plus marquée depuis la crise sanitaire. Elle permet également d'augmenter la valeur ajoutée du tourisme wallon en augmentant le panier de produits achetés en ligne, tout comme la fréquence de ces achats, à travers un parcours digital adapté aux touristes belges et étrangers.

Pour répondre aux attentes du touriste, le secteur du tourisme doit amplifier sa digitalisation. Pour ce faire, ce projet vise le développement d'une base de données unique pour le tourisme wallon, le déploiement d'un outil régional de commercialisation et le développement du pilotage coordonné du secteur du tourisme en s'appuyant sur des sources de données Big Data.

Concrètement, le CGT travaille en collaboration avec VISITWallonia sur trois axes.

Le premier axe porte sur la création d'une plateforme transactionnelle digitale commune, de type "business to business", permettant la centralisation des données et la digitalisation des processus collaboratifs entre administrations, opérateurs et organismes touristiques. Un prestataire a été désigné fin 2023 pour mettre en œuvre cette plateforme, en ce inclus la base de données du tourisme et l'outil de gestion des flux. Les travaux ont débuté en janvier 2024.

Le second axe vise à sensibiliser et aider les opérateurs touristiques à s'équiper d'une solution de vente en ligne performante en poursuivant le déploiement de l'Outil Régional de Commercialisation (ORC) de VISITWallonia. En 2023, l'ORC a enregistré 103 nouveaux adhérents actifs, portant le nombre d'adhérents actifs à 635.

Enfin, le troisième axe vise à développer un pilotage coordonné du secteur du tourisme en utilisant des données Big Data. En se concentrant initialement sur la compréhension des flux touristiques dans les espaces naturels wallons, le projet utilise des dispositifs de mesure de fréquentation installés sur 15 sites naturels wallons jusqu'à l'été 2024. Les résultats, intégrés à la plateforme transactionnelle, guideront les mesures de gestion pour encadrer les activités exercées dans la nature et favoriser une approche intégrée des territoires concernés.

198 - Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Céline TELLIER	15 000 000 €

Ce projet, lié au projet 200, vise à développer un système agroalimentaire vert en favorisant les circuits courts et la relocalisation. Ciblent les filières vulnérables (fruits, légumes, céréales et protéines), il subventionne une trentaine d'infrastructures pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, la valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières. **Lancés en juillet 2022, les appels à projets ont abouti à la sélection de 36 projets d'infrastructures à petite échelle et de 11 projets de structuration des filières, en tenant compte de leur complémentarité et de leur répartition régionale.**

Les projets financés sont tous en phase de mise en œuvre, dont le suivi est assuré par la Direction du Développement durable avec l'appui du pôle de compétitivité pour l'agro-alimentaire Wagralim. Les infrastructures seront opérationnelles en juin 2026.

199 - Construire 2 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
WALLONIE ENTREPRENDRE	Christie MORREALE	16 490 000 €

La pandémie a démontré l'importance de rendre nos sociétés plus résilientes dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur alimentaire. Au niveau de la Wallonie, les initiatives locales de mise à disposition de produits ont du sens au niveau des citoyens, mais ne permettent pas nécessairement d'offrir une diversité de produits pour une grande masse de consommateurs. Effectivement, le constat actuel démontre d'une part une insuffisance liée à l'approvisionnement structuré en produits durables et équilibrés et d'autre part un manque d'outils logistiques de pointe. La situation se caractérise également par un potentiel inexploité au niveau de la demande (collectivités dont les écoles, les hôpitaux et l'Horeca) et de la frilosité due notamment aux aléas de l'offre. Ce projet répond également à la nécessité d'investir dans la transition environnementale via les entreprises d'économie sociale actives dans le secteur alimentaire.

Une consultance a été lancée le 6 septembre 2021 par la Direction de l'Économie sociale du SPW EER, à la demande du Cabinet de la Ministre Morreale pour réaliser une étude technique, économique et juridique des hubs logistiques destinés à optimiser les flux alimentaires en circuit court au niveau de trois provinces wallonnes. Il en résultait, en juillet 2022, la validation par le Gouvernement wallon, des implantations et des programmations de trois hubs (Liège, Charleroi et de Namur).

Pour le hub de Charleroi, l'année 2023 a été mise à profit pour valider la programmation (l'affectation des activités et l'estimation des superficies) du hub. Il comptera 2.403m² consacrés à une légumerie BtoB, à une plateforme de groupage de produits à destination des producteurs, à des espaces communs, administratifs

et techniques. Le hub a obtenu son permis unique et les marchés publics de travaux ont été notifiés en janvier 2024. Les travaux débuteront dans le courant du premier trimestre 2024.

La programmation du hub de Liège a également été validée en 2023. 3.110m² seront consacrés à une légumerie BtoB, à une conserverie et à des espaces communs, administratifs et techniques. Le hub a obtenu son permis d'urbanisme. Le marché public de travaux a été notifié début 2024.

En ce qui concerne le hub de Namur, en octobre 2023, le Conseil d'administration du BEP a décidé, à l'unanimité, de renoncer à la construction du hub.

Fin 2023, dans le cadre de la révision du PNRR, la Commission européenne accepte l'abandon de la construction du hub logistique namurois par le BEP et la réallocation de la subvention du BEP à la SPI et à IGRETEC. Les financements supplémentaires aux deux ADT seront dédiés à des postes énergétiques et environnementaux permettant de renforcer la performance énergétique et de construire un bâtiment exemplaire au niveau des critères DNSH.

Par ailleurs, plusieurs marchés publics relatifs à des études/analyses ont été lancés par WE en 2023. Ils concernent la faisabilité économique des légumeries et conserverie de Liège et Charleroi, la logistique des flux, le modèle juridique des 2 projets au niveau aides d'état et le modèle de concession/location. Un marché public de consultance pour le développement d'une plateforme numérique au service des 2 hubs a été lancé en septembre 2023 afin d'identifier les besoins et les solutions IT à implémenter.

Fin 2023, WE préparait, avec les parties prenantes, un marché public en vue d'une campagne de communication à déployer en 2024.

200 - Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs.

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Céline TELLIER	30 000 000 €

La crise sanitaire a démontré l'importance de rendre nos sociétés plus résilientes dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur alimentaire. L'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire ont été fortement mobilisés et ont pu démontrer toute leur capacité à s'adapter afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire. Mais cette crise a également mis en évidence certaines dépendances et plusieurs défis en termes alimentaires, notamment :

- l'attrait grandissant pour une alimentation locale, durable et différenciée, c'est-à-dire respectueuse des humains, des animaux et de la nature en privilégiant la diminution des additifs chimiques et la diversification des produits ;
- l'évolution du système alimentaire pour qu'il réponde aux enjeux en matière de changements climatiques et de protection de la biodiversité ;
- le besoin de mieux concilier les échanges internationaux et circuits courts en ménageant des conditions de travail équitables pour tous ;
- l'importance d'offrir de meilleures conditions de travail et de rémunération aux acteurs de la chaîne ;
- le défi en matière d'infrastructure, c'est-à-dire la nécessité de disposer des plateformes logistiques de pointe pour favoriser le développement économique des circuits courts.

Ce projet entend répondre à ces défis en développant un système agro-alimentaire basé sur les circuits courts et la relocalisation.

Concrètement, il s'agit de soutenir le développement d'infrastructures névralgiques de plus grande taille qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs de chaque filière.

L'appel à projets lancé en juillet 2022 a conduit à la sélection de 11 projets en avril 2023, dépassant l'objectif initial de 5 infrastructures. Deux projets ont été abandonnés, mais un projet complémentaire a été ajouté.

Des séances d'information et des comités d'accompagnement ont été organisés, avec une attention particulière portée aux analyses de risques DNSH.

Les projets financés sont tous en phase de mise en œuvre, dont le suivi est assuré par la Direction du Développement durable avec l'appui du pôle de compétitivité pour l'agro-alimentaire Wagralim.

Ces infrastructures seront opérationnelles en décembre 2025.

Finances publiques

R-6.03 - Revue des dépenses – Budget Base Zéro PNRR

Entité gestionnaire / Ministre porteur
Adrien DOLIMONT

La revue des dépenses dit spending review vient d'une part du constat que les dépenses de la Région ont significativement augmenté plus rapidement que les recettes sur la période 2015-2020, et que d'autre part le Gouvernement a souhaité mener un programme d'investissement ambitieux, qui nécessitait des moyens visant à relancer la Wallonie notamment suite aux différentes crises.

Afin de dégager des marges budgétaires et réduire l'écart entre les dépenses et les recettes, il a été décidé de mener un exercice de budget dit base zéro (BBZ) en 3 axes :

1. une revue complète des recettes maîtrisées par la Région wallonne afin de les optimiser au regard des critères de cohérence, d'efficience et d'efficacité ;
2. une revue des dépenses de fonctionnement au travers de la méthodologie BBZ à la maille des activités, c'est-à-dire, une revue des activités de fonctionnement de l'ensemble des acteurs wallons ;
3. une revue des dépenses d'intervention (environ 500 dispositifs existants) au travers de la méthodologie spending review.

Initiée fin 2019, après la réalisation d'un pilote, cette revue des dépenses s'est déroulée en 4 vagues qui se sont achevées au 1er trimestre 2022. Suite à cet exercice global, il s'est avéré nécessaire, dans le cadre de la soutenabilité des finances publiques, d'inscrire le spending review dans la durée.

La Commission européenne via l'accompagnement de l'OCDE a permis de dégager des recommandations de mise en œuvre efficace de ce spending review, sur base desquelles le Gouvernement a opté, le 15 décembre 2022, pour une procédure sélective sur base annuelle à savoir un nombre limité de sujets (3 à 5) qui seront analysés lors de chaque exercice budgétaire annuel.

Au-delà de l'aspect pérenne de l'exercice, la gouvernance mise en place le 15 décembre 2022 distingue clairement le rôle des acteurs politiques et le rôle technique des administrations, chacun intervenant à des moments distincts du processus.

Le travail d'analyse technique sera réalisé par les administrations, avec le support de l'entité de coordination chargée de la gestion globale du processus de revue des dépenses. Dans le cadre de l'analyse des groupes de

travail qui intervient après la sélection des sujets, lors de la phase de réalisation du processus, une règle innovante sera d'application. Il s'agit de la règle de « non-veto » qui consiste à reprendre l'ensemble des options formulées par les membres des groupes de travail (pour autant que celles-ci s'inscrivent dans les objectifs repris dans les cahiers des charges) et de n'en rejeter aucune, à charge pour le Gouvernement ensuite de décider quelle(s) option(s) retenir.

Le 5 avril 2023, le manuel de revue des dépenses a été présenté au Gouvernement et les membres du Comité de pilotage ont été désignés. Le 1er exercice de revue des dépenses a lui été lancé en marge du conclave du budget initial avec la sélection pour 2024 de 3 sujets de spending review à savoir :

1. gestion du parc automobile du SPW,
2. plan pluriannuel d'investissement immobilier,
3. optimisation de la gestion des dépenses informatiques courantes.

Les groupes de travail se sont réunis à partir de la fin du mois de novembre 2023 conformément à la décision du Gouvernement. À noter que les résultats de ce 1er exercice de revue des dépenses intégré dans le processus budgétaire, ne seront disponibles qu'en septembre 2024 en vue du budget initial 2025.

L'intégration du principe de spending review dans le décret WBFIn est passée en 1re lecture au Gouvernement en sa séance du 20 octobre 2023 et sera présentée au Parlement pour adoption définitive en 2024.

Repower_EU

320 - Equiper les logements sociaux de panneaux solaires/pompes à chaleur

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SWL	Christophe COLLIGNON	30 000 000€

Le projet prévoit le déploiement d'unités de production d'énergie décarbonée, telles que des panneaux photovoltaïques et des pompes à chaleur sur le parc de logements d'utilité publique.

L'objectif est de réduire les gaz à effet de serre en renforçant l'efficacité énergétique des logements sociaux.

Le projet vise également à lutter contre la précarité énergétique, un problème souligné par les baromètres de la précarité énergétique et hydrique de 2022, montrant une précarité énergétique plus élevée chez les ménages locataires du parc social belge. En réduisant les factures énergétiques et améliorant les performances énergétiques des logements, le projet vise également à améliorer la situation des ménages concernés, tout en contribuant à la formation professionnelle pour remédier à la pénurie de main-d'œuvre.

Ajouté en 2023 dans le cadre du programme REPowerEU, le projet permettra d'équiper d'ici la fin juin 2026, minimum 3 600 logements sociaux en panneaux solaires dont 285 logements en panneaux solaires et pompes à chaleur.

321 - Appel à la décarbonisation de l'industrie

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	71 000 000€

La crise énergétique de 2022 a montré la fragilité du tissu industriel wallon face à l'envolée des prix de l'énergie et l'inflation. En effet, actuellement, l'industrie wallonne est largement consommatrice de gaz naturel, qui représente 33% en énergie primaire et 44% en énergie finale de la consommation énergétique totale du secteur.

C'est face à ce constat largement partagé au sein des Etats-Membres que l'Europe a décidé de revoir ses ambitions de manière drastique. En effet, à travers son programme REPowerEU la Commission européenne a pour objectif d'accroître l'efficacité énergétique des Etats-Membres, de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique et de réduire la dépendance de l'Europe au gaz naturel et aux autres combustibles fossiles russes afin d'accroître la résilience des industries européennes.

En outre, l'industrie bas-carbone de demain implique une série de technologies qui vont se développer au sein de nouvelles chaînes de valeur (électrolyseurs, stockage, CCUS, etc.) qui constituent à la fois un enjeu stratégique, mais aussi une opportunité de (re)déploiement industriel.

C'est dans le cadre du programme REPowerEU que la Région wallonne a chargé Wallonie Entreprendre, au travers de sa mission déléguée WalEnergie conjointement avec le SPW EER, de lancer un appel à projets en soutien à la transition bas-carbone des entreprises et au (re)déploiement industriel lié à des nouvelles technologies de transition bas-carbone. Pour cela les entreprises pourront solliciter un soutien financier pour les projets sélectionnés.

Concrètement, l'appel à projet est composé de 2 volets :

1. le volet 1 vise des projets entrant dans le cadre de renforcement des investissements bas carbone et économiseurs d'énergie dans l'industrie. Sont couvertes les mesures d'efficacité énergétiques et d'atténuation d'émission de gaz à effet de serre ;
2. le volet 2 vise des projets favorisant l'émergence de nouvelles chaînes de valeur liées à la transition énergétique, en particulier le développement d'unités de production de batteries ou d'électrolyseurs ou d'éléments critiques nécessaires dans ces technologies de stockage d'énergie.

322 - Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW TLPE	Philippe HENRY	76 000 000 €

Le projet entre dans le cadre du programme REPowerEU, élaboré à la suite de la perturbation du marché mondial de l'énergie générant une crise des prix de l'énergie. Il doit permettre de réduire la consommation, soutenir la production d'énergie « propre » et diversifier les sources d'approvisionnement.

Afin de diminuer les besoins en importation d'énergie fossile et atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂, le Gouvernement souhaite par ce projet accélérer le déploiement des énergies renouvelables et diversifier les sources de production et d'approvisionnement en énergie.

Pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité en temps réel, tout en maximisant l'intégration des nouvelles productions d'électricité provenant de sources renouvelables dans le réseau wallon, des adaptations sont nécessaires.

Cette « optimisation de la distribution d'énergie » (« Smart Grid » ou encore « Smartisation des réseaux ») concerne l'ensemble des technologies et infrastructures dans le but de gérer plus intelligemment les réseaux et de mieux utiliser les infrastructures tant de production que de distribution d'électricité. Dans ce contexte, l'optimisation de la distribution d'énergie doit répondre aux défis liés à la multiplication de la production d'origine renouvelable, par nature intermittente, et de l'arrivée de nouveaux usages de l'électricité. Ces deux défis traités simultanément constituent une belle opportunité et apportent une réponse à la crise énergétique. Cela nécessite la mise en place d'une gestion active de la demande de l'offre impliquant une accélération de la politique d'investissement. Concrètement, via l'octroi de subventions aux gestionnaires de réseau de distribution (GRD), le projet a pour but de financer l'installation de compteurs intelligents, le déploiement de solutions informatiques pour la gestion des réseaux intelligents et la mise en œuvre d'investissements de renforcement du réseau.

Les arrêtés de subventionnements sont en cours de préparation et seront présentés au Gouvernement au 1^{er} trimestre 2024.

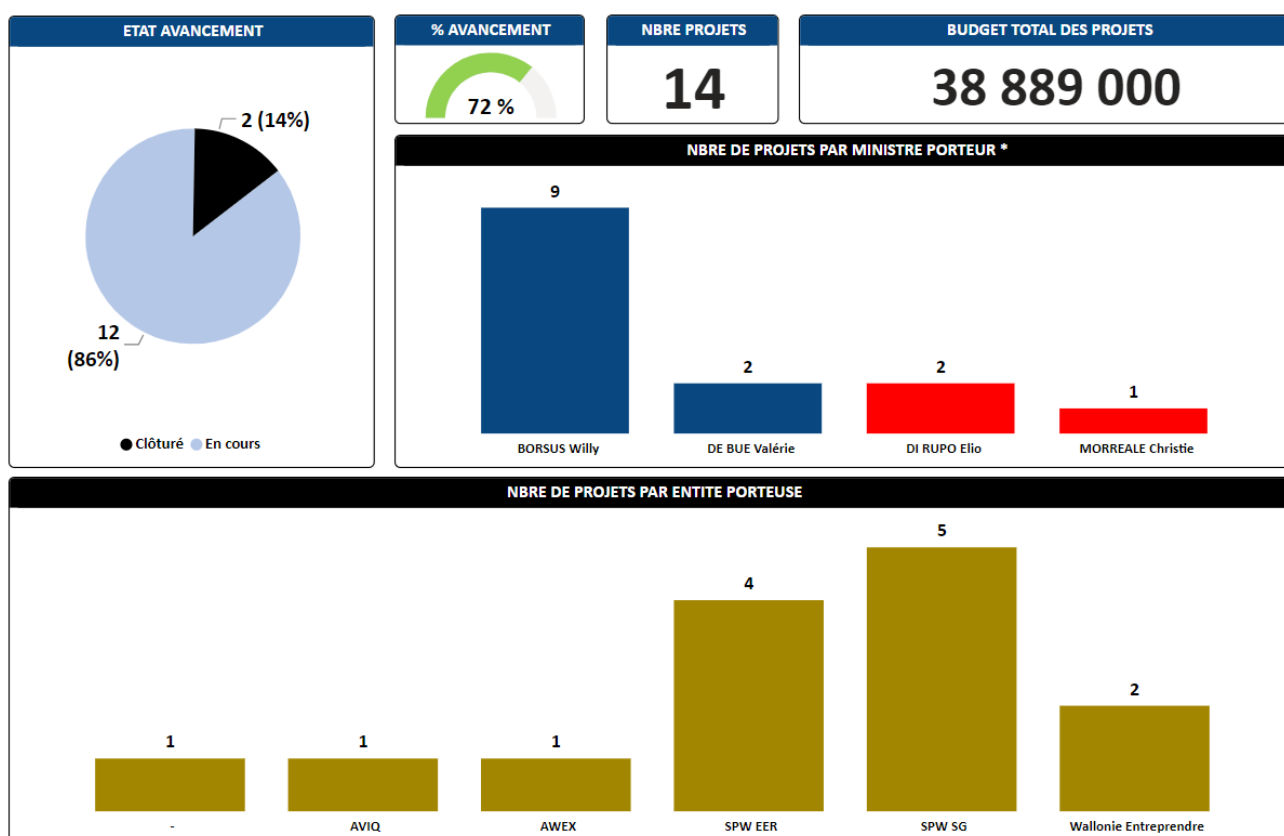
PRÉREQUIS

INTRODUCTION

La mise en œuvre des projets prérequis est considérée comme une condition nécessaire et indispensable au déploiement de l'ensemble des projets.

VUE MACRO

Les 14 projets **relevant des prérequis** disposent d'un budget de plus de **38,88 millions d'euros**. La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre Willy Borsus** (9) et mis en œuvre par le **SPW EER** (4), suivi du **SPW SG** (5). **Deux** des 14 projets sont **clôturés**. Les **12** autres sont **en cours**. Pour cette catégorie de projet, cela représente un taux d'avancement moyen de **72%**.



* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (11) soit supérieure au nombre réel de projets (10).

Le budget de ces projets prérequis (38,8 millions d'euros) est essentiellement consacré au développement d'un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" (14 millions d'euros - 36%), au renforcement des capacités digitales du SPW (5 millions d'euros - 13 %), à la mise en œuvre de la refonte des mécanismes d'aides à la recherche, la réforme des aides à l'investissement ainsi que la réforme du soutien à l'internationalisation (4,29 millions d'euros - 11%), à la mise en place de la gouvernance PRW (4 millions d'euros - 10%) et la mise en œuvre d'un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance (4 millions d'euros - 10%).

Le reste du budget (7,59 millions d'euros - 20%) se répartit entre 5 autres projets-phares :

- développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration (3 millions d'euros) ;
- mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne (1,19 million d'euros) ;
- structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés (1,23 million d'euros) ;

- réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises (1 million d'euros) ;
- mettre en force la réforme des outils économiques et financiers wallons (1 million d'euros) ;
- mettre en œuvre une procédure Fast Track pour les projets d'entreprises (170 mille euros).

ÉTAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

Réformes

155 (PROGRAMME) - METTRE EN ŒUVRE LA REFORME DES MÉCANISMES D'AIDE À LA RECHERCHE, A LA REFORME DES AIDES A L'INVESTISSEMENT AINSI QUE LA RÉFORME DU SOUTIEN A L'INTERNATIONALISATION

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWEX SPW EER	Willy BORSUS	4 290 000 €

Ce programme comprend la mise en œuvre de 3 projets, à savoir la mise en œuvre de :

- la refonte des mécanismes d'aides à la recherche (projet 155 a),
- la réforme des aides à l'investissement (projet 155 b),
- la réforme du soutien à l'internationalisation (projet 155 c).

On trouvera ci-dessous une présentation de l'état d'avancement de chacun de ces 3 projets.

155a - Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Ce projet vise à mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aide à la recherche. Il ressortait en effet de différentes études concernant les aides à la Recherche que les bénéficiaires étaient globalement satisfaits des mécanismes de financement, mais souhaitaient principalement pouvoir en améliorer les processus, les délais de traitement et la lisibilité.

La réforme mise en place vise donc à optimiser l'impact des aides à la Recherche octroyées par la Région wallonne, en répondant à ces faiblesses identifiées. Elle comporte deux volets :

- au niveau des aides régionales, l'objectif du travail était de rationaliser le nombre d'aides (suppression d'éventuels chevauchements entre types d'aides), améliorer la visibilité des différents mécanismes et optimiser les processus d'octroi des aides. **Ce volet est clôturé et la refonte des mécanismes d'aides à la recherche est effective depuis octobre 2021 ;**
- au niveau des aides internationales et suivant les recommandations de l'adjudicataire du marché public "Mise en place d'un cadre propice à une amélioration de la participation des acteurs wallons aux programmes de recherche et d'innovation européens", la relance des primes Horizon Europe (anciennement dénommées Horizon 2020) est envisagée. Le soutien à l'international se concrétise également par le cofinancement wallon aux "European Partnerships" du programme-cadre Horizon Europe (octroi d'une subvention aux projets retenus par la Commission européenne).

155b - Mettre en œuvre la réforme des aides à l'investissement

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	Cf. programme

Les aides à l'investissement subiront une réforme visant à diriger les ressources là où elles ont le plus d'impact, tant pour les entreprises que pour leur environnement. Cette réforme concerne les aides classiques accordées aux PME, y compris celles du FEDER, ainsi que les aides classiques aux grandes entreprises. L'octroi des aides sera soumis à des conditions telles que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect de l'environnement et la création d'emplois de qualité. Les aides seront orientées vers des emplois durables, une économie circulaire, décarbonée et innovante, et seront conditionnées à des résultats mesurables.

Trois ateliers de travail, impliquant les parties prenantes, ont permis d'établir une nouvelle grille d'évaluation des projets d'investissement. La note d'orientation résultante a été validée par le Gouvernement en juillet 2023. À ce stade, le Gouvernement wallon a adopté en 2^e lecture les avant-projets de décrets relatifs aux primes à l'investissement PME et grandes entreprises (aides classiques) et aux aides UDE-ENV²⁴. Les projets d'arrêtés d'exécution pour les primes à l'investissement PME et grandes entreprises (aides classiques) et le projet d'arrêtés d'exécution pour les aides UDE-ENV ont été adoptés en 1^{re} lecture au Gouvernement. L'adoption définitive des textes est attendue d'ici le second semestre 2024 et l'entrée en vigueur de la réforme est attendue pour, au plus tard, janvier 2025.

155c - Mettre en œuvre la réforme du soutien à l'internationalisation

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AWEX	Willy BORSUS	Cf. programme

Le projet de réforme des incitants financiers à l'internationalisation a pour objectif une simplification administrative, une accélération de l'octroi des aides et une adaptation à l'évolution des besoins en matière de prospection et de développement de projets internationaux.

Pour rappel, cette réforme s'inscrit dans le suivi des États généraux de l'AWEX qui avaient pour objectif de répondre à l'enjeu d'une plus grande internationalisation de l'économie wallonne portant sur l'accroissement de la base exportatrice, le renforcement de la diversification géographique et sectorielle des exportations et l'augmentation de l'attractivité auprès des investisseurs étrangers -en conservant un focus prioritaire sur les domaines sectoriels des pôles de compétitivité et la stratégie de spécialisation intelligente de la Wallonie.

La présente réforme comporte 5 enveloppes d'aides portant sur les thèmes suivants : communication, prospection, implantation, certification et projet stratégique d'internationalisation.

Dans le cadre du volet de la réforme « Projet stratégique à l'international », l'appel à projets a permis au Gouvernement wallon d'approuver, en décembre 2023, le financement de 14 projets internationaux à fortes retombées pour l'entreprise et pour la Région wallonne.

²⁴ UDE-ENV- Utilisation Durable de l'Énergie - Protection de l'Environnement.

Les incitants financiers à l'internationalisation pour les autres volets de la réforme (communication, prospection, implantation et certification) seront proposés aux entreprises dans le courant du premier trimestre 2024.

Pour être complet, l'enveloppe PRW a donc permis de financer les études juridiques, le développement IT et les mesures nécessaires à l'implémentation de la réforme ainsi que les 14 projets issus de l'appel à projet « Projet stratégique à l'international ».

156 - Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	1 000 000 €

Le projet consiste à réformer l'écosystème de support et d'accompagnement des entreprises. Ce support et cet accompagnement ont pour objectif d'aider les entreprises à relever les défis auxquels elles font face afin de poursuivre leur croissance et leur développement. Si des outils existent déjà, ils sont multiples et peu lisibles pour les dirigeants d'entreprises. Ce projet vise donc à mettre en place une offre de service globale, pertinente, cohérente et efficiente, structurée autour d'objectifs et qui soit cohérente pour les entreprises sur l'ensemble du territoire.

La réforme du paysage de l'accompagnement a été initiée en septembre 2018.

C'est toutefois à travers le Plan de Relance qu'elle s'est concrétisée. En 2022, la construction d'un nouveau référentiel de produits de l'accompagnement public, décrivant tous les types de produits la composant et établissant un lien clair avec le besoin des entrepreneurs auquel il répond, s'est achevée et la construction d'un système de financement forfaitaire aux livrables a été finalisée. Les opérateurs d'accompagnement sont, désormais, financés sur base de réalisations (livrables). En outre, un pool d'évaluateurs professionnel et indépendant, a été constitué et veille à la qualité desdites réalisations (livrables).

En mars 2023, la plateforme de dépôt des livrables était mise en ligne. Un laps de temps a été nécessaire à l'encodage des livrables. Les premiers indicateurs de production, arrêtés à la fin octobre, permettent de dire que 5 669 livrables ont été transmis via la plateforme et que 171 d'entre eux ont déjà été évalués.

157 - Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés (CRA)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	1 235 000 €

Ce projet de réforme a pour objectif de structurer, optimiser et coordonner l'offre de services des centres de recherche agréés (CRA) en Wallonie, actuellement au nombre de 19 et occupant une position stratégique dans le développement économique de la région. La réforme vise à encourager la massification et la rationalisation du paysage des centres de recherche en favorisant la fusion et le regroupement de ceux travaillant sur des thématiques similaires. De plus, elle cherche à mettre en conformité le cadre légal existant avec les règles communautaires sur les aides d'État, assurant ainsi que les activités des CRA et leur financement public respectent pleinement la législation européenne en vigueur.

La révision des critères d'agrément des CRA – qui passera par une modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie- et la réflexion sur la conformité du soutien public à la réglementation sur les aides d'Etat ont été confiés à deux sous-traitants. Les études ont permis de procéder à une analyse approfondie de la situation actuelle et à un benchmarking avec d'autres régions européennes. Elles ont abouti à des recommandations et à des propositions d'opérationnalisation, lesquelles ont été validées par le Gouvernement wallon le 9 novembre 2023. Cette décision prendra forme, dans un premier temps, à travers la révision du cadre réglementaire existant. Le Gouvernement wallon a adopté, en seconde lecture, l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon portant modification de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie lors de sa séance du 1er février 2024.

L'opération de massification proposée se fera autour de la thématique des matériaux innovants et circulaires. Elle s'est traduite par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui s'est clôturé en janvier 2024. Une seule proposition sera sélectionnée à l'issue de la procédure d'évaluation et fera l'objet d'une validation par le Gouvernement au 1^{er} trimestre 2024. Le projet sélectionné bénéficiera de moyens issus du PRW pour un montant équivalent à 40,5 millions d'euros.

158 - Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons

Entité gestionnaire / Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Willy BORSUS	1 000 000 €

Ce projet porte sur la mise en place de la réforme des outils économiques et financiers wallons (la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW), laquelle s'est concrétisée en octobre 2022 par le vote du Décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées visant la constitution d'un nouvel outil économique et financier. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la fusion est effective. Le nom donné à la nouvelle entité est « Wallonie Entreprendre » (WE).

Les raisons et les objectifs poursuivis par la réforme des outils, ainsi qu'une proposition de scénario et une feuille de route 2021-2023 ont fait l'objet d'une première note, présentée et validée par le Gouvernement le 9 septembre 2021.

En sa séance du 18 mai 2022, le Gouvernement a approuvé le processus de fusion des trois outils économiques et financiers sur base des orientations stratégiques relatives à l'organisation et au business model, à la gouvernance ainsi qu'au plan d'intégration.

En date du 19 juillet 2022, le Gouvernement a adopté en deuxième lecture le projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées.

En date du 22 septembre 2022, le Gouvernement a adopté définitivement le projet de décret relatif aux sociétés régionales de développement économique et aux sociétés spécialisées.

Le 29 octobre dernier, le Gouvernement a approuvé les statuts de la Société, il a également procédé à la désignation du Comité de direction, de son président, ainsi que des membres de l'extension du comité de direction, il a proposé les personnes qui siègent au Conseil d'administration.

Le premier Conseil d'administration de la Société s'est tenu en date du 22 novembre 2022.

Cette réforme est importante car elle soutiendra des mesures structurantes pour le développement économique dans le cadre du Plan de relance : accélérer la croissance des entreprises, développer l'emploi,

intensifier la numérisation, favoriser l'économie circulaire, soutenir l'innovation, développer une stratégie bas-carbone, encourager la politique industrielle, investir dans les territoires locaux et assurer la soutenabilité environnementale. En effet, Wallonie Entreprendre gère désormais les projets du PRW qui étaient gérés auparavant par la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW. La fusion des outils économiques et financiers étant un prérequis pour le démarrage de certains projets du Plan, certains d'entre eux, prioritaires pour la Wallonie, étaient par conséquent en attente de cette fusion pour être mis en œuvre.

Renforcement des compétences numériques

281 - Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulée avec les plateformes

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
AVIQ	Christie MORREALE	14 000 000 €

Le projet vise à développer un outil digital de gestion intégrée pour l'observation, le suivi cartographique et le renfort des actions wallonnes en promotion et prévention de la santé avec 3 interfaces interconnectées :

- une pour le grand public, professionnels de première ligne et chercheurs où l'on retrouvera toutes les activités en matière de promotion et de prévention de la santé, un répertoire des opérateurs de l'AViQ, les événements, les campagnes, mais aussi une vue didactique sur les données de santé disponibles en Région wallonne. L'objectif est d'avoir une vision en tout temps des leviers et ressources disponibles en promotion de la santé et en prévention en Wallonie ;
- une pour les professionnels pour la gestion administrative et l'encodage des données de monitoring de leurs activités liées à la promotion et la prévention (dont le monitoring épidémiologique pour la structure de soins) ;
- une pour l'Administration pour le suivi des activités du secteur, le monitoring et la programmation en promotion de la santé et en prévention ainsi que la gestion des données ;
- les deux dernières interfaces fonctionnent comme prérequis afin de garantir la qualité des données exposées.

Trois personnes ont été recrutées en vue de la coordination et de la mise en œuvre du projet. Toutes sont, aujourd'hui, entrées en fonction.

306 - Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW Digital	Valérie DE BUE	5 000 000 €

La montée en puissance de la digitalisation constitue une condition nécessaire pour la réalisation du Plan de relance, mais aussi pour la concrétisation des ambitions du Gouvernement. En vue d'assurer la bonne fin de cette digitalisation, des moyens doivent être consacrés au renforcement des capacités digitales du SPW.

Le projet est en cours et consiste à financer, 25 équivalents temps plein au sein des SPW opérationnels afin de fluidifier et d'améliorer la gestion de projets digitaux : 14 chefs de projets digitaux, 7 analystes métiers et 4 développeurs.

Malgré les tensions sur le marché du travail dans le secteur IT, les contraintes et l'attractivité du secteur public, les engagements évoluent comme suit :

- pour les 14 « chefs de projets métier » : 13 lauréats ont été engagés et ont débuté leur mission. Le 14e lauréat est désigné et est en cours d'engagement ;
- sur les 7 « analystes métier », 5 lauréats ont été engagés et ont débuté leur mission. La procédure d'engagement pour les deux postes restant est en cours ;
- en ce qui concerne les 4 « analystes/programmeurs », les appels à candidatures ont été lancés.

Soutien aux commerces et entreprises

145 - Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
Wallonie Entreprendre	Willy BORSUS	4 000 000 €

Ce projet a pour but de mettre en place un parcours dédié aux entreprises à haut potentiel de croissance (scale-up) et de favoriser l'émergence d'entreprises de taille significative en Wallonie. Il prend en considération les défis et obstacles à la croissance, en effectuant une analyse spécifique de chaque entreprise au travers d'un diagnostic. Sur base des enjeux et besoins prioritaires, le dispositif prévoit un accompagnement personnalisé pour la Scale-up (mission de suivi par le conseiller Scale-up). Complémentairement, le dispositif prévoit de répondre aux besoins spécifiques de l'entreprise via un financement partiel de mission d'expertise, d'interim management voire d'administrateur indépendant. Les services existants pour toute entreprise en croissance tels que le mentorat pourront bien évidemment être activés. Ces accompagnements visent à aider les entreprises à structurer leur stratégie, à lever les éventuelles barrières à la croissance et à élaborer un plan d'actions avec des objectifs concrets de valeur ajoutée.

En 2022, un projet pilote d'accompagnement de 6 entreprises a été mené par WSL (incubateur technologique) et a confirmé l'intérêt du programme. Suite à cela, un dispositif a été lancé début 2023 avec les 6 pôles de compétitivité, WSL et un CEEI (organismes de soutien et d'accompagnement aux PME et aux entrepreneurs innovants ayant pour mission de développer le tissu industriel local), le tout coordonné par WE.

Au total, 26 entreprises ont démarré un diagnostic et sont en cours d'accompagnement par le conseiller Scale-up. Début 2024, 4 entreprises avaient activé la mesure Interim Manager Scale-up et obtenu l'accord et le financement. Certains dossiers sont en cours de préparation.

En 2024, il sera proposé au Gouvernement de libérer les moyens prévus dans la maquette budgétaire pour accompagner une nouvelle promotion d'entreprises. Certaines évolutions des contours du programme et du processus de sélection des entreprises seront proposées afin de professionnaliser les process et de mieux cibler les entreprises accompagnées.

146 - Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Willy BORSUS	170 000 €

Ce projet vise à faciliter et simplifier les démarches administratives des entreprises en offrant une approche coordonnée et en accélérant les procédures au niveau de la Région (SPW et UAP). Il cible particulièrement les entreprises actives dans les secteurs d'activité identifiés comme des priorités stratégiques. Grâce à une accélération des décisions administratives et un accompagnement intégré de ces entreprises, il s'agit de capter les projets de ces entreprises et ainsi densifier plus rapidement le tissu économique wallon dans une approche orientée entreprise.

La première phase du projet consiste à établir un cahier de recommandations à court, moyen et long terme permettant de répondre aux besoins de simplification des entreprises. Il inclura une ou plusieurs procédures de Fast-Track clairement définies ainsi que les critères permettant de déterminer les entreprises et/ou les projets qui pourraient en bénéficier.

Une série d'entretiens bilatéraux ont eu lieu avec les SPW, les UAP et les entreprises pour permettre de faire remonter les expériences, les connaissances et les besoins de terrains utiles à l'élaboration du Fast-Track.

En parallèle de ces entretiens, deux « sessions stratégiques » de travail, réunissant les SPW SG, EER, TLPE et ARNE, l'AWEX, WE, le FOREM et l'IFAPME, ont permis de déterminer les ambitions du Fast-Track, de co-construire celui-ci ainsi que la gouvernance qui s'appliquera à la mise en œuvre et au suivi du projet.

Les résultats de l'ensemble des travaux sont attendus pour la fin février 2024. L'opérationnalisation du projet devrait alors débiter dans le courant du second trimestre 2024.

Il convient de mettre en avant, ici, un très beau travail de co-construction. Les parties prenantes ont accepté de se mettre autour de la table, offrant ainsi, un espace propice à l'expression des besoins, attentes et visions du projet. Le fruit de cette collaboration se traduit notamment à travers le cahier de recommandations et une gouvernance volontairement robuste garantissant, au projet, une impulsion constante et une dynamique positive.

159 - Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW EER	Willy BORSUS	1 194 000 €

Ce projet consiste en la création d'un « Passeport Entreprise ». Le Passeport Entreprise est un document officiel déterminant la taille des entreprises (micro, petite, moyenne ou grande entreprise). Ce document sera nécessaire à l'entreprise dans différentes démarches qu'elle entreprendra avec les administrations (par exemple : l'obtention d'une aide, d'un agrément, ...). Le Passeport Entreprise permettra la mise en œuvre d'une approche davantage « *business friendly* » et l'application du principe du « *only once* » pour l'entreprise, afin d'éviter de devoir la solliciter pour obtenir des informations dont les administrations disposent déjà.

La première étape du projet consistait à adopter un Décret donnant une base juridique au Passeport Entreprise. Celui-ci a été adopté par le Parlement le 29 novembre 2023 et a été publié au Moniteur belge.

Les autres étapes du projet sont le développement d'une plateforme interactive entre le SPW EER et les entreprises, l'opérationnalisation d'un système de gestion des tickets et la communication du Passeport

Entreprise vers les entreprises. À ce jour, un coordinateur a été désigné au sein du SPW Digital et différents groupes de travail ont été organisés entre le SPW EER, le SPW Digital et le prestataire externe qui a été sélectionné pour le développement de la plateforme. Les ateliers de détermination des besoins ont débuté fin décembre 2023 et se poursuivent actuellement.

Gouvernance

304 - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Valérie DE BUE	3 000 000 €

La première étape de ce projet a consisté en la mise en place, à la fin de l'année 2022, d'une nouvelle direction au sein du SPW Secrétariat général : la Direction de l'Optimisation et des Relations Usagers (DORU). En 2023, l'équipe s'est étoffée avec l'arrivée de nouveaux profils.

La feuille de route et le plan stratégique de la nouvelle direction ont été élaborés et ont permis de définir de façon plus fine les axes permettant le développement de l'expérience usager et le renforcement de l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration. La DORU a décliné ses activités au service de chacun de ces 3 axes :

- axe 1 : améliorer l'expérience usager des différents publics cibles du SPW (entreprises, citoyens, associations, pouvoirs locaux) et améliorer l'efficacité du service public wallon pour les usagers. De façon concrète, il s'agit pour la DORU de mener une **réflexion sur la manière d'opérer la récolte de la voix des usagers, de mettre en place un panel usagers, de rédiger un rapport annuel sur la gestion des plaintes et de procéder à la réécriture en « rédaction claire » / « legal design » de certains textes structurants du SPW** ;
- axe 2 : optimisation des dispositifs, c'est-à-dire la réalisation d'un inventaire et une priorisation des dispositifs à optimiser ainsi que le pilotage stratégique et le suivi de l'optimisation des mesures découlant du Plan de Relance. À titre d'exemple, la DORU a réalisé 34 entretiens avec des PME afin de connaître leurs freins à soumissionner aux marchés publics ;
- axe 3 : maîtrise des activités, c'est-à-dire assurer une meilleure gestion des risques identifiés dans la réalisation des missions des différentes entités du SPW. Pour ce faire, la DORU a notamment procédé au choix d'un outil transversal de gestion par processus incluant notamment la gestion des risques et une cartographie des processus du SPW déclinant 47 processus génériques.

Ces axes peuvent être illustrés par certains des projets mis en place par l'équipe de la DORU, qui mènent des améliorations de dispositifs et de la simplification administrative, en mettant l'utilisateur au cœur de l'administration :

- **renforcer l'écoute usager au sein du SPW :**
 - en vue d'aider le SPW à sélectionner les bons dispositifs d'écoute de ses usagers, une analyse comparative est en cours. Des panels seront ensuite constitués pour mieux prendre en compte les usagers dans l'amélioration du service public ;
 - suite au rapport 2022 sur la gestion des plaintes, un groupe de travail avec les référents plaintes va prochainement consolider la mise en œuvre de quick wins, facilitant l'introduction de plaintes ;

- **inclure tous les publics :**
 - un groupe de travail « Accessibilité » se met en place. Plusieurs dizaines d’Espaces publics numériques ont été sensibilisés à l’inclusion ;
 - en ce qui concerne le digital accompagné, une préanalyse est en cours pour implémenter une trentaine de bornes interactives, facilitant l’accès aux démarches en ligne ;
- **rédaction claire :**
 - un travail a été initié en matière de “legal design”, pour rendre leurs textes juridiques et administratifs plus clairs pour les usagers ;
 - les juristes de directions générales ont été sensibilisés, formés et sont accompagnés dans leur pratique ;
- **optimisation de dispositifs :**
 - l’offre de service pour accompagner les webmasters du SPW est en cours d’amélioration, pour améliorer et uniformiser les sites web du SPW ;
 - dans le cadre de la stratégie commande publique, une cinquantaine d’entreprises ont été impliquées pour faciliter leur implication dans les marchés publics ;
 - un travail d’harmonisation et de rationalisation des appels à projets pour les communes et les associations vient d’être initié ;
 - la dématérialisation des dispositifs du Secrétariat général du SPW est menée dans la perspective du déménagement, planifié en 2025.

305 (PROGRAMME) - METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PRW (PILOTAGE, COMMUNICATION, ÉVALUATION)

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	4 000 000 €

Le suivi du Plan de Relance nécessite une gouvernance forte et structurée. À cette fin, les modalités de gouvernance du Plan ont été adoptées par le Gouvernement le 14 juillet 2021.

Le programme 305 qui porte sur la mise en place de cette gouvernance comprend 2 projets :

- projet 305a – Piloter le PRW et en assurer la communication,
- projet 305b – Evaluation ex-post et ex-ante du PRW.

305a - Piloter le PRW et en assurer la communication

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
SPW SG	Elio DI RUPO	Cf. programme

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) et le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR) convergent vers un écosystème coopératif impliquant plus de 50 organismes et 220 chefs de projet sur 400 projets. La Cellule des Stratégies Transversales (CST) joue un rôle central en coordonnant cet écosystème, assurant le suivi des projets, le reporting au Gouvernement, facilitant la mise en œuvre, et fournissant des outils tels que P4, Power BI, ainsi que des outils spécifiques répondant aux exigences de la Commission Européenne dans le cadre du PNRR.

La mise en place de la Gouvernance PRW est un succès, bien que des ajustements aient été nécessaires suite à l'implication des partenaires sociaux et environnementaux en mars 2022. Cela a entraîné une adaptation de la méthodologie initiale de suivi et de reporting, un suivi approfondi recentré sur les projets prioritaires, et une plus grande implication des Partenaires Sociaux et Environnementaux (PSE) dans les organes de gouvernance. Trimestriellement les données d'avancement, issues de l'outil de gestion de projets P4, sont présentées dans des tableaux de bord dynamiques au travers de l'outil Power BI. Ces données sont utilisées dans les différents organes de gouvernance permettant de faciliter le pilotage du Plan.

La gestion du PNRR présente des défis importants pour répondre aux exigences de la Commission Européenne. Les équipes sont pleinement engagées au quotidien pour satisfaire la Commission en ce qui concerne l'implémentation du système de gestion et de contrôle, en collaboration avec le Département de la Coordination des Programmes FEDER (DCPF) notamment.

Au sein de ces règles, la préservation des intérêts financiers joue un rôle essentiel, impliquant une collaboration étroite entre la CST et le DCPF. De manière concomitante, le respect du DNSH représente un impératif environnemental au sein de chaque projet financé par le PNRR, malgré les défis substantiels et l'évolution constante des directives. Dans ce contexte, **l'engagement d'un référent DNSH s'est avéré stratégique en 2023**. Cette personne coordonne les travaux, supervise les échanges avec la Commission Européenne, et accompagne les porteurs de projets dans les défis liés à la mise en œuvre du DNSH, garantissant ainsi le respect de ses principes.

Que ce soit pour le DNSH, la préservation des intérêts financiers, ou la conformité au système de gestion et de contrôle, la CST maintient une liaison étroite avec les autorités fédérales et la Commission Européenne elle-même. Cette collaboration proactive vise à répondre de manière efficace et conforme aux exigences rigoureuses de la Commission Européenne, assurant ainsi le succès des projets inscrits dans le cadre du PNRR.

À noter également qu'à la fin de l'année 2023, une campagne de communication externe d'envergure a été initiée. Cette campagne, qui comprend des vidéos informatives et la création d'un site internet dédié (www.wallonierelance.be), doté d'un outil Power BI allégé, vise à informer et sensibiliser le grand public aux avancées et aux objectifs du Plan de relance. L'utilisation de l'outil Power BI offre une interface interactive et conviviale pour présenter de manière transparente les données et les progrès réalisés dans le cadre du plan.

305b - Evaluation ex-post et ex-ante du PRW

Entité gestionnaire	Ministre porteur	Budget – enveloppe globale
IWEPS	Elio DI RUPO	Cf. programme

Le projet consiste à effectuer des évaluations (ex ante et ex post) du Plan de Relance de la Wallonie, ainsi qu'un triple diagnostic (volets social, environnemental et économique) du contexte dans lequel se déploie le Plan :

- triple diagnostic avec :
 - un volet social : basé sur l'indice de situation sociale,
 - un volet économique : basé sur le rapport sur l'économie wallonne,
 - un volet environnemental : basé sur le tableau de bord de l'environnement.
- évaluations ex ante :
 - une macro-économique de court et moyen termes,
 - une macro-économique de long terme,
 - une au regard des 17 Objectifs de Développement Durable.

- évaluations ex post :
 - cinq rapports d'évaluation ex post menés par l'IWEPS²⁵,
 - deux synthèses rédigées par l'IWEPS au départ des travaux de nature évaluative identifiés dans l'inventaire des évaluations des projets du Plan²⁶.

En octobre 2023, l'IWEPS a remis au Gouvernement et rendu public le troisième et ultime rapport d'évaluation ex ante, portant sur les effets macroéconomiques à long terme du Plan. La sortie de ce rapport s'est accompagnée d'un podcast²⁷ éclairant les conclusions majeures de l'étude.

Au cours du deuxième trimestre de la même année, le Gouvernement wallon a donné son approbation quant aux sept thématiques des évaluations ex post (cinq feront l'objet d'un rapport d'évaluation mené par l'IWEPS et deux d'une synthèse rédigée par l'IWEPS au départ de travaux de nature évaluative existants). Le calendrier de réalisation de ces évaluations ex post s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2026. Les deux premières études d'évaluabilité, portant sur la commande publique responsable et la rénovation énergétique du bâti, ont été présentées au Comité transversal d'encadrement en décembre 2023. Pour 2024, l'IWEPS donnera la priorité à la réalisation des projets d'évaluation identifiés pour ces deux thématiques.

Concernant l'inventaire des évaluations programmées dans le cadre du PRW, une seconde phase de collecte a été amorcée en septembre 2023. L'analyse de l'information récoltée sera finalisée d'ici le printemps 2024.

Le triple diagnostic, englobant les aspects social, économique et environnemental, a été publié une première fois en 2022. Au cours du dernier trimestre de l'année 2023, l'IWEPS, en étroite collaboration avec le DEMNA du SPW-ARNE, a amorcé les travaux nécessaires à son actualisation en 2024.

Toutes les informations relatives au programme d'évaluation du PRW, ainsi que les publications qui en découlent, sont accessibles sur le site officiel de l'IWEPS, à l'adresse <https://www.iweeps.be/projet/programme-devaluation-du-plan-de-relance-de-la-wallonie/>

²⁵ Les thématiques des rapports d'évaluation ex post sont : « La commande publique responsable comme levier pour l'économie locale », « La rénovation énergétique au bénéfice des publics précaires », « L'accès des personnes précaires au logement », « La R&D en faveur de la décarbonation, focus sur la filière hydrogène », « la filière industrielle/manufacturière ».

²⁶ Les thématiques des synthèses sont : « La formation professionnelle et la remise à l'emploi » et « L'économie circulaire ».

²⁷ [Podcast de l'IWEPS - Iweeps](#)



IV. Réalisations des projets hors accord

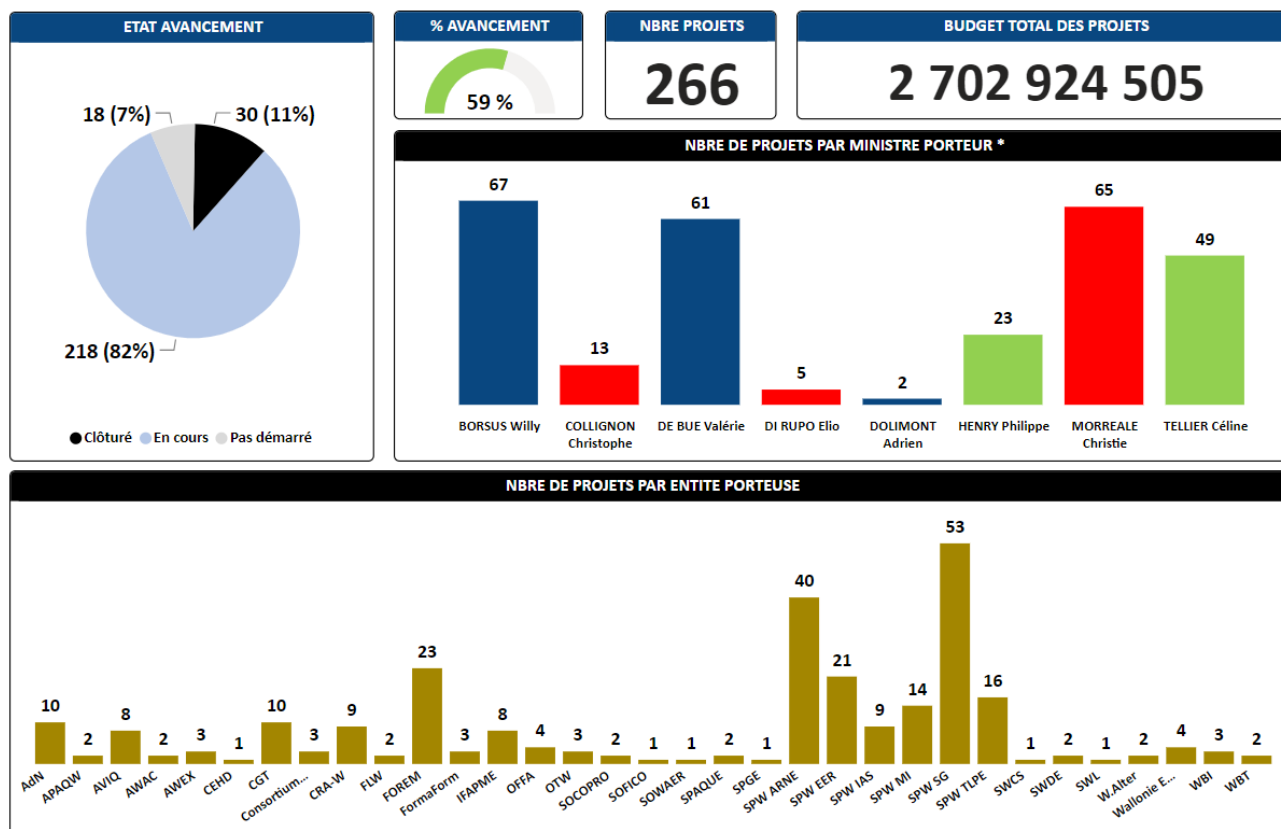
INTRODUCTION

Les projets dits « **hors accord** » sont les projets qui ne se retrouvent ni dans un Programme d'actions prioritaires, ni dans le PNRR et ne constituent pas un prérequis. Ils contribuent à chacune des 5 thématiques du Plan : Précarité, Politique Économique, Transition énergétique, Formation, Transversal.

VUE MACRO

On compte **266 projets** « hors accord » pour un budget de **2.702 milliards d'euros**.

La majorité de ces projets sont portés par le **Ministre BORSUS** et la **Ministre MORREALE** suivis de la **Ministre DE BUE**. Ils sont mis en œuvre principalement par le **SPW SG (53)**, **SPW ARNE (40)** et le **Forem (23)**. **82%** de ces projets sont **en cours** et présentent un **taux d'avancement** moyen de **59%**.

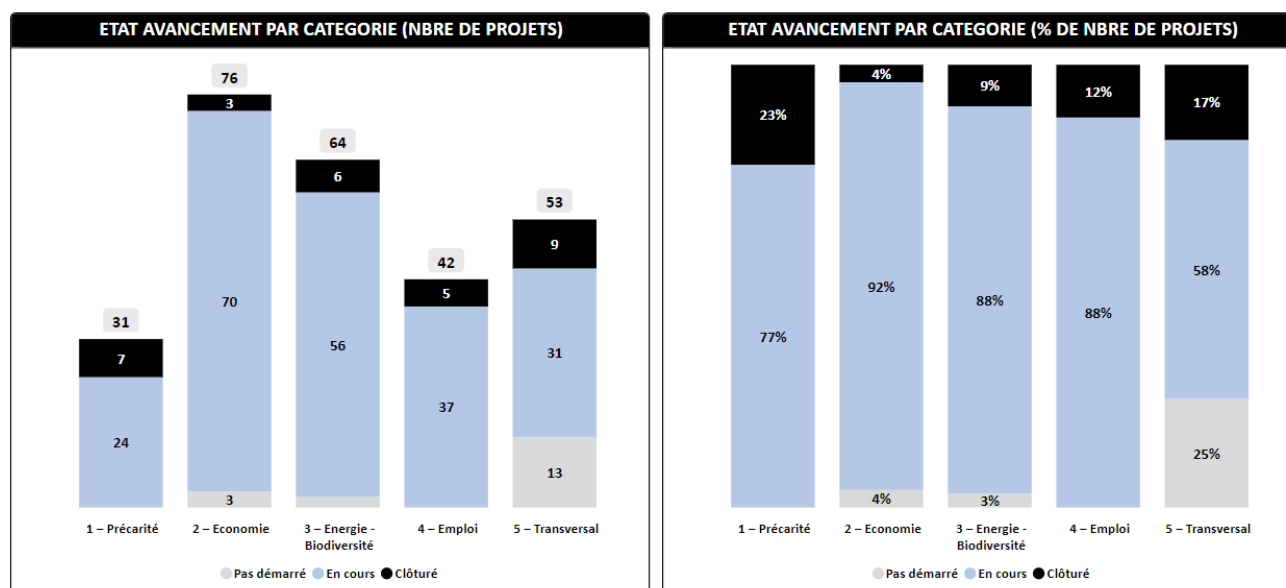


* Les projets co-portés par plusieurs Ministres sont comptabilisés à l'actif de chacun des ministres porteurs, ce qui explique que la somme du nombre de projets portés par chaque Ministre (279) soit supérieure au nombre réel de projets (262).

Le budget de **2 702 924 505 €** est réparti entre les 5 thématiques du Plan comme suit :

- précarité : 244 623 432 € - 9 %,
- politique économique : 1 027 062 715 € - 38 %,
- transition énergétique : 1 150 270 857 € - 43%,
- formation : 203 334 001 € - 7 %,
- transversal : 77 633 500 € - 3%

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des projets (en nombre et en %) selon leur état d'avancement (non démarrés, en cours ou clôturés). On observe qu'une grande majorité des projets sont en cours ou clôturés.



Pour plus de détails concernant les avancées de ces projets, nous renvoyons le lecteur à l'annexe 1.



V. Suivi budgétaire

MISE EN CONTEXTE DU BUDGET ALLOUE AU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Le Plan de Relance de la Wallonie (PRW) est financé, d'une part, par le budget régional et, d'autre part, par la Facilité pour la Reprise et la Résilience (FRR) pour ce qui concerne les projets repris dans le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR). Le PNRR est le plan de réformes et d'investissements soumis par la Belgique dans le cadre du plan de relance européen « NextGenerationEU ». La Facilité pour la Reprise et la Résilience est l'outil de financement de NextGenerationEU.

En raison d'une croissance économique 2021 supérieure aux prévisions de l'automne 2020²⁸, l'enveloppe de subsides européens destinés à la Belgique a été diminuée par l'Union européenne de 1,4 milliards EUR. Le Comité de Concertation du 15 mars 2023 a décidé de répartir cette diminution entre l'Etat fédéral et les Entités fédérées. **La part de la Wallonie s'en est trouvée réduite de 350 millions EUR.** Afin de ne pas aggraver la dette régionale, le Gouvernement wallon a décidé de réduire le budget total du PRW pour tenir compte de cette réduction de recettes européennes.

Aux yeux de la Commission européenne, les projets wallons repris dans le PNRR sont particulièrement structurants et impactants pour la Wallonie. Le Gouvernement a donc décidé de réaliser une partie des économies sur le budget des projets du PRW non repris dans le PNRR. En outre, plusieurs projets wallons du PNRR ont été identifiés pour basculer du PNRR vers le PRW. Ils ne seront donc plus financés par des fonds européens, mais par le budget régional.

Enfin, le PNRR a également dû être adapté afin de contenir le nouvel élément qu'est le chapitre **REPowerEU**. Ce nouveau chapitre a été adopté par le Conseil le 22 février 2023 et vise à réduire la dépendance énergétique de l'UE (notamment par rapport aux importations de combustibles fossiles russes) et à diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie. Les moyens mis à disposition des États membres s'élèvent à 20 milliards EUR et sont issus du Fonds pour l'innovation (60%) et de la vente des quotas du système d'échange de quota d'émissions (SEQE) (40%). Les États membres peuvent également demander des prêts sous certaines conditions et transférer des moyens depuis la réserve d'ajustement au Brexit. La Région wallonne bénéficie de 177,4 millions EUR pour le chapitre REPowerEU dont 107,4 millions EUR ont été transférés depuis la réserve d'ajustement au Brexit.

Le PNRR révisé a été officiellement remis fin avril 2023 à la Commission européenne et qui l'a approuvé en novembre 2023.

L'EXECUTE 2023 DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE.

La présente partie a pour objectif de présenter l'exécution globalisée 2023 du Plan de Relance de la Wallonie.

²⁸ La croissance du PIB affecte la partie variable (30%) du financement PNRR.

L'exécution globalisée reprend les crédits d'engagement (CE)²⁹ au niveau du SPW. Pour les crédits de liquidation (CL)³⁰, cela comprend les crédits SPW à destination des bénéficiaires finaux (autres que les UAP³¹) et les dépenses des UAP. **Dès lors, ces montants représentent l'ensemble des crédits qui ont été versés par la Région vers les bénéficiaires finaux.**

Les pourcentages présentés ci-après se basent sur la maquette budgétaire du PRW telle que modifiée dans le cadre du conclave budgétaire d'octobre 2023 relatif au budget initial de l'année 2024, ainsi que de l'ensemble de GW thématiques permettant d'adapter la maquette budgétaire du Plan durant l'année 2023.

À la suite de cet exercice, les conclusions suivantes peuvent être soulignées.

Chiffres globaux

Au terme de l'année 2023, 1,938 million EUR ont été engagés et 1,077 million EUR ont été liquidés dans le cadre du Plan de Relance. Cela représente respectivement 89,07% et 86,49% des crédits prévus dans la maquette budgétaire pour l'année 2023. Les projets prioritaires (PAP) ont quant à eux un taux d'exécution supérieur à ces taux moyens tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation.

Tableau 1 : Consommations 2023 du PRW par type de projets.

	CE	CL	%2023 – CE	% 2023 – CL
PAP	739 605 076	429 446 166	90,86%	101,29%
PNRR	429 926 989	198 831 427	93,32%	102,30%
REPower	0	0	0%	0%
Prérequis	11 833 458	10 325 168	137,00%	178,85%
Hors accord	756 336 525	438 064 197	96,23%	74.84%
Total	1 937 702 048	1 076 666 958	89,07%	86,49%

²⁹ Les crédits d'engagement font référence aux moyens d'action dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont réservés à une politique précise.

³⁰ Les crédits de liquidation font référence aux moyens de paiement dédiés à une politique particulière, soit les montants qui sont payés pour la mise en place d'une politique précise.

³¹ Il s'agit d'unités relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne au sens du SEC 2010 (S.1312), ce dernier étant le système européen des comptes nationaux et régionaux, soit le cadre comptable de l'Union Européenne.

Dans le tableau ci-dessus, il est constaté que certains pourcentages d'exécution sont supérieurs à 100%. Dans le cas des projets « Prérequis », ceux-ci traduisent une mise en œuvre plus rapide qu'initialement prévu³². Alors que pour les projets prioritaires et PNRR, le taux d'exécution des crédits de liquidation s'expliquent également par un effet de « rattrapage » au niveau des UAP. En effet, les dépenses 2023 des UAP sont plus élevées que les crédits SPW mis à leur disposition. Cela signifie qu'elles ont également dépensé des moyens reçus les années antérieures.

³² Il s'agit principalement de domaines fonctionnels de classe économique 11 « Salaire et charges sociales ».

Projets prioritaires (PAP)

Tableau 2 : Consommations 2023 des projets prioritaires.

	CE 2023	CL 2023	% CE 2023	% CL 2023
PAP 1 - Sortir de la précarité	150 299 734	52 072 343	95,41%	59,04%
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	145 184 916	73 978 061	93,58%	78,40%
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	409 241 015	281 981 564	90,69%	135,89%
PAP 4 - Former	34 879 412	21 414 199	69,61%	63,15%
Total	739 605 076	429 446 166	90,86%	101,29%

Comme indiqué ci-dessus, les taux d'exécution des projets prioritaires sont meilleurs que les taux moyens d'exécution de l'ensemble du PRW.

À noter que pour le projet relatif à la rénovation énergétique de 25.000 logements d'utilité publique, appartenant la PAP 3, la SWL a réalisé 198 millions EUR de dépenses à partir des montants reçus antérieurement à 2023. Ceci explique le fort taux d'exécution de crédits de liquidation de ce projet car aucun budget n'était en effet prévu dans la maquette 2023. Cette situation se normalise lorsque les exécutions cumulées sur l'ensemble de la durée du Plan sont analysées (cf. point 3).

Synthèse

Tableau 3 : Synthèse de l'exécuté 2023 du PRW.

	CE 2023	CL 2023
Moyens totaux	2 175 366 738	1 244 795 404
Exécuté total (SPW)	1 937 702 048	1 071 639 441
Exécuté vers UAP	924 501 312	542 047 515
Dépenses UAP	-	547 075 032
Exécuté globalisé	1 937 702 048	1 076 666 958
	89,07%	86,49%

Tableau 4 : Synthèse de l'exécuté 2023 des projets PAP du PRW.

	CE 2023	CL 2023
Moyens PAP totaux	814 029 235	423 965 702
Exécuté PAP total (SPW)	739 605 076	361 735 100
Exécuté vers UAP	463 084 219	164 960 429
Dépenses UAP	-	232 671 494
Exécuté globalisé	739 605 076	429 446 166
	90,86%	101,29%

Les tableaux ci-dessus permettent de clairement identifier les dépenses réalisées par les UAP par rapport aux montants versées par le SPW à celles-ci et de constater l'effet de « rattrapage » principalement au niveau des projets PAP durant l'année 2023 puisque les dépenses réalisées par les UAP sont supérieures aux montants reçus du SPW.

L'EXECUTE 2020-2023 DU PLAN DE RELANCE CUMULE SUR TOUTE LA DUREE DU PLAN.

Comme indiqué dans les précédents rapports, le rapport annuel 2023 est l'occasion de présenter l'exécution total du Plan de Relance, depuis le lancement de celui-ci. Dès lors, seront repris ci-après les moyens du plan exécutés pour les années 2020 à 2023.

Chiffres globaux

Depuis 2020, 4.372 millions EUR en CE et 1.900 en CL ont été exécutés pour le PRW. Comparativement aux moyens prévus pour toute la durée du plan, à savoir, 7.042 millions EUR en CE et 7.050 millions EUR en CL³³, 62,08% des crédits d'engagements prévus ont donc déjà fait l'objet d'un engagement et 26,94% en ce qui concerne les crédits de liquidation.

À noter que les pourcentages d'exécution des projets prioritaires sont à nouveau plus importants, soit 69,65% et 32,15% respectivement en crédits d'engagement et de liquidation.

³³ Une prochaine révision de la maquette devrait permettre d'égaliser les crédits de liquidation et les crédits d'engagement.

Tableau 5 : Consommation globale cumulée 2020-2023 du PRW par type de projets.

	CE	CL
PAP total	2 582 867 375	2 575 052 375
PAP exécuté 20-23	1 798 858 013	827 855 605
% PAP	69,65%	32,15%
PNRR total	1 136 839 899	1 136 839 898
PNRR exécuté 20-23	951 729 398	261 470 276
% PNRR	83,72%	23,00%
REPower total	177 000 000	177 000 000
REPower exécuté 20-23	0	0
% REPower	0,00%	0,00%
Prérequis total	38 889 000	38 889 000
Prérequis exécuté 20-23	16 672 436	11 446 950
% Prérequis	42,87%	29,43%
Hors accord total	3 106 659 344	3 121 777 345
Hors accord exécuté 20-23	1 604 322 305	798 727 543
% Hors accord	51,64%	25,59%
Total du plan	7 042 255 618	7 049 558 617
Total du plan 20-23	4 371 582 151	1 899 500 374
% Total du plan	62,08%	26,94%

Projets prioritaires (PAP)

Le tableau ci-après vise à préciser les chiffres des projets prioritaires selon les quatre grandes catégories de « PAP ».

Tableau 6 : Consommations 2020-2023 des projets prioritaires.

	CE 2020-2023	CL 2020-2023	% CE TOTAL	% CL TOTAL
PAP 1 - Sortir de la précarité	322 292 022	84 588 656	82,61%	22,13%
PAP 2 - Mener une politique économique et industrielle forte et durable	247 054 328	147 467 512	55,81%	33,32%
PAP 3 - Renforcer l'indépendance et la transition énergétique	1 164 804 148	566 842 278	75,81%	36,89%
PAP 4 - Former	64 707 514	28 957 159	30,28%	13,55%
Total	1 798 858 013	827 855 605	69,65%	32,15%

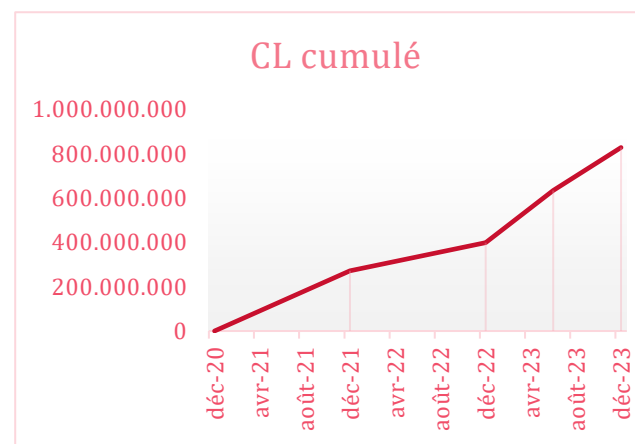
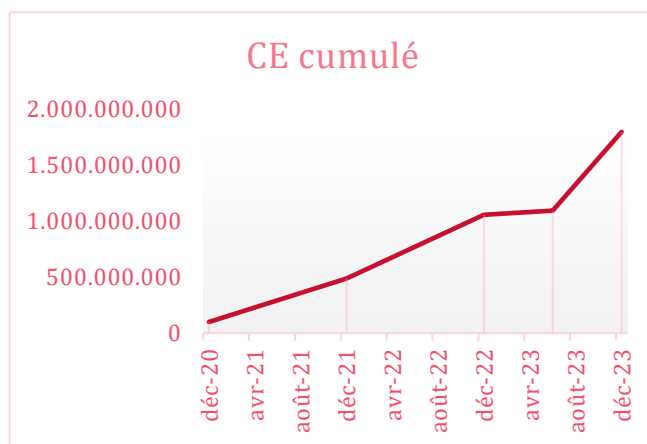
Sur l'ensemble de la durée du Plan de relance de la Wallonie, 2.583 millions EUR en CE et 2.575 millions EUR en CL ont été définis comme étant prioritaires. De ces moyens, 1.799 millions EUR (69,65%) des crédits d'engagement et 828 millions EUR (32,15%) des crédits de liquidation ont été exécutés.

Il est constaté que l'exécution des projets des catégories PAP 3 sont au-dessus de la moyenne générale de l'ensemble des projets PAP.

Tableau 7 : Synthèse de l'exécuté 2020-2023 des projets PAP du PRW.

	CE 2023	CL 2023
Moyens PAP cumulés	2 582 867 375	2 575 052 375
Exécuté PAP cumulé (SPW)	1 798 858 013	993 315 981
Exécuté PAP cumulé vers UAP	1 103 761 608	647 565 542
Dépenses PAP cumulées UAP	-	482 105 167
Exécuté globalisé	1 798 858 013	827 855 605
	69,65%	32,15%

Les deux graphiques ci-dessous représentent l'évolution de l'exécution cumulée 2020-2023 des crédits d'engagement et de liquidation des projets PAP.



Synthèse

La consommation du Plan de Relance de la Wallonie entre 2020 et le 31 décembre 2023, compte tenu des chiffres présentés ci-dessus, **s'élève à 1.900 millions EUR, soit 26,94 % des crédits de liquidation prévus sur l'ensemble du Plan de Relance (à savoir, 7.050 millions EUR).**

Tableau 8 : Synthèse de l'exécuté 2020-2023 du PRW.

	CE 2023	CL 2023
Moyens totaux cumulés	7 042 255 618	7 049 558 617
Exécuté total cumulé (SPW)	4 371 582 151	2 196 209 130
Exécuté vers UAP	2 168 397 733	1 316 899 541
Dépenses UAP totales cumulées	-	1 020 190 786
Exécuté globalisé	4 371 582 151	1 899 500 374
	62,08%	26,94%



VI. Programme d'évaluation

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a été chargé par le Gouvernement wallon de réaliser un programme d'évaluation du Plan de Relance de la Wallonie (PRW) reposant sur trois grands volets ³⁴: (1) un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie, (2) une évaluation ex ante et (3) une évaluation ex post (sur la base d'évaluations thématiques). Un Comité Transversal d'Encadrement (CTE) a été mis en place pour accompagner l'IWEPS tout au long des travaux d'évaluation.

En juillet 2022, le programme d'évaluation du PRW a fait l'objet d'une NGW, approuvant la structure de celui-ci et la composition du CTE.

POINT DE DEPART : UN DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE EN WALLONIE

Afin de disposer d'un référentiel actualisé du contexte social, économique et environnemental dans lequel se déploie le PRW – sans établir de liens de causalité entre les projets du PRW et des variations qui pourraient être observées en Wallonie –, il a été prévu que l'IWEPS procède à un état des lieux, à deux moments clés de la mise en œuvre du PRW (2022 et 2024) et au départ de trois sources : le Rapport sur l'Économie wallonne (IWEPS), l'Indice de Situation sociale de la Wallonie (IWEPS) et le portail de l'État de l'Environnement wallon (DEMNA – SPW ARNE).

Dans le premier état des lieux, achevé en octobre 2022 :

- le rapport sur l'Économie wallonne propose une analyse détaillée des principales évolutions macroéconomiques récentes, y compris de la crise sanitaire de 2020-2021, dans un contexte belge et européen. Il discute également les indicateurs-clés relatifs à la dynamique du marché du travail en Wallonie.
- L'Indice de Situation sociale dresse un panorama statistique, de 2004 à 2021, pour un ensemble d'indicateurs-clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, des conditions de vie et de la qualité de vie de la population wallonne et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques.
- Le DEMNA (SPW ARNE) a réalisé une note synthétique et actualisée, autour de quelques indicateurs-clés, au départ de la publication « l'Environnement wallon en 10 Infographies » (décembre 2021).

En 2024, l'IWEPS, en étroite collaboration avec le DEMNA (SPW ARNE), proposera une actualisation de l'état des lieux.

DES EVALUATIONS *EX ANTE* DES EFFETS POTENTIELS DU PRW

L'évaluation *ex ante* du PRW, c'est-à-dire l'évaluation qui anticipe les effets des projets du PRW, comprend trois volets apportant des éclairages complémentaires : une évaluation de l'impact macroéconomique du PRW à court et moyen terme (2026), une évaluation macroéconomique à long terme (2030-2040) et une évaluation de l'impact du PRW au regard des 17 objectifs de développement durable (ODD/SDG).

³⁴ Toutes les informations relatives au programme d'évaluation du PRW, ainsi que les publications qui en découlent, sont accessibles sur le site officiel de l'IWEPS, à l'adresse <https://www.iweeps.be/projet/programme-devaluation-du-plan-de-relance-de-la-wallonie/>

Le rapport final de l'évaluation *ex ante* des effets macroéconomiques du PRW à court et à moyen terme a été remis au Gouvernement en juillet 2022, celui de l'évaluation *ex ante* du PRW au regard des 17 Objectifs de développement durable en novembre 2022. Les deux rapports sont disponibles sur le site de l'IWEPS. Ils sont chacun accompagnés d'une vidéo présentant de manière didactique et accessible les principaux enseignements.

En octobre 2023, l'IWEPS a remis au Gouvernement et publié le troisième et **dernier rapport d'évaluation *ex ante***, relatif aux effets macroéconomiques de long terme du PRW. La sortie de ce rapport s'est accompagnée d'un podcast décryptant les conclusions majeures de l'étude. Selon cette évaluation, l'IWEPS estime que le Plan pourrait générer à l'horizon 2030 une hausse du PIB wallon de 0,7% par rapport à une situation où il n'aurait pas été mis en œuvre. Ce rehaussement resterait soutenu à plus long terme puisqu'un écart de l'ordre de 0,6% serait toujours observé en 2040. Un tel résultat s'explique par l'importance des investissements non seulement dans l'enveloppe budgétaire globale du Plan mais aussi dans le PIB de la région.

DES ANALYSES EVALUATIVES THEMATIQUES EX POST

Le troisième et dernier volet du programme d'évaluation consiste en la réalisation d'évaluations thématiques ex post ; c'est-à-dire des évaluations de projets dont la mise en œuvre a déjà débuté et dont les effets, a minima ceux de court terme, peuvent être observés.

La sélection des thématiques des évaluations ex post a été menée par l'IWEPS, en collaboration avec un groupe de travail composé des cabinets et des partenaires sociaux et environnementaux, et toujours avec l'accompagnement du CTE. Le groupe de travail a identifié huit thématiques devant être soumises prioritairement à une évaluation ex post :

- (1) les marchés publics,
- (2) la rénovation énergétique du bâti,
- (3) la lutte contre la pauvreté,
- (4) la recherche et l'innovation,
- (5) l'économie circulaire,
- (6) la relocalisation d'activités,
- (7) la décarbonation
- (8) la formation.

En lien avec ces 8 thématiques, 25 projets du PRW ont été ciblés. Ces projets sont majoritairement des projets prioritaires et certains bénéficient d'un financement européen FRR – ce qui sous-entend que leur mise en œuvre a été enclenchée rapidement. Ce sont, en outre, des projets qui répondent à un ciblage stratégique par rapport à leur importance budgétaire et/ou leur caractère innovant.

Dans le cadre de ce volet, l'IWEPS doit aussi mener un inventaire des évaluations (au sens large) prévues dans le PRW. L'objectif est de centraliser l'information quant aux travaux d'évaluation liés aux projets du PRW et de capitaliser sur certains de ces travaux pour mener à bien le volet ex post du programme d'évaluation confié à l'IWEPS.

Au total, sept rapports d'évaluation ex post sont prévus. Le calendrier de réalisation de ces évaluations ex post s'échelonne jusqu'à la fin de l'année 2026 ; tenant compte de la mise en œuvre des projets du PRW et de la possibilité d'observer leurs effets :

- deux sont des synthèses rédigées par l'IWEPS, au départ de travaux de nature évaluative menés au sein des projets (par des évaluateurs internes ou externes) et renseignés lors de l'inventaire des évaluations des projets du PRW :
 - l'économie circulaire,
 - la formation professionnelle et la remise à l'emploi.

- cinq sont des évaluations ex post réalisées par l'IWEPS ou sous la responsabilité de l'IWEPS :
 - la commande publique responsable comme levier pour l'économie locale,
 - la rénovation énergétique au bénéfice des publics précaires,
 - l'accès des personnes précaires au logement,
 - la R&D en faveur de la décarbonation – focus sur la filière hydrogène,
 - la filière industrielle/manufacturière.

Les questions évaluatives de ces évaluations ex post s'appuieront prioritairement sur trois critères :

- l'efficacité : le projet atteint-il ses objectifs ?
- l'efficience : les ressources sont-elles utilisées de manière optimale ?
- l'impact : quelle différence le projet fait-il ?

La dimension du genre fera également l'objet d'une attention particulière dans le questionnement des évaluations.

En avril 2023, le gouvernement wallon a donné son approbation quant à la sélection des thématiques pour le volet d'évaluation ex post.

Toujours en 2023, l'IWEPS a finalisé les deux premières études d'évaluabilité, concernant la commande publique responsable et la rénovation énergétique.

Pour 2024, l'IWEPS donnera la priorité à la réalisation des projets d'évaluation identifiés pour ces deux thématiques.

Quant à l'inventaire des évaluations prévues dans le PRW, après une première vague de collecte d'information organisée à l'automne 2022, une seconde phase a été amorcée à l'automne 2023, en collaboration avec la Cellule des Stratégies transversales du SPW. L'analyse de l'information récoltée sera finalisée au printemps 2024.

METHODE DE TRAVAIL : UN COMITE TRANSVERSAL D'ENCADREMENT INDEPENDANT

Le Comité transversal d'Encadrement (CTE) est composé d'académiques, de représentants des partenaires sociaux, du Bureau fédéral du Plan, de la Cellule des Stratégies transversales du Secrétariat général, ainsi que de représentants de l'IWEPS. Il a pour mission de garantir l'indépendance de l'IWEPS en tant qu'évaluateur, la transparence de la démarche d'évaluation, la rigueur scientifique des travaux et la prise en considération d'une pluralité de points de vue.

Date	Questions traitées
24 février 2022	Avis sur la proposition de programme évaluatif établie par l'IWEPS.
27 juin 2022	Avis sur l'évaluation <i>ex ante</i> macroéconomique de court et moyen terme.
14 octobre 2022	Avis sur la présentation du premier état des lieux économique, social et environnemental
	Avis sur l'évaluation <i>ex ante</i> du PRW au regard des 17 ODD
	Avis sur la mise en œuvre de l'inventaire des évaluations prévues dans les différents projets et programmes du PRW
16 décembre 2022	Avis sur la sélection des évaluations thématiques <i>ex post</i> , établie par le groupe de travail rassemblant les cabinets et les PSE
15 août 2023	Avis sur l'évaluation <i>ex ante</i> macroéconomique de long terme.
14 décembre 2023	Avis sur les études d'évaluabilité concernant la commande publique responsable et la rénovation énergétique.

En outre, le Gouvernement Wallon et les Partenaires sociaux et environnementaux ont fixé 5 macro-objectifs, dont le suivi des indicateurs se trouve sur le site de l'Iweeps³⁵.

³⁵ <https://www.iweeps.be/les-5-macro-objectifs-fixes-par-le-gouvernement-de-wallonie/>

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION
A6K/E6K	Atelier 6000 (centre multidisciplinaire partagé dédié aux sciences de l'ingénieur) École 6000 (centre de formation multi-opérateurs dédié aux métiers du numérique) situés à Charleroi.
ACER	Alliance Climat-Emploi-Rénovation
Actions « Kids & Teens »	Actions menées en réponse aux besoins structurels des centres de compétence en matière de sensibilisation et d'information à destination des jeunes.
ADL	Agence de Développement Local
AdN	Agence du Numérique
ADT	Agence de Développement Territorial
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
Agent EPOC	Agent « Écoute, Première Orientation, Conseil »
Agoria Wallonie	Fédération des entreprises de l'industrie technologique, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ICT), en Région wallonne.
AIS	Agence Immobilière Sociale
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
Alternativ'ES Wallonia	Stratégie wallonne pour l'économie sociale.
AMO	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
APAQ-W	Agence Wallonne pour la Promotion d'Une Agriculture de Qualité
APE	Aide à la promotion de l'emploi
APL	Association de Promotion du Logement
Articles 60 et 61	Articles de la loi organique des CPAS permettant à une personne éloignée du marché du travail de trouver un emploi.
ASTE	Accompagnement d'entrepreneurs cédants par un Agent de Stimulation à la Transmission
AVIQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWAC	Agence wallonne de l'Air et du Climat
AWaP	Agence wallonne du Patrimoine
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers.

BBZ	« Budget base zéro » Une des pistes de relance de la Wallonie post-confinement qui a pour objectif d'améliorer la gestion publique des dépenses et implique que toutes les dépenses et les recettes doivent être justifiées par leur utilité et leur pertinence.
BEP	Intercommunale de développement économique de la province de Namur
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée.
CAIF	Cellule Audit de l'Inspection des finances pour les Fonds européens
CarboneFaST	Diagnostic (évaluation/quantification) des stocks de carbone dans les sols agricoles, forestiers et urbains.
Casimire	Application informatique en ligne nommée propre au secteur des MIRE.
Canopea	Fédération d'associations environnementales
CCP	Certificat de compétence professionnelle
CCSAD	Centre de Coordination de l'Aide et des Soins à Domicile
CCTB	Cahier des Charges Type-Bâtiments
CdM	Cités des métiers
CdN	Conseil du Numérique
CEFA	Centre d'Éducation et de Formation en Alternance
CEHD ASBL	Centre d'études en habitat durable de Wallonie
CEMT	Conférence des Ministres des Transports
Centexbel	Centre scientifique et technique de l'industrie textile belge
Centre PEREX	Centre « PERmanence d'EXploitation » Le centre surveille et gère le trafic du réseau routier et autoroutier wallon.
CER	Communauté d'énergie renouvelable
CET	Centre d'Enfouissement Technique
CESE Wallonie	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CEPICOP	Centre Pilote Céréales et Oléo-Protéagineux
CGT	Commissariat général au tourisme
Chapitre XII (Association)	Chapitre de la loi organique des CPAS prévoyant la possibilité, pour les CPAS, de former une association avec un ou plusieurs autres CPAS, avec d'autres pouvoirs publics et/ou avec des personnes morales autres que celles qui ont un

	but lucratif, en vue de réaliser une des tâches confiées aux CPAS par cette même loi.
Circular Design	Conception circulaire : vise à intégrer dès la conception du produit les principes de l'économie circulaire et contribue ainsi au développement d'une économie durable.
Circular Wallonia	Stratégie de déploiement de l'économie circulaire en Wallonie.
CISP	Centre d'insertion socioprofessionnelle
Cluster TWEED	Cluster « Technologie Wallonne Energie-Environnement et Développement durable » Organisation wallonne rassemblant les entreprises, acteurs de la recherche et partenaires publics du secteur de l'énergie durable.
CMI	Cellules mobiles d'intervention
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COIB	Comité olympique et interfédéral belge
ConcertES	Plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone.
Connect Giga Region	Projet visant à faire de la Wallonie un territoire connecté performant en respect des objectifs européens notamment par une amélioration de la couverture des réseaux de télécommunications.
COS	Carbone Organique du Sol
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CPF	Centre de Planning Familial
CRA	Centre de Recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CRM	Customer Relationship Management Outil de gestion de la relation client
CRWASS	Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé
CSS	Centre de service social
CST	Cellule des Stratégies transversales (SPW SG)
CSTC	Centre de recherche axé sur la construction et les méthodes de rénovation et techniques d'efficacité énergétique
CVDC	Consortium de validation des compétences
CWaPE	Commission wallonne pour l'énergie
CWEHF	Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes
CWHD	Code wallon de l'habitation durable

DAS	Domaines d'Activités Stratégiques
DCPF	Département de la Coordination des Programmes FEDER (SPW SG)
DECIDE	Outil « Diagnostic Energie-Climat Des Exploitations agricoles en Wallonie »
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DENUO	Fédération belge des entreprises actives dans le traitement et le recyclage des déchets
DIS	Domaine d'Innovation Stratégiques
Dispositif Welbio	Fonds public wallon dédié aux sciences de la vie : recherche fondamentale autour de thématiques comme la biologie du cancer ou les maladies neurologiques et dans le secteur industriel comme levier pour des projets à l'industrie et au secteur de l'innovation.
DMC	Consommation intérieure de matières
DMI	Demande directe en matières
DORU	Direction de l'Optimisation des Relations Usagers (SPW SG)
DPC	Département de la Police et des Contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale.
DSD	Département du Sol et des Déchets du SPW
DW4AI	Programme régional DigitalWallonia4.ai (intelligence artificielle).
EES	Entreprise d'économie sociale
EFT	Entreprises de formation par le travail
EPD	Environnemental Product Déclaration
EPN	Espace public numérique
EQAVET	Cadre européen de l'assurance qualité pour l'enseignement et la formation professionnelle
ERC	European Research Council
Essenscia	Fédération belge de l'industrie chimique et des sciences de la vie
ETP	Equivalent temps plein
ETS	Emission Trading System
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FAST (vision)	Vision « Fluidité Accessibilité Sécurité Santé Transfert modal » Vision de la mobilité wallonne à 2030.
FCE/COEN	Filière de formation de Chef d'Entreprise et de Coordination et Encadrement
FCE	Formation Chef d'Entreprise
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FRR	La Facilité pour la Reprise et la Résilience

FLE	Français Langue Etrangère
FLW	Fonds du Logement de Wallonie
FMP	Famille monoparentale
FMT	Formation en milieu de travail
FOREM	Service public wallon de l'Emploi et de la Formation professionnelle
FoF	Factories of The Future
FRIC	Fonds régional pour les investissements communaux
FRR	Facilité pour la Reprise et la Résilience Plan de relance initié par l'Union européenne destiné à soutenir les réformes et investissements des pays membres. Aussi appelée la « Facilité ».
FWA	Fixed wireless access
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAL	Groupe d'action locale
Gaz MP	Gaz moyenne pression
Géothermie	L'énergie géothermique est une énergie emmagasinée sous forme de chaleur sous la surface de la terre.
GES	Gaz à effet de serre
GE5G	Groupe d'Experts multidisciplinaires 5G
GPS-W	Groupe des Partenaires Sociaux Wallons
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (énergie)
GRO	Outil d'évaluation de la durabilité et de la circularité
GUW	Get up Wallonia Initiative ayant eu pour objectif de mobiliser l'intelligence collective pour inscrire la Wallonie dans la relance, mais aussi, permettre à la société dans son ensemble de s'exprimer et d'orienter la Wallonie de demain.
H2C-Mouscron	Projet Hydrogène Circulaire Mouscron soutenu par la Wallonie
HHMI	Howard Hughes Medical Institute
Housing first/Housing led	Projet pour lutter contre le sans-abrisme
IA	Intelligence artificielle
ICC	Industries Culturelles et Créatives
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement
IDELUX	5 intercommunales : IDELUX Développement, IDELUX Environnement, IDELUX Eau, IDELUX Finances et IDELUX Projets publics
IdF	Industrie du Futur
IDETA	Agence de Développement territorial de Wallonie picarde
InBW	Intercommunale du Brabant wallon

IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises
IIS	Initiatives d'Innovation Stratégiques
INAH	Institute of Analytics for Health
InfopôleCluster TIC	Réseau wallon des acteurs du numérique
ISSEP	Institut Scientifique de Service Public
IoT	Internet of Things, en français « Internet des objets » (IdO)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JCH2	Projet John Cockerill Hydrogène soutenu par la Wallonie.
LAN	Local Area Network : réseau local couvrant une petite zone géographique (maison, bureau, ...)
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
MAN	Réseaux MAN : Metropolitan Area Network Réseaux urbains
MdE	Maison de l'Emploi
MEBAR	MEnage à BAs Revenu Mesure prévoyant l'octroi d'une subvention aux ménages à revenu modeste et à bas revenu en vue de les encourager à effectuer des travaux leur permettant de réaliser des économies d'énergie ou d'utiliser l'énergie de manière rationnelle dans leur habitation.
MECATECH	Pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
MIRE	Mission régionale pour l'emploi
MISIP	Mise en situation professionnelle
Mobipôle	Lieu où les divers modes de transport se rencontrent, afin de favoriser leur utilisation combinée.
MOOC	Massive Open Online Course : formation à distance disponible sur internet et capable d'accueillir un grand nombre de participants.
MP	Marché public
Multitel	Centre de recherche agréé en Réseaux & télécoms, Photonique appliquée, IoT & systèmes embarqués, Intelligence artificielle, Certification ferroviaire.
NEET	Not in Education, Employment or Training Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études ou en formation.
NEXT	Ce dispositif de financement permet le soutien financier de projets wallons d'économie circulaire en phase de croissance.

Numeria	Numeria regroupe les offres de formations proposées par les centres de formation Technofutur TIC, Technifutur, TechnoCité, Technobel, Mais aussi celles du Forem, de Cepegra, du Cefora et de Talenteo.
OAD	Outil d'Aide à la Décision
Objectif opérationnel	Trajet mis en œuvre pour atteindre un objectif stratégique via un ensemble coordonné de projets.
Objectif stratégique	Principales ambitions que la Wallonie s'engage à atteindre via un ensemble coordonné d'objectifs opérationnels.
OGD	Open government data
OIP	Organisme d'intérêt public
ONE	Office National de l'Enfance
OPEX	Dépenses d'exploitation (de l'anglais OPERational EXpenditure) sont les charges courantes pour exploiter un produit, une entreprise, ou un système.
ORC	Outil Régional de Commercialisation
OTLAV	Orientation tout au long de la vie Réseau OTLAV mis en place avec pour mission de réfléchir à un dispositif unique « d'orientation tout au long de la vie ».
PACE	Plan Air-Climat-Energie Ce plan vise à décrire de manière intégrée les actions menées dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, ainsi qu'en faveur de la diminution de notre consommation d'énergie.
PAE	Parc d'activité économique
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PCDR	Programme Communal de Développement Rural
PCGC	Poste Central de Gestion des Carrefours
PE	Permis d'Environnement
PEB	Performance Énergétique des Bâtiments
PFI	Plan Formation Insertion
PIIEC / IPCEI	Projet Important d'Intérêt européen Commun / Important Projects of Common European Interest
PIMACI	Plan d'investissement mobilité active communal et intermodalité
PIVOT	Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique Base de données mutualisant l'information touristique wallonne.
Plan Bio 2030	Plan de développement de la production biologique à l'horizon 2030.
Plan ENVieS	Plan wallon environnement-santé Plan visant à étudier et limiter les risques environnementaux sur la santé humaine.

PME	Petites et moyennes entreprises
PMTIC	Dispositif visant la sensibilisation et l'initiation du public des demandeurs d'emploi Wallons aux outils numériques liés à l'insertion socioprofessionnelle
PMV	Panneaux à messages variables
PNRR	Plan National de Reprise et de Résilience Déclinaison nationale de la Facilité pour la Reprise et la Résilience européenne.
POC	Proof of concept Validation concrète dans la mise en place d'un projet nouveau.
PRW	Plan de Relance de Wallonie Plan issu de la mutualisation de trois programmes d'actions (Get up Wallonia, Plan wallon de Transition et FRR).
PSE	Partenaires sociaux et environnementaux
PSOP	Plan de sortie de la pauvreté. Plan succédant au Plan de lutte contre la pauvreté, approuvé en 2015.
PU	Permis d'Urbanisme
PWD-R	Plan wallon Déchets-Ressources Stratégie wallonne en matière de déchets, orientée par la vision que le déchet doit aujourd'hui constituer une ressource.
PWT	Plan wallon de Transition Plan de transition sociale, écologique et économique wallonne issu de la DPR 2019.
QZEN	Quasi Zéro ENergie : standard en vigueur pour les nouveaux bâtiments depuis le 01/01/2021
RDI	Recherche, Développement et Innovation
R&D	Recherche et Développement
REGAL	Plan REGAL Plan de Réduction du Gaspillage Alimentaire en Wallonie
Renowatt	Projet pilote de rénovation énergétique de bâtiments publics
REQUASUD	Réseau de laboratoires wallons qui mesure la qualité du milieu et la qualité des produits agricole et agroalimentaire.
Réseau MT	Réseau moyenne tension
ReUse	Traitement et la réutilisation des eaux usées (ReUt en français).
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RIS	Revenu d'intégration sociale
RIS3	Stratégies nationales/régionales d'innovation pour une spécialisation intelligente (S3 pour Smart Specialisation Strategy)

RND ASBL	Ressources Naturelles Développement (ASBL)
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SAFA	Service d'Aide aux Familles et aux Aînés
SAMI	Service d'Analyse des Milieux Intérieurs
SAR	Site à réaménager
SCMR	Salle de consommation à moindre risque pour usagers de drogue.
SF	Smart Farming Utilisation de technologies dans la production et la distribution de produits agricoles, ainsi que dans la régulation des approvisionnements en intrants (eau, engrais, énergie, etc.).
Sherwoodisation	Processus de décrochage de masse par lequel des populations sortent des circuits d'aide institutionnalisée, vivent en dehors des écrans radars de la sécurité sociale et qu'il devient de plus en plus difficile de toucher
SIRW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SLSP	Société de Logement de Service Public
Smart grid	Réseaux intelligents Réseaux d'énergie qui cherchent à ajuster au mieux l'offre et la demande d'énergie en temps réel grâce à des outils informatiques.
Smart Region	Projet Smart Region issu de la stratégie Digital Wallonia. Il agit comme un cadre d'appui en vue du renforcement de la cohérence, de l'accélération et de la visibilité des projets « smart cities » menés à l'échelle des villes.
Socopro	Collège des Producteurs
SOFICO	Société de Financement Complémentaire des infrastructures
Sofinex	Société de financement de l'exportation et de l'internationalisation des entreprises wallonnes (groupe SOWALFIN).
Soft skills	Compétences « comportementales » telles que la fiabilité, la créativité, l'autonomie, la gestion du stress et du temps, l'esprit d'équipe, la communication et les attitudes professionnelles.
SOGEPa	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des PME
SPAD	Services de soins psychiatriques pour Patients résidant à Domicile
SPGE	Société Publique de Gestion de l'Eau
SRLT	Stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment
SWCS	Société Wallonne du Crédit Social
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
Spending Review	Méthodologie de revue des dépenses
SPOC	Single Point Of Contact (point de contact unique)

SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SPW ARNE	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
SPW IAS	SPW Intérieur et Action sociale
SPW EER	SPW Économie, Emploi, Recherche
SPW MI	SPW Mobilité, Infrastructure
SPW SG	SPW Secrétariat général
SPW TLPE	SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
STE(A)M	Sciences, Technology, Engineering, Arts, Mathematics
STEP	Station d'épuration
SWCS	Société Wallonne du Crédit Social
SWL	Société Wallonne du Logement
THD	Très haut débit
THR	Données à Très Haute Résolution
TIM (Décret)	Décret « Talents, Impulsion Mobilisation » Réforme visant à améliorer l'accès des personnes à l'emploi en Wallonie.
TOTEM (outil)	Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials. Outil pour évaluer la performance environnementale des bâtiments.
TPE	Très petite entreprise
Trilogiport	Infrastructure multimodale le long du canal Albert développée par le port autonome de Liège afin de participer au redéploiement économique de la région liégeoise.
TZCLD	Territoires zéro chômeur de longue durée
UAP	Unité d'administration publique
Upskills Wallonia	Stratégie visant à compléter les actions de transformation numérique des entreprises par un volet développement de compétences.
UREBA (dispositif)	Dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments » Subventions destinées à soutenir les personnes de droit public (communes, provinces, CPAS et zones de police) et les organismes non commerciaux qui veulent réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments.
VALBIOM	Valorisation de la biomasse ASBL. Organisation qui accompagne les initiatives de valorisation non alimentaire de la biomasse
Vélo cargo	Vélo spécifiquement conçu pour le transport de fret volumineux ou des personnes, particulièrement des enfants.
VESTA/HESTA	Dispositifs visant le développement d'entreprises d'économie sociale dans le secteur immobilier.

VIB	Vlaams Instituut voor Biotechnologie
VISITWALLONIA	Anciennement WBT (Wallonie Belgique Tourisme)
VUCA	Environnement dit « VUCA » se dit d'un environnement volatile, incertain, complexe et ambigu.
W2T	Projet Wind2Truck soutenu par la Wallonie
W.alter	Partenaire financier de l'économie sociale et coopérative en Wallonie.
WaCy 3	3e appel à projets du plan Wallonie Cyclable
WalEnergie	Dispositif de soutien à la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes.
WAN	Wide Area Network : réseau couvrant une zone géographique de grande envergure
WAPPS (plan)	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé
WBFIN (Décret)	Décret portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes (UAP).
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie Belgique Tourisme (ou VISITWallonia)
WCA	Wallonie, Compétences d'avenir
WCP « Emploi-Formation »	Point de contact wallon « Emploi-Formation »
WE	Wallonie Entreprendre
Weight in motion	Mécanisme de pesage et contrôle des charges aux essieux des camions.
WEL Research Institute	Walloon Excellence Research Institute
WEP	Walloon Economic Program
WWF	World Wide Fund for Nature – Fond mondial pour la nature
ZAE	Zone d'activités économiques
ZIT	Zone inondable temporaire

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
VUE MACRO DU PRW.....	6
RÉALISATIONS DES PROJETS PRIORITAIRES	11
PAP 1 – SORTIR DE LA PRECARITE	14
Introduction	15
Vue macro	15
État d'avancement par projet	16
Inclusion Sociale	16
230 - Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique	16
233 - Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First /Housing Led » sur tout le territoire wallon	17
235 - Initier des expériences pilotes de type « Territoire zéro sans-abri »	18
Rénovations et créations de logements	18
060 - Stimuler la rénovation énergétique par quartier, dans le cadre de la politique de la Ville, et également dans le cadre de pôles urbains de taille moyenne, en vue de développer et expérimenter des méthodes et approches	18
243 - Augmenter la rénovation et la création de logements d'intérêt public via le PPP (valorisation foncière et acquisition)	19
Emploi.....	19
036 - Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost	19
268 - Créer des "Pôles insertion" (MdE, ALE, Cpas, ADL, ...) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, ...) qui entravent leur recherche d'emploi.....	20
Santé pour tous	21
273 - Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème.....	21
278 (PROGRAMME) - REFORMER LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION GRÂCE À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION STRUCTURÉE EN PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN WALLONIE	22
278a - Mise en application du décret Promotion de la Santé et Prévention du 2 mai 2019	22
278b - Construction et mise en œuvre d'une programmation en Promotion santé et Prévention pour rencontrer les objectifs de santé poursuivis par le WAPPS.....	23
PAP 2 – MENER UNE POLITIQUE ECONOMIQUE ET INDUSTRIELLE FORTE ET DURABLE	24
Introduction	25
Vue macro	25
État d'avancement par projet	26
Développement des secteurs à hautes VA.....	26
038 - Soutenir la recherche stratégique en vue du déploiement économique des aires stratégiques définies dans les feuilles de route de la RIS3 et dans le Walloon Economic Program	26
039 - Développer des programmes de recherche collective et d'excellence autour de thématiques clés pour la Wallonie	27
042 - Renforcer la chaîne de valeur biotech/medtech pour consolider la position de leader de la Wallonie	27
045 - Mettre en œuvre une gouvernance pour la stratégie régionale d'innovation (S3)	28
Numérisation	29
137 - Favoriser le déploiement des technologies de l'industrie 4.0 au sein des entreprises manufacturières wallonnes	29
179 - 183 (PORTEFEUILLE) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME	30
179 - Mettre en place un Chèque numérique pour accélérer la transition numérique du secteur	30
180 - Mettre en place un outil de gestion des flux.....	31

181 - Adapter la plateforme visitwallonia.be	31
182 - Adapter la plateforme du CGT	32
183 (PROGRAMME) - PASSER DEUX MARCHES PUBLICS POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DIGITALE	32
183a - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (CGT)	32
183b - Passer un marché public pour l'accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie digitale (VISITWallonia) ...	33
Économie Circulaire	33
067 - Inciter à la mise en place de techniques innovantes de gestion du CO ₂ et soutenir des projets pilotes (Capture, transport, réutilisation et séquestration).....	33
071 - WAIÉnergie et le dispositif de financement zéro carbone.....	34
107 - Développer la filière de première et deuxième transformation du bois feuillus. Créer des filières de valorisation locales avec des produits finis de qualité, limitant la dépendance à l'exportation.....	35
150 - Permettre une politique industrielle centrée sur les chaînes de valeur stratégique	36
161 (PROGRAMME) - CONCRÉTISER LE POTENTIEL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À TRAVERS LA MISE EN ŒUVRE DE CIRCULAR WALLONIA	37
161a - Adapter et renforcer les dispositifs existants en matière d'accompagnement et de financement pour y intégrer davantage l'économie circulaire (Projet NEXT + Projet Opérationnalisation de la chaîne de valeur eau)	38
161b - Renforcer l'approche territoriale du développement de l'économie circulaire	39
161c - Accélérer le déploiement de l'économie circulaire à travers la transition numérique.....	40
161d - Favoriser la mise en réseau, la créativité et l'innovation, l'émergence de nouvelles activités et le développement de l'entrepreneuriat innovant.....	40
161e - Développer une stratégie de communication autour du déploiement de l'économie circulaire en Wallonie	41
161f - Assurer une veille stratégique et politique, notamment en prenant part aux travaux européens et internationaux sur l'économie circulaire et par le biais d'études & Mutualiser l'information, assurer le suivi des actions, renforcer la coordination et maintenir une dynamique d'engagement des acteurs	41
161g - Chaîne de valeur Construction : Développer des outils permettant de concevoir en amont le bâtiment de manière circulaire	42
161h - Chaîne de valeur Construction : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement auprès de l'offre et de la demande en construction/rénovation circulaire	42
161j - Chaîne de valeur Construction : Lancer des appels à projets pour des bâtiments au travers de chantiers, produits et services circulaires	43
161k - Chaîne de valeur Plastiques : Améliorer la séparabilité dans les produits multi matériaux et les techniques de purification dans le recyclage – RDI.....	43
161l - Chaîne de valeur Métallurgie - Stimuler la valorisation de la recherche en économie circulaire des métaux vers des applications.....	44
161m - Chaîne de valeur Textiles : Soutenir le tri - l'utilisation circulaire et le remanufacturing des textiles – RDI	45
161n - CdV Industrie alimentaire et les systèmes alimentaires : Développer des filières agroalimentaires ancrées localement et porteuses pour l'ensemble de la chaîne et permettant une valorisation totale et circulaire et stimuler les pratiques circulaires au sein des acteurs du système agroalimentaire	46
161o - CdV Biobasé - Organiser les réseaux régionaux des acteurs de l'économie biobasée dans une logique de filières et les inscrire dans leur contexte belge et européen	47
Investissement dans les territoires locaux/soutien aux commerces et entreprises	48
149 (PROGRAMME) - SOUTENIR UNE STRATÉGIE DE REBOND DES ENTREPRISES	48
149a - Doter la Wallonie d'une cellule de « Monitoring & Stratégies ».....	48
149b - Amplifier et monitorer la sensibilisation et l'accompagnement à la transmission des entreprises en Wallonie ...	48
224 - Soutenir le commerce dans son volet économique	49
227 - Redynamiser les zones rurales sur le volet économique et territorial	50

237 - Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie	51
302 - Faciliter l'accès des PME/TPE aux Marchés publics.....	52
PAP 3 – RENFORCER L'INDEPENDANCE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE	53
Introduction	54
Vue macro	54
État d'avancement par projet	55
Stimuler la rénovation énergétique	55
050 - Mettre en place la prime simplifiée pour les isolations de toitures et les travaux de rénovations énergétiques de moins de 6 000 euros.....	55
051 - Mettre en place une prime « chauffage » spécifique.....	56
052 - Augmenter l'incitation à la rénovation (primes)	56
053 - Mettre en place un programme pour soutenir la rénovation des « passoires » énergétiques	57
054 - Réformer et renforcer le système d'aides MEBAR	57
055 - Réforme UREBA et lancement de plusieurs UREBA exceptionnels	58
056 - Stratégie de rénovation du SPW MI	59
057 - Élargir les missions de RENOWATT	59
059 (PROGRAMME) - DÉPLOYER L'ALLIANCE CLIMAT EMPLOI RÉNOVATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ISOLATION DES BÂTIMENTS (ACER)	60
059a - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments publics	60
059b - Stimuler la demande de rénovation énergétique durable des bâtiments privés.....	61
059c - Renforcer quantitativement et qualitativement l'offre de rénovation énergétique durable	62
059d - Opérationnaliser une Gouvernance participative de l'ACER.....	62
062 - Faciliter le financement de rénovations énergétiques de bâtiments par la mécanique des fonds d'investissement	63
063 - Rénovation énergétique bâtiments exemplaires – Appels à projets	63
251 - Rénover énergétiquement 20.000 logements d'utilité publique.....	64
Création d'espaces verts.....	64
095 - Lancer des appels à projets pour la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique.....	64
Promouvoir la mobilité durable en milieu urbain	65
081 - Implémenter des mobipôles	65
083 (PROGRAMME) - RENFORCEMENT OFFRE ET ATTRACTIVITÉ TEC.....	66
083a - Implémentation de bus à haut niveau de service dans la région Mons-Borinage.....	66
083b - Etendre l'infrastructure du tram de Liège	67
093 - Mettre en œuvre un nouvel appel à projets WACY3 : soutien aux communes pour leurs investissements en infrastructures cyclables sur leur territoire afin de développer des réseaux locaux	67
Promouvoir les énergies renouvelables locales	68
061 - Soutenir les réseaux de chaleur (par quartier d'habitation).....	68
076 - Soutenir la création de Communautés d'énergie Renouvelables (CER) et citoyennes	69
079 - Soutenir la géothermie profonde et les projets de géothermie minière en Région wallonne	70
PAP 4 – FORMER	71
Introduction	72
Vue macro	72
État d'avancement par projet	73
Améliorer la formation initiale et réorganiser l'alternance pour en faire une filière d'excellence	73
001 (PROGRAMME) - PORTER LA RÉFORME DE L'ALTERNANCE POUR LES JEUNES DE 15 A 25 ANS.....	73
001a - Réaliser un état des lieux de la filière de l'alternance dans le paysage global de la formation et de l'enseignement et organiser les États généraux de l'Alternance	74
001b - Mettre en œuvre un plan d'action à court terme.....	75

002 - Développer l'offre de formations pour l'enseignement dans les Centres de compétence	76
003 - Augmenter l'attractivité de la formation en alternance sous convention de stage IFAPME.....	76
008 (PROGRAMME) - REFORMER LE TUTORAT	77
008a - Tutorat Alternance IFAPME.....	78
008b - Mener une réflexion globale sur le tutorat et la décliner en plan d'action	78
Améliorer la formation initiale et renforcer l'attractivité des filières steam.....	79
012 - Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie.....	79
013 - Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique.....	80
Revoir le paysage de la formation et améliorer les équipements.....	81
026 - Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs, y compris les travailleurs non-standards, en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi	81
029 (PROGRAMME) - INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE FORMATION	81
029a - La création d'un « Eco-centre » de formation à Belgrade.....	82
029b - La création d'un centre des Éco-technologies Contemporaines et de la formation continue à Mons.....	83
029c - Le life long digital training - fonctionnement	83
029e - Le développement des compétences en soutien du développement du e-commerce et de la e-logistique	84
029f - Déployer une stratégie d'orientation, de sensibilisation et de formation à la rénovation durable	85
029g - Répondre aux besoins en compétences dans le secteur de la construction par la réalisation d'une extension du construfarm (antenne de Verviers)	85
029h - Mettre en place un point de contact wallon (wcp) « emploi-formation »	86
029i - Transformer l'offre de formation bureautique et développer une offre de formation en compétences transversales.....	87
029j - Développer les comités stratégiques sectoriels	88
029k - Renforcer les compétences et l'accompagnement en matière d'autocréation d'emploi	88
029m - Garantir la qualité des formations dans les centres de compétence du Forem et les centres de formation de l'ifapme par un soutien dans les équipements et dans les infrastructures	89
Développer les perspectives d'emploi et de formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi	90
262 - Pérenniser « tremplin 24 mois+ »	90
PNRR.....	91
Introduction	92
Vue macro	92
État d'avancement par projet	94
Climat, durabilité et innovation	94
R-1.06 - Réforme CO ₂	94
R-7.04 - Réforme accélération de la transition énergétique	94
047 - Soutenir le déploiement d'une filière wallonne "hydrogène" : recherche, production verte et applications sectorielles.....	95
048 - Soutenir l'intégration sectorielle d'hydrogène vert dans les secteurs du transport ou de l'industrie au sein d'une chaîne énergétique liant la production, éventuellement le transport local et l'utilisation ciblée	96
049 - Rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux Pouvoirs locaux.....	96
058 - Lancer un appel à projets pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives.....	97
072 - Soutenir la décarbonation des entreprises (industrielles) wallonnes via le développement permettant d'amener de nouvelles technologies à maturité industrielle à travers la mise en place d'une plateforme de démonstrateurs	98
096a - Soutenir la régénération de forêts résilientes.....	99
097 - Renforcer le réseau d'aires protégées en Wallonie.....	99

098 - Créer deux parcs nationaux (catég. II UICN) en Wallonie.....	100
099 - Mettre en place la reméandration de cours d'eau et créer des zones d'immersion temporaire (ZIT) pour lutter contre les inondations et les risques de pénurie d'eau.....	101
Transformation numérique	102
132 - Déployer le réseau de fibre optique dans 35 zones d'activités économiques (ZAE).....	102
134 - Déployer la connectivité interne (WIFI) des établissements scolaires et mettre des équipements spécifiques à disposition	102
135 - Mettre en œuvre des proof of concepts (POC) 5G.....	103
290 - Digitalisation du secteur public wallon	104
292 (PROGRAMME) - DÉPLOYER LA PLATEFORME ET ACCÉLÉRER LA DÉMATÉRIALISATION : « PERMIS D'ENVIRONNEMENT – PERMIS D'URBANISME ».....	105
301 - Soutenir la transition numérique des Pouvoirs locaux	105
Mobilité.....	106
083 (PROGRAMME) - RENFORCER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN ET SON ATTRACTIVITÉ	106
083c - Extension du Métro de Charleroi	106
084 - Soutenir l'équipement des feux de signalisation, en vue de donner la priorité aux transports en commun et aux modes actifs (Digitalisation du trafic- feux intelligents)	107
086 (PROGRAMME) - Augmenter les investissements dans les zones portuaires et réformer les ports autonomes	107
086b - Relever 3 ponts et installer une signalisation fluviale sur un 4e pont du canal Albert	108
086c - Etendre le Trilogiport	108
090 (PROGRAMME) - DÉVELOPPER PLUSIEURS CORRIDOS VÉLOS	109
090a - Projet Développer les corridors vélos N275 et E411	109
091 (PROGRAMME) - DÉVELOPPER ET DÉPLOYER DES BORNES DE CHARGEMENT	110
091a - Lancer des appels à projets pour le développement de bornes de chargement sur le domaine public	110
091b - Mettre en œuvre des primes (bornes) pour les entreprises	111
091c - Déployer des bornes sur le réseau structurant via la SOFICO.....	111
323 - Verdir la flotte de bus	112
Social et vivre-ensemble.....	113
R-5.05 - Réforme accompagnement demandeurs emploi	113
250 - Création logements utilité publique – Filières locales et écoresponsables.....	114
252 (PROGRAMME) - ACCROÎTRE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT EN FAVEUR DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES (PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES, ETC) ET CRÉER DES HABITATS INCLUSIFS ET SOLIDAIRES POUR LES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE, DANS UNE LOGIQUE DE DESINSTITUTIONNALISATION ET DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE	115
252a - Lancer un appel à projets pour la construction d'habitats inclusifs, autonomes et solidaires.....	115
252b - Rénover et créer des places d'accueil et d'hébergement pour les publics sans-abri ou mal-logés.....	116
252c - Equiper le domicile des seniors en perte d'autonomie, afin de retarder ou d'éviter l'institutionnalisation des personnes âgées au sein de maisons de repos et de soins, mais également d'éviter ou de réduire la durée des hospitalisations.....	117
255 - Lancer un appel à projets pour la création de places supplémentaires, suivi et création effective des places.....	118
Économie du futur et productivité.....	118
R-2.03 - Introduction de la 5G - Plan national	118
031 (PROGRAMME) - UPGRADER LES CENTRES DE FORMATION.....	119
031a - Eco-centre Belgrade	120
031b - Centre de compétence Aptaskil (Cefochim)	121
031c - Centre de compétence Technocité	121
031d - Centre de compétence Technifutur	122
031g - Infrastructures du FOREM	122

031h - Centre technologies innovantes.....	123
032 - Mettre sur pied une EU Biotech Campus.....	123
033 (PROGRAMME) - LANCER LIFE LONG DIGITAL TRAINING	124
033a - Egalité d'accès au numérique et réduction de la fracture numérique	125
033b - Digitalisation des formations et formation aux métiers du numérique	126
033c - Digitalisation des formations grâce à l'équipement des Digital Factories	127
034 (PROGRAMME) - ÉTABLIR UN HUB D'INNOVATION ET DE FORMATION NUMÉRIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET CONSOLIDER TOUTES LES STRATÉGIES EXISTANTES DE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE DE CHARLEROI MÉTROPOLE SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE EN VENANT COMPLÉTER L'OFFRE EXISTANTE (CITE DES MÉTIERS, CAMPUS UNIVERSITAIRE, ETC.).....	128
034a - Volet Innovation, Incubation, Education.....	129
034b - Infrastructures - Volet rénovation du tri postal (bâtiment A)	129
034c - Infrastructures - Volet construction neuve (bâtiments B, C, D et E)	130
162 - Mettre en place des partenariats d'innovation au niveau de 2 des 6 chaînes de valeur prioritaires qui sont celles de la métallurgie et des matériaux de construction.....	130
163 - Développer et renforcer l'économie collaborative et de la fonctionnalité, les filières d'écoconception, d'écodesign, d'éco-innovation ainsi que celles de la collecte/tri sélectif des flux de matières, en commençant par les chaînes de valeur prioritaire.....	131
164 - Créer une filière de démantèlement d'avions.....	132
178 (PROGRAMME) - ASSURER LA TRANSITION DIGITALE DU SECTEUR DU TOURISME	132
178b - Assurer la transition digitale du secteur du tourisme	133
198 - Subventionner 30 infrastructures à petite échelle et 4 filières émergentes pour soutenir la production, le stockage, le transport, la micro-transformation (découpe, mise en conserve...), la distribution, valorisation des sous-produits et la commercialisation locale des produits de ces quatre filières	134
199 - Construire 2 hubs logistiques équipés et dédiés aux activités de grossiste (hall de stockage, assemblage, préparation de commande et livraison), de transformation alimentaire de produits primaires (fruit, légume, viande, fromagerie...) et d'incubateur de coopératives	134
200 - Construire 5 infrastructures névralgiques qui permettront d'assurer le déploiement de la filière agro-alimentaire durable sur l'ensemble du territoire wallon, en assurant le lien entre les acteurs et actrices de chaque filière, les hubs logistiques et les consommateurs.....	135
Finances publiques	136
R-6.03 - Revue des dépenses – Budget Base Zéro PNRR.....	136
Repower_EU	137
320 - Equiper les logements sociaux de panneaux solaires/pompes à chaleur	137
321 - Appel à la décarbonisation de l'industrie.....	138
322 - Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité	138
PREREQUIS.....	140
Introduction	141
Vue macro	141
État d'avancement par projet	142
Réformes	142
155 (PROGRAMME) - METTRE EN ŒUVRE LA REFORME DES MÉCANISMES D'AIDE À LA RECHERCHE, A LA REFORME DES AIDES A L'INVESTISSEMENT AINSI QUE LA RÉFORME DU SOUTIEN A L'INTERNATIONALISATION	142
155a - Mettre en œuvre la refonte des mécanismes d'aides à la recherche	142
155b - Mettre en œuvre la réforme des aides à l'investissement	143
155c - Mettre en œuvre la réforme du soutien à l'internationalisation.....	143
156 - Réformer l'écosystème de support/accompagnement des entreprises	144
157 - Structurer, optimiser ou coordonner l'offre de service des centres de recherche agréés (CRA)	144
158 - Mettre en place la réforme des outils économiques et financiers wallons	145

Renforcement des compétences numériques.....	146
281 - Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulée avec les plateformes.....	146
306 - Renforcement des capacités digitales des services SPW opérationnels.....	146
Soutien aux commerces et entreprises.....	147
145 - Mettre en œuvre un parcours pour les entreprises à haut potentiel de croissance	147
146 - Mettre en œuvre une procédure Fast-Track pour les projets d'entreprises	148
159 - Mettre en place un Passeport Entreprise au sein de l'administration wallonne	148
Gouvernance.....	149
304 - Développer l'orientation usager et renforcer l'optimisation des dispositifs au sein de l'Administration	149
305 (PROGRAMME) - METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PRW (PILOTAGE, COMMUNICATION, ÉVALUATION).....	150
305a - Piloter le PRW et en assurer la communication	150
305b - Evaluation ex-post et ex-ante du PRW	151
RÉALISATIONS DES PROJETS HORS ACCORD	153
Introduction	154
Vue macro	154
SUIVI BUDGÉTAIRE	156
Mise en contexte du budget alloué au Plan de Relance de la Wallonie	157
L'exécuté 2023 du Plan de Relance de la Wallonie.	157
L'exécuté 2020-2023 du Plan de Relance cumulé sur toute la durée du plan.	163
PROGRAMME D'ÉVALUATION	168
Point de départ : un diagnostic de la situation sociale, économique et environnementale en Wallonie	169
Des évaluations <i>ex ante</i> des effets potentiels du prw.....	169
Des analyses évaluatives thématiques ex post	170
Méthode de travail : un Comité transversal d'encadrement indépendant	172
LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS	173
TABLE DES MATIERES.....	184

Service public de **Wallonie**

Secrétariat général

Cellule des stratégies transversales

Place Joséphine Charlotte 2,

5100 Jambes (Namur)

cst.sg@spw.wallonie.be